



HAL
open science

Les conflits éthiques de l'aide humanitaire à l'aune de l'éthique du care

Claudia Sofía Durán Cárdenas

► **To cite this version:**

Claudia Sofía Durán Cárdenas. Les conflits éthiques de l'aide humanitaire à l'aune de l'éthique du care. Philosophie. 2020. dumas-03188529

HAL Id: dumas-03188529

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03188529>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Claudia Sofía DURÁN CÁRDENAS

Les conflits éthiques de l'aide humanitaire
à l'aune de l'éthique du *care*

Mémoire de Master « Sciences humaines et sociales »

Mention : Philosophie

Parcours : Philosophie Pratique

Sous la direction de Mme Marlène JOUAN

Année universitaire 2019-2020

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussignée Claudia Sofía DURÁN CÁRDENAS déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document, publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à : Saint Martin d'Hères

Le : 06 juin 2020

Signature :

Hombre

*Soy hombre , he nacido,
tengo piel y esperanza.*

*Yo exijo, por lo tanto,
que me dejen usarlas.*

*No soy dios: soy un hombre
(como decir un alga).*

*Pero exijo calor en mis raíces,
almuerzo en mis entrañas.*

*No pido eternidades
llenas de estrellas blancas.*

*Pido ternura, cena,
silencio, pan, casa...*

*Soy hombre, es decir,
animal con palabras.*

*Y exijo, por lo tanto,
que me dejen usarlas.*

Jorge Debravo

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont motivé et encouragé à travailler mon sujet, à ceux et celles qui ont cru et m'ont fait croire que je pouvais faire alimenter le débat étudié.

Je remercie très sincèrement Marlène Jouan, ma directrice de mémoire, qui s'est toujours montrée disponible et à l'écoute. Merci pour votre accompagnement et vos éclairages sur ce travail.

Merci à Gabriela Arguedas, qui, dès le début, m'a motivé à entreprendre cette recherche. Merci à toutes les personnes ayant pris de leur temps pour discuter avec moi et pour m'orienter dans les problématiques qui sont au cœur de mon travail : merci à Débora Noal, à Ilaria Siggì, à Gerardo Quirós, à María José Chaves, à Manfred Murillo, à Alexei Castro.

Merci à ma famille, pour son soutien quotidien, et à Jason, qui a toujours été présent, pour son écoute et ses encouragements.

Enfin, je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont soutenu pour la réalisation de ce mémoire.

Sommaire

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : LES PRINCIPES TRADITIONNELS DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	24
I. Justification et objectifs de l'aide humanitaire	25
1. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AIDE HUMANITAIRE ?	26
2. LES DISCOURS QUI JUSTIFIENT L'AIDE HUMANITAIRE.....	28
II. Les principes traditionnels de l'aide humanitaire : présentation et interprétation ..	31
1. LE PROJET SPHERE	34
2. LES PRINCIPES DU MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE ET LE CROISSANT-ROUGE	35
3. INTERPRETATION DES PRINCIPES TRADITIONNELS DE L'AIDE HUMANITAIRE	36
III. Le contexte d'application des principes : un contexte d'urgence	40
1. LES ACTEURS DE L'AIDE HUMANITAIRE	40
2. L'AMBIGUÏTE : UN ASPECT STRUCTUREL DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	44
3. L'HUMANITAIRE DANS DES CONTEXTES POLITISES	46
Conclusion du chapitre.....	49
CHAPITRE II : CONFLITS ETHIQUES DE L'AIDE HUMANITAIRE : LES DEFIS SOULEVES LORS DE L'APPLICATION DES PRINCIPES TRADITIONNELS	51
I. Les critiques adressées à l'humanitarisme traditionnel et à ses principes : « le nouvel humanitarisme »	55
1. MISE EN QUESTION DU PRINCIPE DE NEUTRALITE	56
2. MISE EN QUESTION DU PRINCIPE D'INDEPENDANCE.....	56
3. LA MILITARISATION DE L'AIDE HUMANITAIRE	58
4. L'APPROCHE FONDEE SUR LES DROITS HUMAINS.....	60
5. LA FIN DE LA DISTINCTION ENTRE L'AIDE HUMANITAIRE ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT.....	60
6. LES VICTIMES AU CENTRE DE LA REFLEXION.....	63
II. Conflit éthique n°1 : Témoignage ou silence ?	66
III. Conflit éthique n°2 : Rester ou partir ? Absence ou présence ?	72
IV. Conflit éthique n°3 : L'indépendance de l'espace humanitaire face au politique.....	78
1. LE POLITIQUE ET LA POLITIQUE DANS L'HUMANITAIRE	79
2. L'ACTION HUMANITAIRE APOLITIQUE.....	80
3. L'HUMANITAIRE POLITIQUE	82
4. OPTION INTERMEDIAIRE : REALISME POLITIQUE.....	85
V. Conflit éthique n°4 : La portée de l'aide humanitaire : l'action à court terme et à long terme.....	89
1. L'ACTION HUMANITAIRE D'URGENCE.....	90
2. L'ACTION HUMANITAIRE A LONG TERME	91
Conclusion du chapitre.....	96

CHAPITRE III : LA RELATION HUMANITAIRE. UNE PERSPECTIVE POUR PENSER LES DEFIS ETHIQUES DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	99
I. L'aide humanitaire : entre la domination et la compassion.....	100
1. L'AIDE HUMANITAIRE COMME BIOPOLITIQUE ET POLITIQUE DE LA VIE	101
2. CONCEPTUALISATION DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE DANS LA PRATIQUE HUMANITAIRE	108
II. L'aide humanitaire comme pratique de <i>care</i>	118
1. L'APPROCHE RELATIONNELLE DE L'ETHIQUE DU CARE	119
2. SE SOUCIER DE - ATTENTION	122
3. PRENDRE EN CHARGE – RESPONSABILITE.....	124
4. PRENDRE SOIN - COMPETENCE.....	127
5. RECEVOIR LE SOIN – CAPACITE DE REPONSE	129
III. La relation humanitaire, une relation de soin.....	132
1. UNE AUTRE CARACTERISATION DES RECIPIENDAIRES : LA VULNERABILITE.....	132
2. UNE AUTRE CARACTERISATION DES RECIPIENDAIRES : L'AGENTIVITE	140
Conclusion du chapitre : la vie nue, la vie politique et l'humanité.....	152
CONCLUSIONS	155

INTRODUCTION

Présentation du thème de recherche : l'aide humanitaire

Nous avons décidé d'étudier les conflits éthiques issus de l'application des principes traditionnels de l'aide humanitaire, à l'aune l'éthique du *care*. Le champ de notre recherche est donc l'aide humanitaire, que Rony Brauman – président de Médecins sans frontières (MSF) de 1982 à 1994– définit comme : « l'action humanitaire est celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix »¹. Le contexte qui motive une telle action est une situation de crise qui provoque que des personnes se retrouvent dans le besoin, c'est pourquoi il précise que « l'aide humanitaire n'a pas pour ambition de transformer une société, mais d'aider à ses membres à traverser une période de crise, autrement dit de rupture d'un équilibre antérieur. »². En effet, selon Brauman l'aide humanitaire ce déploie lors d'une crise, c'est-à-dire, à partir d'un événement ponctuel qui provoque de la souffrance, face à laquelle les humanitaires ne savent rester indifférent. C'est ce scénario qui distingue l'aide humanitaire de l'aide au développement.

L'auteur précise cette distinction, parce que souvent l'aide humanitaire et l'aide au développement sont confondues. Le contexte d'urgence, propre à l'action humanitaire est défini par Marie-Laure Le Coconnier et Bruno Pommier comme « une calamité qui provoque des morts, de graves souffrances humaines, des dégâts matériels de grande ampleur. Ce bouleversement imprévisible constitue une menace sur la vie ou les bases du fonctionnement d'une communauté ou d'un État. »³ C'est-à-dire que la temporalité de l'humanitaire est le présent et le besoin d'agir immédiatement. L'humanitaire a pour objectif le soin pour la survie, face au danger de mort.

En revanche, l'aide au développement se projette dans le futur, et vise la durabilité. Elle s'attaque aux problèmes structurels plutôt qu'au soin immédiat. L'action pour le

¹ BRAUMAN, Rony. *L'action humanitaire*. Paris, Flammarion, 1995, p.9

² *Ibid.*, p.9-10

³ LE COCONNIER, Marie-Laure et POMMIER, Bruno. *L'action humanitaire*. Paris : Presses Universitaires de France, 2012, p. 36.

développement se tourne vers la promotion d'une vie meilleure, à visée de long terme, à travers le soutien de l'éducation, l'accès aux ressources, l'amélioration des conditions de vie, des opportunités... Ainsi, l'approche de l'aide au développement est d'abord une approche politique, économique et sociale. D'ailleurs, l'histoire de l'humanitaire est différente de l'histoire de l'aide au développement. D'après Philippe Ryfman, au XXe siècle, la médecine coloniale et l'action missionnaire enracinés aux empires de pays européens, soutiennent la lutte anticoloniale. Elles donnent naissance à de nombreuses ONG qui s'investissent sur le terrain en faveur du développement des populations émancipées, c'est le début de l'aide au développement⁴. L'aide humanitaire a des racines plus anciennes (des sources religieuses, philosophiques et juridiques) et traverse plusieurs phases.

Cependant, la délimitation des activités de l'aide humanitaire et l'aide au développement n'est pas nette. Depuis quelques années le nombre d'associations et d'ONG dédiées aux activités humanitaires et de développement se sont multipliées, et de plus en plus des organisations pour l'aide d'urgence se préoccupent de la durabilité de leurs actions ; cela peut les mener à élargir leurs domaines d'action, tout en atténuant la limite avec l'aide au développement. Quand s'arrête l'humanitaire et quand commence l'action pour le développement ? Nous aborderons cette question dans le deuxième chapitre.

Évolution de l'aide humanitaire

Nous pouvons dire qu'il y a un consensus sur le fait que l'aide humanitaire a évolué du XIXe siècle à nos jours. L'interprétation des tournants et des événements clés de l'histoire de l'humanitaire peut varier d'un auteur à l'autre, nous retenons ici deux façons de tracer cette histoire : par le biais d'une interprétation thématique ou bien d'une lecture linéaire. D'un côté, Philippe Ryfman divise l'histoire de l'humanitaire en deux phases : le « premier siècle de l'humanitaire », s'étend de la genèse du mouvement avec la création de la Croix-Rouge, jusqu'aux années 1960 ; puis le « deuxième siècle de l'humanitaire » commence avec la crise de Biafra⁵, en 1968, considérée comme le « moment fondateur » d'une nouvelle

⁴ RYFMAN, Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La découverte, 2008, p.40-42.

⁵ En 1968 les troupes nigériennes encerclent la région du Biafra (région du sud-est du pays, déclarée indépendante un an auparavant) provoquant la famine de huit millions de Biafrais. Ce conflit interne, défi les institutions classiques (la Croix-Rouge ne réussit pas à concilier les deux partis, ni à négocier l'acheminement de secours) et les dirigeants biafrais, vaincus militairement utilisent l'action humanitaire pour faire céder le gouvernement nigérian (sans succès). Ainsi, la guerre du Biafra inaugure un nouveau type de conflit, autour

période de l'humanitaire, notamment avec la naissance du sans-frontiérisme (on appelle ainsi le mouvement issu de la création de l'organisation Médecins Sans Frontières qui a inspiré la création d'autres organisations et une nouvelle façon de faire l'humanitaire). Les étapes décrites sont similaires à celles présentées par Pilar Estébanez dans son ouvrage *Medicina Humanitaria*, qui identifie cinq étapes de l'histoire contemporaine de l'aide humanitaire : 1. La création de la Croix Rouge ; 2. L'aide humanitaire d'entre-deux-guerres ; L'aide humanitaire après la Seconde Guerre Mondiale ; La deuxième génération des organisations humanitaires (création de MSF) ; L'évolution et les dilemmes de l'aide humanitaire dans les années 1990⁶.

D'un autre côté, dans l'article « Faire l'histoire de l'humanitaire », Axelle Brodriez et Bruno Dumons examinent l'évolution de l'aide humanitaire dès son commencement au XIXe siècle, suivant cinq clefs de lecture⁷. Il ne s'agit pas d'une étude linéaire, selon laquelle chaque clé de lecture correspondrait à une période déterminée, puisque chacun de ces points permet de raconter une histoire de l'humanitaire sous un angle différent, soit :

1. L'humanitaire comme réponse à une culture de guerre ;
2. L'histoire de l'humanitaire face aux catastrophes et le rôle des ONG dans les situations d'urgence ;
3. L'histoire de l'humanitaire et son lien avec la religion ;
4. La dimension politique de l'aide humanitaire, par rapport aux Droits Humains, à la décolonisation et au racisme ;
5. Le droit international, le droit d'ingérence et la « culture internationale » (façonnée par l'opinion publique et les médias) et son influence sur l'action humanitaire.

Ces cinq clés de lecture montrent cinq faces de l'humanitaire qui sont mises en relief lorsque nous étudions la justification de l'aide humanitaire, le contexte dans lequel elle se déploie et les conflits issus de la pratique. La culture de la guerre traverse l'histoire de l'humanitarisme, dès sa naissance ; les contraintes associées à la présence d'un conflit armé évoluent dans le temps, mais elles ont toujours été présentes lors de la prise de décision et la planification des missions humanitaires. Les catastrophes sont un autre type de scénario dans lequel

duquel vont surgir les idées des ONG comme Médecins Sans Frontières, partisans du devoir d'assistance et de l'humanitaire d'urgence (FERRÉ, Jean-Luc, *L'action humanitaire*. Toulouse, Milan, 2007, p.21).

⁶ ESTÉBANEZ, Pilar. *Medicina humanitaria*. Madrid : Ediciones Díaz de Santos, 2005.

⁷ BRODRIEZ, Axelle et DUMONS, Bruno, « Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le mouvement social*, n° 227, 2009, p.4-8

interviennent les humanitaires, qui révèlent des réalités de la société à tenir en compte, comme leur forme d'organisation sociale et les facteurs qui constituent leur vulnérabilité. La culture internationale et la dimension politique de l'aide sont au centre du débat sur les nouvelles formes de l'humanitarisme, et d'ailleurs, nous en parlerons dans le chapitre 1 et 2, pour caractériser le contexte de l'aide humanitaire et les conflits éthiques issus de la pratique.

Des scénarios contemporains complexes

Ces deux interprétations de l'histoire de l'humanitaire révèlent que l'évolution de la pratique humanitaire est liée au contexte politique et social où se développent les situations d'urgence. Le contexte dans lequel a lieu l'aide humanitaire rend difficile la prise de décisions, vu les conditions précaires d'action et l'impératif d'agir rapidement. De plus, ces décisions sont souvent déterminantes pour la survie et l'intégrité des personnes recevant l'assistance, aussi bien que pour les travailleurs humanitaires eux-mêmes. Étant donné ces enjeux, des principes éthiques ont été formulés afin d'orienter les décisions prises lors de la pratique humanitaire. Ces principes ont été rédigés dans des traités internationaux, des codes et des chartes, signés par des gouvernements, des institutions et des organisations, et marquent l'histoire de l'humanitaire. Dans le premier chapitre nous étudierons les textes fondateurs de la pratique humanitaire contemporaine et les principes qu'ils établissent. Nous avons repéré quatre principes qui sont considérés comme fondamentaux pour l'aide humanitaire : l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance sont considérés comme les principes fondamentaux de cette pratique. Cependant, les scénarios complexes dans lesquels l'aide humanitaire est fournie, suscitent des défis éthiques à partir desquels se sont multipliés et renouvelés les questionnements adressés à ces principes.

D'après différents auteurs, les scénarios contemporains où se déroule l'aide humanitaire sont complexes à cause de la nature et la prolongation des crises ; des différents acteurs qui interviennent dans les situations d'urgence ; et de la tendance croissante à la militarisation des interventions, sous le nom d'intervention humanitaire. Pour François Audet et Lourdes Benavides, la fin de la Guerre Froide a donné lieu à une reconfiguration des relations internationales et des conflits issus de ces relations : il y a eu une intensification de guerres intra-étatiques et les crises sont devenu de plus en plus prolongées et complexes, particulièrement sur le continent africain. Selon Audet, la mutation des conflits a provoqué

une mutation des réponses humanitaires qui a suscité un débat dans le secteur⁸. Pour certains auteurs, il y a eu une transformation de l'espace humanitaire et une tendance à la politisation et à la militarisation de l'aide humanitaire qui sont critiquées. Ce contexte de mutation est central pour faire l'analyse des principes de l'aide humanitaire et les défis de son application.

Étant donné les conflits éthiques auxquels l'aide humanitaire est actuellement confrontée, ses principes et démarches sont mis en question. Cette situation a généré un débat qui a donné lieu à de nouvelles formulations des principes éthiques, et même à des propositions de nouveaux principes, lesquels sont à leur tour objets de critiques. Il s'agit du débat entre le nouvel humanitarisme et l'humanitarisme traditionnel (que nous traiterons dans le deuxième chapitre), où interviennent différentes positions par rapport aux objectifs, principes et finalités de l'aide humanitaire. En raison de ces questionnements, plusieurs acteurs considèrent que l'humanitaire se trouve face à une crise.

Pour David Rieff et Rony Brauman et François Audet, l'humanitaire présente des limites face aux conflits contemporains qui constituent un « nouvel environnement de travail » pour les acteurs humanitaires et les forcent à reconsidérer les principes qui ont édifié le mouvement humanitaire⁹. Pour sa part, Michael Schloms signale que les organisations humanitaires n'ont pas de positions communes en ce qui concerne les principes fondamentaux de leur travail, ni les conflits éthiques auxquels ils font face et les solutions qu'ils proposent. C'est pourquoi les principes sont devenus flous et la diversité des acteurs problématique ; il conclut que « C'est cette confusion qui est à l'origine de la crise actuelle du mouvement humanitaire qui est donc, en premier lieu, une crise de cohérence. »¹⁰. Ainsi, les questionnements adressés à la pratique humanitaire et à ses principes révèlent une nécessité de repenser le cadre qui guide les acteurs humanitaires au moment de prendre des décisions.

En effet, la littérature sur l'aide humanitaire met en évidence un débat sur les principes, le sens et la justification de cette pratique, dérivé de la perception d'une crise dans l'humanitarisme. Nous avons constaté que la littérature contemporaine sur les défis éthiques de l'aide humanitaire se centre sur les thèmes suivants :

⁸ AUDET, François, « L'acteur humanitaire en crise existentielle : les défis du nouvel espace humanitaire », *Études internationales*, vol. 42. 2011, p. 447-448

⁹ *Ibid.* p.449

¹⁰ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire », *Cultures et Conflits*, 60, 2006, p.11

1. La préparation éthique des travailleurs de la santé impliqués dans missions humanitaires ;
2. Des propositions de cadres d'action et protocoles régulateurs de l'aide humanitaire.
3. Des études critiques sur la constitution et l'action des ONG humanitaires (mécanismes d'autorégulation de ces organismes et légitimité de leurs actions.)
4. Des analyses du droit humanitaire et du droit d'intervention dans une perspective géopolitique.
5. La tension éprouvée par les travailleurs humanitaires entre la théorie (normes éthiques) et la pratique (situations dans lesquelles l'aide est pourvue) ;
6. Des considérations sur l'humanitarisme : études sur la crise que l'humanitarisme traverse par rapport à ses principes et propositions de reformulations.

Ce sont ces deux derniers points, que nous avons privilégié pour notre recherche, nous avons repéré quatre thèmes souvent évoqués, qui ont guidé notre réflexion et l'élaboration de notre plan : la portée et limites de l'action humanitaire ; la politisation de l'aide humanitaire ; la militarisation et le nouveau contexte de sécurité de l'action humanitaire ; et le rôle et considération des victimes. Comment peut-on étudier ces thématiques à partir d'approches philosophiques ?

Perspective théorique

Nous avons choisi d'étudier les principes de l'aide humanitaire, qui guident la pratique et les conflits éthiques récurrents lors du déploiement de l'action. Ainsi, notre intention est de faire le lien entre la théorie (les normes et principes) et la pratique humanitaire, espérant pouvoir aider les acteurs humanitaires lorsqu'ils font face à des choix difficiles dans des scénarios d'urgence. Nous avons donc cherché des courants théoriques qui nous permettent de comprendre comment sont établis les principes et quel est leur sens ; comprendre les valeurs, normes et principes qui interviennent lors de la pratique (le lien entre théorie et pratique) ; en quoi consiste un conflit éthique ; et comment on peut délibérer pour faire des choix difficiles. La littérature sur le débat entre le nouvel humanitarisme et l'humanitarisme traditionnel étant très riche, nous avons choisi des approches qui nous permettent de faire une lecture alternative des problématiques et des enjeux, notamment en identifiant les différents acteurs de la pratique humanitaire, dont les bénéficiaires de l'aide.

Par la nature de notre objet d'étude, notre recherche appartient au champ de l'éthique appliquée qui, selon les mots de Michela Marzano, « propose une approche philosophique renouvelée à l'articulation de la théorie morale avec la pratique. Elle entend offrir ainsi des éléments transversaux de réponse ou tout au moins des éléments d'analyse, pour aborder les grandes questions morales d'aujourd'hui »¹¹.

En effet, l'éthique appliquée centre son analyse sur des situations précises et s'intéresse aux tensions entre les principes et la pratique. En lien avec les propos de Marzano, Marie-Hélène Parizeau, identifie les caractéristiques principales de cette approche : 1. L'éthique appliquée a le souci de répondre aux problèmes pratiques et concrets issus de pratiques professionnelles ou sociales, c'est pourquoi l'analyse éthique a une visée normative tout en tenant compte des conséquences de l'action morale ; 2. L'éthique appliquée accorde de l'importance au contexte, puisque l'analyse au sein d'un dialogue pluridisciplinaire permet de visibiliser les différentes facettes d'un problème ; 3. L'éthique appliquée peut se présenter sous forme de discours ou de pratique (recherche, enseignement, activité de consultation...), tout en gardant une interaction communicationnelle forte entre discours et pratique¹². C'est pourquoi le raisonnement pratique et la délibération sont au cœur de l'éthique appliquée¹³. Dans notre recherche nous étudions un phénomène particulier, la prise de décision dans des situations d'urgence, et dans le cadre de conflits éthiques. Il convient de se demander alors, ce qu'est la particularité de l'analyse de l'éthique appliquée.

D'après Thomas Beauchamp l'approche *bottom-up* (« du bas vers le haut ») est la méthodologie privilégiée par l'éthique appliquée. Le « bas » est le niveau des situations particulières, tandis que le « haut » est celui des normes et les théories ; selon cette approche, les normes et théories, ainsi que leurs justifications et raisonnements, doivent être dérivées de façon inductive des « débats moraux précédents dans des circonstances particulières »¹⁴. Plus précisément, l'approche *bottom-up* peut suivre une méthodologie casuistique, selon

¹¹ MARZANO Michela, *L'éthique appliquée*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2008.

¹² PARIZEAU, Marie-Hélène, « Éthique appliquée. Les rapports entre la philosophie morale et l'éthique appliquée » dans CANTO-SPERBER, Monique, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale.*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p.698

¹³ MARZANO Michela, *L'éthique appliquée, op. Cit.*, p.4

¹⁴ BEAUCHAMP, Tom Lee, « The Nature of Applied Ethics », dans Frey, R.G. et Wellman C. H. (eds.), *A Companion to Applied Ethics*, Oxford, Blackwell, 2003, p.8

laquelle le raisonnement éthique se fait à partir de l'étude de cas et leur comparaison. Mais l'éthique appliquée n'est limitée pas à cette démarche. Par exemple, pour Richard Hare, une fois qu'une personne a dû faire face à un choix difficile elle a appris quelque chose qui pourra lui servir après, même si chaque situation est différente. C'est pourquoi, lorsqu'une décision est prise dans un cas concret elle devrait « être incorporée au corps général des principes pour être utilisée dans le futur »¹⁵, même si les principes ont des exceptions (celles-ci sont à noter pour la règle générale). Cette méthode prétend donc trouver un moyen de faire des choix pertinents en ayant connaissance de la situation.

Ainsi, le raisonnement de l'éthique appliquée a la forme d'une interaction entre la situation concrète, les normes et l'action envisagée où l'attention est centrée sur la façon de raisonner. Beauchamp précise que certains théoriciens « centrent leur attention sur la façon dont les décisions pratiques sont prises »¹⁶, si bien que l'importance est donnée au mode de raisonnement et d'agir. Mais cela ne veut pas dire que les cas particuliers sont plus importants que les principes, puisque : « Les principes doivent être faits pour des cas spécifiques et les analyses de cas doivent être éclairés par des principes généraux »¹⁷. Pour faciliter l'application des principes, il est nécessaire de *spécifier* les normes. La « spécification » est le processus qui conduit à rendre les normes concrètes pour qu'elles puissent guider la conduite de manière significative et efficace. Puisque des nouvelles problématiques surgissent dans la pratique, le processus de spécification doit se faire progressivement, et en constante interaction avec les situations concrètes¹⁸. Beauchamp conclut que la méthode et les contenus moraux de l'éthique appliquée restent un projet en construction, si la prétention de ce courant est de répondre aux problématiques éthiques des différentes situations de la vie. Le cadre moral approprié pour l'éthique appliquée est donc plus un processus qu'un produit achevé.

Mais le fait que l'approche de l'éthique appliquée soit centrée sur les circonstances particulières, ne l'oppose pas aux éthiques normatives. En réalité, l'éthique appliquée interroge des théories éthiques traditionnelles (l'utilitarisme, l'éthique kantienne et l'éthique des vertus) pour répondre aux problèmes pratiques et concrets. D'ailleurs, Richard Hare met

¹⁵ HARE, Richard. « Methods of Bioethics: Some Defective Proposals », in *Objective Prescriptives and Other Essays*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p.33

¹⁶ BEAUCHAMP, Tom Lee, « The Nature of Applied Ethics », art. Cité, p.8

¹⁷ *Ibid*, p.10

¹⁸ *Ibid*, p.13

en évidence ce lien, lorsqu'il décrit les niveaux d'analyse des conflits éthiques. Le premier niveau est l'intuitif, où se trouvent les intuitions morales ; les conflits surgissent lorsque ces valeurs sont mises en tension ; il faut donc les remonter au niveau critique pour les analyser à partir de théories normatives pour les résoudre. L'une des théories prises en compte par Hare, est l'éthique des vertus ou arétaïsme. Ce courant, dont le principal représentant est Aristote, centre son attention sur les vertus ou caractère moral et le raisonnement pratique. Hare montre de quelle façon les questions de d'éthique appliquée peuvent être analysés à partir de l'éthique des vertus, notamment en reprenant son modèle de la délibération et sa théorie sur le raisonnement pratique.

Or, Rosalind Hursthouse et Glen Pettigrove, rappellent que l'éthique des vertus a connu des critiques selon lesquelles ses propos seraient difficilement applicables. Si cette éthique centre son attention sur le *caractère moral* de celui qui agit plutôt que sur l'élaboration de normes à suivre, comment peut-elle guider l'action ? Des auteurs comme Elizabeth Anscombe avertissent que l'éthique des vertus est un courant orienté vers l'action, et que le caractère moral s'exprime dans la vertu et le vice, si bien que ce courant guide l'action en établissant une norme du type *fais ce qui est vertueux, ou ne fais pas ce qui est vicieux*¹⁹.

Puisque nous nous intéressons aux conflits éthiques de l'aide humanitaire, nous reprendrons les éléments du raisonnement pratique et de la délibération de l'éthique des vertus pour notre analyse des conflits éthiques de l'aide humanitaire, dans le deuxième chapitre. Nous avons choisi de ne pas faire d'études de cas, mais de nous inspirer de la casuistique en reprenant des cas concrets et les commentaires d'auteurs critiques, et de travailleurs humanitaires, pour mieux comprendre les conflits éthiques que nous avons identifiés. C'est ainsi que l'éthique appliquée et l'éthique des vertus sont au centre de notre méthodologie d'analyse des conflits, tandis que notre perspective théorique pour analyser les éléments de la pratique humanitaire est l'éthique du *care*.

L'éthique du *care* est une perspective théorique née dans les années 1980, comme critique de théoriciennes féministes aux courants éthiques dominants. À partir de l'étude de

¹⁹ HURSTHOUSE, Rosalind and PETTIGROVE, Glen, "Virtue Ethics", dans ZALTA, Edward N. (ed.) *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Winter 2018 Edition).

la pratique de *care* (parfois traduit par soin, sollicitude, souci des autres...), ce courant propose de nouvelles considérations sur des notions philosophiques telles que l'autonomie et la justice, pour mettre en valeur des notions négligées telles que l'interdépendance et la vulnérabilité. Il s'agit par ailleurs, d'une « éthique concrète » qui met en valeur le particulier²⁰. En effet, la pratique de *care* met en évidence les *besoins* des personnes, les différentes façons dont le soin leur est apporté pour satisfaire ces besoins, et la relation qui s'articule à partir de cette action. D'ailleurs, pour Joan Tronto, politiste et théoricienne du *care*, l'idéal de la pratique de *care* est de donner une réponse intégrée aux besoins concrets d'un autre singulier. D'après Tronto, le *care* peut être défini comme une :

Activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie.²¹

D'après cette définition, la pratique de *care*, met en évidence la dimension relationnelle du besoin, comme un aspect qui nous concerne tous. D'ailleurs, l'éthique du *care* ne se limite pas à l'étude des relations de *care* au niveau intime et des relations familiales²², puisqu'elle met en évidence l'existence de multiples relations de dépendance, au-delà de la sphère familiale. Ainsi, il s'agit d'une éthique qui ne fonde pas sa réflexion à partir d'un sujet, mais à partir de réseaux complexes dans lequel il s'inscrit, qui conforment son monde et dont il dépend.

C'est dans cette perspective que Joan Tronto développe une réflexion éthique à partir de la pratique du *care*. Elle identifie quatre phases dans lesquelles la relation de soin s'exprime de façon différente, en fonction des enjeux particuliers à chaque phase, et qui révèle quatre qualités morales. La première phase -se soucier de-, est le moment où l'on reconnaît la nécessité : la constatation de l'existence d'un besoin, qui implique l'évaluation de la possibilité d'y apporter une réponse. L'étape suivante – « prendre en charge » – implique d'assumer une certaine responsabilité par rapport à un besoin identifié, et de

²⁰ LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia, *Le souci des autres. Éthique et politique du care*. Paris, École de Hauts Études en Sciences Sociales, 2005, p.19

²¹ TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care* (1993). Paris, Éditions la Découverte, 2009, p.143

²² D'ailleurs des théoriciennes comme Joan Tronto revendiquent une politique du *care* et une théorie de la justice fondée sur l'éthique du *care*.

déterminer la nature de la réponse à lui apporter. Pour cela il faut vérifier que l'on peut agir pour traiter ces besoins. La troisième étape est celle de « prendre soin » : le travail matériel implique un contact direct avec les objets du *care*. Enfin, l'étape « recevoir le soin », correspond à la reconnaissance de la réaction des récipiendaires au soin qu'ils reçoivent : c'est la seule manière de savoir si une réponse a été apportée aux besoins. En effet, il faut faire attention, parce que les perceptions des besoins peuvent être fausses, où la façon dont le soin est apporté peut ne pas être adéquate.

En fait, la pratique de *care* exige de se soucier de fournir une attention pertinente et efficace, c'est pourquoi chaque étape exige des qualités morales particulières. Il s'agit de *l'attention* aux besoins réels d'autrui, de la *responsabilité* qui doit être assumée lorsque l'on décide de s'engager dans une action de soin, qui exige la *compétence* des dispensateurs du soin, pour que l'action soit bien menée aussi bien que la *capacité de réponse*, soit d'écouter la parole de l'autre pour savoir si son besoin est satisfait ou s'il faut changer de stratégie²³. Ces quatre qualités présentées par Tronto sont liées entre elles, et mettent en évidence que le *care* demande une connaissance approfondie et réfléchie de la situation, des acteurs, et surtout l'écoute des récipiendaires de l'aide. C'est pourquoi l'altérité est un élément central de ce courant : les théoriciennes du *care* considèrent que la vulnérabilité et la dépendance sont des conditions essentielles de l'humanité (et pas des accidents) qui fondent une relation éthique avec autrui.

À ce propos, Fabienne Brugère précise que l'éthique du *care* ne prétend pas éliminer l'autonomie de la dimension éthique de l'existence, mais penser la « vulnérabilité dans l'autonomie ». Cependant certaines théoriciennes de l'éthique du *care* préfèrent utiliser la notion *d'interdépendance*, qui met en évidence l'aspect relationnel de notre vie, plutôt que celle d'autonomie. À partir de la perspective anthropologique de ce courant, Paperman et Laugier formulent une perspective de la justice différente de celle des théories dominantes, sensible aux autres concrets.

Mais elles se sont aussi intéressées aux « autres distants » dans les relations de *care* et tiennent compte du contexte économique, politique et social, pour élaborer leur théorie. D'ailleurs il y a quelques ouvrages qui procèdent à analyser des interventions et crises humanitaires, à partir de la perspective de l'éthique du *care*. D'une part, le livre *Face aux*

²³ *Ibid.*, p.147-150

*désastres. Une conversation à quatre voix sur la folie, le care et les grandes détresses collectives*²⁴, est un exemple, les auteures centrent leur attention dans l'analyse de l'aspect psychologique des personnes face à des situations de désastres, à partir de l'éthique du *care*. D'autre part, Arnaud Dandoy étudie le rapport entre les travailleurs humanitaires expatriés et les travailleurs de soin locaux impliqués dans les opérations humanitaires, dans son article « L'éthique du *care* contre l'exceptionnalisme humanitaire »²⁵. Pour sa part, Fiona Robinson, dans son livre *The Ethics of Care. A feminist approach to Human Security*, analyse la problématique de la sécurité humaine et dédie un chapitre à l'étude des interventions humanitaires.

Robinson soutient que les éthiques féministes (dont l'éthique du *care*) apportent une approche alternative pour analyser l'éthique de l'intervention humanitaire. Nous avons identifié quatre aspects de son approche, particulièrement intéressants pour mener notre analyse sur les défis éthiques auxquels sont confrontés les principes de l'aide humanitaire. Premièrement, l'auteure fait attention aux particularités des urgences humanitaires dans leur contexte économique et politique. Pour l'auteure, la perspective critique du *care* exigerait que l'attention soit mise sur les particularités des différentes urgences, en relation avec les processus sociaux, économiques et géopolitiques dans lesquels s'inscrivent ces scénarios. Deuxièmement, l'auteure étudie la notion de responsabilité en tenant compte des différents acteurs dans le contexte international et l'interdépendance dans la relation humanitaire. En effet, selon perspective critique adoptée par Robinson la dépendance est constituée de conditions structurelles et normatives. Ainsi, on peut apercevoir des connections entre responsabilité, *care* et pouvoir sur différentes échelles.

Troisièmement, l'approche relationnelle de l'éthique du *care*, proposée par Robinson comprend les récipiendaires de l'aide comme « autres distants ». Pour l'auteure, l'ontologie relationnelle de l'éthique du *care* est une ressource pour comprendre notre relation éthique avec les autres distants²⁶. En effet, son approche permet de mettre en question le modèle de l'intervention humanitaire et les dichotomies présentes dans la relation entre acteurs et

²⁴ LOVELL, Anne, PANDOLFO, Sandra, DAS, Veena et LAUGIER, Sandra. *Face aux désastres. Une conversation à quatre voix sur la folie, le care et les grandes détresses collectives*. Montreuil-sous-Bois, Ithaque, 2013.

²⁵ DANDOY, Arnaud, « L'éthique du *care* contre l'exceptionnalisme humanitaire », *Alternatives humanitaires*, n° 5, 2017, p.88-99

²⁶ ROBINSON, Fiona, *The Ethics of Care. A feminist approach to Human Security*. Philadelphia, Temple University Press, 2011, p.19

récipiendaires de l'aide. Ces dichotomies sont : l'opposition entre ceux qui sont dans le besoin et « les puissants » ; les victimes et les agents ; l'objet et le sujet ; la crise et la normalité. Nous remarquons que Didier Fassin, critique aussi une dichotomie entre les travailleurs humanitaires et les récipiendaires. Nous étudierons ces critiques à la relation humanitaire dans le chapitre 3. Enfin, pour Robinson une approche critique se demande « quels sont les besoins de care *dans chaque contexte* ? » ; « comment ces besoins sont pourvus ? »²⁷. Elle prend l'exemple d'Haïti, après le tremblement de terre du 2010, et rappelle l'importance de considérer le contexte dans lequel l'urgence a lieu (le passé colonial, la pauvreté, l'agentivité des haïtiens pour s'en sortir au jour le jour malgré les difficultés quotidiennes). Pour l'auteure, l'éthique du *care* peut guider la prise de décision, pour que la réponse soit bien reçue selon les besoins des personnes à assister.

En somme, l'éthique du *care* nous permet de mettre en évidence la relation humanitaire, comme un critère à partir duquel analyser les conflits éthiques issus de l'application des principes de l'aide humanitaire (et aussi envisager des solutions possibles).

Démarche argumentative en trois parties

Mon point de départ pour proposer cette recherche est le constat que la justification des principes, objectifs et finalités de l'aide humanitaire est mise en question, ce qui est évident dans la littérature contemporaine sur l'humanitarisme et l'éthique de l'aide humanitaire : plusieurs auteurs parlent même d'une crise de l'humanitarisme. Le débat issu de ces questionnements oppose un humanitarisme traditionnel au « nouvel humanitarisme », et il est nourri par les agences humanitaires, des organisations internationales, ainsi que des auteurs critiques (souvent anciens travailleurs humanitaires).

Vu qu'un des aspects les plus récurrents de ce débat est la critique adressée aux principes traditionnels de l'aide humanitaire, ceux-ci seront l'objet d'étude de la recherche proposée. Nous mettrons l'accent sur les défaillances de ces principes, et les conflits éthiques dont ils peuvent être partie prenante. Nous avons repéré quatre principes traditionnels de l'aide humanitaire : humanité, indépendance, impartialité et neutralité. Ceux-ci constituent un guide opérationnel pour justifier les décisions, ils sont évoqués dans des textes de

²⁷ *Ibid.*, p.98.

référence pour l'aide humanitaire, mais l'interprétation donnée à chaque principe peut varier d'une agence à l'autre. Par ailleurs, ce cadre éthique de référence ne suffit pas pour résoudre les tensions lors de la pratique humanitaire : il y a des conflits récurrents qui surgissent et pour lesquels il ne suffit pas d'appliquer les quatre principes évoqués.

Face à ces tensions, nous avons cherché un outil théorique qui puisse guider une analyse des conflits éthiques liés à l'application des principes de l'aide humanitaire. L'aide humanitaire étant une pratique de soin envers une population qui traverse une période de crise, s'inscrit dans le champ d'étude de l'éthique du *care*. D'ailleurs, les quatre étapes du *care* décrites par Joan Tronto –*se soucier de, prendre en charge, prendre soin, recevoir le soin*–, sont applicables au processus de l'action humanitaire. C'est pourquoi nous reprendrons les quatre qualités morales de cette pratique –attention, responsabilité, compétence et capacité de réponse–, pour faire l'analyse éthique de la pratique humanitaire, de ses principes et des conflits qui lui sont liés.

Nous avons constaté que les approches de théoriciennes telles que Joan Tronto, Sandra Laugier ou Patricia Paperman sont pertinentes pour faire l'analyse de l'aide humanitaire, de ses principes et les conflits auxquels ils sont confrontés. D'ailleurs, Fiona Robinson a déjà analysé l'intervention humanitaire d'après l'éthique du *care*. De plus, nous avons constaté que des auteurs critiques de l'aide humanitaire, tels que Rony Brauman et Didier Fassin ont traité des thématiques qui rejoignent les catégories de ce courant, notamment par rapport à la relation humanitaire. Brauman invite à une réflexion sur la responsabilité des organisations et des bénéficiaires de l'aide humanitaire, et il critique le fait que ces derniers sont souvent considérés étrangers à leur propre situation²⁸. De la même façon, Fassin met en relief le rôle et considération des population assistées, et critique les dichotomies qui sont propres à la relation humanitaire, à partir d'une perspective du pouvoir. En effet, à partir de l'étude de l'éthique du *care*, nous avons identifié une tension éthique à considérer par rapport à l'application des principes de l'aide humanitaire : la relation humanitaire et le statut des bénéficiaires de l'aide.

Ainsi, nous proposons d'analyser les conflits éthiques issus de l'application des principes de l'aide humanitaire à l'aune de la perspective de l'éthique du *care*. De quelle

²⁸ BRAUMAN, Rony, *L'action humanitaire. Op. Cit.*, p.100

façon l'éthique du *care*, à partir de son approche critique des pratiques de soin, parmi lesquelles s'inscrit l'aide humanitaire, peut-elle éclairer l'analyse des conflits éthiques qui mettent à l'épreuve les principes de l'aide humanitaire ? Pour répondre à cette problématique nous avons organisé notre recherche comme suit.

Premièrement, nous identifions les objectifs et la justification de l'aide humanitaire, pour ensuite étudier les principes traditionnels de cette pratique. Nous avons identifié les principes à partir de textes fondateurs de l'humanitarisme et des commentaires à ces textes, pour mieux comprendre leur sens et leur justification. Puis, nous avons étudié le contexte de l'aide humanitaire –la situation d'urgence–, et les acteurs impliqués –qui composent le dispositif humanitaire–, pour comprendre la façon dont les principes ont été formulés, en quoi la prise de décisions est complexe.

Deuxièmement, nous étudions les difficultés d'application des principes de l'aide humanitaire. Nous avons d'abord étudié les critiques de l'humanitarisme traditionnel, adressées par les acteurs du « nouvel humanitarisme ». Ces critiques nous ont permis de repérer et d'analyser quatre conflits éthiques récurrents lors la pratique : la question sur le témoignage de situations d'injustices dans la scène humanitaire (s'agit-il d'un devoir ou est-il plus pertinent de garder silence ?) ; la question sur la pertinence de l'action humanitaire (la présence des humanitaires est-elle toujours préférable à l'absence ?) qui dérive du premier conflit ; la tension entre l'humanitaire et le politique ; puis la portée de l'aide humanitaire.

À partir des deux premiers chapitres, nous relevons une question transversale à tous les conflits : les bénéficiaires de l'aide humanitaire et leur implication dans les opérations humanitaires. C'est pourquoi dans le troisième chapitre, nous étudions la relation humanitaire, d'abord sous l'angle des relations de pouvoir (à partir de la biopolitique et la politique de la vie) ; puis sous la perspective de l'éthique du *care*: en analysant la pratique humanitaire comme une pratique de *care*, nous avons caractérisé les bénéficiaires de l'aide sous une perspective relationnelle, et à partir des notions de vulnérabilité et d'agentivité.

CHAPITRE I : Les principes traditionnels de l'aide humanitaire

Dans ce premier chapitre nous étudions les principes fondamentaux de l'aide humanitaire, dans leur contexte d'élaboration et d'application. Nous avons déjà présenté en introduction quelques caractéristiques de la pratique humanitaire, notamment l'évolution de cette pratique depuis la fin du XIX^e siècle, en lien avec les changements des relations internationales qui provoquent une évolution des conflits politiques et militaires. Dans ce qui suit, nous allons centrer notre attention sur le sens des principes fondamentaux de l'aide humanitaire et sur leur justification vis-à-vis de la pratique elle-même. Premièrement, suivant une démarche proche de l'éthique des vertus, nous nous interrogeons sur la fin visée de l'aide humanitaire et sur les discours sous-jacents au domaine. Cette étude nous permettra de mieux comprendre, dans un deuxième temps, quel est le sens des principes qui caractérisent l'humanitarisme traditionnel. Enfin, nous décrivons le contexte dans lequel se déploie l'aide humanitaire. Cet aspect nous intéresse car les principes ont été formulés pour guider l'action dans des situations complexes, mais en même temps, l'application des principes est difficile en raison des conditions de travail, marquées par les nombreux acteurs qui y interviennent avec des intérêts parfois contradictoires.

I. Justification et objectifs de l'aide humanitaire

Dans l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote développe sa théorie sur le raisonnement pratique, qui consiste à s'interroger sur la fin visée pour délibérer sur les actions et les moyens pour arriver à cette fin. Par ailleurs, il soutient que pour répondre à la question de savoir *comment agir vertueusement*, « il est nécessaire de considérer la particularité des actions en s'interrogeant sur la manière dont il faut accomplir celles-ci. »²⁹. Suivant cette approche de l'éthique aristotélicienne, nous allons nous interroger sur l'action humanitaire pour comprendre les conflits éthiques issus de cette pratique en fonction de ses principes et objectifs. Tout d'abord, nous étudions quelle est la fin visée de l'aide humanitaire, puis, quels sont les moyens identifiés pour arriver à cette fin, et quelles sont les justifications de ces actions. Cette étude nous permettra de mieux comprendre comment ont été formulés les

²⁹ ARISTOTE, EN, II, 1103 b25-31 (Bodeüs, Richard. *Éthique à Nicomaque*. Paris, Flammarion, 2016)

principes fondamentaux de cette pratique et, dans la deuxième partie de ce chapitre, de mieux saisir leur sens.

1. *Quels sont les objectifs de l'aide humanitaire ?*

Les objectifs de l'aide humanitaire sont exprimés dans les chartes et mandats des agences, mais aussi dans les définitions de cette pratique, qui varient selon leur perspective par rapport aux objectifs visés. Le premier objectif de l'aide humanitaire que nous avons identifié est celui de réduire la *souffrance*. C'est cet élément qui motive l'action, tel que l'affirme Cornelio Sommaruga, juriste et diplomate suisse président du CICR de 1987 à 1999, dans la préface à l'ouvrage *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'aide humanitaire* : « L'essentiel c'est agir pour réduire les souffrances. »³⁰ De même, Jean-François Mattei, président de l'Académie nationale de médecine et président honoraire de la Croix-Rouge française, décrit la motivation de l'aide humanitaire comme suit :

L'intention est de porter secours et assistance à des personnes vulnérables souffrant dans leur vie quotidienne et qui ne peuvent compter sur personne pour les aider, souvent en dehors de tout système organisé lorsque l'État est défaillant. L'aide humanitaire est alors l'ultime recours, et elle est pratiquée sans aucune autre volonté que de donner. Elle est désintéressée, guidée par les seuls principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.³¹

Mattei définit l'aide en fonction de deux axes qui caractérisent cette pratique : l'intention de l'aide humanitaire et les circonstances qui la motivent. Il insiste sur le caractère d'urgence et dramatique de l'aide, qui intervient comme dernier recours pour les personnes en souffrance, notamment pour pallier les insuffisances de l'État et plus généralement des formes publiques d'intervention auprès des populations. Ainsi, il ajoute que l'humanitaire « intervient dans les failles que présentent les sociétés, à un moment donné. Il essaie de les combler, en permettant aux personnes touchées de retrouver leur autonomie, chaque fois que possible. »³².

³⁰ SOMMARUGA, Cornelio « Préface », dans J. MOORE, *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'aide humanitaire*, Paris, Gallimard, 1999, p.9.

³¹ MATTEI, Jean-François, « La médecine humanitaire, modèle commun de l'action humanitaire », *L'Académie nationale de médecine*, 197, no 6, 2013, p. 1207-1215.

³² *Ibid.* 1210. Nous reviendrons sur les insuffisances de l'État et ses pouvoirs publics, dans des temps de crises et dans des temps « normaux », dans le deuxième chapitre, lorsque nous analyserons les critiques à la portée de l'aide humanitaire.

En introduisant l'intention de rétablir *l'autonomie* des personnes assistées –que nous avons identifié comme deuxième objectif de l'aide humanitaire–, cette définition rejoint la perspective de Rony Brauman, d'après qui « l'action humanitaire est celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix. »³³. Bien que l'auteur n'introduise pas explicitement la notion d'autonomie, les éléments qu'il présente sous-entendent cette notion. Considérons d'abord la notion de dignité évoquée dans la définition. Qu'est-ce que cela veut dire que la vie est préservée « dans le respect de la dignité » ? Pour Kant, la dignité, désigne le fait que chaque personne est une fin en soi. Cléa Sambuc et Pierre Le Coz, expliquent que chez Kant la « dignité est déduite de la spécificité de l'homme comme personne c'est-à-dire en tant qu'agent de moralité », et aussi en tant qu'agent rationnel, autonome et ayant une volonté³⁴. Dans le cadre de l'aide humanitaire, la dignité est souvent comprise comme un idéal qui défend la protection de la vie au-delà de la survie³⁵. C'est dans cet esprit que la définition de l'aide humanitaire est formulée par Brauman : le respect de la dignité implique pour l'auteur une considération de l'humanité au-delà de la survie, qui désigne le respect des personnes démunies en tant que personnes. Le deuxième élément de la définition de Brauman est l'objectif de « restaurer les capacités de choix » des personnes qui traversent une crise, qui est une façon de permettre aux personnes de retrouver leur autonomie, aussi bien que de respecter leur dignité, puisque la dignité recouvre la notion d'autonomie.

D'après Hugo Slim –chargé de recherche à l'Institut pour l'éthique, le droit et les conflits armés d'Oxford et responsable de la Cellule Politiques Humanitaires du Comité International de la Croix-Rouge–, la réduction de la souffrance et le rétablissement des capacités de choix, sont inclus dans la notion plus générale d'*humanité*, qui tient compte de ce double aspect de l'objectif de l'aide. Hugo Slim précise que l'action humanitaire est celle « qui a pour objectif de respecter et protéger l'humanité pour tous »³⁶.

³³ BRAUMAN, Rony. *L'action humanitaire*. Paris, Flammarion, 1995, p.5

³⁴ SAMBUC Cléa et LE COZ Pierre, « La dignité humaine kantienne : une justification théorique des transplantations d'organes ? », *Raison publique*, 2012/2 (N° 17), p.221 et 223.

³⁵ REDFIELD, Peter. *Life in crisis*. University of California Press, 2013, p.17

³⁶ SLIM, Hugo. *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*, Oxford, University Press, 2015, p.45

La souffrance peut donc être considérée comme un élément qui mobilise le sentiment d'humanité : on a l'intuition qu'une vie humaine ne devrait pas être en souffrance. L'autonomie, un élément qui n'est pas toujours inclus dans les définitions de l'aide humanitaire, est introduite pour élargir cette conception de vie humaine, au-delà de la souffrance. Nous pouvons interpréter ces trois éléments constitutifs de l'aide humanitaire comme suit : la fin visée de l'aide humanitaire est de respecter l'humanité ; tandis que les actions à mener pour respecter cette valeur sont : réduire les souffrances et restaurer les capacités de choix des personnes. Nous constatons que la façon dont ces actions doivent s'accomplir est aussi importante, en fonction de l'ampleur de la fin même : d'après les citations présentées, il est important de le faire de façon désintéressée (Mattei), par des moyens pacifiques et sans aucune discrimination (Brauman). Ainsi, nous pouvons définir l'aide humanitaire, en fonction de sa fin visée, ces actions intermédiaires et ses moyens. Le tableau ci-dessous reprend l'articulation de ces différents éléments :

Actions intermédiaire	Moyens	Fin visée
Restaurer l'autonomie et capacités de choix	Sans aucune discrimination	Respecter l'Humanité
Réduire les souffrances des personnes vulnérables	Pacifiquement	
Préserver la vie dans le respect de la dignité	De façon désintéressée	

Tableau 1. Fin visée par l'action humanitaire

2. Les discours qui justifient l'aide humanitaire

Il paraît évident que l'aide humanitaire est justifiée moralement aux yeux des sociétés contemporaines, étant donné les conflits et les situations d'urgence qui exposent à des millions de personnes à des conditions de précarité et de souffrance. Pour autant l'aide humanitaire mobilise d'importantes quantités de ressources économiques, humaines et même militaires. C'est pourquoi les discours qui justifient ces actions s'articulent à différents niveaux.

Émil Cock, dans son livre *Le dispositif humanitaire* paru en 2005, signale qu'il n'y a pas un discours unificateur de l'action humanitaire. Il s'intéresse ainsi aux institutions, aux individus et aux circonstances qui sont à l'origine d'une partie du discours humanitaire, qu'il

propose d'étudier à partir de ses différents niveaux d'énonciation³⁷. L'anthropologue et médecin Didier Fassin, administrateur puis vice-président de Médecins Sans Frontières (MSF) de 1999 à 2003, signale également que les discours justificatifs de l'aide humanitaire s'étendent et s'élaborent au-delà des agences et leur personnel, c'est pourquoi il propose d'étudier la logique sous-jacente qui s'exprime dans ces discours, qu'il nomme *raison humanitaire*.

D'après lui, la raison humanitaire imprègne les États et les gouvernements, qui mobilisent d'importantes ressources et mènent des pratiques (même des interventions militaires) pour des « raisons humanitaires ». Il signale que « l'humanitaire est devenu un langage qui lie inextricablement les valeurs et les affects et qui sert à définir autant qu'à justifier des pratiques de gouvernement des hommes »³⁸. Mais, pour Fassin, la raison humanitaire est aussi un imaginaire social qui se reflète dans la morale du temps présent³⁹. En effet, elle se caractérise par les sentiments moraux qu'elle mobilise : la compassion et la pitié. Ces sentiments sont « les émotions qui nous portent vers les malheurs des autres et nous font souhaiter les corriger »⁴⁰, ils sont donc associés à des affects et des valeurs tels que l'altruisme et la sensibilité. On comprend alors mieux comment cette raison humanitaire justifie et pousse à l'action humanitaire, la souffrance et la compassion étant au cœur de cette pratique. Ainsi, le vocabulaire de la souffrance et de la compassion justifie l'aide humanitaire, mais il sert aussi à en argumenter des choix politiques. En effet, l'intention de l'auteur est d'étudier l'humanitaire au-delà du cadre des agences humanitaires, et d'étendre son analyse dans une perspective contemporaine qui comprend tous les éléments de la société.

Nous comprenons à partir de Cock et de Fassin que la raison humanitaire se déploie à différents niveaux, mais aussi dans différents discours qui coexistent dans la pratique humanitaire et qui la justifient, mais pas de façon uniforme. D'ailleurs, les principes qui guident l'action peuvent varier d'une agence à l'autre, ainsi que leur interprétation. Hugo Slim signale ainsi qu'il y a une ambiguïté de l'humanitaire au sein même de sa définition. En citant le chercheur Antonio Donini, spécialiste de l'humanitarisme, il rappelle qu'il y a

³⁷ COCK, Emil, *Le dispositif humanitaire, géopolitique de la générosité*. Paris, L'Harmattan, 2005, p.22-24

³⁸ FASSIN, Didier, *La raison humanitaire. Histoire morale du temps présent*. Paris, Gallimard, 2010, p.9

³⁹ *Ibid.*, p.315

⁴⁰ *Ibid.*, p.7

plusieurs tensions à l'interne à l'humanitarisme. Pour Donini, l'humanitarisme fait référence à trois réalités séparées mais qui se superposent : une idéologie, un mouvement et une profession. Ces trois réalités sont fracturées malgré leur but en commun : soigner les souffrances et protéger les populations civiles en danger.⁴¹

L'analyse de la raison humanitaire faite par Didier Fassin se situe dans la réalité de *l'idéologie*, puisqu'il s'agit du discours justificatif et de la logique qui est sous-jacente à des politiques et des pratiques dites *humanitaires*. Il est question, donc, du sens large du terme *humanitaire*, et pas de la pratique elle-même. D'autres auteurs, comme Bernard Hours⁴², font référence à l'idéologie humanitaire dans une perspective critique, en l'associant aux représentations et aux valeurs qui découlent de l'humanitaire. Pour Didier Fassin, comme pour Bernard Hours, la raison et l'idéologie humanitaire imprègnent le mouvement et la profession évoqués par Donini. Le *mouvement humanitaire* peut se comprendre comme la tendance suivie au niveau des agences, par rapport aux actions à mener et à ses valeurs : par exemple, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentant les principes traditionnels de l'aide humanitaire, ou le mouvement du sans-frontiérisme qui revendique des actions comme le témoignage. Ces deux mouvements regroupent différentes organisations et acteurs. Enfin, la *profession* fait référence à l'action humanitaire telle qu'elle est menée par les travailleurs humanitaires, et aux défis issus de ce travail.

Donini fait référence à différentes réalités mais aussi à différents niveaux où se déploie l'humanitaire. Hugo Slim identifie également trois niveaux de décisions et d'action, qui exigent trois types d'éthique. Il décrit en premier lieu *l'éthique intime*, qui correspond à la profession. Elle concerne les travailleurs humanitaires qui sont en contact intime avec les bénéficiaires de l'aide. Il s'agit, le plus souvent, d'une pratique de soin, dont l'objectif est de sauvegarder leur survie et leur dignité.⁴³ Le deuxième niveau identifié par Slim est *l'éthique opérationnelle*, où le mouvement humanitaire se manifeste. Les décisions portent sur des questions d'organisation dans les zones d'opération. Ce sont les dirigeants humanitaires et directeurs de projets qui s'interrogent sur l'organisation optimale en termes de distribution de ressources et de coopération avec les gouvernements, les groupes armés, les autres agences... Enfin, Slim décrit le *niveau stratégique* où l'idéologie humanitaire est

⁴¹ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. Op.cit. p.9-10*

⁴² HOURS, Bernard, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*. Paris, L'Harmattan, 1998.

⁴³ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. Op.cit.*, p.112

mise en évidence. Il fait référence aux choix stratégiques que font les directeurs des agences humanitaires au niveau global et par rapport au financement, aux espaces géographiques couverts par l'agence, et aux collaborations politiques et commerciales. Ces choix sont réalisés à partir d'intérêts et d'objectifs institutionnels. Ce niveau rend compte des enjeux géopolitiques de l'aide humanitaire. Slim signale que ces trois niveaux ne sont pas forcément en cohérence l'un avec l'autre, et qu'ils mettent en évidence différents types de défis pratiques. Cette classification nous permet ainsi de comprendre les niveaux où sont prises les décisions, les acteurs qu'elles impliquent, ainsi que les enjeux qu'elles entraînent.

Le courant traditionnel de l'humanitarisme, datant du XIX^e siècle, a produit des principes dans l'esprit d'une époque, qui sont marqués par les objectifs de l'aide et les discours qui les justifient, et qui façonnent la pratique. Puisque l'humanitarisme traditionnel est à l'heure actuelle mis en question face aux scénarios contemporains où se déploie l'aide, nous avons choisi de faire une analyse critique de ses principes fondamentaux. Une fois étudiés les objectifs et justifications de l'aide humanitaire, nous pouvons mieux comprendre les principes en question.

II. Les principes traditionnels de l'aide humanitaire : présentation et interprétation

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'aide humanitaire est réglementée par des conventions internationales, des codes de conduite, des chartes qui en formulent des principes. Deux textes sont souvent pris par les organisations humanitaires comme référence sur les principes à suivre : la *Charte Humanitaire du Projet Sphère*⁴⁴ ; et le *Code de conduite de la Croix Rouge et le Croissant Rouge et pour les ONG dans l'exécution de programmes de secours en cas de catastrophe* (le Code de Conduite de la Croix-Rouge). D'après Philippe Ryfman⁴⁵, les principes fondamentaux de l'aide humanitaire sont les principes d'humanité,

⁴⁴ Le manuel Sphère est un ensemble de standards minimums universels dans des domaines de base des interventions humanitaires élaborés par un groupe d'organisations non gouvernementales humanitaires et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

⁴⁵ RYFMAN, Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*. Paris, La Découverte, 2016, p.70.

d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. Ils ont été initialement formulés par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), puis d'autres agences et ONG l'ont suivi en s'appropriant ces principes. Par exemple, des organisations telles qu'Action Contre la Faim⁴⁶ reconnaissent le CICR et ses principes comme pionniers de l'humanitaire.

Par conséquent, nous considérons pertinent d'étudier *le Code de Conduite de la Croix-Rouge* pour connaître les principes fondamentaux sur lesquels repose la pratique. Ce document date de 1994 et il a pour finalité d'établir des principes de comportement dans le respect des critères d'efficacité et d'indépendance. Il a été élaboré par le Mouvement de la Croix Rouge et le Croissant Rouge ainsi que des ONG telles que Oxfam et Save the Children, entre autres. L'autre texte de référence, est le *Manuel du Projet Sphère*. Ce texte est l'un des plus cités par rapport aux principes de l'aide humanitaire, et il date de 1997. Il est le résultat de l'effort commun d'un groupe d'ONG et du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour élaborer un ensemble de normes minimales et universelles à respecter lors des réponses humanitaires. C'est pourquoi il est pertinent d'étudier ce document, qui est régulièrement actualisé à partir de l'expérience de nombreux collectifs et agences, la dernière version étant celle de 2018.

Les principes évoqués dans le code de conduite de La Croix Rouge, ainsi que dans les codes de conduite des autres organisations, régissent l'action à l'intérieur de chaque ONG, et ont un statut normatif. Le Projet Sphère reprend le code de conduite de la Croix-Rouge et des expériences de travailleurs et agences humanitaires, pour établir des principes pour le qui conforment la Charte du projet Sphère. La Charte est aussi fondée sur les documents juridiques qui régissent la pratique humanitaire complétés avec « avec des orientations pragmatiques, des bonnes pratiques mondiales et une compilation d'éléments factuels [pour venir] en aide au personnel humanitaire sur le terrain. »⁴⁷. Puisque cette charte a été formulée par un projet qui regroupe plusieurs organisations, ils ne constituent pas la position d'une agence à titre individuel, en revanche et chaque organisation décide de les suivre ou pas, en plus de leurs propres chartes, selon son adhérence au projet Sphère.

⁴⁶ DYUKOVA, Yulia, CHETCUTI, Pauline, « Les principes humanitaires en situation de conflit. Le respect des principes humanitaires en situation de conflit armé ou de violence : l'expérience d'ACF et son positionnement », Paris, Action Contre la Faim, 2013, p.6.

⁴⁷ Association Sphère. *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018, p.V et 5.

Les organisations humanitaires comprennent en effet par « principes » des repères qui guident l'action et qui marquent l'esprit de l'agence, tout en la justifiant. C'est pourquoi, selon leurs différentes interprétations, ces principes font référence à des valeurs (qui renvoient aux objectifs de l'action) ou à des vertus (qui renvoient à l'attitude des travailleurs, à leur comportement et leur façon d'agir, en fonction des objectifs poursuivis).

Nous avons cherché les principes fondamentaux (au statut normatif) qui guident toute action humanitaire, cependant, en étudiant les textes fondateurs que nous venons d'évoquer, nous constatons qu'il n'est pas évident de les repérer. Dans la littérature critique on retrouve souvent des références aux principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité, comme étant ses principes fondateurs. Par exemple, le 9 novembre 2018, Médecins Sans Frontières (MSF) a organisé une conférence à Texas pour discuter de la crise des migrants centraméricains partant aux États-Unis. Lors de cette conférence un des intervenants, Samuel Almeida (responsable-plaidoyer MSF pour la stratégie régionale au Mexique et l'Amérique Centrale) a fait référence aux principes qui guident l'action humanitaire de Médecins Sans Frontières. D'après Almeida :

Je pense que l'application des principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité fait vraiment une différence, parce que cela nous permet d'assister les gens selon leurs besoins, et les gens le remarquent et nous font confiance. Négocier avec certains groupes ça fait aussi partie de notre travail. Bien sûr, nous avons aussi une portée communautaire⁴⁸.

Cette intervention montre l'intérêt des principes énoncés, en fonction des objectifs de l'organisation. En effet, ces trois principes sont présents dans la Charte de Médecins Sans Frontières et constituent ses « principes fondamentaux »⁴⁹, de même que le principe d'humanité, proclamé par d'autres agences comme le but de l'action humanitaire.

Cependant, ces quatre principes ne sont pas facilement repérables dans des textes guides pour nombre d'ONG, tels que la *Charte Humanitaire du projet Sphère* et le *Code de conduite de la Croix Rouge et le Croissant Rouge*. Nous remarquons que dans ces

⁴⁸ ALMEIDA, Samuel in MARTÍNEZ, Norma (Host), MOORE, John, ALMEIDA, SAMUEL, CONE, Jason, LÓPEZ DE LEÓN, María, « Bearing Witness in Central America: Stories from the Central American Migration Crisis » Communication orale, conférence. Doctors Without Borders, Texas, 9 novembre 2018 : "Our principles of neutrality, impartiality and independence really makes a difference because we can provide care based on needs and people see that, they trust us. And also negotiating with certain groups is part of the work, of course, we also have community outreach".

⁴⁹ Voir en annexe 1 : La Charte humanitaire de MSF.

documents, ils sont souvent présentés parmi d'autres principes, mais parfois ils ne sont pas tous les quatre évoqués, ou bien ils n'ont pas un statut prioritaire par rapport à d'autres droits et valeurs. Pour illustrer ce point, nous précisons ci-après les principes formulés dans la *Charte Humanitaire du projet Sphère* ; ainsi que les principes fondateurs de la Croix-Rouge et ceux formulés dans le *Code de conduite de la Croix Rouge et le Croissant Rouge*.

1. Le Projet Sphère

En 1997 un groupe d'organisations a lancé le Projet Sphère, dans le but d'élaborer un ensemble de standards minimums et universels dans les domaines des interventions humanitaires, recueillis dans le manuel Sphère. Ces principes sont établis dans trois chapitres du manuel : la Charte Humanitaire (chapitre 1), et les Principes de protection (chapitre 2), qui soutiennent directement la Norme humanitaire fondamentale (chapitre 3). Voici les principes évoqués dans la Charte humanitaire⁵⁰ :

1. Principe d'humanité (qui fonde l'*impératif humanitaire*)
2. Impératif humanitaire
3. Le droit de vivre dans la dignité
4. Le droit de recevoir une assistance humanitaire (« Cette assistance doit être donnée dans le respect du principe d'impartialité »⁵¹)
5. Le droit à la protection et à la sécurité, qui est fondé sur :
 - Le principe de distinction entre civils et combattants, et entre biens de caractère civil et objectifs militaires ;
 - Les principes de proportionnalité dans l'usage de la force et de précaution dans les attaques
 - Le droit de chercher asile ou refuge

Nous constatons que dans cette charte, les principes de neutralité et d'indépendance ne sont pas évoqués explicitement, à différence des principes d'humanité et d'impartialité. Cependant, les auteurs expliquent qu'il y a une liste de documents (classés par thèmes en annexes au manuel) qui constituent la base juridique de la Charte Humanitaire. L'un de ces documents est le Code de Conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que ses

⁵⁰ Association Sphère. *Le manuel Sphère. Op.cit.*, 2018

⁵¹ *Ibid.*, p.24

sept principes fondateurs. De même, le document « Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire », de 2003, est considéré partie de la base juridique de la Charte Humanitaire du projet Sphère. Ces principes ont été entérinés par la Conférence de Stockholm des pays donateurs, des agences des Nations Unies, des ONG et du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et signés par la Commission Européenne et seize États. Dans ce document sont définis comme principes qui doivent guider l'aide humanitaire :

L'humanité, ce qui implique qu'une place centrale soit accordée à la sauvegarde de la vie humaine et à l'atténuation des souffrances, où qu'elles se produisent ;

L'impartialité, ce qui suppose que la mise en œuvre soit dictée uniquement par l'ampleur des besoins, sans discrimination entre les populations affectées ou entre leurs membres ;

La **neutralité**, ce qui signifie que l'action humanitaire ne doit favoriser une partie plutôt qu'une autre à un conflit armé ou à tout autre différend lorsqu'une telle mesure est appliquée ; et **l'indépendance**, ce qui veut dire qu'il ne faut pas mêler aux objectifs humanitaires des objectifs politiques, économiques, militaires ou autres, qu'un acteur pourrait poursuivre concernant une zone où une action humanitaire est mise en œuvre.⁵²

Par conséquent, on peut considérer que même si le Charte du Projet Sphère ne fait pas référence aux quatre principes fondamentaux, ceux-ci sont rattachés à la Charte, au sein de différents documents comme les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

2. Les principes du mouvement de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge⁵³

Le *Code de Conduite de la Croix-Rouge et le Croissant Rouge* établit dix principes :

1. L'impératif humanitaire, priorité absolue.
2. Non-discrimination : une politique universelle, impartiale et indépendante.
3. L'aide ne saurait être utilisée au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.
4. Indépendance : ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.
5. Respect des cultures et costumes.
6. Fonder les interventions sur les capacités locales.

⁵² « Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire », 2003. Disponible sur : <https://www.ghdinitiative.org/assets/files/GHD%20Principles%20and%20Good%20Practice/GHD---23-Principles-French-Translation.pdf>.

⁵³ Voir annexe 2 : une note explicative sur le mouvement de la Croix-Rouge et le Croissant Rouge.

7. Trouver des moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.
8. Limiter les vulnérabilités futures et satisfaire les besoins essentiels.
9. Responsabilité à l'égard des bénéficiaires et des donateurs.
10. Présenter les victimes de catastrophes comme des êtres humains dignes de respect dans les activités d'information, promotion et publicité.

Parmi ces 10 principes, le principe d'impartialité et celui d'indépendance sont évoqués explicitement, mais pas les principes de neutralité et d'humanité. Cependant, ce Code de Conduite est rattaché aux 7 principes fondateurs de la Croix-Rouge, établis en 1965 qui sont présentés comme suit :

1 MISSION :

1. Humanité

3 PRINCIPES DE COMPORTEMENT

2. Impartialité
3. Neutralité
4. Indépendance

3 PRINCIPES D'ORGANISATION

5. Volontariat
6. Unité
7. Universalité⁵⁴

Nous constatons ainsi que les quatre principes considérés comme fondamentaux de l'aide humanitaire ne sont pas toujours évoqués de manière explicite dans les chartes et codes. Cependant, la plupart des organisations humanitaires font référence à des documents qui les reconnaissent en tant que tels, comme par exemple la Charte de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (les 7 principes fondateurs) et ultérieurement, le document « Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire » daté de 2003. En général, ces quatre principes font partie de la culture humanitaire.

3. Interprétation des principes traditionnels de l'aide humanitaire

⁵⁴<https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Un-mouvement-international/7-principes-fondateurs>

Dans son livre *Humanitarian Ethics*, paru en 2015, Hugo Slim identifie et interprète les principes qui guident l'action humanitaire, par rapport à leur fonction et leurs relations internes. Il énonce 33 principes (repères) du *système humanitaire* qui peuvent être classés selon leur fonction : certains sont des principes « absolus » (qui doivent être toujours respectés) ; d'autres sont des principes « obligatoires » (il peut y avoir *quelques* exceptions pour leur application) ; d'autres sont des principes « d'aspiration » (qui représentent un idéal de perfection, il s'agit donc de principes d'excellence) ; et d'autres sont des règles qui spécifient comment appliquer le principe⁵⁵.

Slim considère les quatre principes traditionnels de l'aide humanitaire comme des principes d'action, qui guident la pratique humanitaire⁵⁶ : l'humanité et l'impartialité sont considérés comme des principes absolus, tandis que l'indépendance et la neutralité sont plus proches des principes obligatoires. D'après sa définition d'aide humanitaire, la fin qu'elle vise (respecter et protéger l'humanité pour tous) s'exprime dans les principes d'humanité et d'impartialité. Puisque l'humanité constitue le but de l'action, ce principe a un statut différent des trois autres. Elle désigne l'objectif de prévenir et soulager la souffrance humaine et elle constitue (1) une valeur : la vie humaine, qui constitue une fin en soi et désigne la personne –dont sa vie est biographique, individuelle aussi bien que biologique⁵⁷– comme valeur. Cette conception d'humanité recouvre ainsi la notion de dignité (nous repérons d'ailleurs les éléments évoqués lorsque nous avons traité cette notion). Mais l'humanité constitue aussi (2) une vertu : la vertu de préserver la vie, qui dérive du fait de considérer la vie humaine comme une valeur en soi et d'être sensible à la souffrance. La compassion ou la sympathie, nous rendent sensibles à la souffrance des autres à partir de notre propre expérience ; ce contact nous fait constater qu'il est correct de préserver les vies humaines. L'humanité comme vertu est donc la vertu de bonté humaine (« *human kindness* »), exprimée dans des attitudes, des actions et des normes ; elle guide la façon d'agir des acteurs humanitaires⁵⁸.

⁵⁵ Voir annexe 3 « Principes de l'aide humanitaire d'après Hugo Slim ». SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. A guide to the morality of aid in war and disaster*, op. cit., p. 40.

⁵⁶ Les autres principes sont classés parmi les principes juridiques, les principes d'efficacité et les principes de dignité, participation et gestion. Il s'agit donc d'autre type de repères (*id.*).

⁵⁷ *Ibid.*, p.48

⁵⁸ *Ibid.*, p.45-50

D'autre part le principe d'impartialité, compris aussi comme principe de non-discrimination ou de proportionnalité⁵⁹, a pour fonction de rappeler l'*universalité* du principe d'humanité en tant que valeur, c'est-à-dire, respecter la vie humaine comme fin, et par conséquent la vie de tous. L'impartialité peut être ainsi comprise comme un principe opérationnel, puisqu'elle a pour fonction d'établir des critères d'objectivité pour respecter l'universalité de l'humanité. De cette façon, elle guide la façon dont doit s'exercer l'humanité comme vertu, pour respecter la vie humaine, comme valeur⁶⁰.

Il convient de préciser que Slim mentionne le principe de proportionnalité, comme un principe, parmi d'autres (distinction et précaution) ayant pour fonction de spécifier l'objectif de l'action humanitaire (l'humanité), dans chaque situation particulière. C'est pourquoi, la proportionnalité constitue l'un des principes de protection du manuel Sphère, énoncé ainsi : « Garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination »⁶¹. Cependant, d'autres auteurs, considèrent la proportionnalité un principe qui constitue l'impartialité, de même que le principe de non-discrimination.

Ainsi, les principes d'humanité et d'impartialité façonnent la finalité éthique de l'aide humanitaire en introduisant des valeurs et des vertus dans la pratique, tandis que les principes de neutralité et d'indépendance constituent des mesures éthiques pour atteindre la fin visée, dans les conditions politiques propres des conflits armés ou des catastrophes. Ces deux principes ont pour fonction de renforcer l'objectivité, de construire la confiance auprès des populations assistées et de garantir l'accès aux plus vulnérables dans des scénarios très politisés⁶². Hugo Slim définit le principe de neutralité comme une interdiction de prendre parti et d'exprimer son avis par rapport à un conflit politique. Pour définir le principe d'indépendance, il reprend les propos de Jean Pictet⁶³ dans son commentaire aux principes du Comité International de la Croix-Rouge, pour qui l'indépendance désigne l'autonomie

⁵⁹ Cf. EBERWEIN Wolf-Dieter. « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes Et Pratiques. » *Cultures et Conflits*, no. 60, 2005, p.29

⁶⁰ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. A guide to the morality of aid in war and disaster*, op.cit., p. 56

⁶¹ Association Sphère. *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018, p.40

⁶² Slim, Hugo, *Humanitarian Ethics. Op. Cit.*, p.65.

⁶³ Jean Pictet, ancien dirigeant du Comité International de la Croix Rouge, qui a rédigé un commentaire succinct aux principes du Comité International de la Croix-Rouge en 1979, où il précise le sens des sept principes fondamentaux de cette organisation. Cf. Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge : commentaire. <http://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm>

vis-à-vis de l'influence potentielle de forces externes, comme par exemple des forces politiques nationales ou internationales⁶⁴.

On constate que l'analyse de Slim des quatre principes fondamentaux de l'aide humanitaire rejoint l'approche de la Croix-Rouge, notamment dans la façon dont ses principes fondateurs sont présentés : le principe d'humanité est évoqué comme la mission de l'action humanitaire, tandis que les principes d'impartialité, neutralité et indépendance, sont considérés des principes de *comportement*⁶⁵. On peut dire que ces trois derniers principes indiquent comment appliquer le principe d'humanité. Pour Slim c'est aussi le cas, sauf que le principe d'impartialité spécifie au niveau éthique comment l'humanité doit être respectée (de façon universelle, et sans discrimination), tandis que les principes de neutralité et d'indépendance indiquent comment doit être atteinte l'humanité en tant que finalité, dans des contextes politisés. De cette façon, dans l'interprétation de Slim les défis liés aux contextes politiques sont évoqués au cœur de la formulation des principes fondamentaux de l'aide humanitaire.

L'articulation des quatre principes traditionnels de l'aide humanitaire d'après Slim		
La fin visée	Comment l'atteindre : Principe éthique	Comment l'atteindre : Principes politiques
Humanité	Impartialité : Non-discrimination et objectivité	Neutralité Indépendance

Tableau 2 Élaboré à partir de Slim, 2015, p.56-70

En somme, ces principes ont été formulés en vue des difficultés que posent les contextes d'urgence où intervient l'aide humanitaire : des crises issues de catastrophes provoquées par des phénomènes naturels, des crises sanitaires ou des conflits armés. Au-delà de la situation d'urgence elle-même et des risques qui menacent les populations assistées, ces scénarios présentent des conditions qui défient l'aide humanitaire et face auxquels ses quatre principes fondamentaux ne semblent pas être suffisants pour guider l'action. Quelles sont les particularités de ces contextes qui mettent en question le cadre éthique de la pratique humanitaire ?

⁶⁴ Slim, Hugo, *Humanitarian Ethics. Op. Cit.*, p.67-68 et 71

⁶⁵<https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Un-mouvement-international/7-principes-fondateurs>

III. Le contexte d'application des principes : un contexte d'urgence

En introduction, nous avons évoqué la complexité qui caractérise les scénarios contemporains où se déroule l'aide humanitaire. La configuration de l'ordre mondial après la Guerre Froide a fait surgir des conditions qui mettent en jeu les critères éthiques pour prendre des décisions. Cependant, en raison de la nature même de l'aide humanitaire et de ses objectifs, cette pratique a toujours eu lieu dans des contextes complexes. Ceci est dû à la situation de précarité et d'exceptionnalité (état d'urgence, mobilisation limitée, manque de ressources ou d'approvisionnement) propre aux crises, mais aussi à la présence de nombreux acteurs, ayant différents intérêts et priorités. Ces acteurs sont bien identifiés par Émil Cock, qui étudie l'ensemble du système humanitaire dans ces différentes phases et dans les différentes entités impliquées dans l'action humanitaire.

1. Les acteurs de l'aide humanitaire

Le premier élément que nous avons identifié pour comprendre la complexité du contexte d'application des principes de l'aide humanitaire est le nombre d'acteurs impliqués. D'après Barbara Loyer :

Le mot « acteur » désigne usuellement toute personne physique ou morale qui est dans l'action pour défendre un intérêt collectif ou privé, ou singulier non privé [...]. Si l'on considère le conflit ou la rivalité comme un drame, avec une intrigue et un dénouement, on conçoit qu'il faille en observer tous les acteurs pour comprendre le déroulé de l'action. Une analyse géopolitique définira les acteurs par la description des objectifs qui les motivent et par les moyens qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre pour atteindre leurs buts⁶⁶.

Cette définition nous permet de mieux comprendre pourquoi la présence de différents acteurs constitue un enjeu pour une pratique comme l'humanitaire, bien que ce ne soit pas l'objectif de notre travail d'en faire une analyse géopolitique.

⁶⁶ LOYER, Barbara, *Géopolitique. Méthode et concepts*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 68.

Dans son analyse du système humanitaire, Cock identifie des acteurs de natures différentes aux niveaux local, national et international. L'auteur présente dans son livre deux schémas qui montrent les relations entre ces acteurs : l'un montre le sens des flux des ressources⁶⁷ et l'autre vise à faire une analyse du pouvoir à l'intérieur du dispositif humanitaire (ci-dessous).

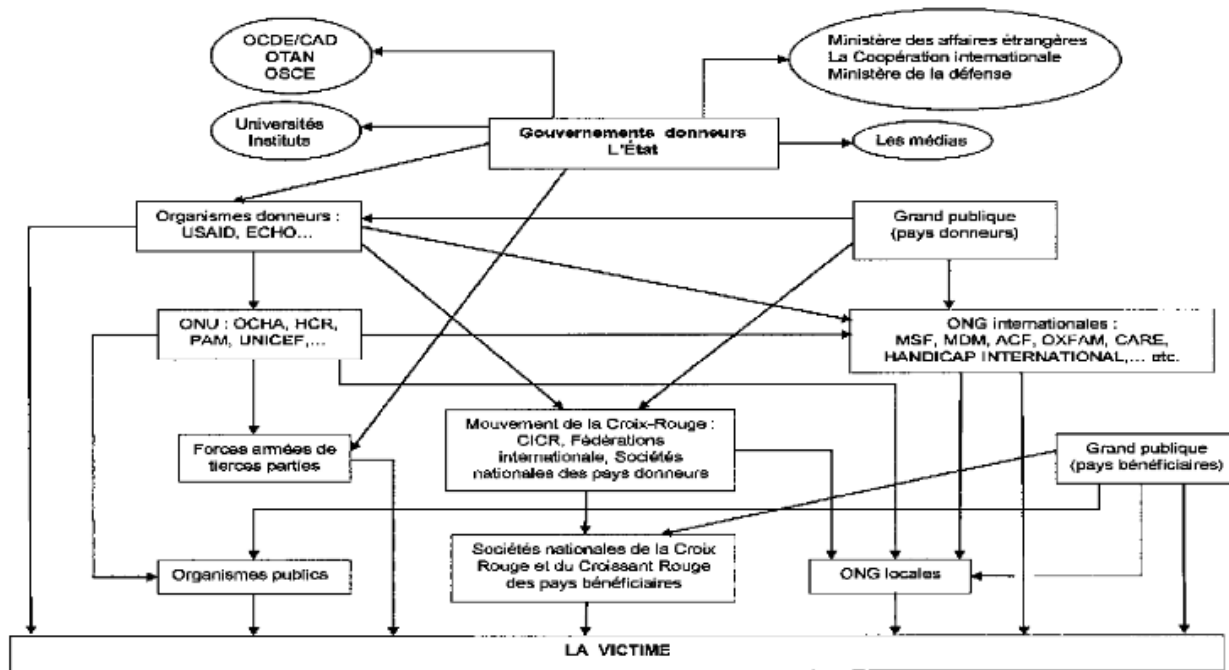


Figure 1. COCK, Emil, *Le dispositif humanitaire. Op.cit.*, p.10

De fait, tous ces acteurs ont des intérêts et objectifs différents et interviennent d'une façon ou d'une autre dans le système humanitaire. Loyer soutient que les acteurs peuvent être des acteurs d'encadrement (représentants d'institutions ou collectifs), associatifs, économiques, médiatiques, ou du cyberspace. Nous retrouvons ces types d'acteurs dans les schémas produit par Cock, listés par niveau et par type dans le tableau ci-dessous. Nous avons choisi de signaler uniquement s'il s'agit d'acteurs gouvernementaux (acteurs d'encadrement, d'après la typologie de Loyer) ou non gouvernementaux (acteurs associatifs), ainsi que la portée de leur intervention (internationale, nationale ou locale).

Niveau	Gouvernemental	Non gouvernemental
--------	----------------	--------------------

⁶⁷ Voir annexe 4 « Le dispositif humanitaire, d'après Émil Cock ».

International	Organisations Inter-gouvernementales (OIG) : OCDE/ OTAN/ OSCE Commission Européenne ECHO (donneur) L'ONU et ses agences	ONG internationales : MSF, OXFAM, HI, ACF... Mouvement de la Croix Rouge : CICR et FICR
National	Gouvernements donateurs, l'État Ministère d'Affaires étrangères/Coopération internationale Ministère de la défense Organismes donateurs (ex : USAID) Organismes publics : institutions, ministères Forces armées	ONG locales Sociétés Nationales de la Croix Rouge
	Universités et instituts de recherche	
	Médias	
Local	La population assistée	

Tableau 3. Acteurs du système humanitaire

Pour décrire le dispositif humanitaire et « les différentes institutions qui participent aux flux des ressources à l'intérieur du système de secours international »⁶⁸, Cock présente les acteurs mobilisés pour assister une population en situation de crise. Certains de ces acteurs, au niveau international ou national, sont des bailleurs de fonds (acteurs économiques) et influencent les décisions de par leur statut. Certains sont en même temps des acteurs gouvernementaux et économiques, comme les agences de l'ONU. Cock inclut aussi les Universités et instituts de recherche et les médias. Il est à noter que les acteurs du système ne sont pas uniquement des organisations non gouvernementales : les États ou d'autres institutions inter-étatiques peuvent mener des actions humanitaires. Cependant, c'est lorsque nous centrons notre attention sur la pratique humanitaire sur le terrain, au travail du personnel humanitaire lors du déroulement d'une mission, que nous pouvons percevoir plus clairement les défis éthiques, puisque c'est à ce niveau qu'a lieu le processus de délibération. Michael Schloms, dans son article « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire », analyse le cadre éthique de décision à ce niveau et identifie trois groupes d'acteurs qui influencent la prise de décision, selon trois critères. Son analyse n'est pas en

⁶⁸ COCK, Emil, *Le dispositif humanitaire. Op.cit.*, 2005, p.9

contradiction avec celle de Cock : elle présente les acteurs en fonction de la perspective des travailleurs humanitaires, et donc dans un cadre plus réduit. Il s'agit de :

- La **population vulnérable**. Cet acteur influence la décision éthique en introduisant comme critère l'intérêt de la population assistée, et plus spécifiquement l'impératif de soulager sa souffrance.
- **L'organisation humanitaire**. Par son mandat, elle établit son propre cadre éthique pour prendre des décisions.
- **L'environnement politique**. Il s'agit des acteurs externes à la relation d'aide : des intérêts des responsables politiques du pays ou de la région qui se trouve en crise, ou bien des institutions politiques dans les pays donateurs qui financent les activités humanitaires. Ces intérêts influencent le travail et la prise de décision. En général, l'environnement politique détermine des conditions à respecter par les organisations humanitaires.

Ces trois groupes d'acteurs sont, en effet, trois sources d'obligations pour les travailleurs humanitaires, et d'après Schloms, ils « nous [permettent] de mieux comprendre le comportement d'un acteur humanitaire dans une situation de conflit moral »⁶⁹. Schloms illustre ce point avec le schéma ci-dessous :

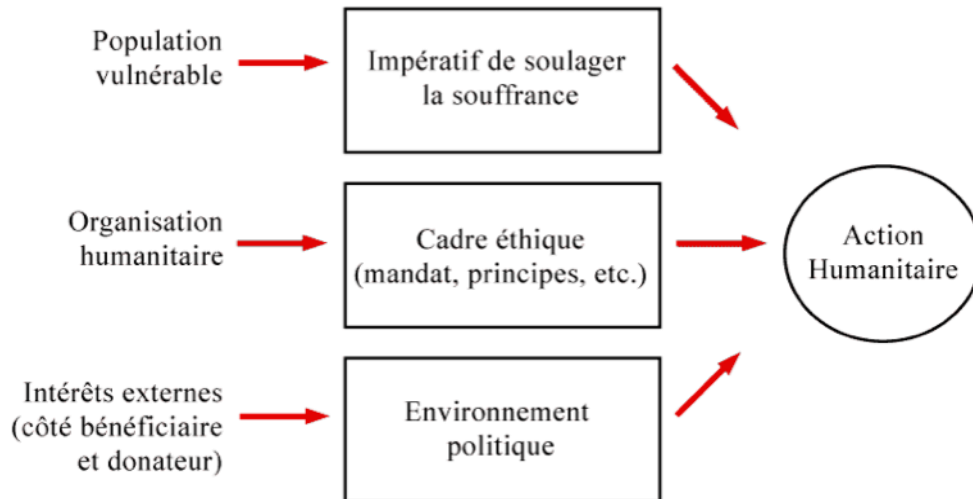


Figure 2 : Schloms, Michael, 2006, p.6

Il est à noter que l'approche de Schloms, tout en étant en cohérence avec l'analyse de Cock, nous permet de mieux comprendre la complexité des décisions éthiques, spécialement en cas de conflit moral, pour le travailleur humanitaire, au niveau individuel ou bien au niveau des

⁶⁹ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire », *Cultures et Conflits*, 60, 2006, p.6

organisations. Son schéma est intéressant parce qu'il décrit les critères introduits par chaque groupe d'acteurs. Schloms insiste sur le fait que l'entrecroisement des différents intérêts, qui peut être problématique, sinon contradictoire, est un élément structurel de l'action humanitaire, qui fait partie de l'histoire de l'humanitarisme moderne. Il nomme cette condition l'*ambiguïté*, qu'il distingue de la notion de dilemme moral⁷⁰.

2. L'ambiguïté : un aspect structurel de l'aide humanitaire

Pour Schloms le fait que l'action humanitaire se déploie dans des situations où sont impliqués les intérêts des responsables politiques des pays en crise et des institutions politiques des pays donateurs, au-delà de l'intérêt des populations assistées, expose les agences à l'influence de ces acteurs. Cette particularité constitue ce qu'il appelle l'ambiguïté structurelle de l'aide humanitaire. En effet, les organisations humanitaires n'ont pas les moyens de choisir les conditions de leur travail, qui rendent difficile une prise de décision indépendante. Au contraire, elles doivent s'adapter face à ces difficultés :

En d'autres termes, les agences humanitaires ne peuvent pas déterminer d'une manière indépendante les conditions et donc, les effets de leur action. Elles agissent dans un cadre défini notamment par les intérêts des responsables politiques du pays ou de la région qui se trouve en crise. Aussi, les institutions politiques dans les pays donateurs qui financent les activités humanitaires ont des moyens pour influencer le travail humanitaire.⁷¹

Schloms insiste sur le fait que, en réalité, cet entrecroisement d'intérêts est souvent en lien avec la situation d'urgence, et en lien avec le système humanitaire lui-même (qui réunit des pays donateurs, des organismes supra-étatiques et régionaux, entre autres). En faisant référence à l'intervention en Corée du Nord lors de la famine des années 2000, Schloms rappelle qu'« agir dans un environnement non démocratique fait partie du travail quotidien des agences d'aide. Des missions humanitaires dans des pays démocratiques où les droits de l'Homme sont respectés sont rarissimes »⁷². Cela ne veut pas dire que les environnements non-démocratiques soient à l'origine des crises humanitaires, mais simplement que les contextes politiques et géopolitiques complexes rendent souvent les populations plus vulnérables face à une crise. D'autres cas, comme la famine au Biafra (1968-1970), la famine

⁷⁰ *Id.*

⁷¹ *Id.*

⁷² *Ibid.*, p.8

en Éthiopie (1984), ou la crise en Afghanistan sous les Talibans, sont aussi des exemples où l'aide humanitaire se déploie dans des contextes politiques très complexes. D'après Schloms, il faut faire face à cette réalité et proposer une aide humanitaire cohérente et pertinente dans le cadre où elle agit. L'auteur signale que certaines organisations perçoivent comme un problème de fournir l'assistance dans un contexte non-démocratique, et se demandent s'il est éthique d'agir dans ce type de contextes. Pour Schloms, cette réflexion est issue d'une confusion des principes et des valeurs revendiqués par les acteurs humanitaires, et de l'idée dominante selon laquelle « le dilemme humanitaire découle du conflit moral entre l'humanitarisme d'une part, et la protection des droits de l'Homme et de la paix, d'autre part »⁷³. En effet, un nouveau courant humanitaire s'oriente vers le renforcement de ces dernières valeurs.

Cette interprétation est, pour Schloms, erronée : le fait d'agir dans ces contextes très complexes n'implique pas d'opposition entre l'humanitarisme et des valeurs comme la démocratie, la paix ou les droits humains. Il s'agit de comprendre que ce genre de situations est au cœur de la pratique humanitaire, et d'adopter une approche politique réaliste. Il avertit donc de ne pas prendre cette ambiguïté structurelle pour un dilemme (ce qui risque de paralyser l'action), afin de pouvoir saisir les « vrais » dilemmes humanitaires. Schloms distingue les conflits éthiques ou dilemmes moraux issus de la pratique humanitaire, de l'ambiguïté structurelle qui la caractérise. Schloms rappelle qu'un dilemme moral est « une situation dans laquelle un acteur se trouve face à aux moins deux obligations morales qui, premièrement, sont de même valeur et qui, deuxièmement s'excluent l'une l'autre »⁷⁴. Un dilemme est donc plus qu'un choix difficile dans des circonstances contraignantes : Schloms soutient qu'un dilemme surgit quand les principes mêmes de l'aide humanitaire semblent être en contradiction dans une circonstance précise. Dans le cas de l'assistance qui se déploie dans des contextes très politisés, le non-respect des Droits Humains ou de la démocratie pose problème, lorsqu'il interfère avec la pratique et met en contradiction des principes comme l'impératif humanitaire et la proportionnalité, par exemple, lorsque « Le non-respect de la démocratie, de la paix ou des droits de l'Homme [...] empêche la distribution de l'aide. »⁷⁵. C'est ce qui est arrivé en Corée du Nord dans les années 2000. D'après Schloms, des organisations ont vu un conflit insoluble entre leur mandat éthique et les restrictions mises

⁷³ *Ibid.*, p.4

⁷⁴ *Id.*

⁷⁵ *Ibid.* p.8

en place, qui les empêchaient d'accéder aux plus vulnérables et de distribuer l'aide de façon impartiale. Des agences comme Action Contre la Faim, ou OXFAM, ont essayé de respecter l'impératif humanitaire (et donc, le principe d'humanité), mais ont été contraintes de le faire de façon discriminatoire : l'aide était fournie aux populations que le régime coréen avait choisi de privilégier⁷⁶. Ainsi, les principes d'humanité (le devoir d'assistance) et d'impartialité étaient en contradiction dans ces conditions. La réponse de nombreuses agences face à ce dilemme fut de partir, ne pouvant pas garantir une action conforme à leurs principes et mandats.

Schloms conclut que la crise actuelle du mouvement humanitaire n'est pas le résultat d'un conflit entre les valeurs comme la démocratie, la construction de la paix, les Droits Humains et l'aide humanitaire, mais plutôt le résultat d'une confusion sur l'application des principes qui guident l'action dans des contextes complexes. Si les principes et valeurs de l'organisation humanitaire peuvent être respectés dans un contexte non démocratique, il y a une possibilité d'agir de façon éthique, malgré les conditions difficiles. D'après lui la diversité des acteurs humanitaires entraîne une diversité d'interprétation des principes, selon leurs cadres éthiques et mandats. Ces interprétations, font que les principes sont devenus flous et qu'il y a une « crise de cohérence » du mouvement humanitaire. Face à cette situation Schloms propose de chercher une « nouvelle balance entre l'impératif humanitaire, les traditions des organisations individuelles et les réalités politiques »⁷⁷ afin de réduire l'incohérence de l'aide humanitaire, et de rétablir sa crédibilité, tout en respectant la diversité des acteurs et en s'adaptant à la complexité des scénarios.

L'article de Schloms nous permet ainsi de constater que les principes traditionnels de l'aide humanitaire sont l'objet de critiques, et que de nouveaux courants revendiquent de nouvelles valeurs. En outre, nous constatons que l'ambiguïté structurelle de l'aide humanitaire est en partie due aux contextes hautement politisés dans lesquels elle se déploie. De fait, le lien entre l'humanitaire et le politique est un thème qui est souvent traité dans la littérature et qui pose problème aux acteurs humanitaires souhaitant fournir une aide désintéressée.

3. L'humanitaire dans des contextes politisés

⁷⁶ *Ibid.*, p.7

⁷⁷ *Ibid.*, p.11

De la même façon que Schloms, Hugo Slim signale que l'action humanitaire a souvent lieu dans les environnements politiques les plus extrêmes, même si la crise a une autre origine. C'est pour cette raison que les acteurs humanitaires doivent être réalistes⁷⁸. Il va un peu plus loin et affirme que « l'habitat naturel » de l'éthique humanitaire est le domaine du politique :

C'est dans le royaume du politique que l'éthique humanitaire retrouve son habitat naturel, et pas tout simplement dans le royaume de la médecine, de l'alimentation, de l'assainissement, de l'économie et du travail social qui composent les différents domaines de cette pratique.⁷⁹

Comme nous l'avons vu auparavant, dans l'interprétation que fait Slim des quatre principes fondamentaux de l'aide humanitaire et de leur articulation, il évoque le contexte très politisé où se déploie l'aide, comme étant une contrainte pour l'application des principes, et qui semble être un élément structurel de l'humanitaire. Au-delà de ce constat, Slim va jusqu'à dire que faire du travail humanitaire à l'échelle c'est faire de la politique. Nous pouvons comprendre cette affirmation, un peu surprenante à première vue, par le biais des niveaux de l'éthique humanitaire décrits par Slim. En effet, pour l'auteur il y a un niveau stratégique, qui correspond aux décisions qui doivent être prises par les dirigeants des agences quant aux financements, aux espaces géographiques à couvrir et aux collaborations commerciales à établir. Ces décisions impliquent la coordination avec les différents acteurs du dispositif humanitaire dont les intérêts peuvent être en conflit avec les actions des organisations humanitaires. C'est pourquoi les derniers doivent négocier avec les différentes parties, même avec des dirigeants politiques, en fonction des objectifs de l'action humanitaire. Mais en plus, Hugo Slim affirme que « l'action humanitaire est la poursuite de certaines fins [*goals*] dans le contexte des politiques des autres, et par conséquent elle est déployée dans la sphère politique par-dessus les autres sphères. »⁸⁰. Il conclut que la défense de ces idéaux devient une action éthico-politique.

De même, les principes de neutralité et d'indépendance sont considérés par Slim comme des principes « politiques », puisqu'ils sont censés garantir que l'aide est bien fournie tout en sauvegardant la confiance envers l'agence et l'accès aux victimes. Ces

⁷⁸ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*. *Op.cit.*, p.113-114

⁷⁹ *Ibid.*, p.115-116

⁸⁰ *Ibid.*, p.115

principes éthiques ont donc été formulés dans une perspective pragmatique, et le travail humanitaire devient se déploie sur le terrain politique⁸¹, mais en fonction des principes et des valeurs de l'aide humanitaire :

Ce qui semble confus par rapport au réalisme humanitaire, c'est le fait que les travailleurs humanitaires ont tendance à utiliser leurs idéaux comme leurs principaux instruments de persuasion dans des confrontations politiques. Ils utilisent la morale (humanité et impartialité), pour faire pression dans les négociations politiques. Par conséquent, ils semblent très idéalistes, mais en réalité ils s'engagent d'une manière très réaliste pour mettre la pression et exposer leurs opposants.⁸²

Pour rendre compte du débat sur la tension entre l'humanitaire et le politique, qui surgit à l'intérieur du mouvement humanitaire, il faut faire toutefois attention à ce que chacun comprend par *politique*. Nous confirmons que dans cet extrait, Slim fait référence à une vision stratégique dans des scénarios où sont impliqués de nombreux acteurs avec des intérêts en conflit. Lorsqu'il décrit le travail politique des agences humanitaires dans ce contexte, il ne présente pas des agences qui soutiennent des candidats, ou l'une des forces dans un conflit. Il décrit plutôt un travail stratégique pour défendre l'action humanitaire et ses principes contre les possibles influences des autres acteurs. Il insiste sur l'importance de faire face aux conditions complexes qui caractérisent la pratique humanitaire, ayant une perspective réaliste et s'adaptant aux difficultés. Le commentaire d'un représentant de Médecins Sans Frontières, présente plus haut, illustre cette perspective. Pour ce travailleur humanitaire, l'application des principes « [leur] permet d'assister les gens selon leurs besoins, et les gens le remarquent et [leur] font confiance. Négocier avec certains groupes ça fait aussi partie de notre travail »⁸³.

Nous l'avons vu au début de ce chapitre : les discours justificatifs de l'aide humanitaire, et de l'esprit humanitaire en général, font référence à des sentiments moraux de compassion et à la valeur d'humanité, s'étendant de la pratique humanitaire à la politique et à l'imaginaire social. Prenant le terme *humanitaire* au sens large, nous constatons que le

⁸¹ Dans le deuxième chapitre nous étudierons les différentes conceptions du politique utilisés par les auteurs dans le cadre de l'aide humanitaire.

⁸² SLIM, H., *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*. Op. cit., p.117

⁸³ ALMEIDA, Samuel in MARTÍNEZ, Norma (Host), MOORE, John, ALMEIDA, Samuel, CONE, Jason, LÓPEZ DE LEÓN, María, « Bearing Witness in Central America: Stories from the Central American Migration Crisis » Communication orale, conférence. Doctors Without Borders, Texas, 9 novembre 2018.

discours qui le justifie sert aussi à justifier des décisions des gouvernements. La raison humanitaire imprègne ainsi les politiques contemporaines, qui font appel aux sentiments moraux pour se justifier. D'autre part, à l'échelle de la pratique humanitaire et des décisions prises dans des situations concrètes, l'action humanitaire exige des négociations stratégiques, intrinsèquement politiques, pour défendre ses principes. Cet aspect fait partie du réalisme dont doivent faire preuve les acteurs humanitaires pour s'adapter à l'ambiguïté structurelle de l'humanitaire.

Conclusion du chapitre

Comme présenté en introduction, notre objectif est d'étudier les conflits éthiques qui surgissent lors de l'application des principes fondamentaux de l'aide humanitaire, à partir de la perspective de l'éthique du *care*. Ce premier chapitre nous a permis d'identifier quels sont les principes traditionnels de cette pratique, comment ils ont été formulés, et quel est leur sens par rapport aux objectifs de l'aide humanitaire.

Premièrement, nous avons compris que la finalité de l'aide humanitaire est la réduction de la souffrance et la restauration de l'autonomie des personnes qui se trouvent en situation de crise, et qui n'ont pas les moyens de s'en sortir. Ces objectifs visent une fin ultime : le respect et la protection de l'humanité. Le sens de la pratique humanitaire est donc défini à partir de son intention et elle est justifiée en faisant appel à des sentiments de compassion et de pitié envers les victimes. Mais les discours qui justifient l'aide humanitaire s'étendent au-delà de la pratique même, et peuvent être à la base d'actions politiques et militaires. Ce sens large de l'humanitaire, lié à un imaginaire social et fondé sur l'indignation face à la souffrance, constitue ce que certains nomment *l'idéologie* humanitaire, ou bien la *raison* humanitaire. Il est important de l'étudier pour mieux comprendre les débats à propos de l'action humanitaire, bien que nous ayons constaté que cette rationalité opère à une échelle plus large que celle des travailleurs humanitaires et des agences. En effet, nous avons identifié trois niveaux de l'humanitaire : celui de la géopolitique, où se déploie l'idéologie humanitaire ; celui du mouvement humanitaire, qui correspond aux tendances suivies par les agences par rapport à la pratique, selon leur esprit et leurs mandats ; et enfin le niveau de la profession, qui est celui des travailleurs humanitaires et des conflits qu'ils rencontrent lors des actions menées.

C'est au niveau du mouvement et de la profession humanitaire, que doit avoir lieu la discussion critique sur les principes traditionnels de l'aide humanitaire, puisque nous nous

intéressons aux conflits éthiques, aux dilemmes et aux mécanismes de délibération lors des interventions. Nous avons compris que les principes fondamentaux de l'aide humanitaire ont été formulés par différentes organisations dans leurs chartes, codes et mandats, faisant référence au Droit Humanitaire International et à d'autres déclarations. Nous avons constaté que leur élaboration visait l'accomplissement des objectifs de l'aide humanitaire, dans des contextes complexes et politisés. Cela s'exprime dans l'articulation entre les quatre principes fondamentaux : l'humanité évoque la fin visée ; l'impartialité précise l'application de ce principe dans un niveau éthique (il assure l'universalité, la non-discrimination, et l'objectivité) ; tandis que la neutralité et l'impartialité guident l'action de façon stratégique dans des contextes complexes, tout en cherchant l'accès aux populations vulnérables et la confiance de la part de ces populations. La formulation même des principes révèle ainsi les particularités des circonstances dans lesquelles se déploie l'aide : des situations contraignantes qui conduisent à des choix difficiles. Leur complexité est due, en partie, à ce que de nombreux acteurs sont impliqués dans le système humanitaire, ayant des objectifs et des intérêts parfois contradictoires. Ces acteurs, qui vont du niveau local à l'international, exercent diverses pressions politiques et économiques et mettent en jeu l'accomplissement des principes.

Ainsi avons-nous isolé l'ambiguïté comme un élément structurel de l'action humanitaire, auquel les travailleurs doivent faire face en assumant une position réaliste. Cette posture implique, pour certains auteurs, de devoir prendre des décisions stratégiques, visant à respecter les principes de l'aide humanitaire et même à réaliser un travail politique pour assurer l'accomplissement de leur mandat. Cette notion de politique sera détaillée dans les chapitres à venir, d'ores et déjà nous constatons que l'humanitaire ne peut pas être pensé en dehors du politique.

CHAPITRE II : Conflits éthiques de l'aide humanitaire :
les défis soulevés lors de l'application
des principes traditionnels

Dans ce chapitre nous étudions les défis qui surgissent lors de l'application des principes traditionnels de l'aide humanitaire. Premièrement, nous faisons une systématisation des critiques adressées aux quatre principes fondamentaux de l'aide humanitaire. Pour cela, il convient de centrer notre attention sur le débat entre les courants du « nouvel humanitarisme » et « l'humanitarisme traditionnel ». Deuxièmement, et en lien avec les critiques identifiées, nous analysons les conflits éthiques récurrents lors de la pratique humanitaire, l'objectif étant de comprendre en quoi il s'agit de défis éthiques ou de dilemmes moraux, et de quelle façon les principes traditionnels de l'aide humanitaire sont mis en jeu. L'analyse de ces conflits est censée éclaircir pourquoi les décisions à prendre dans ces circonstances particulièrement contraignantes sont difficiles : qui sont ceux qui prennent les décisions et sur qui portent les actions sur lesquelles on délibère (qui peuvent subir des dommages). Dans le premier chapitre nous avons établi que la fin visée de l'aide humanitaire est la protection et le respect de l'humanité ; cette pratique est donc dirigée vers des populations vulnérables en danger. Nous avons pris en compte cette perspective pour mieux saisir les enjeux des conflits éthiques que nous avons identifiés.

La notion centrale de ce chapitre, et qui problématise le phénomène que nous souhaitons étudier, est celle de *conflit éthique*. Nous partons de la perspective théorique de l'éthique des vertus pour étudier cette notion, qui nous permettra de mieux comprendre les enjeux et les défis éthiques de la pratique humanitaire. Nous nous intéressons à l'éthique des vertus dans la mesure où il s'agit d'un courant de la philosophie morale spécifiquement orienté vers l'action : bien qu'il relève de l'ensemble de l'éthique normative, plutôt que de chercher une définition de ce qu'est la vertu, l'arétisme se demande en effet *comment agir vertueusement*. C'est la question que se pose Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque*, et qui génère une théorie de la délibération qui porte sur l'action, dans des circonstances particulières, et en fonction d'objectifs pour atteindre une fin visée. En effet, cette théorie met en évidence la chaîne causale d'actions mise en œuvre comme moyens pour atteindre une fin, il est nécessaire de délibérer sur toutes ces actions intermédiaires. Ce processus de délibération est le raisonnement pratique, dont les étapes, telles que les décrit Aristote, peuvent nous aider à comprendre les conflits éthiques. Les étapes du choix volontaire détaillées dans *L'Éthique à Nicomaque* sont les suivantes : 1. Établissement de la fin souhaitée ; 2. Délibération sur les moyens pour atteindre le but envisagé ; 3. Choix des moyens (qui est effectué selon le critère d'efficacité pour des circonstances particulières) ; 4. Résultat : l'action.

Les étapes du raisonnement pratique vont nous aider à comprendre pourquoi les choix sont difficiles dans la pratique humanitaire, et où se trouvent les difficultés qui constituent le conflit éthique. Mais qu'est-ce qu'un conflit éthique ? D'après Richard Hare⁸⁴, la réflexion morale se fait à deux niveaux. Le premier est celui de la morale intuitive, où a lieu la réflexion morale quotidienne, mobilisant des notions intuitives du bien et du mal. Pour Hare, ces intuitions correspondent à ce qu'Aristote nomme les vertus de caractère (ou vertus éthiques) qui résultent de l'habitude et agissent comme des dispositions (elles guident une certaine inclination à décider). Les conflits éthiques surgissent lorsque plusieurs intuitions morales se retrouvent en contradiction dans une situation particulière. C'est-à-dire, lorsque deux ou plus intuitions morales proposent des actions qui ne sont pas compatibles entre elles. Michael Schloms fait écho à cette contradiction lorsqu'il définit le *dilemme moral* comme une situation où l'action à choisir n'est pas claire, puisqu'il n'est pas possible de trouver une action qui satisfait les principes moraux ou les intuitions morales sans rejeter d'autres principes ou repères en même temps. Cependant, dans ce chapitre nous préférons utiliser la notion de conflit éthique, plutôt que celle de dilemme qui implique une impossibilité de résoudre la difficulté et risque donc de mener à l'inaction. Comment privilégier une action par rapport à une autre ? Hare signale que face à cet apparente impasse il est nécessaire d'élever la réflexion au deuxième niveau.

Le niveau *critique* se caractérise par une méthode radicalement différente de celle du niveau intuitif : le raisonnement. D'après Hare, il faut d'abord s'interroger sur ce qui est mieux pour la société afin d'établir les principes et valeurs moraux à cultiver, de façon à ce que l'action soit guidée par ces critères et pas seulement par des intuitions. La sélection des principes et vertus doit se faire en évaluant leur utilité au sein de la société et de ses intérêts. Le niveau critique fait appel à la vertu intellectuelle d'Aristote (*phrônesis*) puisqu'il est question d'analyser pourquoi certaines actions sont correctes et certaines vertus sont bonnes⁸⁵. La vertu intellectuelle, pour Aristote, naît et s'accroît par l'instruction, mais demande de l'expérience avant d'être enseignée. Aussi, elle garantit la rectitude des moyens en vue de la fin, puisque c'est la vertu par laquelle nous délibérons sur les actions intermédiaires. De même qu'Aristote, Hare signale qu'il est important d'apprendre des

⁸⁴ HARE, Richard, "Methods of Bioethics: Some Defective Proposals", *art. Cité.*, p.29-30

⁸⁵ *Ibid.*, p.30-33

expériences : le résultat d'une argumentation éthique pour faire un choix peut être ensuite incorporé au corps général de principes et valeurs à suivre.

La notion de délibération est très importante à ce stade, ayant pour objectif de déterminer la meilleure action pour accomplir la fin souhaitée. Pour ce faire il est important d'identifier les différents cours d'action possibles et les moyens par lesquels les accomplir, pour ensuite faire le choix en fonction du contexte particulier et des besoins. Hare aussi bien qu'Aristote insistent sur l'importance de chercher une réponse pertinente pour chaque situation en question. Richard Bodéüs met l'accent sur cet aspect de l'éthique aristotélicienne dans son commentaire :

Mais, plus généralement, le moyen que l'on cherche en délibérant pour être généreux, juste et heureux, c'est l'action particulière qui ici et maintenant correspond à ce qu'est généreux ou juste ou en quoi consiste le bonheur.⁸⁶

Nous souhaitons donc prendre en compte les étapes du raisonnement pratique et les avertissements de Hare et Aristote pour analyser les difficultés de la délibération dans le cadre de l'aide humanitaire et les situations très particulières et complexes qui mènent à des conflits éthiques. Les principes traditionnels de l'aide humanitaire ont été formulés pour guider la prise de décision dans ces cas, mais des fois ils sont au centre-même des conflits éthiques qui se présentent, n'étant apparemment pas possible de les respecter tous en même temps. Dans ces situations ils ne parviennent donc pas à guider les choix difficiles, c'est pourquoi certains acteurs proposent de nouveaux principes.

En tout cas, lorsqu'un travailleur humanitaire se retrouve face à un conflit éthique il est nécessaire de délibérer pour trouver une solution. L'éthique des vertus, est une approche innovante pour penser ce type de problèmes où la simple application des principes est insuffisante pour guider l'action. Cette éthique centre son attention sur le raisonnement pratique et sur le processus de délibération, plutôt que sur les principes à appliquer. Cependant, l'arétaïsme n'est pas contre les principes, elle est plutôt contre l'absolutisme des normes : il met en avant l'attention à ce qui est convenable dans chaque situation particulière, et la façon dont les principes et valeurs peuvent contribuer à identifier le meilleur cours d'action dans chaque cas.

⁸⁶ BODEÜS, Richard, dans ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, trad. Fr. Bodéüs, Richard, Paris, Flammarion, 2004, p. 147.

I. Les critiques adressées à l'humanitarisme traditionnel et à ses principes : « le nouvel humanitarisme »

Les questionnements adressés à la pratique humanitaire et à ses principes révèlent une nécessité de repenser le cadre qui guide les acteurs humanitaires au moment de prendre des décisions pratiques. Cet état d'esprit a donné lieu un débat qui confronte différentes positions par rapport aux objectifs, aux principes et à la finalité de l'aide humanitaire, bref, différents types d'humanitarisme⁸⁷. Certains auteurs identifient deux conceptions de l'aide humanitaire opposées dans ce débat : le « nouvel humanitarisme » et « l'humanitarisme traditionnel ». Bien que la caractérisation des positions varie d'un auteur à l'autre, nous avons identifié quelques éléments qui définissent ce que l'on comprend par l'humanitarisme traditionnel et par « nouvel humanitarisme ».

Par « nouvel humanitarisme » on désigne un courant d'acteurs humanitaires critiques des fondements et du *modus operandi* de la pratique humanitaire traditionnelle. Des auteurs comme Fiona Fox, Jordi Raich ou Lourdes Benavides utilisent cette désignation parce qu'ils perçoivent un changement dans les discours humanitaires à partir des années 1990. Pour certains, le nouvel humanitarisme est essentiellement un humanitarisme politisé, pour d'autres il s'agit plutôt d'un humanitarisme militarisé⁸⁸. Pour sa part, Thomas Weiss fait une classification des différents types de critiques adressées à l'humanitarisme traditionnel selon leur degré d'implication politique, estimé par rapport à trois éléments : leur compromis avec les autorités politiques, le respect des principes de neutralité et d'impartialité, et leur attitude envers le consentement à leur présence dans un scénario. Selon ces trois critères, les acteurs peuvent être « classiques » (*classicist*) et apolitiques (ils sont alors identifiés au courant de l'humanitarisme traditionnel), ou bien appartenir à des courants plus ou moins politiques : soit « minimalistes », « maximalistes », ou encore « solidaristes » (ces derniers

⁸⁷ Par humanitarisme on comprend un modèle, une façon de faire l'humanitaire, aussi bien que la rationalité sous-jacente à cette pratique. Cette rationalité s'exprime dans les objectifs et principes qui légitiment l'action.

⁸⁸ C'est le cas de BENAVIDES, 2009 et TIRMAN, 2004.

correspondent au nouvel humanitarisme)⁸⁹. Weiss signale qu'une mise en question des principes traditionnels de l'aide humanitaire est nécessaire à l'heure actuelle, puisque les situations contraignantes qui posent des dilemmes lors de la pratique ne sont pas des exceptions, mais plutôt la norme. Cette classification met en avant les critiques les plus souvent adressées à l'humanitarisme traditionnel.

1. Mise en question du principe de neutralité

Le principe le plus souvent mis en question par le nouvel humanitarisme est le principe de neutralité, que Hugo Slim définit comme une interdiction de prendre parti, et d'exprimer son avis par rapport à un conflit politique⁹⁰. Depuis quelques décennies, des organisations humanitaires se demandent s'il est correct de garder le silence lorsqu'on est témoin de des violations des Droits Humains ou d'actes de violence de l'État contre la population. Est-il correct de ne pas prendre parti dans ces cas-là ? En 1968, ces questionnements ont provoqué une rupture à l'intérieur de la Croix-Rouge, lors de la crise de Biafra, qui a donné naissance à MSF. La critique du principe de neutralité est néanmoins d'actualité, celui-ci étant encore revendiqué et susceptible de différentes interprétations. Certaines organisations encouragent une action politique en faveur des populations assistées pour changer leur situation (sous forme de dénonciation par exemple) : c'est le cas des *solidaristes*, selon la description de Weiss. De même, Fiona Fox précise que ceux qui revendiquent un nouvel humanitarisme défendent une action humanitaire qui se manifeste contre la guerre, barrière au développement⁹¹. De plus en plus d'organisations sont pour ce type d'action, qui mettent en question le principe de neutralité mais aussi le principe d'indépendance.

2. Mise en question du principe d'indépendance

Il convient de rappeler que Jean Pictet comprend l'indépendance comme l'autonomie vis-à-vis de l'influence potentielle de forces externes, comme par exemple des forces

⁸⁹ WEISS, Thomas, "Principles, Politics and Humanitarian Action", *Ethics & International Affairs*, vol.13, 1999, p.4. Voir l'annexe 4 « Les différents courants de l'humanitarisme contemporain », un tableau qui détaille les différentes positions identifiées par Weiss.

⁹⁰ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. Op. Cit.*, p.67-68.

⁹¹ FOX, Fiona, "New Humanitarianism: Does it provide a moral Banner for the 21st Century?", *Disasters*, Vol. 25, 2001, p.277

politiques nationales ou internationales⁹². Plusieurs acteurs insistent sur l'importance de s'impliquer plus activement pour l'amélioration des conditions de vies des populations assistées, ce qui peut signifier soutenir ou rejeter des politiques nationales. D'après Weiss, les acteurs dits solidaristes, qui appartiennent au courant du nouvel humanitarisme, prennent parti pour les victimes et soutiennent des politiques publiques qui sont en cohérence avec les fins visées par l'action humanitaire. Ils ne sont donc ni neutres, ni indépendants vis-à-vis des forces politiques. D'ailleurs, des quatre approches décrites par Weiss, les solidaristes sont les plus impliqués politiquement et les moins disposés à respecter les principes humanitaires traditionnels. De façon générale, les acteurs du nouvel humanitarisme cherchent des actions plus politisées, tout en partant du principe que les conditions déplorable dans lesquelles se trouvent les populations sont une question politique à laquelle il faut faire face. Le principe d'indépendance (ainsi que celui de neutralité) est mis en question par cette *politisation*⁹³ de l'aide humanitaire.

Fiona Fox perçoit un risque commun aux critiques des principes de neutralité et d'indépendance : la perte de l'espace humanitaire, zone hors conflit désignée aux agences, qui permet de mener les actions de secours de façon indépendante vis-à-vis des pouvoirs politiques. Fox signale qu'en perdant l'espace humanitaire, les agences risquent aussi de perdre leur immunité et la sécurité associée à cet espace. D'autre part, en se politisant, les agences sont soupçonnées de promouvoir les intérêts nationaux des gouvernements qui les financent ou avec lequel elles coordonnent des actions⁹⁴. Par ailleurs, elle rappelle que l'action engagée sur place par les organisations humanitaires est limitée par l'accord des autorités : pour qu'une agence internationale s'installe dans une zone d'urgence, elle doit solliciter la permission des responsables politiques. C'est pourquoi les organisations peuvent être expulsées d'un pays en raison de leur opposition à des politiques du gouvernement. Sans l'autorisation du gouvernement l'action humanitaire ne peut pas avoir lieu, à moins que ce soit de façon clandestine ou par un type d'action militaire nommée *intervention humanitaire*, et qui est au centre de la critique adressée à la tendance à la militarisation de l'action humanitaire.

⁹² Cité par SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics. A guide to the morality of aid in war and disaster*. Op. Cit., p.71

⁹³ Nous avons déjà énoncé que la « politisation » de l'aide humanitaire est un aspect très présent dans les débats sur l'humanitarisme et ces principes. La notion de politique est toutefois rarement définie ou éclaircie par les acteurs, ce qui provoque des difficultés pour analyser les propos sur la politisation de l'aide. Nous étudierons ces concepts lorsque nous analyserons cette tendance à la politisation de l'aide humanitaire.

⁹⁴ FOX, Fiona, « New humanitarianism: Does It Provide a Moral Banner for the 21st Century? » art. Cité, p.282

3. *La militarisation de l'aide humanitaire*

Certains auteurs, comme François Audet, Rony Brauman et John Tirman, considèrent qu'une nouvelle forme d'humanitarisme a surgit après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis : il s'agit d'une version militarisée de l'humanitarisme, représentée dans la figure de ce qu'on appelle « l'intervention humanitaire » et que Jean-Baptiste Jeangène définit comme :

[L]'usage de la force par un État, un groupe d'États ou une organisation internationale, intervenant militairement en territoire étranger dans le but de prévenir ou de faire cesser des violations graves et massives des droits humains les plus fondamentaux sur des individus qui ne sont pas des nationaux de l'État intervenant et sans le consentement des autorités locales.⁹⁵

Tous les auteurs ne considèrent pas que la militarisation soit l'essence du nouvel humanitarisme, mais la plupart reconnaissent cette tendance croissante comme étant l'un des enjeux de la pratique humanitaire contemporaine. Pour mieux comprendre la notion d'intervention humanitaire, il convient d'évoquer la classification des types d'actions humanitaires élaborée par Jordi Raich. En fonction de leur mode d'insertion dans un territoire, il nomme *opérations* humanitaires les actions qui sont menées avec l'accord des responsables politiques, et *interventions* humanitaires celle qui ont lieu *sans* cette autorisation. Les interventions peuvent être menées par des agences (il s'agit plutôt d'actions de dénonciation) ou par d'autres États, en faisant appel au droit d'ingérence : c'est le cas des interventions humanitaires de type militaire⁹⁶. Ces interventions sont justifiées par le principe d'*ingérence humanitaire*, que Rony Brauman comprend ainsi : « la formule [...] pour désigner le “droit” de passage clandestin de frontières que s'accordaient des médecins humanitaires pour pénétrer dans certaines zones de guerre interdites d'accès »⁹⁷. Il avertit

⁹⁵ JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Terminologie. Le choix des mots », dans Jeangène Vilmer J. B. (dir.) *La guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p.163

⁹⁶ (Voir annexe 6). RAICH, Jordi. “Evolución ética de la idea humanitaria”. *Colección Cuadernos para el debate*. No. 18. Barcelona : IECAH., 2002, p.32.

⁹⁷ BRAUMAN, Rony, “Médecins Sans Frontières and the ICRC: matters of principle”. *International Review of the Red Cross*, vol. 94, n° 888, 2012, p.347.

que de nos jours, l'ingérence s'exerce par les États, et elle constitue une violation de la souveraineté nationale d'un autre État.⁹⁸

Les interventions humanitaires, justifiées par l'impératif humanitaire et le devoir d'assistance, peuvent être menées par les Nations Unies (comme c'est le cas de la mission des Nations Unies en Somalie, en 1992, et de la Mission des Nations Unies au Rwanda [MINUAR], en 1994) ou par des États (c'est le cas de la France au Rwanda après le départ de la MINUAR : l'intervention Turquoise). L'une des critiques de la tendance à la militarisation de l'aide humanitaire signale ainsi que les intérêts d'un État pourraient être mêlés à leur intervention dans un pays. C'est ce que laisse entendre Rony Brauman dans cette remarque : « Humanitaire, l'opération *Turquoise* l'était certainement, mais dans une ambiguïté politique qui fait planer de lourds soupçons sur ses motivations »⁹⁹. L'opération turquoise fut une intervention militaro-humanitaire, autorisée par le conseil de sécurité des Nations Unies, sur le territoire Rwandais en 1994, pour fournir une zone de sécurité dans le sud-ouest du pays. Son objectif était de coordonner les efforts de secours humanitaire dirigés à la population déplacée (environ 1,5 millions de rwandais).¹⁰⁰ Cependant la France a été accusée d'avoir permis à des criminels de s'évader au Zaïre lors de son intervention par un Tribunal pénal international par le Conseil de Sécurité de l'ONU¹⁰¹.

Pour sa part Fiona Fox porte son attention sur un autre aspect de ce type d'action : la tendance au colonialisme. Fox dénonce que, indépendamment des intentions qui peuvent motiver l'intervention humanitaire, il s'agit d'une violation de la souveraineté des États-Nations. Elle ajoute que ces interventions sont financées par des pays occidentaux ou soutenues par leurs armées et qu'elles prétendent montrer par la force quelle est la façon correcte d'agir face à une crise. L'intervention implique donc une prise de position politique, militaire et morale, et prétend imposer une solution formulée par certains États à la crise d'un pays très souvent moins puissant sur la scène internationale.

⁹⁸ Rony Brauman fait la distinction entre le droit d'ingérence qui « consiste à agir ainsi dans le cadre d'un mandat accordé par une autorité supranationale comme le Conseil de sécurité des Nations unies. » et le devoir d'ingérence qui « consiste à donner une légitimation morale à un acte illégal : le franchissement clandestin d'une frontière pour rejoindre les zones de guerre. » (BRAUMAN, Rony. *Diplomatie de l'ingérence*, Bordeaux, Elytis, 2016, p.11 et p. 17).

⁹⁹ BRAUMAN, Rony, *L'action humanitaire*, Paris, Flammarion, 1995, p.109.

¹⁰⁰ DALLAIRE, Romeo, « End of innocence: Rwanda 1994 » dans J. MOORE (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*. Maryland, Rowman & Littlefield, 1998, p.80

¹⁰¹ « Rwanda 1994, opération "Turquoise" » *Le monde diplomatique*, décembre-janvier 2011

4. L'approche fondée sur les Droits Humains

La prise de position des agences humanitaires peut aussi se faire sous la forme d'une défense des Droits Humains. Fiona Fox explique que pour les courants du nouvel humanitarisme, aider les populations à soulager leurs souffrances est une réponse insuffisante aux crises politiques. C'est pour cette raison que de plus en plus d'organisations encouragent une approche fondée sur les Droits Humains pour leurs actions. Cela veut dire que la pratique doit veiller à leur respect, leur protection et leur promotion¹⁰², ce qui peut se traduire par des actes de dénonciation ou par des actions de plaidoyer. Davantage, toute assistance humanitaire pourrait être évaluée en fonction de cet objectif¹⁰³. Ainsi, une nouvelle fin visée justifie l'aide humanitaire, et il peut même arriver que les agences qui adoptent cette approche placent les droits politiques (droits démocratiques et droits des femmes, entre autres) au-dessus des besoins essentiels des populations assistées¹⁰⁴. Fox illustre ce point en évoquant la réaction de certaines agences humanitaires en Afghanistan :

Plusieurs agences ont suspendu des programmes d'assistance en Afghanistan quand les Talibans ont publié des décrets restreignant les droits des femmes. À cette occasion, les agences ont relégué au deuxième plan les besoins essentiels du peuple Afghan par rapport aux préoccupations relatives aux Droits Humains.¹⁰⁵

Fox conclut de cet épisode qu'un changement central a eu lieu dans l'action humanitaire. À la différence de l'aide au développement, l'aide humanitaire a toujours été inconditionnelle pour ceux qui se trouvaient en crise, or, « l'introduction de conditions relatives au respect des Droits humains dans le secours humanitaire a déjà laissé des personnes démunies sans aide »¹⁰⁶. De cette façon le nouvel humanitarisme met en question l'essence de l'aide humanitaire : l'universalité de l'assistance (l'impératif humanitaire)¹⁰⁷.

5. La fin de la distinction entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

¹⁰² Les discours pour la défense des Droits Humains revendiquent souvent quatre missions que les autorités politiques doivent mener : respecter, promouvoir, protéger et garantir les droits fondamentaux. Il ne s'agit donc pas uniquement de les respecter, mais aussi de veiller à leur protection et de promouvoir une culture des Droits Humains à travers l'éducation et la diffusion de l'information dans la société.

¹⁰³ FOX, Fiona, « New humanitarianism », art. Cité, p. 278

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 278-279 et p. 283

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 283

¹⁰⁶ *Ibid.* p. 283-284

¹⁰⁷ BENAVIDES, Lourdes, «El régimen internacional del "nuevo humanitarismo"», art. Cité., p.116

En revendiquant des valeurs comme les droits humains ou le développement, le nouvel humanitarisme prône la fin de la distinction entre l'aide humanitaire et l'aide au développement distinction dont nous avons vu dans l'introduction de ce mémoire, qu'elle était pourtant centrale dans la définition même de la pratique. Cette critique est issue du questionnement sur la portée de l'action humanitaire : est-ce que cela a du sens de porter de l'aide humanitaire à une population, si cette action ne s'inscrit pas dans la durée ? Si après l'intervention la population est encore vulnérable et susceptible d'être touchée par un phénomène rendant nécessaire une nouvelle intervention humanitaire ?

Certains acteurs proposent de mener une action humanitaire visant la construction de meilleures conditions de vie pour la population, qui lui permettent de faire face aux menaces (conflits armés, phénomènes naturels...) en étant mieux préparée. Pour certains, comme Mary Anderson et Fiona Fox¹⁰⁸ il s'agit de promouvoir des capacités pour la construction de la paix dans des zones de conflit, ou bien des capacités pour renforcer la justice et la démocratie. Ces finalités rejoignent les finalités de la coopération pour le développement, en brisant la dichotomie « court terme » / « long terme », qui distingue l'aide humanitaire de l'aide au développement.

Trois critiques mènent certains acteurs à défendre une action humanitaire à visée de long terme. Tout d'abord, François Mattei, signale dans son livre *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique* que c'est une erreur de considérer que les crises appartiennent à la temporalité de l'immédiateté, parce qu'il y a des crises de longue durée. Ainsi, il critique les dichotomies humanitaire-développement ; crise-problème structurel ; intervention de court terme-intervention de long terme. En fait, Mattei précise que les limites entre le court terme et long terme ne sont pas claires parce qu'une crise peut être de très longue durée, mais aussi parce que dans des circonstances *normales* les pouvoirs publics peuvent ne pas avoir les capacités pour assurer les besoins essentiels de la population. Cette deuxième remarque rappelle la finalité de l'humanitaire : soulager les souffrances d'une population qui n'a pas les moyens pour satisfaire ses besoins vitaux. Cependant, dans ces contextes les besoins sont issus des enjeux de développement et pas d'une crise ponctuelle, et la question se pose donc de savoir si l'humanitaire doit aussi s'occuper des problèmes structurels (l'urgence peut avoir lieu

¹⁰⁸ Voir Mary B. Anderson, 1999 et Fiona Fox, 2001.

dans un pays où l'État est défaillant et même en temps normaux ne peut pas répondre aux besoins de sa population).

Les deux autres critiques sont formulées par Mary Anderson qui avertit de deux risques de maintenir une distinction entre le court terme et le long terme : 1- celui de prolonger les conflits armés à travers l'action humanitaire ; et 2- le risque d'accroître la dépendance des populations assistées. Comment les agences peuvent-elles prolonger les conflits ? D'une part, d'après Anderson, les parties du conflit peuvent parvenir à détourner en leur faveur, l'aide apportée : souvent elles imposent une « taxe » aux humanitaires pour leur permettre de distribuer de l'aide (ce qui implique que tout en accomplissant leur mission, les humanitaires contribuent à accroître les ressources des groupes armés) ou bien les contributions des agences humanitaires peuvent être volées pour servir les intérêts de la guerre. Certes, il ne s'agit pas d'une action volontaire des organisations humanitaires, mais pour l'auteure, les acteurs du dispositif doivent considérer les effets involontaires de leurs missions humanitaires au-delà du secours aux victimes, pour évaluer la pertinence de leurs actions. D'autre part, les acteurs du conflit peuvent aussi utiliser les actions humanitaires de façon politique pour gagner en légitimité aux yeux de la population ou d'autres acteurs. Anderson explique cette situation comme suit :

Tout en contrôlant les lieux où l'aide peut être livrée, les commandants manipulent les mouvements de population. Tout en négociant avec les agences humanitaire la distribution des biens, les commandants gagnent de la légitimité aux yeux de ceux qui dépendent de l'aide pour survivre, et parfois, aux yeux de la communauté internationale.¹⁰⁹

Il est à remarquer que cette citation évoque le deuxième risque (et donc la troisième critique à la distinction entre l'action de court terme et l'action de long terme) identifié par Anderson : le risque d'augmenter la dépendance de la population envers les organisations humanitaires, alors que l'assistance est censée restaurer leur autonomie. Cela peut arriver lorsque les responsabilités publiques sont assumées par les organisations humanitaires plutôt que par les dirigeants locaux¹¹⁰ (problème aussi évoqué par Mattei). Pour Anderson elles

¹⁰⁹ ANDERSON, Mary « Aujourd'hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir ? » art. cité, p.141

¹¹⁰ *Ibid.*, p.142

sont donc responsables de l'affaiblissement de l'autonomie des populations. Cette constatation nous renvoie à la dernière critique de l'humanitarisme traditionnel¹¹¹.

6. *Les victimes au centre de la réflexion*

L'une des propositions du nouvel humanitarisme est de renforcer les capacités des communautés dans différents domaines. Cette approche est innovante puisque, comme le rappelle Lourdes Benavides, les populations assistées par les organisations internationales sont souvent oubliées en tant qu'actrices du régime humanitaire. D'après l'auteure, le courant de l'humanitarisme traditionnel est fondé sur le principe de distinction entre combattants et non-combattants, en accord avec le Droit International Humanitaire. Cette perspective s'accompagne d'une conception des personnes assistées comme victimes passives des conflits, qui n'ont aucun lien à ni intérêt dans la scène politique. L'action humanitaire accomplie a ainsi la forme d'un acte de compassion, plutôt que d'une action politique¹¹².

Fondée sur le respect des Droits Humains, la tendance du Nouvel humanitarisme construit une nouvelle image des bénéficiaires : l'assistance cherche à leur donner la possibilité de participer à la transformation socio-économique de leur pays ou région ainsi qu'à la construction de la paix. Les organisations humanitaires proposent des méthodologies participatives pour augmenter leurs capacités et cherchent une connaissance plus approfondie de la réalité locale et des dynamiques du pouvoir dans leur contexte¹¹³. Les bénéficiaires ne sont donc plus perçus comme des objets inanimés assistés par une aide neutre et apolitique. Par ailleurs, les populations civiles sont aussi perçues comme potentielles participantes du conflit, soit de façon volontaire (dans le cas des personnes qui rejoignent des groupes de résistance ou décident de se défendre des groupes armés, comme une stratégie d'adaptation à la situation) ou involontaire (boucliers humains, enlèvements...).

Cependant, l'approche fondée sur les Droits Humains peut aussi entraîner un risque pour ces victimes, puisque les agences peuvent classer et établir une hiérarchie (parfois influencées par les gouvernements qui financent l'opération) entre les victimes qui méritent

¹¹¹ La thèse de Mattei et celles de Anderson seront reprises pour analyser le conflit sur la portée de l'aide humanitaire.

¹¹² BENAVIDES, Lourdes, « El régimen internacional del "nuevo humanitarismo" », art. Cité, p.110-111

¹¹³ *Ibid.*, p.115 et 122.

l'aide humanitaire et celles qui ne la méritent pas. Fiona Fox signale ainsi que les Hutus au Rwanda et les Serbes ont été perçus comme des peuples ne pas méritant l'aide, puisqu'ils ont été identifiés avec le génocide perpétré par des dirigeants de leur ethnies. Souffrant des conséquences de conflits armés prolongés et très violents, ces populations dans le besoin ont eu d'énormes difficultés pour bénéficier du secours humanitaire¹¹⁴.

Nous constatons que la tendance du « nouvel humanitarisme » propose une mise en question de certains éléments fondamentaux de la pratique humanitaire tout en cherchant une redéfinition de la pratique. Il est donc compréhensible qu'il y ait une réaction du secteur à ce courant, le débat généré est d'actualité : les situations complexes auxquelles font face les travailleurs humanitaires mettent en évidence les limites des principes fondamentaux de l'aide humanitaire, ainsi que les valeurs et principes revendiqués par le nouvel humanitarisme. Ces difficultés donnent lieu à des situations où il n'est pas évident de savoir quelle est la meilleure façon d'agir, les opérations humanitaires impliquant des risques pour les travailleurs humanitaires et pour les populations assistées. Les actions à mener, guidées par la mission humanitaire, semblent mettre en contradiction les principes fondamentaux de l'aide, toutefois l'approche du nouvel humanitarisme ne réussit pas non plus à résoudre ces contradictions.

En raison des critiques que nous avons présentées, d'autres principes et critères sont proposés pour compléter les quatre principes fondamentaux ou contourner les difficultés de leur application. Il convient de citer le principe de proportionnalité : bien qu'il soit inclus dans le principe d'impartialité (nous l'avons précisé dans le premier chapitre), certains acteurs, rejoints par Michael Schloms, décident de donner plus d'importance à ce principe que d'autres. Quant à Jonathan Moore, il propose dans la préface de son livre *Des choix difficiles. Les dilemmes de l'aide humanitaire*¹¹⁵, trois éléments à prendre en compte lors de l'action humanitaire : il s'agit de la compréhension, l'intégration et le pragmatisme. Ces éléments seront repris lors de notre analyse des conflits récurrents de la pratique humanitaire.

¹¹⁴ FOX, Fiona, « New humanitarianism » art. cité, p. 282-283

¹¹⁵ MOORE, Johnatan (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention. Op. cit.*

Conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire : *Enjeux et possibilités d'une action humanitaire en Afghanistan, 2009*

[En Afghanistan] les organisations travaillent avec le gouvernement Karzaï à remettre en place des structures. Mais ce gouvernement n'a plus d'autorité. Il est la cible de diverses oppositions regroupées sous l'appellation « talibans ». Lorsque nos organisations travaillent dans les zones gouvernementales, elles sont assimilées au gouvernement. [...] Nous sommes alors les agents de la politique gouvernementale qui est l'enjeu même du combat. L'autre option, celle du départ des organisations humanitaires, sonne comme un constat d'échec local. Il revient alors aux forces militaires extérieures d'assurer une partie de l'aide, et aux structures afghanes de faire leur part d'effort en faveur de la population.

Dans ce cas-là, les humanitaires ne peuvent pas se rendre vraiment utiles de manière impartiale, sauf le Comité International de la Croix-Rouge dont la présence est admise dans les zones talibanes. Elle a de bonnes relations avec eux parce qu'ils ont bénéficié de ses services dans les prisons de Kaboul et de Guantanamo.

Des sentiments xénophobes anti-occidentaux traversent une partie de la jeunesse rurale, montagnarde, et les villes périphériques afghanes, qu'ils ne contrôlent pas. Notre sécurité ne peut pas être assurée et les talibans nous déconseillent de venir. MSF ne peut donc pas travailler en Afghanistan pour l'instant. Il est intéressant de noter que lors des discussions avec des représentants talibans, ses délégués ont constaté que leurs interlocuteurs connaissaient bien nos déclarations sur différents sujets. Ils avaient consulté attentivement notre site Web, comparé les positions face à différents problèmes ; ils attachaient suffisamment d'importance à la cohérence du discours de MSF pour la souligner dans les discussions. Ils ne sont pas les seuls. En l'occurrence, le *big brother* Internet pousse les organisations humanitaires à renforcer la cohérence de leurs positions.¹¹⁶

La citation ci-dessus est un extrait de l'article « Émotion et action humanitaire » de Rony Brauman, qui illustre quelques enjeux très souvent présents lors des opérations humanitaires : l'indépendance des agences humanitaires vis-à-vis des gouvernements ; la pertinence de la présence des agences humanitaires et la contrainte de partir du terrain ; la tendance à la militarisation de l'aide humanitaire ; les enjeux de l'impartialité ; la négociation avec les groupes de pouvoir comme une réalité problématique des opérations menées ; la légitimité des agences et de l'humanitaire en général ; et la perception de l'aide par les populations assistées. Ces enjeux sont présents dans les quatre conflits éthiques récurrents de l'assistance humanitaire que nous allons analyser¹¹⁷. Nous avons sélectionné

¹¹⁶ BRAUMAN, Rony, « Émotion et action humanitaire », *Études*, Tome 410, n.1, 2009, p. 17-18

¹¹⁷ Voir annexe 7 : « autres classifications de conflits récurrents », élaborées par Marie-Laure le Coconnier et Bruno Pommier, Hugo Slim et Michael Schloms.

ceux qui impliquent une décision à prendre au niveau de l'organisation humanitaire¹¹⁸, puisque ces conflits compromettent le mandat et l'esprit de l'agence et de cette façon, ils interrogent aussi le mouvement humanitaire et les justifications de cette pratique. Il s'agit des conflits suivants : la décision de témoigner ou de garder silence ; le choix entre l'absence ou la présence d'une opération humanitaire ; les enjeux de l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques ; et le choix entre une action humanitaire à long terme et une action à court terme.

II. Conflit éthique n°1 : Témoignage ou silence ?

L'action humanitaire, de par sa nature, se déploie dans des circonstances de crise, pour secourir des populations menacées par des événements naturels, sociaux ou politiques. Dans ces circonstances, il est courant que les travailleurs qui viennent assister ces personnes soient témoins d'actes d'injustice et de violations des droits humains : cet aspect du travail humanitaire est mis en évidence par les critiques de l'humanitarisme traditionnel. Les agences tentent de mener leurs actions dans le respect de leur mandat et de leurs principes fondamentaux mais, ne pouvant pas ignorer ces circonstances violentes, se demandent comment harmoniser le devoir d'assistance avec l'indignation suscitée par ces injustices. Les travailleurs se trouvent à la croisée des chemins : doivent-ils dénoncer ce dont ils sont témoins, ou se limiter à porter secours aux populations dans le besoin, pour sauvegarder l'intégrité de l'action humanitaire ? Ces questions se posent relativement à la nature de la mission humanitaire : aider les populations démunies à soulager leur souffrance et à restaurer leur autonomie. Il convient de rappeler qu'une des motivations de l'action humanitaire est la condition de détresse dans lesquelles se trouvent les populations « qui ne peuvent compter sur personne pour les aider », selon les mots de Jean-François Mattei. S'agit-il d'une responsabilité des organisations humanitaires de s'occuper des injustices ? Comment les humanitaires peuvent-ils soulager ce type de souffrance ? Il est à noter que l'indignation surgit en présence d'injustices sociales : les politiques discriminatoires d'un gouvernement, la manipulation d'un secteur de la population, des violations des droits fondamentaux, un

¹¹⁸ Il y a des actions humanitaires prises au niveau des États comme les interventions humanitaires militaires : il ne dépend pas des travailleurs humanitaires ni des agences humanitaires de décider d'intervenir militairement ou pas.

détournement de l'aide fournie contre les intérêts des personnes qui sont censé être assistées... bref, des problématiques politiques et sociales. Ce constat éclaire en quoi la question du témoignage constitue un conflit éthique pour le mouvement humanitaire, surtout pour les courants revendiquant les principes de neutralité et d'indépendance.

La question de la dénonciation des injustices fut notamment importante lors de la Seconde Guerre Mondiale, le silence de la Croix-Rouge sur les camps de concentration de l'Allemagne nazie ayant été très critiqué. Plus tard, la défense du témoignage sera associée à la création de Médecins Sans Frontières en 1971, suivie de la naissance d'une nouvelle génération d'ONG. D'ailleurs, lors d'un entretien, l'actuel président de MSF, Mego Terzian, déclare que « c'est dans [leur] ADN de témoigner, prendre parole et dénoncer les violences commises notamment vis-à-vis des populations civiles. »¹¹⁹. Cependant, une question persiste : est-il possible de mener des actions de dénonciation tout en respectant les principes fondamentaux de l'aide humanitaire ? L'acte de dénonciation excède-t-il les limites de l'action humanitaire ?

En reprenant l'approche de Richard Hare, on pourrait dire que cette situation pose un problème au niveau intuitif : l'intuition morale serait ici qu'il ne faut pas rester impassible face à des injustices commises contre une population (discrimination, violation de droits fondamentaux, etc.). Certains humanitaires considéreront qu'il n'est pas correct de garder le silence face à de telles violences, même si cela n'a pas d'impact direct sur la pratique humanitaire. Suivant la perspective de Hare il faudra faire l'analyse de cette situation en s'élevant au niveau critique : quelle est la fin souhaitée de l'action humanitaire ? Quels sont les possibles actions à mener ? Quels sont les critères et valeurs à prendre en compte pour faire le choix ?

En général, la *finalité* de l'acte de dénonciation engagé par des organisations humanitaires est d'aider les populations vulnérables à faire face à une crise (comme toute action humanitaire) mais en faisant connaître les situations d'injustice qu'elles subissent, cela afin de *changer leur réalité* soit les pratiques nationales, légales ou politiques qui provoquent

¹¹⁹ TERZIAN, Mego, in La série documentaire, « Où va l'humanitaire ? (1/4) MSF : réfléchir avant d'agir », France Culture, Paris, 17/12/2018.

ces injustices¹²⁰. Pour MSF, le témoignage est justifié s'il se fait « dans le seul intérêt des populations en danger et [de] rechercher l'amélioration de leur situation »¹²¹ : le principe qui justifie ce type d'action est donc le principe d'humanité (l'impératif humanitaire). Or, certains revendiquent même un *devoir* des acteurs humanitaires de dénoncer les exactions sur la population, issu du devoir d'assistance et donc perçu comme tâche propre de la pratique humanitaire¹²². Émil Cock signale que pour MSF « le témoignage est partie intégrante de [sa mission], au même titre que son *action médicale* »¹²³. Cependant, l'acte de dénoncer entre en tension avec le principe de neutralité, qui est associé à la réserve de jugement et d'implication dans un conflit. Pour savoir si ces deux intuitions éthiques sont vraiment incompatibles il faut considérer qu'il y a plusieurs interprétations du principe en question. Souvent, la neutralité se comprend comme une interdiction de prendre parti pour l'une des forces politiques ou *d'exprimer son avis par rapport au conflit*, or MSF revendique l'acte de dénoncer aussi bien que le principe de neutralité. D'autre part, le témoignage pose aussi problème en raison des conséquences qui peuvent en découler, comme par exemple l'expulsion de l'agence en question du pays où elle rend service. Ces effets sont en tension avec les principes de l'aide et notamment le devoir d'assistance. Dans ces conditions, il y a plusieurs *voies d'action* possibles pour les humanitaires qui se trouvent face à des injustices commises envers la population qu'ils viennent assister. Considérons d'abord le *témoignage* : il peut être un moyen d'action au niveau international pour dénoncer des abus de pouvoir et des violations des Droits Humains. Des ONG comme MSF ou Médecins du Monde ne voient pas une interdiction de dénoncer dans le principe de neutralité, pour MSF ce principe se limite à l'interdiction de prendre parti afin de pourvoir une assistance universelle et impartiale. Ils s'engagent à respecter la neutralité en « la liberté pleine et entière de l'exercice de leur fonction » aussi qu'« à respecter les principes déontologiques de leur profession et à maintenir une totale indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse »¹²⁴. Dans le cas de la Croix-Rouge cette interdiction n'est pas explicite ; dans leur proclamation des principes fondamentaux ils soutiennent : « Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités

¹²⁰ “El principal objetivo de las denuncias sobre violaciones de los derechos humanos es intentar modificar las prácticas nacionales, legales o políticas”. (RAICH, Jordi, *Evolución ética de la idea humanitaria*, Op. Cit., p.20)

¹²¹ COCK, Émil, *Le dispositif humanitaire*, Op. Cit., p.136

¹²² *Id.*

¹²³ *Id.*

¹²⁴ Voir annexe 1 : « La charte de Médecins Sans Frontières ».

et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique. »¹²⁵. Jean Pictet signale qu'il s'agit d'une neutralité au niveau militaire (ne pas faire partie des hostilités) et idéologique, c'est-à-dire d'une réserve vis-à-vis de toute doctrine et des controverses qui lui sont étrangères et qui compromettraient son caractère universel¹²⁶. Cette réserve peut faire l'objet de différentes interprétations, bien qu'il n'y ait pas une interdiction explicite de dénoncer des injustices perçues.

D'autre part les travailleurs humanitaires peuvent décider de dénoncer les injustices perçues au cours de leur intervention, puisqu'elles empêchent le déroulement correct de l'action humanitaire et peuvent contrarier l'objectif de l'opération. Rony Brauman signale que l'assistance peut être manipulée ou captée par des groupes qui détiennent le pouvoir. Un cas souvent évoqué est celui de l'Éthiopie en 1985 :

Grâce à la mobilisation internationale, 1,2 million de tonnes d'aide alimentaire sont envoyées en Éthiopie en 1985. Pourtant, une grande partie de cette aide est détournée de sa vocation initiale par le régime éthiopien qui la contrôle : il la met au service de sa politique de déplacement des populations.¹²⁷

Nous constatons que l'objectif de l'action est détourné, pour une fin qui nuit à la population. Dans ces conditions, la dénonciation est justifiée pour sauvegarder l'intégrité de l'action humanitaire là où non seulement le principe d'impartialité n'est pas respecté, mais où l'aide fournie contribue à une politique de déplacements forcés. Dans ces cas Brauman soutient que la *dénonciation* constitue l'ultime ligne de défense des humanitaires, et *une forme d'action* aussi décisive que l'aide matérielle¹²⁸. Émil Cock rappelle également que le témoignage, surtout s'il est médiatisé, peut activer la pitié dans la communauté internationale et faire pression pour que d'autres États interviennent et pour que des mécanismes internationaux pour la protection des Droits Humains soient activés¹²⁹¹³⁰. Mais, malgré sa justification, cette action entraîne aussi des défis au-delà du problème des principes. Les

¹²⁵ Commentaire de Jean Pictet, 1979 : <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm>

¹²⁶ <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm>

¹²⁷ FERRE, Jean-Luc, *L'action humanitaire*, Toulouse, Éd. Milan, 2007, p.25

¹²⁸ BRAUMAN, Rony. *L'action humanitaire*. *Op.cit.*, p.103

¹²⁹ COCK, Émil, *Le dispositif humanitaire*, *Op.cit.*, p.136.

¹³⁰ Luc Boltanski, dans son livre *La souffrance à distance* étudie en profondeur le rôle des médias dans le dispositif humanitaire, et les discours de compassion par eux évoqués comme justification d'actions humanitaires.

actions de dénonciation peuvent avoir plusieurs effets : la confiance des populations et des gouvernements envers l'organisation peut changer et se détériorer ou bien le témoignage peut entraîner des représailles, ou l'obstruction à l'accès aux victimes. Ces conséquences peuvent aller jusqu'à compromettre l'autorisation de l'organisation de rester sur le territoire et peut éventuellement être à l'origine de son départ. Pour mitiger ces risques, ceux qui revendiquent le témoignage insistent sur la finalité de cette action qui doit les guider dans la pratique : sauvegarder les intérêts des populations en détresse. Cependant cela ne résout pas les situations contraignantes. Dans ces cas où la dénonciation ne paraît pas compatible avec l'action sur terrain, où les circonstances à dénoncer contraignent le bon fonctionnement de l'aide, les travailleurs humanitaires se trouvent face à deux options : choisir de dénoncer et partir de la zone de crise, ou choisir de garder le silence pour continuer à assister la population. Dans le premier cas, le principe d'humanité, l'impératif humanitaire est mis en cause, puisqu'il s'agit question d'accepter de ne plus pourvoir une aide matérielle et de soin.

Au vu de ces conséquences, le CICR choisit le deuxième cours d'action : *s'abstenir* du témoignage, afin de rester aux côtés des victimes. Précisions que le principe de neutralité est défini par le CICR en fonction de son objectif : sauvegarder la confiance déposée dans l'organisation. Nous percevons l'un des enjeux propres de ce conflit : la légitimité de l'action et l'accès aux victimes. L'accès peut être limité par un gouvernement (en retirant l'autorisation à une organisation pour agir dans son territoire suite à une dénonciation) ou par des groupes armés si l'accès aux victimes était négocié avec eux. Cependant, même le CICR admet qu'il peut y avoir des situations, rares, où il n'est pas possible de garder le silence. D'après une publication du CICR de 1996 :

Le CICR, quant à lui, se départit rarement de sa discrétion. Ce n'est que lorsqu'il constate des violations graves et répétées du droit international humanitaire, que ses démarches confidentielles sont restées sans effet et qu'il estime que le seul moyen de venir en aide aux victimes est de solliciter l'appui de la communauté internationale qu'il envisage une démarche publique. Celle-ci prend parfois la forme d'un appel aux États parties aux Conventions de Genève, qui ont la responsabilité de respecter et faire respecter le droit international humanitaire. De telles initiatives restent néanmoins l'exception.¹³¹

¹³¹ Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Publication CICR 1996 réf. 0513, p.9 : https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0513_principes_fondamentaux_cr_cr.pdf

Ainsi, il paraît que d'après l'interprétation du principe de neutralité du CICR, la dénonciation est un recours à utiliser dans des circonstances exceptionnelles, et en fonction du principe d'humanité. En effet, le choix de ne pas dénoncer et de rester aux côtés des populations démunies permet de respecter l'impératif humanitaire, surtout si grâce au silence l'accès aux victimes est garanti. Cependant, il peut arriver, comme dans le cas de l'Éthiopie, déjà cité, que le principe d'impartialité ne soit pas respecté ou bien que l'aide soit détournée pour d'autres fins qui nuisent à la population. C'est peut-être dans ces circonstances que la dénonciation est justifiable aux yeux des organisations comme le CICR. Quels sont les critères pour décider une action plutôt que l'autre, le témoignage ou le silence ?

L'un des critères, déjà évoqué, est celui de l'accès aux victimes, le deuxième est celui de la sécurité des travailleurs : les dirigeants des organisations peuvent considérer qu'ils n'ont pas la liberté de dénoncer sans menace de représailles sur le terrain. Ces effets sont à prendre en compte avant de décider de témoigner. Un troisième critère est celui de l'efficacité. C'est ce qu'évoque Pierre Perrin, dans son intervention pour le Colloque Européen de l'éthique humanitaire de 1999 :

L'intégration entre les activités d'assistance et de protection est complexe. Bien sûr, l'assistance humanitaire, on en voit la finalité immédiate. Mais jusqu'à quel point peut-on assister des populations si l'on sait que délibérément leurs droits fondamentaux sont violés ? Ceci conduit à un autre dilemme lorsqu'il faut choisir entre l'absence ou présence. Faut-il chercher à tout prix à rester présent dans un contexte où les droits fondamentaux sont bafoués ? Quels sont les critères qui font qu'à un certain moment, l'absence et le témoignage sont plus efficaces que la présence inopérante ?¹³²

Perrin énonce la tension entre les activités d'assistance et la dénonciation des violations de droits humains, il oppose également le témoignage efficace à une présence inopérante. Le critère d'efficacité peut être en lien avec les principes fondamentaux de l'aide : choisir l'action qui contribuera le mieux au respect du principe d'humanité. Ceux qui soutiennent ce type d'action signalent que la dénonciation est aussi une action de secours, et la justifient par le critère d'efficacité. Marie-Laure Le Coconnier et Bruno Pommier signalent qu'il y a

¹³² PERRIN, Pierre, « L'approche du CICR en matière de codes de conduite et de normes », in *Etikuma 99 : Colloque Européen de l'éthique humanitaire* « Les codes de conduite : Référence éthique et gage d'efficacité pour les actions humanitaires internationales du IIIe millénaire ? » Bioforce et DESS Développement et Coopération Internationale Université Paris I, Lyon, 10-11 décembre 1999, p. 126-127.

des agences qui choisissent de prioriser l'action de dénonciation « par conviction et sincérité vis-à-vis de leur mandat », même si cela implique de partir, pour « porter le combat sur le plan politique, avec éventuellement l'espoir secret ou affiché de mieux revenir »¹³³. En effet, certains pourraient dire que continuer de pourvoir de l'assistance à une population qui souffre en raison de politiques discriminatoires est juste une mesure palliative qui ne va pas réellement changer leur situation. Ainsi se pose la question de la portée de l'aide humanitaire, qui débouche sur un autre conflit que nous analyserons plus tard : le conflit sur l'action humanitaire à long terme et à court terme, qui dérive de la tendance du nouvel humanitarisme à ne plus faire de distinction entre l'aide au développement et l'aide humanitaire.

En somme, nous constatons qu'il y a deux raisons principales pour choisir de témoigner : parce que c'est une action *plus efficace* que continuer de pourvoir l'assistance en gardant le silence ; ou bien parce qu'il est *inadmissible* d'accepter les conditions d'action et de garder le silence. En raison de ses conséquences, le conflit posé par le témoignage souligne un deuxième problème : dans certaines circonstances, l'absence d'aide humanitaire vaut-elle mieux que sa présence ?

III. Conflit éthique n°2 : Rester ou partir ? Absence ou présence ?

La question posée paraît contre-intuitive. Une opération humanitaire se met en place lorsqu'une population se trouve en souffrance : comment ne pas intervenir pourrait-il être plus souhaitable que rester secourir les victimes ? Nous reconnaissons le schéma des conflits éthiques de Richard Hare, la question pose des problèmes au niveau intuitif : il semble évident que si quelqu'un est dans le besoin il est correct de lui venir en aide. L'expérience des travailleurs humanitaires montre que ce n'est pas toujours la meilleure option. Nous avons identifié d'autres valeurs et critères pour résoudre ce conflit après une analyse critique.

¹³³ LE COCONNIER et POMMIER, *L'action humanitaire*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017, p.106

La question de l'absence ou de la présence doit se poser avant d'intervenir dans un contexte d'urgence, cependant dans certaines occasions elle apparaît lors d'une opération. Une fois que les acteurs humanitaires sont en place est-il toujours mieux (pour la population récipiendaire de l'attention) de rester, ou peut-il y avoir des circonstances où il vaut mieux partir, même au prix d'abandonner la population ? Le défi du témoignage met en évidence quelques éléments pour répondre à cette question, comme le possible détournement de l'aide, déjà évoqué avec l'exemple de l'Éthiopie. La revue biannuelle de Médecins du Monde, *Ingérences*, a dédié un numéro à ce sujet en 1994, intitulé *Rester ou partir*, qui recueille l'avis de quelques travailleurs humanitaires tels que Jacques Lebas et Rony Brauman. Pour éclaircir la question Brauman avertit :

Tendre une main secourable à un être blessé, arracher une vie innocente à un destin funeste ne sauraient dispenser de s'interroger sur les circonstances de la blessure ou le rôle imparti aux secours. Non pour « sélectionner » des victimes ou des drames, mais pour s'assurer que le geste accompli à des fins humanitaires n'est pas retourné contre son objectif. Ou plutôt, aucune action ne pouvant être considérée comme totalement exempte d'effets indésirables, pour faire en sorte que ceux-ci ne l'emportent pas sur les buts.¹³⁴

Ainsi, il ne suffit pas d'avoir les bonnes intentions de venir en aide, mais il faut évaluer les circonstances dans lesquelles l'opération va se déployer et les possibles effets non-souhaités. D'ailleurs, nous avons identifié deux justifications à la décision de partir, les plus souvent citées : l'aide apportée devient pernicieuse pour la population vers qui l'aide est dirigée, ou bien il est impossible de respecter les principes humanitaires et l'intégrité des organisations. Considérons plus dans le détail les risques de la présence d'une organisation humanitaire. Dans son livre *L'humanitaire en crise existentielle*, David Rieff présente quelques exemples de conflit issus des conséquences non souhaitées de l'aide humanitaire, il signale que la présence des humanitaires peut provoquer une fausse sensation de protection dans la population à assister qui peut influencer leurs décisions de façon à les endommager :

Quand les Bosniaques, les Rwandais ou les Angolais voient un drapeau bleu des Nations unies ou un porte-avions blindé peint en blanc, ils croient que la « communauté internationale » est intervenue, et qu'ils vont être protégés. [...] Nous avons vu que de tels espoirs —en l'ONU, la « communauté internationale » — étaient peu judicieux, et parfois même, suicidaires. [...] Mais leur présence a aussi

¹³⁴BRAUMAN, Rony, *L'action humanitaire*, Op. Cit., p.96.

coûté des vies, on fait faussement croire à des gens qui auraient pu réussir à s'enfuir et à sauver leur peau qu'ils allaient être protégés.¹³⁵

D'après cet exemple nous comprenons que la présence des acteurs humanitaires peut mettre involontairement en péril la vie des populations, par la création de fausses attentes, elle peut même « coûter la vie » des populations bénéficiaires. Ce que Rieff évoque dans l'extrait précédant est le problème de la *pertinence* et de l'*efficacité* de la présence des agences humanitaires. Nous constatons que les organisations agissent avec de bonnes intentions, mais cet exemple nous permet de nous interroger sur la communication entre les organisations humanitaires et les populations assistées, et encore, sur le rôle que les bénéficiaires de l'aide jouent sur leur propre sort. Peut-être une mesure pour mitiger les risques de nuire à la population est de faire une évaluation de la pertinence de l'intervention en impliquant les personnes à assister. Mary Anderson et Peter Woodrow ont élaboré une méthodologie d'analyse des vulnérabilités et des capacités des populations à assister avant de mettre en place une opération humanitaire ou de développement¹³⁶. Il s'agit d'une action qui pourrait contribuer à déterminer la pertinence d'une mission humanitaire¹³⁷. Nous reviendrons sur l'évaluation de la possibilité d'offrir une réponse pertinente aux besoins d'une population en détresse dans le troisième chapitre.

Un autre effet non souhaité de l'action est la manipulation de l'aide, comme nous l'avons évoqué auparavant en introduisant le cas de l'Éthiopie en 1985. Jean-Luc Ferré raconte cette expérience où le gouvernement éthiopien a utilisé 1,2 millions de tonnes d'aide alimentaire pour mener sa politique de déplacement de population. Ferré catalogue cette action de *manipulation de l'aide* et ajoute : « le drame éthiopien est également à l'origine d'une prise de conscience : donner, oui, mais pour quoi faire et comment ? La question posée pousse dès lors les ONG à une vigilance qui se révélera plus que jamais indispensable »¹³⁸. Cet exemple peut nous aider à comprendre quelles sont les difficultés rencontrées par les organisations humanitaires vis-à-vis des gouvernements du territoire où l'action a lieu.

¹³⁵ RIEFF, David. *L'humanitaire en crise existentielle*, Paris, Le serpent à plumes, 2004, p.21.

¹³⁶ ANDERSON, Mary et WOODROW, Peter, « A framework for analyzing capacities and vulnerabilities », dans *Rising from the Ashes, Development Strategies in Times of Disaster*, 1989, p.9

¹³⁷ Voir annexe 8 « Matrice d'analyse des capacités et vulnérabilités »

¹³⁸ FERRE, Jean-Luc, *L'action humanitaire, op.cit.*, p. 25

Face à la question de rester ou partir, la *première* option qui apparaît, de façon intuitive, est de rester aux côtés des victimes, malgré les risques, afin de respecter l'impératif humanitaire. Pour Michael Schloms ce type de décision est une réaction émotionnelle, propre d'une approche affective¹³⁹.

La *deuxième* solution posée à ce problème est de choisir l'action la plus efficace, tout en cherchant à éviter les effets non-souhaités de l'aide humanitaire. Comme nous l'avons déjà vu pour le premier conflit énoncé, certains acteurs choisissent de quitter la zone de crise pour réaliser une action qu'ils considèrent plus efficace que le secours, comme par exemple le témoignage, pour tenter un changement dans les conditions de vie de la population assistée. C'est ce que suggère Pierre Perrin¹⁴⁰. Bien que l'impératif humanitaire ne soit pas respecté, les critères qui justifient cette action sont l'efficacité et la pertinence, mais aussi les Droits Humains comme valeur revendiquée. Ce type d'action est propre à une *approche extravertie* selon Schloms, qui ajoute qu'elle a pour objectif de faire face au risque de manipulation de l'assistance. Les organisations humanitaires qui agissent d'après cette perspective interprètent ce choix ainsi :

La décision de ne pas aider une population est acceptée comme ultime moyen pour exercer de l'influence sur des responsables politiques. Selon Rony Brauman, ancien président de MSF France, il faut « savoir dire non ». L'approche extravertie n'hésite donc pas à prendre des positions nettement politiques, tout en tenant la distance vis-à-vis des acteurs politiques.¹⁴¹

D'après Schloms, la décision de ne pas venir en aide peut être considérée comme une action en soi, une action politique. La difficulté que cette action pose est donc évidente : certes, elle a pour objectif d'éviter le détournement de l'aide en détriment de la population bénéficiaire. Mais en même temps, les principes d'humanité et de neutralité sont compromis : la population qui souffre n'est pas assistée et l'organisation prend une position politique. Quelqu'un pourrait aussi bien argumenter que ce type d'action tente de faire respecter le principe d'impartialité : si l'action déployée est conditionnée par les pouvoirs politiques ou

¹³⁹ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire », art. cité., p.9 L'auteur identifie trois approches suivies par les organisations humanitaires, qui façonnent leur réponse à différentes situations contraignantes : l'approche affective, introvertie et extravertie, qui se distinguent l'une de l'autre selon les critères qui orientent leurs décisions. Nous reviendrons sur ces trois approches qui nous serviront pour étudier le conflit 3 : « l'indépendance de l'humanitaire face au politique ».

¹⁴⁰ PERRIN, Pierre, « L'approche du CICR en matière de codes de conduite et de normes », art. cité, p. 126-127.

¹⁴¹ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire », art., cité, p. 11

par des groupes armés, le principe d'impartialité et d'indépendance risquent de ne pas être respectés. Wolf-Dieter Eberwein pose le problème de la façon suivante : le principe d'humanité est suivi des principes « substantiels » de la non-discrimination et de la proportionnalité, inclus dans le principe d'impartialité. De ces derniers dérivent logiquement les principes de neutralité et d'indépendance, qui concernent la responsabilité des acteurs sur le terrain. Il souligne :

Comme ces derniers principes sont *logiquement dérivés* des premiers, le non-respect des principes humanitaires par les États ou les parties aux conflits armés a pour conséquence l'impossibilité pour les ONG de les respecter dans leur intégralité ! Limiter l'accès aux victimes, par exemple, est une infraction au droit et aux principes humanitaires. Dans une telle situation, quelles peuvent être les conséquences pour les ONG sur le terrain ? Elles se retrouvent face à un dilemme insoluble : soit elles acceptent les restrictions imposées par les parties aux conflits et restent sur le terrain, soit elles se retirent. Dans le premier cas elles violent le principe de l'humanité, dans le second cas la violation du principe d'impartialité est inévitable. En conséquence, sur le terrain, le comportement conforme des parties aux conflits est une condition nécessaire au respect de l'ordre humanitaire.¹⁴²

Encore une fois, le choix est à faire entre défendre l'impératif humanitaire, c'est-à-dire, rester aux côtés des populations bénéficiaires malgré les effets non-souhaités de l'aide, et partir pour ne pas se faire manipuler et ne pas compromettre le principe d'impartialité. Une deuxième justification de la décision de partir se dessine ainsi.

Schloms fait référence à la situation vécue lors de la famine en Corée du Nord en début du XXI siècle, l'une des plus longues et plus coûteuses missions humanitaires dans l'histoire des Nations Unies¹⁴³. Malgré cette situation dramatique, des ONG médicales engagées dans la médecine d'urgence, la nutrition et la santé publique, ont pris la décision de partir pour des raisons éthiques : les organisations médicales ont vu un conflit insoluble entre leur mandat humanitaire et les restrictions mises en place par le gouvernement. La liberté d'action étant très limitée, les agences d'aide ne pouvaient pas identifier par elles-mêmes les besoins de la population, ni définir les institutions ou les individus bénéficiaires de façon indépendante, ni évaluer les effets de leurs projets sur la santé et le statut nutritionnel de la population. Dans ce cas :

¹⁴² EBERWEIN, Wolf-Dieter. « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes Et Pratiques. » *Cultures et Conflits*, no. 60, 2005, p.29-30

¹⁴³ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire », art. cité, p.7

Ces organisations font donc référence à l'impossibilité d'aider les plus vulnérables comme raison principale de leur départ du pays. D'autres explications, comme une distribution discriminatoire de l'aide par exemple, jouent aussi un rôle, notamment par rapport aux positions d'ACF et MSF. [...] Pourtant, aucune agence n'a justifié la décision de cesser ses activités en se référant à la situation des droits de l'Homme en soi ou au système totalitaire en place.¹⁴⁴

Schloms tient à signaler que cette situation ne pose pas un conflit entre l'engagement pour les droits humains ou la démocratie et l'impératif humanitaire. En revanche, cet exemple confirme l'appréciation de Eberwein citée auparavant : le choix de partir vient du fait que le principe *d'impartialité* fondé sur les besoins et *d'universalité* de l'humanité ne peut pas être garantie dans ces conditions. Reste que la décision de partir implique de transgresser l'impératif humanitaire.

Mary Anderson, dirigeante du Projet « Local Capacities for Peace », critique ainsi cette décision dans son chapitre du livre *Des choix difficiles, dilemmes moraux de l'aide humanitaire*. Elle soutient que suggérer qu'il vaudrait mieux ne pas venir en aide, plutôt qu'intervenir même aux prix des effets négatifs que l'action peut provoquer, est un raisonnement fallacieux. Démontrer que l'aide peut nuire à la population ne revient pas à démontrer que ne pas venir en aide est plus souhaitable¹⁴⁵. L'auteure propose alors des stratégies pour éviter les effets non-souhaités, comme prioriser la communication avec les bénéficiaires de l'aide ou évaluer et prendre en compte leurs capacités d'action pour les intégrer dans les programmes des agences¹⁴⁶. Mais ces mécanismes seront à leur tour critiqués pour d'autres raisons, elles soulèvent des enjeux qui sont à l'origine du débat sur la portée de l'aide humanitaire, que nous allons détailler lors de l'analyse du conflit 4.

Finalement la décision de rester ou partir implique la délibération sur les cours d'action possibles suivants : partir pour mener un autre type d'action en faveur de la population (notamment le témoignage), pour éviter de nuire à la population, ou pour respecter l'intégrité de l'organisation humanitaire et son mandat ; ou bien rester sur place pour faire respecter l'impératif humanitaire, malgré les risques de continuer pour la population et pour les travailleurs humanitaires. Les critères évoqués pour choisir entre ces

¹⁴⁴ *Id.*

¹⁴⁵ ANDERSON, Mary « Aujourd'hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir ? », art. cité, p.138

¹⁴⁶ Mary Anderson a développé une méthodologie d'analyse de vulnérabilités et capacités très utilisé pour la formulation de programmes de développement. Elle a aussi développé une approche de *Do no harm*, sur laquelle nous reviendrons plus tard.

cours d'action sont l'efficacité, l'intérêt de la population assistée et aussi l'intégrité de l'organisation humanitaire. Comme pour le premier conflit analysé, nous pourrions ajouter le critère de sécurité. Une agence peut en effet décider de ne pas intervenir dans un contexte où les conditions minimales de sécurité ne peuvent être garanties pour les fournisseurs de l'aide. Cependant cela ne constitue un conflit que lorsque l'interprétation de ce qui est sûr n'est pas partagée à l'intérieur d'une organisation ou entre les différentes parties impliquées dans une opération¹⁴⁷.

IV. Conflit éthique n°3 : L'indépendance de l'espace humanitaire face au politique

Le conflit entre témoignage et silence, aussi bien qu'entre rester ou partir, évoquent des cours d'action qui interpellent les autorités politiques (les États des zones où l'on vient en aide, ou bien la communauté internationale), qui impliquent même une prise de position politique tout en défiant le respect du principe de neutralité. L'un des aspects centraux du débat sur l'humanitarisme traditionnel et le nouvel humanitarisme est la question éthique de la politisation de l'aide humanitaire. Il s'agit d'une tendance très critiquée et aux enjeux nombreux. Nous allons étudier en quoi cette tendance à la politisation constitue un défi éthique, et quels sont les cours d'action sur lesquels les travailleurs humanitaires et les représentants de organisations sont amenés à délibérer.

Ce défi pose des problèmes déjà au niveau intuitif, puisque ce que les interlocuteurs du débat comprennent par politique n'est pas clair, d'ailleurs, il semblerait qu'ils font référence à des dimensions différentes. Pour pouvoir analyser le conflit éthique issu de la tension entre la tendance à la politisation de l'aide humanitaire et l'indépendance de l'espace humanitaire, il est donc nécessaire, tout d'abord, de clarifier les concepts de *politique* et de *politisation* utilisés pour décrire ce conflit. En français nous retrouvons plusieurs concepts utilisés pour désigner le domaine du politique, identifiés et définis par Rémi Lefebvre dans son cours d'introduction à la Science politique. Nous avons choisi cet auteur pour donner une idée de la distinction classique entre le politique et la politique, qui convient pour

¹⁴⁷ Voir l'annexe 9 : le communiqué de SOS Méditerranée du 17 avril 2020.

clarifier le conflit éthique que nous souhaitons analyser. Puis nous avons décidé d'introduire la perspective de Chantal Mouffe –philosophe politique qui a inspiré des projets politiques en France et en Uruguay–, qui revendique la dimension conflictuelle du politique comme centrale à ce champ social, et qui convient pour mieux comprendre le conflit éthique qui nous intéresse.

1. Le politique et la politique dans l'humanitaire

Le politique est un espace dominé par des conflits d'intérêts, dans ce champ social des pouvoirs publics sont chargés d'arbitrer les intérêts divergents de la société, selon la définition de Lefebvre¹⁴⁸. Pour sa part, Chantal Mouffe décrit la nature des conflits en signalant que *le politique* est « lié à la dimension d'antagonisme qui existe dans les rapports humains – antagonisme qui se manifeste sous forme politique dans la construction du rapport ami/ennemi et qui peut émerger à partir d'une grande diversité de rapports sociaux »¹⁴⁹. Selon la philosophe, le conflit, aspect central du politique, oppose différentes positions et par conséquent des *adversaires* : le rapport ami/ennemi surgit de la concurrence entre les intérêts divergents. Mouffe revendique la notion d'adversaire dans l'espace politique, en reconnaissant la légitimité de son existence. Le politique, champ social, dominé par des conflits d'intérêts entre les secteurs de la société inclut des acteurs aux rapports variables : amis (alliés) ou ennemis (adversaires) selon leurs intérêts, souvent contradictoires. C'est ce scénario qui constitue *le politique*, qui est à son tour *l'objet* de la politique. Pour sa part, ***la politique*** est une scène sur laquelle des acteurs coordonnent des activités de résolution de conflits ; c'est pourquoi *la politique* s'occupe *du politique*. Ces acteurs ont pour métier « la politique ». C'est donc le domaine de l'État, des gouvernements, des institutions politiques. Mais elle est aussi le lieu de concurrence pour le pouvoir : il s'agit d'un lieu de compétition pacifique. L'une des formes de concurrence est le processus démocratique pour l'élection d'autorités publiques. L'objet de la politique est de réguler les conflits d'intérêts des différents secteurs de la société, parmi des mécanismes de compétition politique. Chantal Mouffe, précise que « *la politique* [...] vise à établir un ordre, à organiser la coexistence

¹⁴⁸ LEFEBVRE, Rémi. *Leçons d'introduction à la science politique*, 3e éd., Paris, Ellipses, 2017, p.13

¹⁴⁹ MOUFFE Chantal, « Politique et agonisme », *Rue Descartes*, n° 67, 2010, p. 18-24.

humaine dans des conditions qui sont toujours conflictuelles car traversées par *le* politique »¹⁵⁰, c'est-à-dire par des intérêts divergents.

En raison du contexte dans lequel se déploie la pratique humanitaire, les États sont des acteurs du dispositif humanitaire : l'État du scénario d'urgence dont il est question, mais aussi les États qui financent l'aide ou interviennent d'autres façons (s'engageant eux-mêmes dans des actions humanitaires), ayant chacun de intérêts différents. Lorsque on analyse ces acteurs du dispositif, nous nous trouvons donc dans le champ de la politique, où se trouvent aussi les gouvernements locaux, les ministères et institutions politiques, ainsi que les représentants de partis politiques, qui sont en concurrence pour le pouvoir.

Puisque *le* politique est un espace de lutte pour la conquête du pouvoir, les acteurs qui y interviennent ne sont pas seulement les institutions publiques et les États. D'autres acteurs de la société sont présents dans cet espace, notamment des groupes armés comme des *gangs*. Mais aussi il peut y avoir des secteurs de la société civile qui interviennent pour manifester leurs intérêts. L'humanitaire peut se démarquer de cet espace social mais, comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, il se déploie dans cet environnement, un environnement politique. Les organisations tentent de maintenir un espace d'indépendance pour se limiter à l'assistance aux besoins vitaux de la population, mais les travailleurs peuvent parfois être contraints d'interagir avec les acteurs de cet espace, ou parfois peuvent décider de s'impliquer pour la résolution des conflits en adoptant des positions politiques. Pourquoi et comment les humanitaires choisissent entre l'action apolitique et la prise de position politique ? En quoi consiste la politisation de l'aide humanitaire ?

2. *L'action humanitaire apolitique*

Traditionnellement, les organisations humanitaires ont tenté de maintenir leurs actions apolitiques, afin d'accomplir leur mission en respectant les principes fondamentaux de l'aide et en sauvegardant la confiance des populations assistées tout comme leur légitimité vis-à-vis des gouvernements politiques. La fin visée de ce type d'action est le soulagement de la souffrance. D'après Michael Schloms, cette intention est au cœur de l'approche affective, qu'il définit comme une « réaction émotionnelle plutôt qu'une stratégie

¹⁵⁰ *Id.*

délibérée ». Cette approche prétend que le politique et l'humanitarisme sont des sphères distinctes, et qu'il faut « se concentrer uniquement sur les personnes affectées par la crise et leurs besoins humanitaires »¹⁵¹. Elle est revendiquée par des organisations caritatives qui se centrent uniquement sur l'impératif humanitaire, et met à l'écart les autres principes humanitaires. Elle se distingue en ce sens d'autres courants apolitiques, notamment de l'approche de la Croix-Rouge. Rony Brauman critique cette conception affective, qu'il nomme *mystique*. D'après lui :

L'humanitaire fait partie de ces actions où une forme de réalisme est particulièrement importante (...) il faut avoir les pieds sur la terre, un minimum de réflexion politique et des capacités de discernement, pas la larme à l'œil ni le chapelet à la main¹⁵².

Dans le cas de l'humanitarisme traditionnel, l'impératif humanitaire est aussi mis en avant, mais tout en respectant les principes de neutralité et d'indépendance, lesquels sont interprétés comme l'interdiction de dénoncer et de prendre parti. L'approche apolitique se justifie donc par la priorité centrée sur les bénéficiaires de l'aide. Les humanitaires classicistes, selon les termes de Thomas Weiss, partagent cette approche. Ce type d'acteurs évitent les confrontations publiques, respectent les principes fondamentaux de l'aide humanitaire, suivant les critères de proportionnalité et de non-discrimination, et considèrent le consentement des autorités politiques à leur action comme une condition *sine qua non* de leurs opérations.

Soulignons qu'il est possible d'accomplir ce type d'action uniquement si un espace humanitaire indépendant est respecté. Cette approche permet aux organisations de préserver la légitimité aux yeux de la population, ce qui facilite l'accès aux victimes (c'est l'un des critères pour choisir ce cours d'action). C'était le cas dans l'exemple de l'Afghanistan cité auparavant, où seul le CICR pouvait pourvoir l'assistance de façon impartiale et accéder aux victimes dans le territoire taliban, ayant une bonne relation avec ses dirigeants¹⁵³. Cette approche a été critiquée d'une part, parce que même pour avoir accès aux victimes il faut souvent négocier avec les pouvoirs politiques ou parties du conflit ; et d'autre part, parce que la neutralité et notamment le silence peuvent être interprétés comme une forme de

¹⁵¹ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'aide humanitaire » art. cité , p. 9-10

¹⁵² *Ibid*, p.13.

¹⁵³ BRAUMAN, Rony, « Émotion et action humanitaire », art. Cité, p. 17-18

complicité dans certaines circonstances – c’est le reproche fait au CICR, pendant la Seconde Guerre Mondiale. Ce sont les deux raisons principales pour ne pas suivre ce cours d’action.

Ainsi, lorsqu’on parle d’action humanitaire *apolitique*, on entend une action humanitaire qui a lieu dans un environnement politique, mais qui se limite à accomplir sa mission sans critiquer les actions des forces politiques en présence et qui prétend se maintenir déconnectée *du* politique (les conflits d’intérêts) et de *la* politique (des actions des gouvernements et des États). Les quatre principes fondamentaux de l’aide humanitaire guident ce type d’action, mais l’impératif humanitaire est mis en avant.

3. *L’humanitaire politique*

En réponse à cette conception apolitique de l’aide humanitaire, qui est considérée naïve par d’autres acteurs, certaines organisations revendiquent une action humanitaire plus politique. Qu’est-ce qu’ils comprennent par aide humanitaire politisée ? Rémi Lefebvre définit la politisation d’une activité comme suit :

On désigne par politisation le processus par lequel des questions, des activités, des pratiques, des discours se trouvent dotés d’une signification politique et sont donc appropriés par les *acteurs investis dans le champ politique* (dirigeants, partis, journalistes, groupes d’intérêt, intellectuels...). Ces questions peuvent être prises en charge par les pouvoirs publics et faire l’objet ou non de politiques publiques.¹⁵⁴

Cette définition de la politisation peut nous aider à comprendre ce que l’on entend par « aide humanitaire politisée », en nous interrogeant sur les circonstances où l’aide humanitaire peut avoir une signification politique ou peuvent être d’intérêt pour les acteurs du champ politique. Nous avons constaté que lorsque l’action humanitaire se déclare apolitique, elle revendique une séparation avec la sphère de la politique et s’abstenir de prendre position par rapport aux acteurs politiques et leurs actions. Au contraire, les courants qui critiquent l’approche apolitique mettent en question le principe de neutralité : ils considèrent que les acteurs humanitaires doivent exprimer leur avis par rapport aux contextes dans lesquels ils interviennent, même si cela implique de dénoncer une autorité politique ou des groupes armés lorsqu’ils perpètrent des injustices envers la population.

¹⁵⁴ LEFEBVRE, Rémi. *Leçons d’introduction à la science politique, op. Cit.*, p.16

Lorsque les États interviennent et prennent en main des actions humanitaires, on peut parler d'une politisation de l'action humanitaire, puisque cette activité s'inscrit dans le champ de la politique et relève même des politiques publiques. Cette tendance est critiquée par Rony Brauman. En évoquant l'ingérence humanitaire en Irak dans les années 1990, il souligne des éléments qui rejoignent la définition de la politisation par Rémi Lefebvre :

Vingt-deux ans après la tragédie biafraise, la boucle du « tout-humanitaire » se referme donc sur elle-même. Plus que jamais, les bons sentiments, et surtout leur mise en scène, tiennent lieu de discours politique, dans un jeu où chacun des acteurs, organisations humanitaires, médias, gouvernements, tient un rôle qui n'est pas vraiment le sien, et encaisse quelques profits.¹⁵⁵

Brauman insiste sur le fait que dans un contexte d'intervention humanitaire, les organisations humanitaires et les États impliqués jouent un rôle qui n'est pas le leur. L'un des enjeux principaux de cette confusion entre *la* politique et l'humanitaire est la confiance envers les fournisseurs de l'aide :

Lorsqu'on est une organisation à but exclusivement humanitaire, autrement dit, lorsque les enjeux de notre présence sont clairs, il est possible de gagner la confiance des diverses autorités locales. Un État, en revanche, est toujours suspect d'arrière-pensées. Il ne peut tout simplement prétendre être animé par le seul souci d'allègement de la souffrance, parce qu'il n'a pas été construit pour cela. Il a les intérêts particuliers de son pays à défendre (...). Sa présence éveille des soupçons et place la relation avec les autorités sur un plan de transaction politique.¹⁵⁶

Brauman signale ainsi que « les contraintes du politique et les exigences de l'humanitaire [lui semblent] difficiles à concilier »¹⁵⁷. C'est pour cette raison qu'il a critiqué la création du secrétariat d'État à l'action humanitaire en France en 1988. C'est là ce que Boris Martin nomme « l'humanitaire d'État »¹⁵⁸ (le lien entre l'humanitaire et *la* politique étant très clair) et qu'il critique pour les mêmes raisons : les intérêts qui peuvent intervenir dans une action humanitaire menée par des États sont contraires à l'esprit désintéressé de l'humanitaire qui fonde sa légitimité. Cependant il faut noter que lorsqu'on délibère sur la pertinence d'une intervention humanitaire ou de « l'humanitaire d'État », il ne s'agit plus vraiment d'une

¹⁵⁵ BRAUMAN, Rony, « Contre l'humanitarisme » *Esprit*, No. 177 (12), 1991, p.79.

¹⁵⁶ BRAUMAN, Rony, *Humanitaire, le dilemme : entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 2002, p.40

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 39

¹⁵⁸ MARTIN, Boris. *L'adieu à l'humanitaire ? : les ONG au défi de l'offensive néolibérale*. ECLM, 2016.

décision à prendre au niveau d'une organisation humanitaire ou des travailleurs humanitaires, puisque c'est une action menée par les États, soutenue ou non par les Nations Unies. Il s'agit néanmoins d'un conflit pour le mouvement humanitaire, en tant qu'il met en question le sens et la justification de l'humanitaire. Les agences peuvent donc se manifester en faveur ou contre ce type d'action.

Il y a des agences qui décident de mener des actions *politiques*, ou de prendre des positions politiques lors de leurs opérations. C'est ce que perçoit Michael Schloms au sein des agences qui adoptent une *approche extravertie*. Cette approche est très similaire au courant *solidariste* décrit par Thomas Weiss, qu'il définit comme « humanitarisme politique ». Les agences en question prennent parti pour les victimes, ce faisant elles ne sont plus neutres et sont prêtes à « employer l'action [humanitaire] comme partie intégrante d'une politique internationale pour diminuer la souffrance potentiellement mortelle et protéger les droits humains fondamentaux pendant la guerre »¹⁵⁹. Dans le même esprit, Schloms indique que selon l'approche extravertie « une organisation humanitaire devrait, d'une manière active, influencer les décisions politiques si ces dernières ont des effets négatifs sur le travail humanitaire »¹⁶⁰ : l'humanitaire intervient donc dans *la* politique. Par ailleurs, cette approche n'accepte pas les contraintes politiques comme une réalité donnée : s'il y a des empêchements pour le déroulement correct de l'action, « il faut changer le comportement des acteurs politiques et pas celui des humanitaires »¹⁶¹. Weiss ajoute que pour le courant solidariste, le consentement des autorités politiques n'est pas un prérequis pour intervenir dans un territoire. L'intervention sur place sans consentement se traduit alors, pour les ONG qui revendiquent cette approche, par une introduction dans le territoire de façon irrégulière (sans autorisation) ou clandestine. Elle pourrait aussi accompagner une intervention militaire d'un État ou des Nations-Unies si cette opération permet à des organisations humanitaires de s'installer pour apporter leur secours.

L'humanitaire politique est donc un type d'action qui rejette le principe de neutralité en prenant parti, sa position étant justifiée par l'intérêt des victimes ; en menant des actions de témoignage et dénonciation ; et en soutenant des politiques nationales ou internationales,

¹⁵⁹ WEISS, Thomas, "Principles, Politics and Humanitarian Action", art. Cité., p.4

¹⁶⁰ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire », art. cité, p.11.

¹⁶¹ *Id.*

si elles ont comme objectif la protection des droits humains ou la lutte contre les injustices. L'adjectif « politique » signifie donc que l'humanitaire peut intervenir dans le champ de *la* politique, tout en soutenant des politiques publiques ou le positionnement d'un gouvernement sur un aspect qui atteint la population assistée. Une agence agit aussi dans le champ de *la* politique lorsqu'elle ne respecte pas l'autorité politique d'un pays ou soutient une intervention militaro-humanitaire. Mais elle prend également place dans le champ *du* politique, puisque l'humanitaire intervient dans le champ des conflits d'intérêts et peut faire face à des acteurs et groupes de pouvoir. En prenant parti, en donnant un avis sur la politique nationale, en exerçant une influence au niveau international (n'oublions pas que l'humanitaire peut être très médiatisé et mobiliser des émotions dans la communauté internationale), l'humanitaire devient un acteur politique qui peut représenter un adversaire (ennemi) ou un allié (ami) pour les autres secteurs impliqués. D'ailleurs, sur cette scène de conflits d'intérêts, puisque les agences peuvent représenter une source de légitimité pour les autorités politiques ou des ressources pour leur territoire (parmi des donations internationales), elles risquent d'être manipulées par les groupes qui détiennent le pouvoir.

L'approche politique a comme finalité le respect du principe d'humanité, et donc l'impératif humanitaire, elle revendique comme valeurs le respect des droits humains, au détriment des principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. La justification de ce type d'action est le parti-pris pour les victimes et leurs intérêts. Le risque est celui de se faire expulser d'un pays ou bien d'être manipulé par les acteurs politiques. Les critères pour choisir un cours d'action politique ou politisé plutôt qu'une action neutre et apolitique sont des critères d'efficacité (il recherche les actions les plus efficaces pour la protection des victimes et de leur droits fondamentaux), au détriment de critères de sécurité.

4. Option intermédiaire : réalisme politique

Entre l'humanitaire apolitique (approche intravertie) et l'humanitaire politique (approche extravertie) nous identifions une troisième voie d'action. C'est celle des acteurs humanitaires et des agences qui comprennent que l'humanitaire se déploie dans un environnement hautement politisé et qu'il n'est pas possible de séparer l'humanitaire de la politique et du politique. Nous avons évoqué cette vision dans le premier chapitre de ce mémoire : il s'agit de l'action qui tâche de respecter les principes fondamentaux de l'aide humanitaire tout en ayant une perspective politiquement réaliste.

Tout d'abord, ceux qui revendiquent cette approche réaliste, comme Hugo Slim ou Jacques Lebas, affirment qu'il est impossible de se maintenir à côté de la politique ou du politique. Lebas rappelle qu'à la naissance de l'action humanitaire contemporaine (à la fin du XIXe siècle), celle-ci pouvait se distinguer des champs de bataille. Cependant :

Progressivement la situation a changé. De marginal l'Humanitaire s'est retrouvé au centre des conflits qui secouent le monde ; voire même un enjeu, l'aide aux populations est souvent le déclencheur d'une intervention militaire musclée (...). Dans ce contexte l'espace de neutralité des organisations devient impossible à faire respecter.¹⁶²

En effet, les acteurs humanitaires constatent que souvent, leur pratique se trouve dans le champ du politique, c'est-à-dire au centre des conflits d'intérêts : ils interviennent auprès des populations ciblées, mobilisent les ressources et ils éveillent l'attention internationale et des enjeux géopolitiques. L'interprétation d'Hugo Slim de ce que signifie pour l'humanitaire d'agir d'après une perspective politique réaliste résume ce que cette troisième voie d'action implique pour la plupart des acteurs humanitaires. Elle nous permet aussi de comprendre ce que cela signifie d'agir *politiquement* pour cette approche :

Pour l'action humanitaire il est impossible et pas indésirable d'éviter la politique [*politics*]. Afin d'être présentes et actives sur le terrain, les agences doivent négocier des espaces politiques avec des acteurs politiques. Il est impossible d'être un acteur humanitaire sans travailler politiquement en même temps. [...] l'action humanitaire est systématiquement bloquée, restreinte ou manipulée par les politiciens ; et les travailleurs humanitaires doivent faire de la politique et faire des compromis pour agir parmi eux. [...] À côté de son éthique du soin, l'éthique humanitaire est aussi une éthique politique. L'arène politique dans laquelle l'action humanitaire se déploie demande aux travailleurs humanitaires d'être réalistes au niveau politique s'ils veulent rester fidèles à leurs idéaux de compassion et de soin. De toutes les agences qui ont des opérations humanitaires aujourd'hui, MSF est celle qui a été le plus explicite et transparente sur ce fait.¹⁶³

Pour Hugo Slim être réaliste politiquement signifie agir politiquement pour *défendre* les principes fondamentaux de l'aide et le mandat des agences. Il s'agit d'un acte politique, puisqu'il est question de *négociations* avec des autorités politiques ou des groupes armés sur

¹⁶² LEBAS, Jacques. « La présence pire que l'absence ». *Ingérences. Revue bi-annuelle de Médecins du Monde*, n° 3, 1994, p. 14

¹⁶³ SLIM, Hugo, *Humanitarian ethics*, *Op.cit.*, p.113-114

les terrains respectifs de la politique et du politique. Slim décrit donc un travail stratégique pour défendre les principes et la mission de l'action humanitaire. Est-il possible de continuer à revendiquer les principes de neutralité et d'indépendance dans ces conditions ? Une possibilité est d'interpréter ces principes de façon à les rendre compatibles avec l'approche réaliste, comme c'est le cas de Médecins Sans Frontières. Il s'agit donc d'une solution pour faire respecter les principes fondamentaux de l'aide humanitaire tout en adoptant une approche politique réaliste.

Bien que MSF soit une organisation normalement identifiée avec la rationalité du témoignage, elle soutient dans sa Charte Humanitaire les principes d'impartialité et de neutralité. L'interprétation du principe de neutralité est un peu différente de celle des humanitaires traditionnels :

Lors d'une situation de conflit nous ne prenons pas parti, mais nous allons où les besoins médicaux de la population sont majeurs. Dans les unités de nos hôpitaux de campagne vous pouvez rencontrer des civils blessés aux côtés de soldats blessés de la partie opposée. Les hostilités ainsi que les armes doivent être laissées à la porte.¹⁶⁴

D'après ce qu'ils déclarent officiellement, respecter la neutralité signifie ne pas soutenir une partie ou une autre d'un conflit. À différence des humanitaires politiques, les organisations suivant une approche réaliste ne vont pas soutenir une politique publique en particulier et donc s'aligner avec les autorités politiques ou d'autres acteurs du champ de la politique. Ils vont négocier avec eux en visant l'accès aux populations assistées et leurs intérêts. Cette définition du principe de neutralité est d'ailleurs très proche du principe d'impartialité (non-discrimination des personnes assistées), en tâchant de sauvegarder l'universalité du principe d'humanité. Ils essayent de maintenir la distance vis-à-vis des acteurs politiques pour éviter d'être manipulés, mais Rony Brauman rappelle que ce risque est tout de même présent :

De l'Afghanistan au Salvador, de l'Angola au Sri Lanka et dans bien d'autres pays, les organisations humanitaires ont pu et peuvent toujours, parfois au prix d'inlassables négociations et de pressions répétées, accomplir leur mission sans en trahir les principes. Dans tous ces cas en effet, il a été possible

¹⁶⁴ Texte original : « *In a conflict situation, we don't take sides, but go where people's medical needs are greatest. In the ward of one of our field hospitals, you might find wounded civilians alongside injured soldiers from opposing sides. Hostilities and weapons must be left at the gate.* » (Site internet Médecins Sans Frontières-Canada : <https://www.doctorswithoutborders.ca/were-independent>).

de délimiter un « espace humanitaire » à l'intérieur duquel la dignité des personnes aidées était préservée et l'aide protégée contre les dévoiements. Mais lorsque la terreur, plus encore que la violence, devient la modalité centrale du pouvoir politique, cet espace de liberté minimale — libertés de mouvement et de dialogue, équité dans la répartition des secours — se rétrécit jusqu'à disparaître. Dans de telles conditions, à ne vouloir être que les compagnons de route des victimes, les ONG se font, par glissements successifs, les auxiliaires des bourreaux.¹⁶⁵

Dans cet extrait, Brauman énonce la deuxième solution pour faire respecter les principes fondamentaux de l'aide humanitaire tout en adoptant une approche politique réaliste : celle d'exiger l'indépendance d'un espace humanitaire, c'est-à-dire la défense d'un espace de liberté minimale où l'aide est protégée contre les dévoiements, un espace qui est donc indépendant des pouvoirs politiques qui pourraient contrôler l'action humanitaire en visant ses propres fins. Lorsque l'espace humanitaire ne peut pas être garanti, Brauman propose de passer à un autre type d'action : la dénonciation. L'indépendance de l'humanitaire se comprend ici comme indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, mais pas du champ politique. L'espace humanitaire se défend, justement, en reconnaissant que l'humanitaire fait partie du champ politique.

Cette approche prétend être réaliste, en acceptant la place de l'humanitaire dans le champ politique, mais tout en mesurant et mitigeant les risques. Le respect des principes de neutralité et d'indépendance est très important, et lorsque cela n'est pas possible, la solution est de dénoncer ou de partir. Le principe d'humanité guide cette approche qui tente de le faire respecter parmi des négociations et des compromis avec les pouvoirs politiques. Il s'agit donc d'une action politique, mais guidée par le mandat humanitaire.

L'approche réaliste reconnaît les limites de l'humanitaire aussi bien que les limites de leur mode d'action, c'est pourquoi partir reste un dernier recours, pour tenter de respecter au maximum le devoir d'assistance. Michael Schloms signale que l'approche intravertie (entre l'approche affective et l'approche extravertie) « n'exclut pas l'option de se retirer d'un pays. Mais la stratégie est d'être patient et d'élargir l'espace de manœuvre à petits pas »¹⁶⁶. En réalité ce niveau de patience va varier d'une agence à l'autre. En tout cas, nous pouvons dire que l'approche du réalisme politique a pour avantage de revendiquer un espace

¹⁶⁵ BRAUMAN, Rony, *L'action humanitaire*, *Op. Cit.*, p.102

¹⁶⁶ SCHLOMS, Michael, « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire », art. cité, p.10

humanitaire indépendant qui permet de maintenir une certaine légitimité des organisations humanitaires aux yeux des gouvernements et des groupes armés. Cette légitimité est utile au moment de négocier pour accéder aux victimes, la négociation avec des dirigeants talibans en Afghanistan décrite par Rony Brauman dans le fragment cité auparavant le met bien en évidence. Pour cette approche la neutralité et l'indépendance n'empêchent pas la négociation avec des groupes politiques, l'enjeu est en revanche de savoir quelle est la limite de la négociation, jusqu'où une organisation peut se compromettre (accepter le paiement de taxes, ou de garder silence par rapport à des pratiques illicites ou injustes). La limite de l'acceptable et de l'inacceptable évoque les effets non souhaités de l'aide humanitaire, qui imprègnent tous les conflits analysés dans ce mémoire.

V. Conflit éthique n°4 : La portée de l'aide humanitaire : l'action à court terme et à long terme

Examinant les résultats des opérations humanitaires, certains professionnels du secteur sont frustrés par rapport aux effets et à la durabilité de leurs projets, ce qui provoque un questionnement sur la portée de l'action humanitaire. Certes, l'objectif de l'aide humanitaire est de soulager les souffrances de personnes démunies qui traversent une crise : il s'agit de leur aider à se rétablir, à ne pas périr face à une menace imminente, des vies sont sauvées grâce à ces actions. La menace est-elle vaincue ? Peut-elle se reproduire ? Quel est l'avenir de ces personnes une fois que leur vie n'est plus en danger et que les agences humanitaires ne sont plus sur le terrain ? On dira que ce n'est plus une question à poser au mouvement humanitaire, mais aux dirigeants de leur pays. L'aide humanitaire est une action ponctuelle qui répond à un appel lors d'une rupture d'un équilibre antérieur (une crise) : un conflit armé, un tremblement de terre, une pandémie. Telle est la temporalité de l'humanitaire.

Deux problèmes sont signalés face à cette approche : de plus en plus on se retrouve face à des crises de *longue* durée. Les éléments déclencheurs de ces scénarios d'urgence deviennent désormais des problèmes structurels. Par exemple, des conflits armés qui ne répondent pas aux codes traditionnels de la guerre, ou bien qui mutent, en ne laissant pas de trêve pour les sociétés qui les subissent. Le second problème vient du constat que le secours porté par l'humanitaire peut avoir des effets non souhaités sur le cours de la guerre. Certains

acteurs soutiennent que l'aide humanitaire, dans des contextes précis, pourrait prolonger les guerres par leur intervention. Une mise en question du sens de l'action humanitaire elle-même surgit à l'issue de ces critiques : il s'agit de s'interroger sur la finalité de l'action humanitaire. Certains acteurs, notamment ceux qu'on identifie avec le courant du nouvel humanitarisme, soutiennent que l'humanitaire doit agir au-delà du soin des personnes en souffrance, et doit apporter une réponse globale à leur situation. Si la cause de leur souffrance est structurelle, l'humanitaire devrait viser des actions à appliquer au niveau institutionnel, des politiques publiques, et des programmes d'éducation, d'hygiène, de développement, de longue durée.

Il est naturel que ce type de questionnement suscite un débat au sein du mouvement humanitaire, puisque la nature et les fondements de la pratique humanitaire sont mis à l'épreuve. Les principes et les objectifs de l'assistance sont à repenser, en fonction des intérêts de la population assistée. En effet, encore une fois les principes de neutralité et d'indépendance sont mis en question : l'action à long terme, revendiquant une défense des droits humains et visant le développement, frôle un travail politique. Si les agences du courant du nouvel humanitarisme sont disposées à ne pas suivre les principes fondamentaux de l'aide humanitaire, dans certaines circonstances, ou bien à les réinterpréter en à l'aune d'autres valeurs, en quoi ces actions posent-elles problème ? De nombreuses critiques ont été adressées à cette tendance ; pour mieux les comprendre, il convient d'étudier les voies d'actions possibles face au problème de la portée de l'aide humanitaire, qui est en somme un problème sur le sens et la justification de cette pratique. Deux cours d'action se présentent aux agences humanitaires : entreprendre une action humanitaire à vision de long terme ou bien mener une action humanitaire délimitée par la situation d'urgence, tout en préservant la distinction entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

1. L'action humanitaire d'urgence

Le courant de l'humanitarisme traditionnel défend une action centrée sur la survie des personnes en souffrance et traversant une crise. Cette approche que ses critiques pourraient qualifier de minimaliste prétend préserver la légitimité de son action en se démarquant du conflit. Les principes fondamentaux sont rédigés dans cet esprit, et une action qui se prononce sur les politiques publiques, ou les cours d'action à suivre au niveau

institutionnel par rapport au développement ou aux droits humains, rentre en tension avec le principe de neutralité. En effet, la première justification pour séparer l'aide humanitaire de l'aide au développement est d'éviter que l'humanitaire ne bascule dans la politique (et le politique) et n'entraîne les problèmes avant analysés. Rony Brauman se place dans cette perspective. Il insiste sur le fait que les humanitaires ne doivent pas choisir pour les bénéficiaires de l'aide les bonnes formes d'organisation sociale, ce qui devient une forme d'impérialisme moral et, comme on l'a déjà aperçu avec Fiona Fox, de colonialisme¹⁶⁷. Ainsi, le choix de se limiter à l'urgence est défendu en raison du respect des principes de neutralité, d'indépendance et d'humanité compris comme devoir d'assistance et comme restauration de l'autonomie. Rappelons que l'indépendance du politique et de la politique a pour finalité de préserver la confiance des populations et des gouvernements vis-à-vis des agences humanitaires, et de cette façon de faciliter l'accès aux victimes. Cependant, l'aide humanitaire, lorsqu'elle ne prévoit pas la suite pour les populations qu'elle assiste, peut ne pas faire attention aux effets à long terme de son intervention. L'un des risques de cette approche est celui de prolonger les guerres (effet non souhaité de l'action humanitaire déjà mentionné) ou de créer la dépendance des bénéficiaires de l'aide vis-à-vis des agences humanitaires.

2. L'action humanitaire à long terme

Nous avons avancé que la promotion d'une action humanitaire à visée de long terme s'appuie sur trois critiques de l'aide humanitaire traditionnelle : la première est le constat que les crises ponctuelles auxquelles les agences humanitaires portent une réponse peuvent devenir très longues ; et la deuxième est le risque d'augmenter la dépendance de la population à travers l'assistance ; puis la troisième est le constat que les activités d'assistance humanitaire peuvent provoquer le prolongement de conflits armés, en pourvoyant de ressources (de façon involontaire) aux parties du conflit. D'après Michael Schloms l'approche de l'humanitaire à long terme est une réponse à une tradition humanitaire naïve et émotionnelle, et met en question non seulement les moyens de l'humanitaire mais aussi son objectif. Fondée, sur les critiques identifiées, l'action humanitaire à long terme est une action a pour objectifs le développement et la construction de la paix, ces objectifs sont donc

¹⁶⁷ BRAUMAN, Rony, « Émotion et action humanitaire », art. Cité., p.15

liés à des valeurs comme la démocratie et les droits humains. Les principes qui justifient ce type d'action humanitaire sont l'autonomie, l'indépendance, et bien sûr le principe d'humanité.

La première critique que nous avons identifiée à l'action humanitaire à court terme, est celle de Jean-François Mattei, selon qui la crise n'est pas toujours une situation ponctuelle. Il rappelle que dans des contextes de faible développement :

[...] les pouvoirs publics chargés de permettre l'accès de toute leur population à des conditions de vie satisfaisantes ne parviennent pas à remplir leur mandat. L'humanitaire vient alors pallier ces manques, de façon temporaire, en accompagnant les personnes et les communautés vers leur autonomie. Ce temporaire peut malheureusement se prolonger beaucoup plus longtemps que prévu et confine alors à l'aide au développement humain. L'action humanitaire vient répondre à une situation de crise durable, chaque organisation intervenant avec sa personnalité et son propre savoir-faire pour prévenir des drames individuels mais aussi renforcer les populations pour qu'elles puissent, à terme, répondre elles-mêmes à leurs propres besoins en retrouvant leur autonomie.¹⁶⁸

Dans cet extrait Mattei montre en quoi les limites entre le court terme et long terme ne sont pas claires et illustre la critique de Mary Anderson, d'après qui, l'aide humanitaire augmente la dépendance des populations assistées. Il insiste sur le fait qu'une crise peut être de longue durée *en raison* (ou en rapport avec) du faible développement d'un pays, et que dans ces circonstances, les besoins vitaux des populations ne sont pas satisfaits. Pour sa part, Anderson critique les fournisseurs de l'aide qui cherchent à « faciliter le retour à la normalité », alors que ce sont justement les conditions de normalité qui ont provoqué la situation d'urgence, et elle avertit de l'importance d'étudier les causes qui ont provoqué l'urgence, pour comprendre le niveau d'affectation des populations. L'humanitaire est donc appelé à intervenir tout en visant l'autonomie des communautés à assister, mais les besoins de la population sont de l'ordre de l'humanitaire et du développement.

La solution pour Mattei est donc de proposer une aide humanitaire durable. Pour l'auteur, l'action humanitaire doit être structurée en différentes actions (représentées dans le schéma ci-dessous) selon les étapes de la crise : la prévention, la préparation des

¹⁶⁸ MATTEI, « La médecine humanitaire, modèle commun de l'action humanitaire », art. cité, p.1210

catastrophes, la réduction des risques (au moment de la pré-crise), l'urgence de sauver des vies (crise), puis la réhabilitation, la reconstruction et l'autonomie (post-crise).

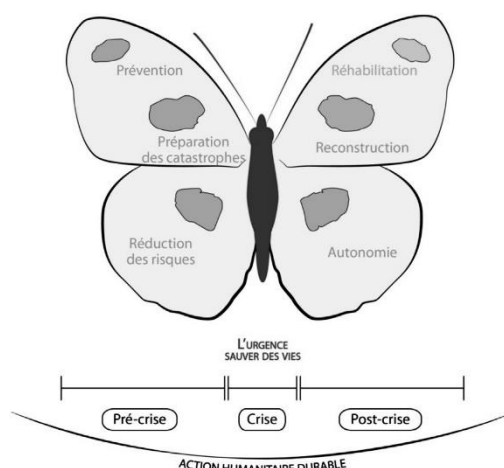


Figure 3 Mattei. Les trois phases de l'action humanitaire. (2013, p.1212)

Ces étapes correspondent aux phases de la résilience, à savoir : survivre (phase d'urgence), s'adapter (réhabilitation), rebondir (reconstruction) et se renforcer (retour à l'autonomie et réduction des risques en cas de catastrophes)¹⁶⁹. L'aide humanitaire durable se caractérise ainsi par une construction de résilience parmi les communautés, visant à rétablir les conditions nécessaires pour une vie autonome en impliquant la participation des habitants. Le concept de résilience est très utilisé dans le champ de l'humanitaire (et dans le domaine de la gestion de risque de catastrophe) depuis une dizaine d'années, ce concept d'origine physique et transféré en sciences sociales, notamment en psychologie et en économie¹⁷⁰, peut être appliqué à des systèmes écologiques ou économiques, mais aussi à des personnes. Dans le contexte de l'urgence la résilience désigne :

[L]a capacité des communautés et des systèmes à faire face aux chocs, mais aussi à s'y préparer, voire à les éviter et s'y adapter sur le long terme, elle possède une ambition forte, plus encore que la lutte contre la pauvreté et contre la vulnérabilité.¹⁷¹

¹⁶⁹ *Ibid*, p.1212

¹⁷⁰ Dauphiné André, Provitolo Damienne, « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de géographie*, n° 654, 2007, p.115

¹⁷¹ LALLAU Benoît, LAISSUS-Benoist Perrine, MBETID-BESSANE Emmanuel, « Introduction : la résilience peut-elle passer de la théorie aux pratiques ? », *Revue internationale des études du développement*, n° 235, 2018, p. 9.

Le concept de résilience désigne alors la capacité des populations assistées pour se remettre après un désastre. C'est ce que veut mettre en valeur Mary Anderson, lorsqu'elle avertit que l'erreur des organisations est de ne pas utiliser les capacités locales de décision, de gestion, et de distribution dans les opérations humanitaires : c'est ce mode de fonctionnement qui finit par affaiblir les capacités des populations dans le champ économique et des relations sociales. Davantage, l'aide humanitaire peut aller jusqu'à aggraver ou créer de nouvelles vulnérabilités, tout en ébranlant le sens d'efficacité de la communauté : « L'expérience d'avoir les besoins satisfaits par quelqu'un de l'extérieur produit la croyance que l'extérieur est nécessaire pour la survie »¹⁷². Anderson propose alors de procéder à une évaluation des capacités, compétences et aptitudes de la population avant de commencer une opération, aussi bien que des vulnérabilités, pour mener une attention adaptée et efficace¹⁷³.

Enfin, pour Anderson l'action humanitaire à long terme doit aussi renforcer les capacités de la paix afin de mitiger le risque de prolonger les guerres. Elle propose de suivre le principe « do no harm », selon lequel les organisations humanitaires doivent définir et évaluer les dommages que leur opération pourrait provoquer, ou bien les menaces de coercition de l'aide humanitaire (le risque d'être manipulées par les pouvoirs politiques ou par des parties du conflit armé). Il faut donc bien comprendre le contexte du conflit, pour ainsi prendre des mesures pour mitiger les potentiels effets pervers de l'aide humanitaire¹⁷⁴.

L'approche d'Anderson est cependant critiquée, l'un des risques étant la compromission de l'efficacité de l'action. Rony Brauman avertit que « faire la paix, en effet, implique bien souvent de faire la guerre »¹⁷⁵. Par là il veut signaler ce qu'implique de s'engager dans des actions de maintien de la paix en cas de guerre, à savoir s'impliquer dans le conflit : ainsi, l'agence n'est plus neutre aux yeux de la population ni des groupes armés. Cela peut compromettre le déroulement de ces autres actions, notamment en risquant l'accès aux victimes et la sécurité des travailleurs¹⁷⁶. Ces conséquences peuvent condamner l'opération à l'échec. Pour Eberwein, ce risque survient du fait que l'aide humanitaire est

¹⁷² ANDERSON, Mary « Aujourd'hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir ? », chapitre cité, p. 140

¹⁷³ Voir annexe 7 : *Matrice d'analyse des capacités et vulnérabilités*, élaborée par Mary Anderson et Peter Woodrow et qui guide l'évaluation.

¹⁷⁴ FONTANEL, Jacques « Compte rendu de ANDERSON, Mary B. Do no Harm. How Aid Can Support Peace ». *Études internationales*, 31 (4), 2000, p. p.770

¹⁷⁵ BRAUMAN, Rony, *Émotion et action humanitaire*, Art. Cité., p.16

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.16-17

couverte par le Droit International Humanitaire (DIH), mais « si les acteurs humanitaires élargissent leur domaine de compétence en incluant des activités qui ne sont pas couvertes par le DIH, c'est-à-dire des activités à finalité politique (résolution de conflits, développement, prosélytisme, etc.) – ils se piègent eux-mêmes. »¹⁷⁷. Parce que le DIH exige aux États de mettre à disposition « des moyens matériels nécessaires à l'aide aux victimes »¹⁷⁸. Nous avons vu dans le conflit précédant, que les acteurs humanitaires doivent coordonner leurs actions avec les autorités politiques, si les organisations sont légitimes aux yeux des pouvoirs politiques ou elles sont couvertes par la législation internationale, la communication peut être meilleure. Les organisations risquent de détériorer leurs relations avec les acteurs politiques avec lesquels ils doivent négocier, s'ils se positionnent pour la fin du conflit.

C'est la critique que fait Jordi Raich au nouvel humanitarisme : pour lui, ceux qui revendiquent l'action humanitaire à longue durée ont une vision humaniste plutôt qu'humanitaire¹⁷⁹. L'humanisme est un courant éthique et politique qui défend une vision du monde fondée sur la justice et la solidarité, il s'agit d'une tradition qui perçoit la guerre comme immorale, ayant comme approche une éthique cosmopolite. Son projet est la défense des droits humains. Par ailleurs, l'humanitarisme est un courant (sous-jacent à la pratique), qui surgit en réponse à une réalité : celle de la guerre, qui produit des victimes et la souffrance en général. Le projet de l'humanitarisme se limite donc à cette réalité : secourir les personnes en danger qui traversent une crise. Il n'y a donc pas un projet de transformation de la société. Pour Raich, les deux approches ne s'excluent pas l'un à l'autre, mais il avertit que dans la pratique, cela peut entraîner des problèmes de vouloir accomplir les deux projets par une même action¹⁸⁰.

En effet, à vouloir entreprendre plusieurs actions (le secours des populations, la défense des droits humains, des actions pour la paix) orientées par différentes finalités (le développement, la démocratie, la paix) la mission de l'aide humanitaire et sa justification peuvent ne plus s'accomplir. À force de vouloir respecter le principe d'humanité interprété de façon élargie, incluant alors la préservation de la vie, le rétablissement de l'autonomie, la

¹⁷⁷ EBERWEIN, Wolf-Dieter. « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes Et Pratiques. » Art. Cité, no. 60, 2005, p.30.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 17.

¹⁷⁹ RAICH, , Jordi. "Evolución ética de la idea humanitaria". Art. Cité., p. 14

¹⁸⁰ *Ibid.*, p.13-15

dignité garantie par le respect des droits fondamentaux, la mission primaire, sauvegarder la vie, peut être compromise.

Ce conflit entre l'action humanitaire de court terme et l'action humanitaire à long terme est en lien avec les trois conflits énoncés auparavant. Cependant, le dernier conflit se démarque des autres en ce qu'il implique une remise en question plus profonde de l'humanitarisme, visant à sa mission et ces objectifs. Aussi les réactions critiques sont-elles nombreuses, cependant les éléments soulignés par des auteurs comme Mary Anderson ou Jean-François Mattei sont intéressants, parce que leurs critiques et les enjeux qu'ils soulignent peuvent être repris sans pourtant faire appel à une reformulation des objectifs de l'aide humanitaire. En fait, nous reprendrons leurs propositions pour étudier les possibles conceptualisations des populations bénéficiaires : nous étudierons les vulnérabilités de l'aide en lien avec leurs possibilités d'action des bénéficiaires et leur résilience.

Nous avons constaté qu'à côté des principes fondamentaux de l'aide humanitaire, d'autres valeurs et principes interviennent dans la délibération pour justifier un cours d'action ou un autre. Notamment la défense de valeurs comme les droits humains, la démocratie, le développement, la construction de la paix, liées au principe d'humanité compris au-delà du devoir d'assistance pour sauver des vies. De nouveaux principes sont évoqués comme « do no harm », défendu par Mary Anderson. Enfin, nous avons identifié trois critères pour prendre des décisions face aux conflits : il s'agit des critères de *sécurité* (des équipes humanitaires, mais aussi des populations en danger), *d'efficacité* et la considération de l'intérêt *d'autrui*. Sous cet intérêt on comprend non seulement l'intérêt des acteurs humanitaires, mais aussi l'opinion des bénéficiaires de l'aide – l'approche de Mary Anderson celle qui insiste le plus sur ce point.

Conclusion du chapitre

Finalement, nous avons identifié quatre conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire qui résument plusieurs préoccupations du secteur. En définitive, l'étude de ces conflits nous a permis de mieux comprendre le débat au sein du mouvement humanitaire entre le nouvel humanitarisme et l'humanitarisme traditionnel, et en quoi ses fondements (ses principes, sa mission, les mandats et chartes des agences) sont mis en question par les situations auxquelles doivent faire face les fournisseurs de l'aide. Il est pertinent de rappeler

que les choix auxquels nous nous sommes intéressées sont principalement à faire au niveau des organisations humanitaires, puisque l'agence est l'un des acteurs du dispositif humanitaire, et en ce qui concerne les préoccupations éthiques, il est très important pour elle de formuler un discours articulé, fondé sur ses mandats et cohérent. Un conflit éthique pour un travailleur humanitaire implique un défi éthique pour l'agence qui doit interagir avec les pouvoirs politiques, les populations et les autres acteurs du dispositif pour mener son opération.

Nous avons conclu que le débat sur le nouvel humanitarisme et l'humanitarisme traditionnel se reflète dans les quatre conflits éthiques que nous avons identifiés, qui mettent en évidence une tendance à repenser les limites, la portée, les objectifs de l'aide humanitaire, bref, ses fondements. Cette reformulation de la pratique humanitaire est issue de la frustration ressentie par les acteurs humanitaires en raison des effets non-souhaités provoqués par l'action : le souci principal des acteurs est la possibilité de nuire à la population qu'ils viennent assister. Les solutions proposées pour faire face à ces conséquences sont souvent en contradiction avec les principes fondamentaux de l'aide, notamment les principes de neutralité et d'indépendance, puisqu'elles impliquent un certain niveau de politisation ou de prise de position. Puisque les principes fondamentaux de l'aide ont été formulés pour faciliter l'action dans des contextes très complexes en dotant les agences de légitimité, en augmentant leur confiance aux yeux des populations et des pouvoirs politiques, le rejet de ces principes entraîne de nouvelles difficultés. Malgré cet apparente impasse, nous avons identifié l'élément central de ces conflits, l'aspect qui est en jeu et qui fait basculer d'une position à l'autre : les bénéficiaires de l'aide.

Nous avons compris qu'il y a plusieurs conceptions des populations en détresse, et qu'il convient de centrer notre attention davantage sur cet acteur du système humanitaire, placé souvent au dernier rang lors de l'analyse de cette pratique. Nous avons identifié quelques pistes concernant l'interaction entre les fournisseurs de l'aide et la population assistée et nous avons constaté, qu'avant tout, la pratique humanitaire produit une relation d'aide qui est rarement étudiée. Les opérations sont proposées en fonction des personnes qui sont dans le besoin, et elles révèlent une certaine conception d'autrui qu'il convient d'étudier dans le cadre des conflits éthiques qui surgissent de l'action humanitaire. Cela nous permettra de comprendre un aspect du dispositif humanitaire parfois critiqué : le système humanitaire est un dispositif biopolitique qui exerce une certaine forme de domination. La relation humanitaire semble donc paradoxale : l'assistance est censée venir en aide des

populations en souffrance, cet élément est au cœur de sa justification, mais elle exerce en même temps une forme de domination. Dans le prochain chapitre nous étudierons cette relation humanitaire à partir de la perspective de l'éthique du *care*, afin d'éclairer ses aspects en tension et de proposer d'autres perspectives pour analyser les conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire et les questionnements aux fondements de la pratique humanitaire.

CHAPITRE III : La relation humanitaire.

Une perspective pour penser les défis éthiques de l'aide humanitaire

Après avoir étudié les fondements de l'aide humanitaire et les conflits éthiques récurrents de la pratique humanitaire, nous avons identifié une autre tension éthique à considérer : au sein de la relation humanitaire le statut des bénéficiaires oscille entre la domination et la bienveillance. Nous avons donc constaté que la perspective des bénéficiaires de l'action peut nous donner des pistes pour proposer une nouvelle approche des conflits éthiques de l'aide humanitaire. L'objectif de ce chapitre est de proposer une approche alternative des bénéficiaires de l'aide humanitaire et de la relation humanitaire qui en découle. Ce chapitre est conçu à partir de l'éthique du *care*, qui est particulièrement intéressante parce qu'elle met l'accent sur la relation de soin, et donc la relation humanitaire, qui n'est pas souvent étudiée. La perspective de l'éthique des vertus et de l'éthique appliquée sont aussi prises en compte pour faire l'analyse, la délibération et l'attention sur le contexte, éléments centraux pour notre étude. Tout d'abord, nous étudions la pratique humanitaire sous l'angle de la biopolitique : ses mécanismes de gestion et de contrôle des corps, des populations, des personnes. Cette étude nous permet d'identifier la conception des bénéficiaires sous-jacente à la pratique humanitaire, liée aux principes et à la justification de l'humanitarisme traditionnel et critiquée par le nouvel humanitarisme. À partir de ces critiques, nous envisageons des nouvelles perspectives sur les bénéficiaires de l'aide humanitaire, c'est pourquoi dans un deuxième temps nous étudions la pratique humanitaire comme une pratique de *care*, cette approche nous permettant d'étudier la relation humanitaire sous les catégories du *care*. Cette analyse nous permet dans un troisième moment de caractériser la relation humanitaire à partir des concepts de vulnérabilité et d'agentivité, afin de proposer une approche alternative des bénéficiaires de l'aide humanitaire, tenant compte des conflits éthiques récurrents analysés dans le deuxième chapitre du mémoire.

I. L'aide humanitaire : entre la domination et la compassion

Dans la première partie de ce chapitre nous nous intéressons aux différentes conceptions des bénéficiaires sous-jacentes à la pratique humanitaire : nous avons avancé dans le deuxième chapitre¹⁸¹ que le nouvel humanitarisme critique la conception

¹⁸¹ Voir chapitre 2 section 1 « Critiques adressées à l'humanitarisme traditionnel et à ses principes ».

traditionnelle des bénéficiaires et propose une nouvelle vision de ces personnes dans le dispositif humanitaire. C'est pourquoi nous étudions tout d'abord, les enjeux de la pratique humanitaire traditionnelle mises en relief par les critiques du nouvel humanitarisme. Nous nous interrogeons : comment sont traités les bénéficiaires de l'aide ? Quel rôle jouent-ils dans le dispositif humanitaire ? Puisque nous avons constaté que des auteurs tels que Didier Fassin, Giorgio Agamben ou Michel Agier, analysent la pratique humanitaire comme une pratique biopolitique, nous avons décidé de reprendre ce cadre théorique qui peut nous donner des pistes pour caractériser les populations assistées et soulever des problèmes dans la conception de l'humanitarisme traditionnel et celle du nouvel humanitarisme. Dans un premier temps nous avons donc étudié en quoi les pratiques humanitaires constituent une pratique biopolitique. Cette étude nous a mené à nous interroger comment est traitée la vie humaine dans la pratique humanitaire, question à laquelle nous répondons en faisant appel aux notions de « vie nue » et « vie politique », liées au cadre théorique de la biopolitique. À partir de l'étude des mécanismes de gestion et de contrôle du dispositif humanitaire et de l'analyse de la signification de la vie humaine sous-jacente à cette pratique, nous caractérisons, dans un deuxième temps, la conception traditionnelle de l'aide humanitaire, et celle proposée par le nouvel humanitarisme. Enfin, nous identifions les difficultés des deux approches et les possibilités d'envisager une conception alternative des populations assistées.

1. L'aide humanitaire comme biopolitique et politique de la vie

L'une des critiques adressées à la conception de bénéficiaires de l'aide défendue par l'humanitarisme traditionnel est que ce courant réduit les populations assistées à des victimes ou des corps qu'il faut sauver. Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'interprétation du principe d'humanité et la portée de la notion de vie humaine peut varier d'un acteur humanitaire à l'autre. En plus, des acteurs du nouvel humanitarisme dénoncent la tendance à la domination de la population assistée et un risque de colonialisme et de paternalisme. Puisque la biopolitique et la politique de la vie sont des notions formulées pour rendre compte des systèmes de domination et de relations de pouvoir, tout d'abord il faudra nous interroger sur les pratiques de domination de l'aide humanitaire, à partir desquelles nous pourrions déterminer la conception des bénéficiaires de l'aide exprimée dans ces pratiques.

Dans son livre *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Didier Fassin analyse la pratique humanitaire à partir de la perspective théorique de philosophes tels que Michel Foucault et Giorgio Agamben, dont il reprend les concepts de *biopolitique*, de *vie nue* et de *vie politique*. Concepts qu'il réinterprète et met en question et à partir desquels il affirme que l'aide humanitaire est à la fois une pratique biopolitique et une politique de la vie. Sa position soulève un aspect de la pratique humanitaire central pour comprendre la relation humanitaire : le contrôle exercé par le dispositif humanitaire. Quelle forme de domination exerce l'aide humanitaire ? Quels sont les rapports de pouvoir au sein de ce dispositif ?

Pour Michel Foucault, le biopouvoir est un mode spécifique d'exercice du pouvoir sur la vie qui se caractérise par deux processus de normalisation. L'un est la *biopolitique*, centrée sur la mécanique du vivant en général, et constituée de l'ensemble des techniques mises en œuvre pour la régulation et la gestion des *populations*, par le contrôle des processus biologiques tels que les naissances, les morts, les maladies... L'autre dispositif mis en place par le biopouvoir est « *l'anatomo-politique* » centrée sur le corps compris comme machine (dressage, majoration de ses aptitudes, extorsion de ses fins) au niveau *individuel* (c'est ce qui la différencie de la biopolitique)¹⁸². À travers ces deux concepts, Foucault étudie les pratiques sociales, c'est-à-dire les *gouvernements* qui s'exercent sur les corps et les populations. La biopolitique est donc un gouvernement des populations, des conduites et des pratiques. En étudiant les définitions de ces deux notions Didier Fassin conclut que :

Dans une certaine mesure, on pourrait dire que, plus que la vie en tant que telle, ce qui intéresse alors Michel Foucault, ce sont les pratiques sociales qui s'exercent sur les corps et les populations et qui, bien entendu, influent sur le cours des existences individuelles et histoires collectives : c'est donc le gouvernement des corps et le gouvernement des populations, plutôt que le gouvernement de la vie — du vivant et des vivants — en somme.¹⁸³

Intéressé par la vie comme objet d'étude, à partir de cette remarque, Fassin introduit une troisième catégorie dérivée de la philosophie foucauldienne : la *politique de la vie*, un gouvernement de la vie « qui a le vivant pour objet et les vivants pour sujets »¹⁸⁴. Elle est

¹⁸² FOUCAULT, Michel, *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité, T.1.*, Paris, Gallimard, 1994, p.183-184

¹⁸³ FASSIN, Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, vol 37, n.2., p.36

¹⁸⁴ *Id.*

donc différente de la biopolitique et de l'anatomo-politique qui ont le corps et les populations pour objet. Il précise que la politique de la vie, entre le vivant et le vécu, entre *zoé* et *bios* met en jeu des significations et des valeurs différenciées des vies humaines. C'est pourquoi il considère l'aide humanitaire, qui a pour mission le respect de la vie humaine, comme une politique de la vie.

L'humanitaire comme biopolitique et comme politique de la vie

Puisque la biopolitique et la politique de la vie impliquent des mécanismes de contrôle et d'exercice de pouvoir, nous allons étudier quels sont les mécanismes de gestion et de contrôle propres à la pratique humanitaire, en quoi elle met en place un « gouvernement » humanitaire. Fassin soutient que l'aide humanitaire est une forme de *biopolitique* parce qu'elle met en place une régulation de la population par des mécanismes comme le contrôle épidémiologique ou la gestion de camps de réfugiés. Ainsi, la pratique humanitaire implique une forme de gestion et de contrôle de leurs corps et de leurs actions comme population. C'est là que l'on perçoit une relation de domination, dans la pratique humanitaire : l'assistance entraîne des contraintes et des restrictions pour les personnes assistées, sous la forme d'un « gouvernement ». Michel Agier¹⁸⁵ a étudié les pratiques du gouvernement humanitaire dans les camps de réfugiés où il y a une série de restrictions pour les personnes qui sont accueillies (de circulation, de travail) et des mesures liées à la gestion des camps par rapport à la distribution alimentaire, à l'utilisation de l'espace... Pour Agier le pouvoir absolu que détiennent les représentants des institutions gestionnaires des camps « s'exprime éventuellement en quantité de savonnettes, de couvertures et de nourriture »¹⁸⁶. Nous verrons plus loin de quelle façon le camp de réfugiés s'intègre dans les dynamiques sociales et politiques préexistantes au scénario de crise et contribue à sa modification.

Mais pour Fassin, l'action humanitaire est aussi une *politique de la vie*, puisqu'il s'agit d'une pratique dans laquelle non seulement la vie est en jeu, mais aussi la conception même de la vie humaine. D'ailleurs l'auteur problématise cet aspect et centre son attention sur la compréhension de la vie qui est sauvée, pour mieux comprendre la transformation

¹⁸⁵ AGIER, Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.84

qu'elle peut subir sous l'effet de l'action humanitaire. Il considère que cette question est au cœur même de l'humanitarisme et conclut :

Il faut entendre « humanitaire » non pas comme le champ auto-délimité par les agents des grandes organisations non gouvernementales, mais comme une catégorie reposant sur le principe d'un traitement moral de la vie humaine qui est placée au-dessus des autres valeurs et faisant l'objet de disputes entre les acteurs qui cherchent à s'en approprier les bénéfices symboliques.¹⁸⁷

Dans cet extrait le mot « humanitaire » désigne plus que l'action humanitaire : il désigne le concept qui englobe la pratique aussi bien que sa rationalité. C'est pourquoi la remarque de Fassin nous renvoie à la justification et au sens de la pratique humanitaire. Certes, l'objectif de l'humanitarisme est de sauver des vies, mais comment la vie est-elle comprise par le dispositif humanitaire ? Puisque la mission de l'humanitarisme est le respect de l'humanité, la vie se comprend sous cet angle comme *vie humaine*, comme une valeur qui constitue l'objectif de l'aide humanitaire. Le sens de cette pratique est donc de préserver la vie dans le respect de la dignité ; réduire les souffrances des personnes vulnérables et restaurer leur autonomie et leurs capacités de choix¹⁸⁸. C'est ainsi que pour Didier Fassin la mission humanitaire se traduit par « un traitement moral de la vie humaine ».

D'autre part, il rappelle à quel point le pouvoir exercé sur la vie des personnes assistées est significatif, puisque dans des situations extrêmes, lorsqu'il n'est pas possible de garantir la survie de tous, les acteurs humanitaires peuvent être amenés à sélectionner les vies que l'on doit préserver en priorité (c'est le cas de la pratique de *triage*). À ce propos, Michel Agier soutient que l'ambiguïté de l'humanitaire vient du fait que l'humanitaire exerce un pouvoir de vie et de mort, « mais aussi et surtout un rôle majeur dans la transformation des vies individuelles, des modèles sociaux et culturels des lieux où elle opère »¹⁸⁹. Ainsi, l'action humanitaire en tant que *politique de la vie* est un dispositif qui contrôle la vie *biologique* et qui a la survie comme objectif de l'action ; alors que l'aide humanitaire est une action biopolitique, parce qu'elle exerce un contrôle sur les corps et les populations. Ces aspects de la pratique humanitaire vis-à-vis de la vie humaine qui constitue

¹⁸⁷ FASSIN, Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », art. Cité, p.44

¹⁸⁸ Voir le chapitre 1 du mémoire « Justifications et objectifs de l'aide humanitaire »

¹⁸⁹ AGIER, Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire. Op. Cit.*, p.15

son objet –la vie en danger– nous permettront de comprendre la conception des récipiendaires de l’humanitarisme traditionnel. La vie humaine est au centre de la pratique humanitaire : quelles sont ses significations ?

La vie nue et la vie politique. Signification de la vie dans la pratique humanitaire

De quelle façon la vie est-elle mise en jeu dans la pratique humanitaire ? La *vie humaine* comme valeur désigne la valeur de chaque personne dans sa singularité, valeur universelle. La mission de l’aide humanitaire est de protéger la vie humaine : soulager la souffrance, rétablir les capacités de choix, protéger la dignité. Mais cet objectif est mis en cause dans le débat sur le nouvel humanitarisme et l’humanitarisme traditionnel. Ainsi, la signification de la vie humaine est en jeu : le débat sur la portée de l’aide humanitaire met en question la portée de la mission humanitaire, et la signification de « respecter la vie humaine » : jusqu’où faut-il agir pour la vie humaine : sauver les corps blessés, rétablir l’autonomie, défendre leurs droits, lutter contre la guerre... ?

Pour Didier Fassin l’aide humanitaire est une politique de la vie, parce qu’elle met en avant la vie biologique par-dessus la vie politique. Ces deux notions sont donc fondamentales pour comprendre l’aide humanitaire comme politique de la vie. Les notions de *vie nue* et de *vie politique* sont des catégories liées au cadre théorique de la biopolitique, elles sont reprises de la philosophie de Giorgio Agamben, qui les développe d’après la distinction ancienne entre *bios* et *zoé*, pour analyser des mécanismes de régulation des populations comme les camps de concentration ou les camps de réfugiés. Pour les Grecs la notion de *zoé* exprime le simple fait de vivre, la vie naturelle et reproductive (aussi nommée *vie nue*¹⁹⁰). D’autre part, la notion de *bios* exprime la façon de vivre propre à un individu ou à un groupe : elle est donc au-delà de l’aspect organique : elle constitue la vie qualifiée et l’existence politique, tout en exprimant un mode de vie particulier¹⁹¹. D’après Agamben la *zoé* se trouvait hors de l’espace politique, cependant à partir du développement de la biopolitique au XVIIIe siècle, ses frontières sont franchies, notamment dans des espaces comme le camp de concentration, où le pouvoir souverain se confronte à la vie nue,

¹⁹⁰ Cette notion acquiert une signification importante, vis-à-vis de la configuration de la sphère politique, dans le développement de la théorie du pouvoir souverain d’Agamben, mais à la base, la vie nue désigne la vie biologique.

¹⁹¹ AGAMBEN, Giorgio, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. France, Le Seuil, 1995, p. 9 et 16.

dépouillée de tout droit et de toute législation. Dans le camp de concentration on ne retrouve plus de citoyens : les individus sont traités en tant que corps. Mais le camp de concentration n'est pas l'unique espace où il y a un franchissement de ces frontières. Malgré sa finalité différente, le camp de réfugié incarne une logique similaire :

Si les réfugiés (dont le nombre n'a cessé d'augmenter au cours de ce siècle, au point de comprendre aujourd'hui une partie non négligeable de l'humanité) représentent un élément si inquiétant dans l'organisation de l'État-nation moderne, c'est avant tout parce qu'en brisant la continuité entre l'homme et le citoyen, entre naissance et nationalité, ils remettent en cause la fiction originare de la souveraineté moderne. En exposant en pleine lumière l'écart entre la naissance et la nation, le réfugié fait apparaître un court instant, sur la scène politique, cette vie nue qui en constitue le présupposé secret.¹⁹²

En effet, le réfugié et le demandeur d'asile, et ce qu'ils représentent, défient l'État-Nation moderne, parce qu'ils n'ont pas d'interlocution directe en termes formels avec l'État : ils ne sont pas des citoyens. Ainsi, les camps de réfugiés sont instaurés pour sauver la vie de personnes en danger. Malgré le contexte politique les personnes assistées sont reconnues uniquement en tant que personnes qui sont en danger de mort. L'action humanitaire n'a pas pour objectif de donner une solution au conflit politique qui a poussé à leur fuite : elle a pour objectif de sauver leur « vie biologique », principalement à travers l'attention médicale.

D'après Didier Fassin « l'humanitaire est devenu la forme par excellence des politiques de la vie »¹⁹³ parce qu'il fait partie d'une configuration morale dans laquelle la vie biologique s'impose comme valeur supérieure. C'est pourquoi Bernard Hours, directeur de recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement, critique que l'humanitarisme traditionnel se représente les bénéficiaires dans la dimension biologique de leur vie : « au centre de la sollicitude humanitaire se dresse le corps blessé ou en danger de mort. »¹⁹⁴. Pour sa part, Didier Fassin prend comme exemple pour illustrer son argument, la gestion des réfugiés en France. Dans les années 1990 le nombre de demandeurs d'asile obtenant le statut de réfugié a diminué « à la suite d'une baisse de la quantité des dossiers déposés et surtout

¹⁹² *Ibid.*, p.142.

¹⁹³ FASSIN, Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », art. Cité, p.44

¹⁹⁴ HOURS, Bernard, « L'idéologie humanitaire. Anthropophage de l'altérité. » *Journal des anthropologues*. [En ligne], vol.2-3, n°77-78, 1999, p. 79

d'une chute des taux d'acceptation administrative »¹⁹⁵, tandis que le nombre de demandeurs d'asile ayant obtenu leur titre de séjour en raison d'une maladie grave, vérifiée par l'expertise médicale, a augmenté. L'auteur suggère que pour l'administration il est prioritaire de régulariser la situation migratoire des personnes ayant une santé délicate, par rapport à ceux qui ont fui leur pays pour une raison politique¹⁹⁶. Ainsi, il conclut qu'au sein de cette différenciation, la politique de la vie se manifeste en même temps que les priorités qu'elle établit : la légitimité pour être accueilli en tant que réfugié est déplacée de la vie politique du demandeur d'asile à *sa vie biologique*. Plus précisément, il y a un « déplacement d'une reconnaissance de la vie du citoyen éprouvé par des violences, souvent en raison d'une activité militante, à la reconnaissance de la vie du malade affecté dans son corps »¹⁹⁷. Par là, l'auteur conclut que dans les politiques de la vie, exercées par l'État pour une raison *humanitaire* (humanitaire, puis qu'il s'agit de l'accueil de réfugiés), s'exprime la reconnaissance de la vie biologique comme bien suprême ; c'est ce qu'il nomme la « bio-légitimité ».

Enfin, l'intérêt de faire appel aux notions d'anatomo-politique, de biopolitique et de politique de la vie est de mettre en évidence le lien entre deux aspects présents dans l'action humanitaire, qui sembleraient incommensurables : l'aspect biologique de la vie et la politique (les gouvernements et les politiques publiques). Par ailleurs, les notions de *Bios* et *Zoé*, de vie nue et de vie politique, nous permettent de considérer l'objectif de « sauver des vies » de l'action humanitaire, d'une façon plus large : elles nous invitent à nous demander comment sont considérées les personnes à qui on vient en aide, au-delà de leur survie. Cela nous mène à réfléchir sur l'ampleur du principe d'humanité et de la considération des personnes assistées : sont-elles perçues juste comme des vies biologiques à sauver ? Dans ce qui suit nous étudions différentes conceptions des bénéficiaires de l'aide humanitaire.

¹⁹⁵ *Id.*

¹⁹⁶ « On a introduit d'abord la possibilité [...] puis l'obligation (inscrite dans la loi) de donner un titre de séjour, au moins provisoire, à des personnes présentant un état de santé d'une gravité dite "exceptionnelle" et ne pouvant faire l'objet de soins dans leur pays d'origine. Et ce alors que dans le même temps, l'asile politique perdait de sa légitimité ». (« Rencontre avec Didier Fassin. Les ambiguïtés de la compassion », *Sciences Humaines*, 2011/4, n°225, p.45)

¹⁹⁷ FASSIN, Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », art. Cité, p.44

2. Conceptualisation des bénéficiaires de l'aide dans la pratique humanitaire

L'étude de l'aide humanitaire comme politique de la vie et comme pratique biopolitique mettent en évidence de quelle façon la vie humaine des bénéficiaires est traitée dans le dispositif humanitaire ainsi que les relations de pouvoir dans le dispositif. Nous avons vu que l'humanitaire comme biopolitique met en relief la vie biologique des bénéficiaires de l'aide, mais l'étude de l'humanitaire comme politique de la vie permet d'approfondir l'enquête sur la signification de la vie dans le dispositif humanitaire. De par sa mission, l'intérêt pour autrui constitue la justification de l'aide humanitaire et la base de sa légitimité. Les critiques du nouvel humanitarisme mettent en évidence différentes conceptions des bénéficiaires de l'aide qui s'opposent et sont à la base de différents discours justificatifs de l'action humanitaire, dans ce qui suit nous verrons que la conception des bénéficiaires oscille entre la bienveillance, la compassion et la domination.

La vision traditionnelle des bénéficiaires de l'aide

Nous avons vu que l'humanitarisme traditionnel comprend les bénéficiaires de l'aide en tant que victimes *passives* du conflit, c'est l'une des critiques adressées par le courant du nouvel humanitarisme. Mary Anderson insiste sur le fait que les fournisseurs de l'aide humanitaire assument que les victimes d'une crise ne peuvent rien faire, ou très peu, pour eux-mêmes dans ces circonstances. Cette perspective paternaliste adopte un regard « de haut en bas », un regard de domination du bienfaiteur sur la victime qui reçoit l'aide, justifié par un sentiment moral de *compassion* envers le vulnérable¹⁹⁸. Il convient de considérer ce sentiment, au cœur de la raison humanitaire, pour mieux comprendre la critique. La compassion est un sentiment moral largement étudié dans l'histoire de la philosophie et fondamental pour l'éthique chrétienne¹⁹⁹. Pour certains, la compassion implique une forme de mépris, pour d'autres elle est au cœur du sentiment d'humanité et permet l'approche d'autrui. En général la compassion est définie comme une émotion éprouvée face à la souffrance d'autrui, et qui incite à agir pour arrêter cette souffrance. Mais en plus, pour

¹⁹⁸ Pour Fiona Robinson, c'est d'ailleurs la tâche des théoriciens de l'éthique du care de considérer sous quelles conditions les relations de soin peuvent devenir des relations d'oppression, d'injustice, d'inégalité ou de paternalisme. ROBINSON, Fiona. *The Ethics of Care. A Feminist Approach to Human Security*. Philadelphia, Temple University Press. 2011, p.5

¹⁹⁹ Dans la conclusion de son livre *La raison humanitaire. Histoire morale du temps présent*. Didier Fassin fait le lien entre l'éthique chrétienne, fondée sur la compassion et l'attention à la souffrance, et la raison humanitaire.

Aristote, le malheur à la vue duquel s'éveille la compassion, est d'une part, un mal qui frappe quelqu'un qui ne le mérite pas et d'autre part, une souffrance que l'on peut s'attendre à subir soi-même, ce mal apparaissant proche²⁰⁰. Ainsi, l'humanité comme vertu s'exprime à partir du sentiment de compassion : je décide d'agir à la vue de la souffrance, parce que mon humanité me permet de compatir à la souffrance d'autrui.

Certains objectent que ce sentiment moral présuppose une inégalité entre celui qui souffre et celui qui ne souffre pas. Paul Audi reprend les propos d'Aristote et explique que : « nous ne sommes susceptibles de compatir aux malheurs des autres que si nous-mêmes ne sommes pas en butte à des sentiments extrêmes qui nous sortent de nous-mêmes »²⁰¹. En effet, dans le contexte de l'aide humanitaire, celui qui par compassion vient en aide à celui qui est démuné et en danger de mort, se doit être en conditions de l'assister, avoir des ressources et la capacité de lui pourvoir du soin. La relation établie est donc asymétrique. C'est ce que soutient Didier Fassin. Le discours des affects sur les bénéficiaires de l'aide, fondée sur la compassion, centre son attention sur les individus les plus fragiles, c'est pourquoi la pratique humanitaire est une politique des vies précaires (de demandeurs d'asile, de malades, de sinistrés des catastrophes et victimes de conflits). La logique humanitaire présuppose donc une relation asymétrique entre les agents humanitaires et ceux qui reçoivent l'aide. En raison de cette asymétrie l'auteur ajoute que « celles et ceux qui font l'objet de l'attention humanitaire savent bien que l'on attend d'eux l'humilité de l'obligé plutôt que la revendication de l'ayant-droit »²⁰². En effet, les actions dites humanitaires sont justifiées par un discours qui met en avant la souffrance et la compassion plutôt que la justice. La relation humanitaire fait ainsi naître une tension entre la domination et l'entraide, qui provoque parfois l'hostilité des bénéficiaires de l'aide.

Pour illustrer l'opposition entre compassion et justice il est pertinent d'introduire l'approche de Luc Boltanski à cette question. Dans son livre *La souffrance à distance*, il signale qu'à la base, la compassion est une émotion qui singularise ceux qui souffrent, objets de la compassion, tout en établissant une distinction avec ceux qui ne souffrent pas²⁰³. La compassion suscite alors d'autres sentiments comme la bienveillance et la solidarité. En revanche, un régime de la justice exige la réciprocité, et sur la base de l'impartialité il y a

²⁰⁰ Aristote, Rhétorique, II, art. VIII, 1385 b 34, cité dans AUDI, Paul, « D'une compassion l'autre », *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p. 188

²⁰¹ AUDI, Paul, « D'une compassion l'autre », *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p. 189

²⁰² FASSIN, Didier, *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent. Op. Cit.*, p. 10

²⁰³ BOLTANSKI, Luc, *La souffrance à distance* (1993). Paris, Gallimard, 2007, p. 98

une exigence de généralisation et pas de singularisation²⁰⁴. L'objet de la justice sont tous les citoyens, et pas seulement ceux qui souffrent, et le fondement de la justice et l'égalité sans discrimination ni distinction. Pour Boltanski alors que de la compassion découle l'attendrissement, et mène à une action bienfaitrice, de la justice surgit l'indignation et elle invite à une construction politique pour un monde plus juste ou bien l'acte de dénonciation²⁰⁵.

Le gouvernement des vies précaires instauré par la pratique humanitaire, révèle une certaine vision des bénéficiaires de l'aide, perçus comme des victimes passives, sans tenir compte de la dimension politique de leur vie. Il y a en réalité un lien entre les catégories de victime et la vie biologique ; il vient du fait que la relation de domination ne découle pas seulement du sentiment de compassion qui justifie la pratique, mais aussi du fait que l'action humanitaire est inscrite dans le dispositif biopolitique humanitaire. Alice Corbet et Mariella Pandolfi montrent comment les personnes assistées sont réduites à leur vie biologique : elles dénoncent que la souffrance humaine a été progressivement réduite à celle des *corps* et que pour le dispositif « la priorité devient la tentative de sauver des vies, de nourrir des corps, de permettre l'installation de déplacés ou de gérer le transit et le retour de populations déportées »²⁰⁶. Ainsi, pour Corbet et Pandolfi, au nom du secours il y a eu un « glissement de la gestion de la santé à celle de la gestion des corps »²⁰⁷. Il y a donc une gestion des corps individuels et des populations. Elles signalent que c'est le mode de fonctionnement du gouvernement humanitaire qui fait de la relation d'aide une relation de domination entre le fournisseur et le bénéficiaire. Les représentations des bénéficiaires qui lui sont liées mettent en évidence le système humanitaire comme un dispositif biopolitique en même temps qu'elles légitiment les opérations humanitaires aux yeux de la communauté internationale :

[...] les images de la souffrance se sont diffusées et sont devenues à la fois causes et raisons d'une intervention, induisant que tous ces corps fatigués, blessés, malades, toujours indistincts, sont destinés à être pris en charge par cette machinerie biopolitique, instituant alors la gestion de la santé comme une procédure biopolitique continue et planétaire. « Victimes », « réfugiés », « clandestins », «

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 425-426

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 98-99

²⁰⁶ Ces actions correspondent à l'anatomo-politique (nourrir des corps) et à la biopolitique (gérer le retour des populations). PANDOLFI, Mariella et CORBET, Alice. « De l'humanitaire imparfait ». *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, no 3, p.468

²⁰⁷ *Id.*

traumatisés » : ces catégories occupent aujourd'hui une place précise dans la rhétorique humanitaire et représentent de nouveaux modes d'identification des autres.²⁰⁸

Les catégories présentées par Corbet et Pandolfi montrent les bénéficiaires de l'aide dans la dimension de leur vie biologique : ces étiquettes ne permettent pas de caractériser les populations assistées dans leur singularité par rapport à d'autres scénarios d'urgence, ni la singularité de chaque personne assistée. Mais encore, elles renforcent le regard de « haut en bas », ainsi qu'une opposition entre la « victime » –appartenant à un groupe homogène et indéfini–, et les acteurs humanitaires. Leurs critiques de la conception traditionnelle des bénéficiaires sont similaires à celles de Bernard Hours :

Dans ces scénarios épisodiques, la survie biologique du corps est érigée en objectif exclusif et le médecin en est le gardien. La mort est nécessairement absurde et la victime toujours innocente, ce qui réduit singulièrement la notion de responsabilité, d'engagement dans un conflit, de parti pris, registre où s'exerce aussi la liberté humaine.²⁰⁹

L'extrait de Bernard Hours fait le lien entre deux caractéristiques attribuées aux personnes assistées : elles sont considérées des corps à soigner et sauver, et de ce fait « la victime est toujours innocente » et indépendante du conflit. La dimension politique ou sociale de sa vie n'est pas considérée. Il affirme aussi que « la victimisation du monde produit une perte de dignité pour les hommes concernés » ; cette dignité est comprise comme autonomie et capacité de choix²¹⁰.

Pour Fiona Robinson, ces représentations donnent lieu à une dichotomie dans la pratique humanitaire, et donc dans la relation humanitaire qui oppose deux figures par rapport à leur capacité d'action : le « démuné » et le « puissant », la victime et l'agent, l'objet (de l'aide) et le sujet (de l'aide). Ces représentations renforcent l'écart entre le personnel humanitaire et les bénéficiaires de l'aide, qui sont considérés comme incapables d'agir²¹¹. Ces dichotomies illustrent ce que Didier Fassin appelle « l'inégalité fondatrice du geste humanitaire » qui désigne l'asymétrie entre les vies du personnel et celle des bénéficiaires

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 469

²⁰⁹ HOURS, Bernard, « L'idéologie humanitaire. Anthropophage de l'altérité. » art. cité, p.80

²¹⁰ HOURS, Bernard, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, op. Cit., p.54

²¹¹ ROBINSON, Fiona. *The Ethics of Care. Op. Cit.*, p.19

de l'aide. Dans le dispositif humanitaire la vie humaine est représentée dans deux figures : la vie que l'on sauve, c'est-à-dire celle de la « victime » ; et la vie que l'on expose, celle du travailleur humanitaire. Fassin précise que la distinction entre les deux catégories passe par le caractère volontaire et actif des travailleurs humanitaires, face au caractère passif des personnes assistées²¹². Cette remarque met en relief la relation humanitaire. Par ailleurs, l'auteur distingue aussi la vie des volontaires expatriés de celle du personnel national et la vie des soldats occidentaux de la vie des populations civiles locales. Ces figures élargissent la perspective de l'inégalité des vies²¹³ à au sein même de la pratique humanitaire.

Ces deux figures sont opposées parce qu'elles sont traitées de façon différente par les agences humanitaires, puisqu'elles jouent un rôle différent dans le dispositif, bien qu'elles soient toutes les deux exposées au danger. Lors d'un entretien, Fassin signale que la sécurité du personnel humanitaire entraîne des enjeux particuliers : il rappelle que dans les situations de conflit, les agences demandent d'ouvrir des « corridors humanitaires » pour pouvoir protéger légitimement les intervenants, et que la prise en otage d'un humanitaire paralyse totalement l'organisation à laquelle il appartient et conduit souvent au retrait hors du pays, les conditions de sécurité n'étant plus garanties. Par ailleurs, il dénonce une autre inégalité du dispositif humanitaire : l'inégalité entre la prise en charge des humanitaires expatriés et les personnels nationaux et locaux²¹⁴. Par conséquent, cette opposition met en jeu l'universalité du principe d'humanité : toute vie est une fin en soi, toute vie a une valeur en soi. Mais aussi, cette dichotomie donne un sens à la remarque d'Hugo Slim : la vie est à la fois une valeur et une vertu. Le travailleur humanitaire agit *humainement* lorsqu'il identifie une souffrance et répond à l'impératif de venir en aide à celui qui souffre (l'impératif humanitaire). Cette distinction est au sein même de l'objectif et du sens de la pratique humanitaire, mais elle n'implique pas que l'humanité comme vertu soit réservée au travailleur humanitaire : l'analyse de Fassin montre que la valeur de la vie humaine n'est pas réservée aux récipiendaires de l'aide.

²¹² FASSIN, Didier, *La raison humanitaire, histoire morale du temps présent. Op. Cit.*, p. 296

²¹³ L'inégalité des vies est une thèse de Didier Fassin, développée dans plusieurs articles et ouvrages de l'auteur, notamment dans *La vie, mode d'emploi critique*, où il s'interroge sur les valeurs des vies et les inégalités entre elles. Fassin, Didier, *La vie mode d'emploi critique*, Seuil, 2018.

²¹⁴ « Rencontre avec Didier Fassin. Les ambiguïtés de la compassion », *Sciences Humaines*, 2011/4, n°225, p. 45

Comprendre l'aide humanitaire comme un dispositif biopolitique ou politique de la vie est sans doute dérangeant pour ceux qui entretiennent une vision traditionnelle de l'humanitarisme. Bien que la compassion puisse impliquer la domination pour des auteurs comme Didier Fassin, elle se justifie elle-même comme étant un sentiment moral, à l'instar de l'approche affective décrite par Michael Schloms. L'objectif de respecter l'impératif humanitaire pour répondre aux besoins des populations assistées est une justification suffisante pour l'approche affective, c'est pourquoi les effets négatifs qui peuvent en découler ne sont pas problématiques²¹⁵. En revanche, les concepts de biopolitique et de politique de la vie sont liés aux notions de contrôle, de gouvernement, de dressage, de processus de normalisation... toutes liées à la domination mais, à différence de la compassion, pas justifiées d'elles-mêmes. Cependant, d'après Didier Fassin la vision traditionnelle des bénéficiaires de l'aide découle justement du caractère biopolitique de la pratique humanitaire, d'ailleurs il affirme :

Je qualifie ce gouvernement d'humanitaire car il fait appel à des sentiments moraux, au premier rang desquels la compassion, qui justifient et légitiment l'action [...] La caractéristique fondamentale du gouvernement humanitaire est, je crois, d'associer l'émotion et la raison, la compassion et la solidarité.²¹⁶

C'est ainsi que la relation de domination propre à la vision traditionnelle des bénéficiaires de l'aide dérive du regard fondé et légitimé par le sentiment de compassion, qui établit une relation asymétrique, et qui justifie aussi la forme de l'action humanitaire en tant que dispositif biopolitique.

La vision du nouvel humanitarisme

En réponse aux discours de compassion comme justification de l'aide humanitaire, une autre perspective est revendiquée. Alors que la tendance de l'humanitarisme traditionnel défend une aide humanitaire limitée au contexte d'urgence et devant répondre aux besoins de la population élémentaires en lien avec ce contexte (l'action se limite donc à l'attention médicale et psychologique, la distribution alimentaire, l'installation d'abris... pour la

²¹⁵ Cf. chapitre 2, section « Conflit éthique 2 : rester ou partir ? absence ou présence ? »

²¹⁶ « Rencontre avec Didier Fassin. Les ambiguïtés de la compassion », art. Cité, p.45

survie²¹⁷), la tendance du nouvel humanitarisme, brise la distinction entre une crise de court terme et une crise liée aux problèmes de développement ayant des causes structurelles. C'est ainsi, que l'aide humanitaire durable cherche à répondre aux besoins de la population même si les éléments qui provoquent leur souffrance ont des causes structurelles : l'objectif est de sauver des vies, de restaurer les capacités de choix des personnes, mais aussi de construire des capacités de paix, de promouvoir la démocratie, de défendre les droits humains. Les personnes assistées sont considérées des citoyennes, n'ayant pas uniquement des difficultés biologiques. Le contexte social et politique dans lequel elles se trouvent est pris en compte dans les stratégies de l'opération humanitaire.

Cette approche rappelle que les populations civiles sont souvent impliquées dans les conflits, de façon volontaire ou involontaire, et qu'elles ont des capacités et des ressources pour participer à la construction de la paix et au développement de leur pays ou région. L'aide humanitaire traditionnelle est souvent considérée comme paternaliste, puisque les missions humanitaires mènent des actions en réponse aux besoins des populations sans les impliquer dans la formulation des projets, elles agissent donc d'après leurs critères, sans considérer que les personnes assistées pourraient contribuer à la mise en place de l'opération. Pour Rony Brauman, ce type d'attitude peut se traduire aussi en un geste colonialiste lorsque les humanitaires, en prônant la démocratie ou en dénonçant des régimes politiques violents, ne sont pas pour autant justifiés pour choisir pour les bénéficiaires de l'aide les bonnes formes d'organisation sociale. Cela devient une forme d'impérialisme moral²¹⁸. Pour Mattei ces situations révèlent que l'autonomie des populations assistées n'est pas reconnue par les humanitaires, c'est pourquoi il propose une « véritable révolution humanitaire : redonner toute sa place au bénéficiaire dans l'action qui le concerne »²¹⁹. Cette perspective est censée limiter les actions paternalistes. Suivant cette critique, le nouvel humanitarisme propose une vision égalitaire de la relation d'aide, qui refuse la réduction des populations assistées à des victimes passives.

En outre, pour le nouvel humanitarisme, la justification de l'aide réside dans l'identification : ce courant invite à se mettre à la place de l'autre pour connaître sa

²¹⁷ Voir annexe 11 « Les activités de l'aide humanitaire ».

²¹⁸ BRAUMAN, Rony, « Émotion et action humanitaire », art. Cité., p.15

²¹⁹ Mattéi Jean-François, « Renouveler la pensée humanitaire par une approche éthique », *Revue internationale et stratégique*, 2015/2 (n° 98), p. 133

souffrance et comprendre ses besoins, tout en promouvant une relation égalitaire entre le récipiendaire et le pourvoyeur de l'aide. Comme l'écrit Didier Fassin :

Nombre de philosophes et de moralistes se sont efforcés de minimiser la portée de cette relation asymétrique de la compassion pour en souligner, au contraire, la dimension égalitaire et ainsi la valoriser comme émotion fondatrice de la communauté humaine : c'est parce qu'on fait de l'autre un autre soi-même, disent-ils, qu'on éprouve à son égard de la sympathie et qu'on agit pour son bien.²²⁰

Cette approche prétend que la justification de l'aide humanitaire est fondée sur une égalité morale, « j'aide autrui, parce qu'il est comme moi ». Face à la perception traditionnelle de la relation d'aide, critiquée comme paternaliste et néocolonialiste, Jean-François Mattei préconise un nouveau type de relation humanitaire où « c'est celui qui souffre qui convoque, interpelle et dans le même temps revendique son autonomie avec dignité »²²¹. De cette façon, la vision du nouvel humanitarisme, en cherchant une relation égalitaire et reconnaissant les capacités d'agir de la population des récipiendaires de l'aide, rejette la relation de domination, et revendique la *dimension politique* de la vie des personnes assistées (leur vie politique), au-delà de leur vie biologique. Cependant, une question peut être adressée à cette perspective : est-ce que l'égalité revendiquée rend compte de la complexité de la relation humanitaire ?

Une relation sans domination : « l'altérité radicale »

Les deux perspectives décrites révèlent une tension sous-jacente à la relation humanitaire : peut-on nier qu'il s'agit d'une relation asymétrique ? Les conditions dans lesquelles se trouvent les fournisseurs et les récipiendaires de l'aide sont tout à fait différentes, il ne convient pas de nier que les seconds traversent une situation de crise et se trouvent dans le besoin. Mais encore, dans la plupart des cas, surtout lors de missions internationales, l'assistance est apportée à un « autre distant ». Un courant éthique qui nous permet de cibler les difficultés des deux approches est l'éthique lévinassienne, qui peut nous donner des pistes pour aborder la tension au sein de la relation humanitaire, sans considérer l'asymétrie comme un obstacle éthique et donc sans chercher à la nier ou l'effacer. Comment penser une relation éthique dans le cadre de « l'altérité radicale » ?

²²⁰ FASSIN, Didier, *La raison humanitaire. Histoire morale du temps présent*, Op. Cit., p.11

²²¹ MATTEI, Jean-François, *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, France, Les liens qui libèrent, 2014, p.107

Nous utilisons le terme d'altérité radicale pour désigner l'Autre, à la fois distant et inconnu qui est au cœur de l'aide humanitaire. Cette expression vient de l'éthique lévinassienne : elle met en évidence la dimension d'étrangeté, d'extériorité d'Autrui, sans que cela signifie un obstacle pour établir un rapport éthique avec lui. D'ailleurs, l'altérité a une place centrale dans la théorie morale de Lévinas, parce qu'elle fonde la dimension éthique de l'existence. C'est la rencontre avec autrui qui « réveille » la conscience morale et qui limite la liberté du sujet : le visage d'Autrui se présente à lui, en annonçant une souffrance qui constitue un appel éthique auquel le « je » doit répondre. Il y a une responsabilité qui se fonde dans cet appel et qui constitue la subjectivité, aussi bien que la relation avec Autrui. Pour Lévinas :

L'idée de l'infini est le rapport social. Ce rapport consiste à aborder un être absolument extérieur. L'infini de cet être qu'on ne peut pour cela même contenir, garantit et constitue cette extériorité. Elle n'équivaut pas à la distance entre sujet et objet. [...] L'extériorité de l'être infini se manifeste dans la résistance absolue que, de par son apparition – de par son épiphanie – il oppose à tous mes pouvoirs. [...] Son *logos* est : "Tu ne me tueras point."²²²

Ainsi, pour Lévinas l'infinitude et l'extériorité d'Autrui fondent le rapport social, plutôt que la distance avec le sujet. La relation constituée par son appel est donc une relation asymétrique (puisque Autrui dépasse le « je ») qui interpelle et résiste au sujet. L'éthique lévinassienne est donc relationnelle, Mais Lévinas avertit aussi qu'il n'est pas possible de contenir autrui, on ne peut donc pas le catégoriser ni le définir, c'est pourquoi essayer de s'identifier à lui serait une forme de violence : Autrui est une extériorité qui exclut l'identification. « Se mettre à la place de l'autre » pour deviner les besoins d'autrui serait donc une tentative d'appropriation : autrui me dépasse et c'est lui qui connaît ses besoins. Pour Lévinas il faut reconnaître cette impossibilité de le saisir, essayer de deviner ses besoins à partir de moi-même est une façon de l'assimiler au moi, donc de nier sa particularité, sa différence et son altérité : ceci constitue un acte de violence et une tentative de domination. C'est pourquoi la compassion n'est pas un sentiment moral compatible avec l'éthique lévinassienne. D'ailleurs, d'après la citation ci-dessus, Autrui non seulement est infini, mais il oppose une résistance au sujet ; son caractère actif est donc surligné.

²²² LEVINAS, Emmanuel, *En découvrant l'existence avec Husserl et Heidegger*, Paris, J. Vrin, 1967, p.173

Nous constatons que l'altérité radicale revendiquée par l'approche lévinassienne permet de justifier une relation humanitaire où l'autre serait respecté en tant qu'autre différent. Le fait que la relation humanitaire soit asymétrique n'implique pas qu'elle soit une relation de domination, parce que l'altérité radicale qui fonde l'asymétrie invite à l'écoute de l'autre et à la reconnaissance de sa différence au moment de répondre à son appel éthique. Ainsi, l'aide humanitaire est justifiée, non pas parce qu'il y a une égalité avec l'autre distant qui est dans le besoin, mais parce que son altérité radicale fonde l'obligation morale de répondre à son appel, et fonde en même temps la dimension morale de l'action humanitaire. Pareillement, nous allons voir que pour l'éthique du *care* il est nécessaire d'écouter la singularité d'Autrui pour fournir une réponse adéquate, l'identifier avec le sujet qui pourvoit l'assistance serait une forme d'irrespect. En somme, l'éthique lévinassienne contribue à comprendre comment l'altérité radicale n'empêche pas de rentrer en contact avec elle : elle est en réalité liée à l'ouverture et à son écoute.

Dans l'éthique du *care* cette idée d'altérité radicale et les difficultés qu'elle peut poser, rejoint ce que Fiona Robinson nomme « les autres distants », ceux avec qui nous ne sommes pas en contact quotidiennement. Pour Robinson, l'éthique du *care* nous permet de mieux comprendre notre relation avec les autres distants, parce que l'attention à la particularité de l'autre à qui on vient en aide nous permet de déterminer où et comment intervenir d'une façon adéquate, en répondant aux perceptions des récipiendaires. C'est ainsi qu'en reconnaissant la singularité d'autrui, qui est différent et qui peut avoir des attentes différentes de celles que les travailleurs humanitaires imaginent, l'éthique du *care* peut promouvoir une attitude anti-paternaliste, et on pourrait ajouter, anticolonialiste. D'après Fabienne Brugère, prendre soin implique de considérer la meilleure façon de se conduire dans un contexte particulier : dans le même sens que Lévinas, elle considère que l'abstraction d'Autrui à travers des catégories comme « victime », « clandestins » « malades » ..., et l'imposition unilatérale d'une réponse qui ne prend pas en compte son opinion est une forme de domination. Pour Brugère :

La vulnérabilité rend toujours possibles des abus de pouvoir dans la mesure où la capacité de réponse ne tient pas dans une réciprocité entre égaux. Établir une relation morale avec les plus vulnérables revient à introduire la perspective du respect, en considérant la position de l'autre tel que lui-même l'exprime et non en supposant que l'autre est exactement identique à soi. Quand la vulnérabilité

nécessite une protection, une prise en charge ou une attention, c'est qu'elle fait surgir une altérité, une situation qui n'est pas interchangeable et mérite une réponse appropriée.²²³

Tout comme Lévinas, Brugère soulève le même problème de la vision du nouvel humanitarisme : autrui, celui à qui on vient en aide est un être singulier, pour répondre à son besoin les acteurs humanitaires doivent considérer sa particularité, écouter ce qu'il a à dire plutôt que d'assumer qu'il est identique à eux, et de formuler une réponse unilatérale à son besoin. Nous percevons dans les propos de Robinson et de Brugère l'intérêt de l'approche lévinassienne que nous avons évoqué auparavant : l'ouverture à l'autre et son écoute permettent de fournir une réponse plus efficace de son besoin dans un cadre de respect. C'est pourquoi, dans la prochaine section nous étudions la pratique humanitaire à partir de la perspective de l'éthique du *care*.

II. L'aide humanitaire comme pratique de *care*

Afin de proposer une approche alternative des bénéficiaires de l'aide humanitaire, nous nous intéressons à l'éthique du *care* et nous l'appliquons dans ce chapitre au cadre de l'action humanitaire. Nous étudions les quatre phases du *care* identifiées par Joan Tronto et les quatre qualités éthiques qui lui sont associées dans le contexte humanitaire. Ces phases sont les étapes qui se suivent l'une après l'autre dans la pratique de *care*, elles sont énoncées dans l'ordre qu'elles devraient suivre, afin de pourvoir un soin intégré, bien accompli pour répondre aux besoins concrets. Tronto signale qu'il s'agit donc d'un schéma idéal. En étudiant ces étapes nous constatons que non seulement elles sont applicables aux opérations humanitaires, mais aussi qu'elles font écho à certaines critiques adressées à la forme dont l'aide est portée.

En fait, le schéma de Tronto n'exclut pas les conflits qui peuvent surgir dans chacune des phases ou bien entre les phases²²⁴. L'auteure évoque quatre conflits : le premier est la possible tension entre les différentes conceptions de ce qui constitue le soin adéquat parmi les dispensateurs du soin ; le deuxième est le conflit sur les différentes conceptions de

²²³ BRUGERE, Fabienne, *L'éthique du « care »*, Paris, Presses universitaires de France, 2014., p.53-54

²²⁴ TRONTO, Joan, « Du care », *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p.251

ce qui constitue le soin adéquat entre les dispensateurs du soin *et les récipiendaires de l'aide*. Ces deux tensions sont d'ailleurs sous-jacentes aux conflits que nous avons étudiés dans le deuxième chapitre. Le troisième conflit est celui qui peut surgir entre le besoin des dispensateurs de l'aide de s'occuper d'eux-mêmes et la sollicitude qu'ils doivent accorder aux autres ; le quatrième est la possibilité que les besoins des différentes personnes qui sont prises en charge soient en conflit (qu'il ne soit pas possible de les satisfaire tous sans porter préjudice aux autres)²²⁵.

1. L'approche relationnelle de l'éthique du care

Le livre de Carol Gilligan, *Une voix différente* paru en 1982, considéré comme fondateur de l'éthique du *care*, a ouvert un débat entre une éthique centrée sur l'équité, l'impartialité et l'autonomie, et une éthique formulée par une « voix différente », celle des femmes mais aussi des personnes vulnérables. Sandra Laugier et Patricia Paperman précisent que l'éthique du *care* est définie par le souci fondamental du *bien-être d'autrui*, et que pour cette approche notre réalité morale est ancrée par des relations de dépendance qui donnent lieu aux responsabilités et pratiques du *care*²²⁶. C'est ainsi que l'éthique « d'une voix différente », revendiquée par les théoriciennes du *care*, est une éthique relationnelle, au centre de laquelle se trouve l'attention aux *responsabilités* et à la nature des rapports humains²²⁷. Laugier et Paperman ajoutent que pour cette éthique le bien se définit par la capacité de discerner et de répondre au besoin d'autrui, dans le cadre de relations nouées autour de la dépendance. La capacité de réponse est en fait une capacité d'attention et de perception²²⁸.

Par ailleurs, l'approche relationnelle montre dans quelle mesure les liens de dépendance se croisent, et donnent lieu à des réseaux d'interdépendance. Il faudra donc comprendre les actions humaines dans ce réseau, et non pas à partir de la perspective unilatérale de l'agent :

²²⁵ *Ibid.*, p.251

²²⁶ ROBINSON, Fiona. *The Ethics of Care. A Feminist Approach to Human Security*. Philadelphia, Temple University Press. 2011, p.5

²²⁷ LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia, « Préface », in Gilligan, Carol, *Une voix différente : pour une éthique du "care"*, Paris, 2008 (première édition 1986), p. V

²²⁸ PAPERMAN, Patricia, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel », dans LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia. *Le souci des autres. Éthique et politique du care*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p.288

Comme cadre de décision morale, le care s'appuie sur la supposition que le soi et les autres sont interdépendants, une supposition se reflétant dans une conception de l'action comme action sensible-réactive (*responsive*), et, de ce fait, comme émergeant dans la relation, en quoi elle se distingue d'une conception de l'action émanant de l'intérieur ou à partir de soi, et de ce fait, autocontrôlée.²²⁹

Cette notion d'action sensible-réactive fait référence à la phase de *recevoir le soin* (elle est aussi à la base de la notion d'agentivité sur laquelle nous reviendrons). Ainsi l'action ne dépend pas seulement d'un acteur, elle implique un récepteur auquel il faut faire attention : le récipiendaire de l'aide. Tout comme l'approche de Tronto, cette notion nous permet de considérer les deux faces de l'action. Et nous permet de constater en quoi l'action n'est pas un fait isolé, mais inscrit dans une dynamique relationnelle, et dans des réseaux d'interdépendance, ajouteraient les théoriciennes du *care*.

Pour sa part, Fiona Robinson, dans son livre *The Ethics of Care. A Feminist Approach to Human Security*, avertit que les liens d'interdépendance étudiés par les théoriciennes du *care* ne surgissent pas de façon naturelle : ils sont construits par des conditions matérielles, discursives et idéologiques dans un contexte donné.²³⁰ Robinson ajoute que l'approche ontologique de l'éthique du care, qui souligne l'interdépendance et la relationnalité, révèle à quel point les pratiques du *care* et de la responsabilité sont importantes, non seulement pour les familles et les communautés, mais aussi pour les différents acteurs collectifs, tels que les États dans le système international²³¹.

Pour Robinson, l'approche relationnelle de l'éthique du *care* permet aussi de mettre en question le modèle de l'action humanitaire. D'une part, cette approche déstabilise la dichotomie entre le dedans et le dehors, qui renforce la distance entre les personnes récipiendaires du *care* dans le contexte humanitaire, et celle entre la crise et la normalité, qui est à la base de l'idée de l'humanitaire. Cette seconde dichotomie est critiquée par le nouvel humanitarisme (qui souligne l'existence de crises de longue durée), et d'après Robinson elle cache les relations de pouvoir et les dynamiques sociales sous-jacentes aux contextes de crise. Briser cette dichotomie nous permet donc de penser les relations économiques, sociales et géopolitiques qui fondent la particularité de chaque situation d'urgence. D'autre part, à partir de la notion d'interdépendance, l'approche de l'éthique du *care* déstabilise les

²²⁹ LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia, « Préface », p. XXX

²³⁰ ROBINSON, Fiona. *The Ethics of Care. A Feminist Approach to Human Security. Op. Cit.*, p.5

²³¹ *Ibid.*, p. 100

dichotomies sous-jacentes à la pratique humanitaire entre le « démuné » et le « puissant » ; la victime et l'agent ; les objets (de l'aide) et le sujet (de l'aide), qui renforcent une relation humanitaire asymétrique²³². D'ailleurs, pour Joseph Cohen, le nœud conceptuel des théories du *care* est la revendication d'une

sphère morale indéniable néanmoins exclue de la réflexion morale : celle de la dépendance, c'est-à-dire du *fait* que tout humain dépend d'autrui *avant* de pouvoir se proclamer sujet autonome capable d'agir en fonction d'une Loi universelle et universellement reconnue comme telle.²³³

Nous avons commencé à déchiffrer les différentes dimensions de la vulnérabilité des bénéficiaires, cependant, nous n'avons pas encore mis en question la figure des fournisseurs de l'assistance. Si l'éthique du *care* revendique que tout être humain est vulnérable et dépend d'autrui, de quelle façon les fournisseurs de l'aide sont-ils vulnérables et dépendants ? D'après Agata Zielinski, dans la relation humanitaire la vulnérabilité et l'autonomie sont en jeu pour chacun des acteurs : l'autonomie du fournisseur dérive de sa compétence, mais il court néanmoins le risque de se tromper ou de mal évaluer un besoin et c'est en cela qu'il est aussi vulnérable. Nous avons aussi avancé que Tronto identifie comme l'un des conflits liés à la pratique de *care* la tension entre le soin dont les dispensateurs du *care* ont besoin et le soin qu'ils doivent apporter aux autres. D'ailleurs, dans le cadre de l'aide humanitaire, les fournisseurs de l'aide sont vulnérables, puisqu'ils peuvent être menacés de violence, c'est pourquoi la sécurité est l'un des critères pour décider s'il est pertinent de mener une opération. Aussi bien, leur métier et les conditions dans lesquelles ils travaillent les exposent à la fatigue et au risque de *burn out*²³⁴.

Pour sa part, Arnaud Dandoy dénonce que souvent les fournisseurs de l'aide rendent invisible le travail de soin du « petit personnel » qui leur permet de mener leurs missions²³⁵. En fait, pour que les expatriés puissent mener les opérations, des femmes de ménage, des chauffeurs et d'autres travailleurs locaux sont mobilisés. Ceci bien sûr n'est pas un problème, il s'agit de travaux tout à fait dignes mais il est dans l'intention de l'éthique du *care* de rendre compte de leur importance : les travailleurs humanitaires sont dépendants du personnel

²³² *Ibid.*, p.101.

²³³ COHEN, Joseph, « Après Lévinas, l'éthique aujourd'hui », *Cités*, vol. 58, n°2, 2014, p.52

²³⁴ ZIELINSKI, Agata, « L'éthique du *care*. Une nouvelle façon de prendre soin. » *Études*. Tome 413, 2010, p.639

²³⁵ DANDOY, Arnaud, « L'éthique du *care* contre l'exceptionnalisme humanitaire », *Alternatives humanitaires*, n° 5, 2017, p.88-99

local²³⁶. La remarque de Dandoy alerte sur le risque d'accroître la brèche entre le personnel humanitaire expatrié, le personnel local, et encore plus, les bénéficiaires de l'aide humanitaire. Enfin, en brisant ces dichotomies sous-jacentes à l'aide humanitaire, l'approche relationnelle de l'éthique du *care* nous permet de penser la relation humanitaire autrement, et de caractériser les bénéficiaires de l'aide comme des autres singuliers.

2. *Se soucier de - attention*

Les critiques adressées à la pratique humanitaire sont souvent adressées au déroulement de l'opération ; dans les débats évoqués peu d'attention est dédiée aux phases préparatoires des actions humanitaires. Or, lorsque nous avons étudié le conflit « rester ou partir », nous avons mentionné que la réflexion sur la pertinence de l'action humanitaire devrait se faire idéalement avant d'intervenir dans une scène de crise. D'ailleurs, Mary Anderson propose de faire une évaluation des vulnérabilités et des capacités des personnes à assister avant de formuler une réponse humanitaire à la crise. Cependant, peu d'auteurs font référence à la phase de réflexion *avant* une intervention humanitaire.

La première phase du *care*, « *se soucier de* » [*care about*], est le moment de constatation de l'existence d'un besoin. Cette première phase implique de : 1) Reconnaître l'existence d'un besoin ; 2) Reconnaître la nécessité d'y répondre ; puis 3) Évaluer la possibilité de répondre. Dans le cadre de l'action humanitaire, cette phase correspond au moment de préparation : identifier une situation de crise dans laquelle une population est dans le besoin. Les acteurs humanitaires peuvent être au courant des scénarios de crise soit à travers les médias, soit par leur réseau international (par exemple des rapports d'organisations internationales qui sont sur place et témoignent de la situation d'urgence), soit par la déclaration d'état d'urgence par l'État en question. Pour le déroulement de cette première phase il est nécessaire de : 1- Savoir identifier les besoins de la population et 2- faire une évaluation qui détermine les risques liés à l'action, et les dommages potentiels. D'après Fiona Robinson, une éthique du *care* critique doit se demander quels sont les besoins les plus basiques (pour faire attention

²³⁶ À l'heure actuelle, en pleine crise sanitaire provoquée par le virus Covid-19, l'importance de ces travaux se fait plus visible. Lors d'un entretien Joan Tronto analyse la façon dont cette crise met en évidence à quel point notre vie quotidienne dépend du travail des prestataires de soins. LAURENTIN, Emmanuel et PRISSE Manon. « Joan Tronto : "Organiser la vie autour du soin plutôt que du travail dans l'économie changerait tout" » 05/05/2020. <https://www.franceculture.fr/societe/joan-tronto-organiser-la-vie-autour-du-soin-plutot-que-du-travail-dans-leconomie-changerait-tout>

à la vie biologique), mais aussi comment les relations et les communautés ont été démantelées après un événement, et ce qui peut être fait pour réparer ou reconstruire ces relations²³⁷.

Dans le cadre de l'aide humanitaire, cette phase est marquée par l'impératif humanitaire, selon lequel « il faut agir pour prévenir ou alléger la souffrance humaine résultant d'une situation de catastrophe ou de conflit armé, et rien ne peut prévaloir sur ce principe »²³⁸. Elle correspondrait donc au moment de reconnaître la nécessité de répondre à un besoin qui a été identifié. Cependant, l'impératif humanitaire ne contient pas en soi-même le deuxième aspect : faire une évaluation de la possibilité d'y répondre. C'est à ce moment-là qu'interviennent les autres principes fondamentaux de l'aide, interprétés de façon différente par les agences, mais qui prétendent donner une forme à la possibilité de l'action. Bien que cette phase soit marquée par une ouverture à l'autre, elle exige de la prudence au-delà des bonnes intentions. Cette première phase implique l'étude et la compréhension de la situation dans laquelle on souhaite intervenir, afin de pouvoir faire une évaluation adéquate des besoins de la population, pour pouvoir déterminer s'il convient d'agir ou pas.

La qualité éthique associée à la première phase décrite par Tronto est *l'attention* aux autres. Cette phase comporte une dimension qui nous permet de mieux comprendre la relation humanitaire, selon Tronto « “Se soucier de” implique fréquemment d'assumer la position d'une autre personne ou d'un autre groupe pour identifier le besoin »²³⁹, d'imaginer sa souffrance et son besoin. Or nous avons vu que cette attitude est problématique dans le cadre de l'aide humanitaire : lorsque la personne assistée est un autre distant, comment se mettre à la place de l'autre, qu'on ne connaît pas ? Comment imaginer sa souffrance et lui apporter une solution ? Tronto prévoit cette difficulté, et signale que « “Se soucier de” est façonné culturellement et individuellement »²⁴⁰, la représentation des besoins des autres varie selon les personnes et leurs réalités.

On peut imaginer plusieurs les mécanismes qui peuvent être mis en place par les acteurs humanitaires pour identifier les besoins des personnes dans le besoin, des évaluations, la coordination avec des institutions nationales... Au-delà de ces aspects logistiques on peut se demander si « se mettre à la place de l'autre » est la meilleure voie

²³⁷ ROBINSON, Fiona, *The Ethics of Care. Op. Cit.*, p.99

²³⁸ Association Sphère. *Le manuel Sphère. Op. Cit.*, p.32

²³⁹ TRONTO Joan, « Du care », art. Cité, p.248.

²⁴⁰ *Id.*

pour apporter le soin. Lévinas répondrait que cela implique une violence envers autrui. C'est donc plutôt en communiquant avec les populations assistées que les agences pourraient formuler une réponse pertinente. Cela peut être moins problématique lorsque la réponse humanitaire est prise en charge par une organisation locale c'est pourquoi la communication avec la population et les acteurs locaux est très importante. Le risque lié à cette phase est signalé par Tronto : l'un des conflits inhérents à la pratique de *care* est l'éventuel décalage entre la conception des fournisseurs de l'aide de ce qu'est un soin adéquat et celle des populations assistées, qui dépend de l'identification des besoins.

3. *Prendre en charge – responsabilité*

L'étape suivante, « *prendre en charge* » [*take care of*], implique d'assumer une certaine responsabilité par rapport à un besoin identifié : de reconnaître que l'on peut agir pour traiter ces besoins non satisfaits et de réfléchir au processus du soin pour déterminer la nature de la réponse à lui apporter, soit les moyens à déployer pour assurer la fin visée.

C'est par cette réflexion que les acteurs humanitaires décident s'il est possible ou non d'intervenir pour répondre au besoin d'autrui : s'il n'est pas possible de mener une réponse appropriée au besoin identifié, cette phase n'aura pas lieu et l'action humanitaire s'arrête à ce stade. Par contre, une fois que l'on détermine qu'il est possible d'agir, il est impératif d'élaborer une réponse adéquate. Cette étape n'est pas à négliger : elle est centrale dans un cadre d'action humanitaire responsable. Il est crucial de prendre en compte tous les conflits éthiques que nous avons étudiés pour déterminer la pertinence de l'intervention. Puis qu'il s'agit de réfléchir à la possibilité d'action et aux moyens à mettre en place l'assistance, cette phase peut être identifiée avec l'étape de la délibération dans le raisonnement pratique. La formulation du projet humanitaire doit se faire *avant* sa mise en œuvre et elle implique une délibération sur la meilleure façon d'agir.

Cependant, il y a une difficulté inhérente à cette phase : la contingence, propre à l'action humaine, fait que nous devons décider dans l'indétermination. Pour Aristote cela n'est pas un obstacle : pour le philosophe, pour une délibération adéquate il est nécessaire d'avoir connaissance des faits particuliers, des circonstances « car [la délibération] est de l'ordre de l'action, et l'action a rapport aux choses singulières »²⁴¹. Ainsi, l'incertitude des

²⁴¹ ARISTOTE, EN, VI 8, 1141 b14-22. (BODÉÛS, Richard. *Éthique à Nicomaque*. Paris, Flammarion, 2016)

contextes de crise n'exclut pas la responsabilité : il faut anticiper les possibles risques liés à l'action, pour éviter les effets non-souhaités de l'aide humanitaire et ses dommages potentiels pour les populations assistées. Pour Aristote, la disposition à décider implique la prudence et entraîne la responsabilité. C'est pourquoi la qualité morale associée à cette phase est la *responsabilité*, qui surgit pour Tronto à partir du moment où l'on a identifié un besoin et on a décidé d'intervenir sachant que l'on peut apporter une réponse adéquate. Mais puisque l'attention au contexte particulier pour formuler des actions adaptées à chaque situation vise la pertinence et donc l'efficacité de la réponse, Agata Zielinski, dans son commentaire de Tronto, interprète la responsabilité comme étant, à ce stade, de l'ordre de l'efficacité²⁴². Zielinski explique que décider d'agir pour répondre à un besoin implique de considérer les conséquences de l'action (pour déterminer sa pertinence) et les possibilités de parvenir à satisfaire les besoins :

Tronto donne l'exemple de la sollicitude ressentie envers les enfants du Tiers monde qui souffrent de la faim, et remarque que, si nous savons que toute nourriture envoyée sera volée, "il ne sert à rien d'envoyer de l'argent pour acheter de la nourriture". La sagesse pratique se fait ici pragmatique [sic], est suspendue à l'éventualité de la réalisation du but visé. Le *taking care of* est un ensemble de moyens que l'on ne déploiera que si l'on est assuré de la fin.²⁴³

C'est pourquoi décider d'agir entraîne la responsabilité des conséquences des actions et implique un souci de s'engager pour faire en sorte que la fin soit atteinte.

Les activités de l'étape « se charger de » sont celles qui consistent à établir le processus du soin, comme par exemple « trouver une source régulière d'approvisionnement en nourriture, coordonner les bénévoles et trouver des fonds »²⁴⁴ dans le cadre d'une assistance alimentaire ; ou accueillir des déplacés internes et les réfugiés lors d'un conflit armé. L'une des difficultés à laquelle les humanitaires doivent réfléchir pour déterminer les actions à mettre en œuvre est celle de l'accès aux personnes les plus démunies pour leur fournir l'assistance. Par exemple, après un tremblement de terre il faudra parcourir les villes et les villages pour faire une évaluation des dommages et prendre soin de la population, mais il faut prévoir que ces zones peuvent être contrôlées par des gangs ou des groupes armés, qui

²⁴² ZIELINSKI Agata, « L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin », *Études*, 2010/12 (Tome 413), p.634

²⁴³ *Id.*

²⁴⁴ TRONTO, Joan, "Du care", art. Cité., p.249

peuvent mettre des conditions pour s’y rendre. C’est pourquoi la compréhension des enjeux a une dimension pratique. Nous insistons sur cette remarque parce que dans le cadre de l’aide humanitaire chaque situation comporte des défis très particuliers, et bien que l’expérience enrichisse la perspective pour proposer une réponse adéquate, le risque de négliger des aspects importants existe. Mary Anderson expose un cas où les expériences ont piégé les travailleurs humanitaires :

Par exemple, en 1994, alors que des réfugiés se précipitaient du Rwanda vers l’est du Zaïre et que la communauté de l’assistance humanitaire souhaitait préserver la vie dans ce scénario dangereux, les fournisseurs de l’aide internationale rapportaient que les circonstances paraissaient “le rêve des porteurs de l’aide”. Des villages entiers sont arrivés, leurs structures dirigeantes intactes, si bien qu’il semblait facile de décider comment envoyer et distribuer la nourriture. S’appuyant sur les capacités locales apparentes afin d’éviter la création d’une dépendance, les fournisseurs de l’aide estimèrent ces dirigeants comme le canal approprié pour les distributions alimentaires.

Aujourd’hui nous savons très bien que les “dirigeants” du camp constituaient en réalité la milice des Hutus, qui a commis le génocide au Rwanda. Ils ont eu la possibilité d’utiliser les ressources fournies par l’aide humanitaire internationale pour contrôler les populations civiles et pour se réarmer et se préparer pour retourner se battre au Rwanda.

Comme cet exemple le montre, s’appuyer sur des capacités locales dans des scénarios de guerre renforce les structures de pouvoir qui sont partie du conflit. À partir de cette expérience nous apprenons que pour éviter les impacts négatifs lorsque nous fournissons l’aide dans des scénarios de conflit, il est nécessaire de mener deux niveaux distincts d’analyse et de planification.²⁴⁵

Nous avons vu que le souci d’apporter une aide sans créer de dépendance est de plus en plus présent dans le secteur. Le récit nous montre que cette crainte a motivé et justifié la décision de distribuer l’aide en s’appuyant sur les structures d’autorité des villages. L’échec de l’opération est dû à ce que toutes les dimensions de la situation particulière à laquelle les agences devaient faire face n’ont pas été prises en compte. La réponse n’était pas adéquate, parce que les circonstances n’étaient pas bien comprises. Anderson explique que dans des contextes de guerre il faut d’une part, prévoir que les capacités locales peuvent être des capacités de guerre, et qu’il faut anticiper comment les parties du conflit pourraient s’approprier des ressources de l’opération humanitaire, pour prévoir des stratégies pour

²⁴⁵ ANDERSON, Mary dans MOORE, Johnatan (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*. Maryland, Rowman & Littlefield Publishing Group, Inc., 1998, p.145.

mitiger ce risque (niveau 1 d'analyse). D'autre part, les fournisseurs de l'aide doivent identifier et renforcer les capacités de paix dans les communautés assistées²⁴⁶.

C'est aussi à ce stade qu'à lieu le conflit sur la portée de l'aide humanitaire : une fois que les agences humanitaires ont identifié une crise et les besoins qui en dérivent, et qu'elles ont déterminé qu'il leur est possible d'intervenir, elles doivent délibérer sur la façon d'agir et les moyens pour atteindre leur objectif. Est-ce qu'elles souhaitent juste fournir des moyens pour subsister, aider la population à reconstruire leur vie et à redevenir autonome ? Ou plutôt est-ce leur objectif de résoudre un problème structurel, de renforcer des capacités de construction de la paix et de plaider pour les droits humains ? Cela est à décider avant d'intervenir, parce que le type d'action, les activités à mener et le rapport avec les autres acteurs du dispositif (gouvernement, institutions, autres organisations), va changer selon les objectifs de l'opération humanitaire. C'est pourquoi pour Tronto « "Se charger de" implique certaines conceptions de l'agir »²⁴⁷. À ce moment-là, l'agence devra confirmer s'il est possible d'accomplir la fin souhaitée avec les moyens proposés.

Nous constatons que les deux premières phases du *care* peuvent prévenir des conflits éthiques qui pourraient apparaître dans la troisième phase : le déroulement de l'opération. Si les difficultés sont identifiées lors de la phase de délibération, avant la mise en œuvre de l'opération, des mesures peuvent être prises pour mitiger les risques, les contourner, ou décider d'agir autrement. Mais malgré la préparation, il est possible qu'il y ait des changements dans la situation de crise et une nouvelle phase de délibération peut avoir lieu.

4. Prendre soin - compétence

Après les deux phases de préparation, la troisième étape, « *prendre soin* », est celle de la rencontre directe des besoins de *care* : le déroulement de l'opération humanitaire. Elle donne lieu au contact direct avec les bénéficiaires de l'aide, c'est donc à ce moment qu'on perçoit la dimension relationnelle du soin, et que le souci d'efficacité est mis à l'épreuve.

²⁴⁶ *Id.*

²⁴⁷ TRONTO, Joan, « Du care », art. Cité, p.149

D'ailleurs afin de fournir une réponse adéquate le secteur humanitaire encourage la professionnalisation du personnel, la qualité éthique qui est associée à cette phase est donc la *compétence*, comprise dans le cadre du conséquentialisme moral (se préoccuper des conséquences). Elle vise à réussir à dispenser un soin adéquat.

Dans cette phase ont lieu les activités de soin humanitaire, comme par exemple la distribution alimentaire, l'attention médicale à la population, la mise en place d'auberges ou de campements pour des personnes qui ne peuvent pas retourner sur leurs lieux d'habitation... La plupart des conflits aussi ont lieu pendant le déroulement des opérations humanitaires. Le conflit « témoigner ou garder silence » se présente lors de l'opération humanitaire, l'un des enjeux qu'il présente est que selon le cours d'action choisi il peut signifier l'expulsion de l'agence humanitaire. Pour les mêmes raisons, le conflit « rester ou partir », a lieu dans cette phase aussi. La question de la pertinence de l'action humanitaire peut se poser lors de la première phase, mais aussi lors du déroulement d'une opération, dans la phase de prendre soin, si les conditions changent ou si l'on aperçoit des aspects problématiques que l'on n'avait pas prévus auparavant.

Les enjeux liés au conflit relatifs à l'indépendance face aux pouvoirs politiques peuvent se présenter aussi dans cette phase. Bien que l'approche suivie par l'agence humanitaire –apolitique, politique ou modérée–, ne se décide pas à chaque opération, les difficultés liées à chaque perspective (et pour lesquelles elles sont critiquées) surgissent principalement dans le moment du prendre soin. On peut dire que c'est à ce stade que l'approche de l'agence est mise à l'épreuve. Par exemple, si une agence ayant une approche politique décide de soutenir une politique publique ou de s'opposer à une action des pouvoirs politiques, c'est lors du déroulement de l'action humanitaire que les conséquences du type d'action choisi (actions politiques) seront mises en évidence : l'agence pourrait avoir plus de difficultés pour agir, ou accéder aux victimes en raison de son comportement. Les enjeux liés au respect du principe de neutralité et à l'interprétation de ce principe seront également mis en évidence dans cette phase. En revanche, ces difficultés ne provoquent pas forcément un changement d'approche de l'agence : les organisations qui revendiquent une prise de position politique peuvent imaginer des stratégies pour soutenir une politique publique, revendiquer les droits humains, sans compromettre leur accès aux victimes.

Par ailleurs, le conflit peut surgir s'il y a un changement de circonstances : si les conditions d'accès aux victimes changent, si les humanitaires sont témoins d'une situation

d'injustice dont ils n'étaient pas au courant, ou bien s'ils n'ont pas bien évalué les risques avant de commencer l'action. Lorsque Michael Schloms décrit la situation de la Corée du Nord lors de la famine des années 2000, il analyse le mode d'action des agences qui finalement ont décidé de quitter le terrain : elles avaient estimé qu'elles pourraient fournir une assistance impartiale dans un contexte de dictature, alors que ce n'était pas le cas. Les acteurs savaient qu'ils allaient agir dans un contexte non démocratique, et ils n'avaient pas l'intention de changer cette situation. On peut imaginer que lors des phases 1 et 2 les agences ont mesuré les risques d'agir dans un contexte non démocratique et ont décidé d'agir de façon neutre, orientées par le devoir d'assistance. En revanche, le principe d'impartialité a été mis en jeu au moment de la phase du prendre soin. Le problème s'est présenté parce qu'elles pensaient qu'elles pourraient fournir une assistance de façon impartiale alors que ce n'était pas le cas.

5. Recevoir le soin – capacité de réponse

Enfin, l'étape « *recevoir le soin* » [*care receiving*], correspond à l'attention portée à la façon dont les bénéficiaires de l'aide reçoivent le soin. Cette étape constitue la seule manière de savoir si on a apporté une réponse aux besoins identifiés. Si la dimension relationnelle du soin se concrétise dans la phase du prendre soin, où il y a un contact réel et présentiel avec les bénéficiaires de l'aide, c'est cette dernière phase qui rend visible la relation, et permet une ouverture à l'autre et sa participation dans la relation de soin. Pour la sociologue Patricia Paperman, cette étape permet une validation par le bénéficiaire du caractère approprié et de la qualité du soin reçu, qui est une partie nécessaire du processus du *care*²⁴⁸. C'est le moment de vérifier si on a compris les besoins d'autrui et de rectifier les actions menées si ce n'est pas le cas. Cette phase peut avoir lieu au moment d'évaluer a posteriori les projets humanitaires (normalement, les agences mettent en place une évaluation pour mesurer l'impact et l'efficacité de leur intervention). Cependant, elle peut avoir lieu aussi pendant l'opération humanitaire, puisque pour Tronto elle implique une capacité de réaction. Si le bénéficiaire de l'aide exprime un désaccord avec la réponse apportée, c'est l'occasion de changer de stratégie.

²⁴⁸ PAPERMAN, Patricia, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel » art. cité, p.294

Sa perspective nous permet de penser le rôle des bénéficiaires de l'aide comme l'une des étapes propres à l'action humanitaire, et pas uniquement comme une réflexion qui enrichirait la pratique. En quoi leur participation est-elle centrale pour le déploiement de l'assistance ? Marion Fresia signale que les chercheurs interpellent les acteurs humanitaires sur le rôle des réfugiés dans la conception des opérations :

Ayant démontré les potentialités des réfugiés, certains chercheurs ont suggéré aux organisations humanitaires de mieux les utiliser. Autrement dit, il est conseillé aux intervenants humanitaires de partir d'"en bas", des réfugiés, en maximisant leur marge de manœuvre et en les faisant "participer" aux programmes d'assistance.²⁴⁹

L'appel des anthropologues à l'issue de leurs recherches met en évidence que les réfugiés ne sont pas souvent pris en compte par les agences lors de la formulation et la mise en œuvre des programmes d'assistance. Cette remarque pourrait d'ailleurs être élargie à toutes les personnes bénéficiaires des programmes d'assistance. Certes, la première étape du *care* est l'identification et l'analyse des besoins, or elle se fait à partir d'une première étude à réaliser par les agences (pressées par l'urgence). Les perceptions des besoins peuvent donc ne pas se correspondre avec la perception de leurs propres besoins par les personnes affectées, ou bien la manière de répondre à ces besoins peut ne pas être adéquate pour les bénéficiaires, ou bien « les récepteurs peuvent souhaiter orienter les soins qu'ils reçoivent plutôt que d'en être les simples récepteurs passifs »²⁵⁰.

Ainsi, il ne suffit pas d'identifier les besoins de la population : pour trouver la meilleure façon de répondre à ces besoins il est important de considérer les attentes des personnes à assister. Cela n'est pas toujours possible dans les phases de préparation des opérations, puisque l'agence peut ne pas être encore en contact avec la population. C'est pourquoi la dernière étape est très importante : elle compense les difficultés des premières phases. Il ne s'agit plus de se mettre à la place de l'autre et de se représenter son besoin de s'ouvrir à lui et d'écouter ce qu'il a à dire. C'est l'occasion pour le bénéficiaire de l'aide de se positionner comme interlocuteur et protagoniste.

²⁴⁹ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : enjeux et perspectives », *Refugee Survey Quarterly*, vol.26, n°3, 2007, p.107

²⁵⁰ TRONTO, Joan, "Du care", art. Cité, p.251

C'est pourquoi la *capacité de réponse* est la qualité éthique associée à cette phase. Pour Agata Zielinski, la capacité de réponse dérive de la responsabilité, qui exige une fine capacité de compréhension et de réceptivité²⁵¹. En effet, cette qualité met en lumière l'aspect relationnel du *care* : l'action efficace exige une ouverture à l'autre, son écoute et son implication dans l'action. Selon Zielinski ce contact permet au *care* de « s'affiner » :

Il ne s'agit donc pas seulement de prendre soin (répondre à un besoin), mais de prendre soin de l'autre [...] L'attention, la responsabilité, la compétence, la réceptivité n'ont pas pour seule évaluation l'efficacité, mais se mesurent à l'aune de ce que le sujet qui bénéficie du *care* peut en dire. Se centrer sur autrui plutôt que sur le soin lui-même renforce la qualité de la relation.²⁵²

Ce commentaire montre que l'approche de cette phase du *care* invite à une nouvelle conception des récipiendaires de l'aide, proche de la conception lévinassienne que nous avons déjà présentée. D'après Zielinski, l'étape de *recevoir le soin* permet d'affiner aussi toutes les étapes précédentes du *care*, puisque l'ouverture à l'autre permet de mesurer les trois premières phases et les qualités qui lui sont associées. Ainsi, pour le *care* comme pour l'aide humanitaire, nous constatons que c'est l'autre, celui qui est dans le besoin qui donne un sens à la pratique et c'est donc lui qui doit guider l'action : grâce à son écoute et son implication il est possible de trouver les meilleures façons d'agir et de vérifier si l'opération humanitaire est pertinente, préoccupation qui est à la base de tous les conflits éthiques que nous avons étudiés dans le deuxième chapitre.

Finalement, nous constatons qu'étudier l'aide humanitaire comme une pratique de *care* nous permet d'étudier les conflits éthiques récurrents de la pratique humanitaire sous une perspective alternative qui dévoile des pistes pour la mitigation des risques associés à la pratique, pour la solution des conflits ou même pour les contourner. De plus, en étudiant la pratique humanitaire à partir des quatre phases du *care* et de ses quatre qualités éthiques nous découvrons une possible conception des récipiendaires de l'aide fondée sur le respect, et qui puisse éclairer les difficultés qui sont à la base des conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire.

²⁵¹ ZIELINSKI, Agata, « L'éthique du *care*. Une nouvelle façon de prendre soin », art. Cité, p.638

²⁵² *Ibid.* p.639

III. La relation humaine, une relation de soin

1. Une autre caractérisation des récipiendaires : la vulnérabilité

La vulnérabilité est un concept central dans les théories du *care*. En réalité, lors de la parution du livre de Gilligan, c'est la dépendance qui est mise en avant, mais après la parution du livre de Robert Goodin, *Protecting the vulnerable*²⁵³ en 1985, le concept de vulnérabilité est repris progressivement par les théoriciennes du *care*, pour continuer de développer les thèses de Gilligan. Ainsi, la vulnérabilité est au centre de l'anthropologie du *care* : « ce qui spécifie l'apport de la perspective du *care* [...] c'est l'identification de la dépendance et de la vulnérabilité comme trait central de l'existence humaine »²⁵⁴ et c'est à partir de cette caractéristique que l'éthique du *care* affirme l'importance des liens dans le monde social.

D'ailleurs, nous avons choisi le concept de vulnérabilité et l'approche relationnelle de l'éthique du *care* pour proposer une conception alternative des récipiendaires de l'aide, parce que nous avons remarqué que dans les critiques adressées à la pratique humanitaire il y a la revendication d'une possibilité d'action chez les populations assistées et de les impliquer dans les programmes humanitaires. Les phases du *care* décrites par Tronto mettent en évidence qu'il est fondamental pour une bonne pratique de *care* d'écouter les perceptions des personnes assistées, l'expression de leurs besoins, et ce qu'elles considèrent être une bonne réponse. L'action d'après l'approche du *care* n'est pas uniquement une affaire de sujet indépendants et la vulnérabilité n'exclut pas l'autonomie. Mais comment quelqu'un pourrait-il être à la fois vulnérable et autonome ? Vulnérable et actif ? Pour comprendre cette possibilité d'action des personnes dans le besoin, il convient d'étudier la portée de la notion de vulnérabilité au sein de la relation humaine, et ce que signifie d'être vulnérable dans un contexte d'urgence.

Vulnérabilité anthropologique, situationnelle et pathogène

Pour Robert Goodin la vulnérabilité est essentiellement le fait d'être exposé à la menace d'un dommage. La vulnérabilité est donc une condition du sujet, qui dépend d'un

²⁵³ GOODIN, Robert, *Protecting the vulnerable*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985.

²⁵⁴ PAPERMAN, Patricia, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel », art. cit., p.289

élément externe : la menace de dommage. C'est pourquoi elle ne peut être comprise que dans le contexte dans lequel elle s'inscrit. Goodin développe davantage ce concept, que Marie Garrau définit ainsi :

En suivant Goodin, on peut donc définir [la vulnérabilité] comme un état du sujet, fondé dans une relation de dépendance et d'exposition, et dont les variations sont fonction de deux facteurs, qui, pris ensemble, déterminent le rapport des pouvoirs ou capacités d'agir en présence : les capacités ou ressources de l'individu dépendant ou exposé d'un côté et le pouvoir d'agir sur lui dont dispose l'agent, réel ou métaphorique, dont il dépend ou auquel il est exposé de l'autre.²⁵⁵

Plusieurs éléments sont à reprendre de la définition citée : d'abord la vulnérabilité est fondée sur une *relation* de dépendance en vue d'exposition à un agent réel ou métaphorique. Deuxièmement, cet état du sujet peut varier, selon des éléments internes et externes. Troisièmement, malgré sa condition de dépendance et d'exposition, l'individu a des capacités et des ressources. Finalement, les deux facteurs qui déterminent la vulnérabilité sont : les capacités et ressources de l'individu, et le pouvoir d'agir de l'agent dont dépend ou auquel est exposé l'individu.

Goodin signale donc que la vulnérabilité est un *concept relationnel* : elle se fonde sur une relation de dépendance unissant deux ou plusieurs sujets, celui qui est exposé à une menace et l'agent dont il dépend ou auquel il peut être exposé. Il est donc pertinent de se demander 1) qui est l'agent auquel une personne est exposée ou dont elle dépend et 2) quel est l'objet de sa vulnérabilité, c'est-à-dire ce qui peut être affecté chez l'être vulnérable, comme par exemple sa sensibilité physique ou psychologique²⁵⁶. En effet toute l'existence n'est pas forcément fragilisée par la menace à laquelle un sujet est exposé ; le type de vulnérabilité varie selon l'objet de la vulnérabilité, et elle se définit par le réseau relationnel dans lequel s'inscrit l'individu, qui d'après Goodin est marqué par l'asymétrie. Comment s'exprime donc la vulnérabilité dans le cadre de l'aide humanitaire ?

Premièrement, il est évident que les personnes assistées par les acteurs humanitaires sont par définition vulnérables du fait d'être des humains, mais aussi parce que c'est la vulnérabilité qui appelle à une réponse humanitaire. Cela veut dire, d'une part, qu'elles sont exposées à la menace d'un dommage, qui peut être une guerre ou conflit armé, un

²⁵⁵ GARRAU, Marie « Comment définir la vulnérabilité. L'apport de Robert Goodin ». *La Raison publique*, n°14, 2011, p.4

²⁵⁶ *Ibid.*, p.5

phénomène naturel ou une crise sanitaire ou autre. Dans le premier cas, l'agent est le groupe armé, pour les autres cas l'agent est métaphorique (un tremblement de terre, un volcan, un virus...), puisqu'il ne s'agit pas d'une entité dotée d'une volonté. Deuxièmement, être vulnérable dans le cadre de l'aide humanitaire veut dire que la population en détresse est dans une situation de dépendance : ses besoins vitaux ne sont pas satisfaits. Même lorsque la menace est passée, ces personnes peuvent ne plus avoir de moyens de subsistance, et donc ne pas être en condition de refaire leurs vies. Elles dépendent alors de l'État, des organisations humanitaires, ou d'autres acteurs qui les soutiennent.

D'après Goodin il y a une *double causalité* qui produit la dépendance : les propriétés internes du sujet et l'action de l'environnement. Par conséquent, aucune forme de dépendance ou de vulnérabilité n'est complètement naturelle. Cela implique un élément *d'imprévisibilité objective* renvoyant à la possibilité d'un événement ou d'une action. La double causalité est à l'origine d'une distinction de deux niveaux de vulnérabilité identifiés par Goodin et par d'autres auteurs. Il s'agit de la « vulnérabilité fondamentale », qui est propre à tous du fait d'être des humains, et des « formes problématique de la vulnérabilité » dérivées de l'exposition à un dommage probable (et déterminée par la nature et la probabilité de ce dommage). Cependant, l'auteur est critiqué parce que la distinction ne rend pas compte de la relation entre le premier niveau et le second²⁵⁷.

Catriona Mackenzie, Wendy Rogers et Susan Dodds, identifient deux sources de la vulnérabilité, qui se correspondent aux deux niveaux de Goodin : la vulnérabilité inhérente, qui désigne les sources intrinsèques à la condition humaine, qui dérivent de notre corporalité ou notre dépendance des autres ; et la vulnérabilité situationnelle qui désigne la vulnérabilité qui est liée à un contexte spécifique, qui peut être causée ou exacerbée par les circonstances personnelles, sociales ou politiques. Cependant, ces deux sources ne sont pas totalement distinctes : la vulnérabilité inhérente reflète des aspects de l'environnement dans lequel les personnes sont nées et ont grandi ; et la vulnérabilité situationnelle va être plus ou moins importantes selon les capacités individuelles de résilience²⁵⁸ (on reviendra sur cette notion). En raison de l'interaction entre les deux niveaux, les auteurs proposent une autre distinction,

²⁵⁷ *Ibid.*, p.13

²⁵⁸ MACKENZIE, Catriona, ROGERS, Wendy et ODDS, Susan, *Vulnerability. New essays on ethics and feminist philosophy*, New York, Oxford Press, 2014, p. 7-8

qui ne renvoie pas aux sources de la vulnérabilité, mais à son caractère potentiel (*potential*) ou actuel (*actual*) : cette distinction établit une différence entre les vulnérabilités qui ne sont pas (encore) susceptibles de devenir une source de dommage pour la personne (*dispositional vulnerability*), de celles qui représentent un risque pour la personne, il faut donc agir pour éviter un dommage dérivé de la vulnérabilité de cette personne et de son exposition à une menace (*occurrent vulnerability*)²⁵⁹. Le premier type de vulnérabilité, « *dispositional vulnerability* », peut devenir une vulnérabilité actuelle (« *occurrent vulnerability* »), c'est pourquoi il est important d'assister les personnes vulnérables qui sont à l'heure actuelle exposées à une menace, et endommagées de ce fait, mais aussi celles qui peuvent le devenir, par des actions de prévention. Les vulnérabilités dispositionnelles ou potentielles (*dispositional*) aussi bien que les actuelles (*occurrent*) ont des sources inhérentes ou situationnelles²⁶⁰.

Dans le niveau des vulnérabilités situationnelles les auteures identifient les vulnérabilités « pathogènes », qui peuvent résulter de « relations et d'arrangements politiques dysfonctionnels »²⁶¹ qui accroissent ou aggravent la vulnérabilité inhérente, ou qui adviennent « quand une réponse qui est censée réduire la vulnérabilité a l'effet paradoxal d'exacerber les vulnérabilités existantes ou générer des nouvelles vulnérabilités. »²⁶². Dans le contexte de l'aide humanitaire cette notion est très importante : la vulnérabilité est la raison pour laquelle une opération humanitaire est mise en place, il est donc « normal » qu'il y ait une dépendance des populations envers les agences humanitaires, surtout lorsqu'elles arrivent dans un territoire. Cependant, Mary Anderson avertit qu'en ne considérant pas les capacités locales de décision et de gestion, les agences peuvent affaiblir les capacités de la population et augmenter sa dépendance²⁶³, malgré l'objectif de l'aide humanitaire qui est de rétablir l'autonomie et les capacités de choix. Dans ce cas les réponses humanitaires apportées produisent une vulnérabilité pathogène, en fait Mackenzie, Rogers et Dodds affirment que la vulnérabilité pathogène peut être produite quand « des politiques publiques ayant l'intention de réduire des vulnérabilités inhérentes ou situationnelles ont pour effet contradictoire d'augmenter la vulnérabilité »²⁶⁴. Cette situation peut être applicable aux

²⁵⁹ *Ibid.*, p.8

²⁶⁰ *Id.*

²⁶¹ *Ibid.*, p.9

²⁶² *Id.*

²⁶³ ANDERSON, Mary, « Aujourd'hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir » art. Cité, p.85

²⁶⁴ *Ibid.*, p.9

opérations humanitaires, selon la critique d'Anderson, qui est d'autant plus pertinente que la vulnérabilité pathogène sape l'autonomie et exacerbe le sentiment d'impuissance²⁶⁵. C'est pourquoi selon Anderson, pour éviter ce dilemme, les organisations humanitaires doivent revendiquer comme principe de formuler des réponses aux besoins qui n'ont pas pour effet contre-productif de renforcer la dépendance des populations ou de créer de nouvelles dépendances.

La notion de vulnérabilité pathogène renforce la critique adressée par Goodin à la vision naturaliste de la vulnérabilité : d'une part, l'auteur signale qu'il ne s'agit pas d'une condition fixe et qui nous serait donnée de naissance, d'autre part il souligne que le niveau de vulnérabilité est déterminé par la combinaison de deux facteurs : non seulement la puissance de l'agent d'agir sur chacun mais aussi les capacités et ressources de chacun pour faire face à une menace. Nous avons donc constaté que la vulnérabilité face à une menace dépend de différents facteurs, de la nature de la menace, et des conditions de la personne exposée : la vulnérabilité de chaque personne à la menace en question serait la vulnérabilité actuelle (« *occurrent* »), qui peut avoir des sources inhérentes ou situationnelles. Cet ainsi que, dans un contexte d'urgence, comprendre la vulnérabilité des personnes à assister implique d'une part, de comprendre la nature et les enjeux de la menace (guerre, épidémie, phénomène naturel²⁶⁶...) et d'autre part de comprendre les dimensions qui constituent la vulnérabilité de la population, et mettent en évidence son caractère relationnel et son interaction avec l'environnement. L'approche de la Gestion de Risques de Catastrophe ou Gestion de Risques de Désastres élabore une théorie sur la vulnérabilité dans le cadre des Catastrophes liées aux phénomènes naturels. Cette approche propose les termes de vulnérabilité dynamique et de vulnérabilité globale pour rendre compte des interactions et des sources qui expliquent la vulnérabilité d'une personne ou d'un groupe face à des menaces, et pour proposer des solutions aux risques. Pour cette approche la notion de résilience est très importante.

Vulnérabilité dynamique et globale

²⁶⁵ *Id.*

²⁶⁶ Voir en annexe 11 « Les activités de l'aide humanitaire », les différents types d'urgence humanitaire.

La Gestion de Risques de Catastrophes vise à proposer des solutions aux conditions de risques des populations menacées et des réponses aux situations d'urgence qu'elles peuvent traverser. Pour Mary Anderson l'intérêt d'étudier les vulnérabilités est de comprendre pourquoi un désastre a eu lieu, pourquoi il affecte un groupe de personnes en particulier, et comment estimer le risque de prochains désastres²⁶⁷. En effet, les deux approches cherchent à identifier les différents facteurs qui interviennent dans la vulnérabilité.

La Gestion des risques de désastres propose une notion de vulnérabilité comme système dynamique qui détermine la capacité « d'une communauté à "absorber" les effets d'un changement dans son environnement, c'est-à-dire son inflexibilité ou incapacité à s'adapter à ce changement qui constitue un risque pour la communauté »²⁶⁸. Cela veut dire que la vulnérabilité est déterminée en fonction de la capacité de la population à faire face ou non à une menace, et elle implique une éventuelle adaptation à une nouvelle situation, à un changement soudain des conditions de vie. C'est ainsi que la dimension temporelle de la vulnérabilité est mise en évidence, de même que son caractère dynamique et changeant. La vulnérabilité est aussi considérée comme systémique, puisqu'il y a plusieurs facteurs qui interviennent.

À partir de cette perspective, la notion de *vulnérabilité globale* désigne l'interaction de facteurs et de caractéristiques internes et externes qui se réunissent dans une communauté en particulier et qui sont à l'origine de son incapacité à répondre de façon adéquate à une menace. La vulnérabilité globale d'une communauté comprend les différents types de vulnérabilités selon leur objet : naturelle (perspective organique) ; physique ; économique ; sociale (perspective collective) ; politique ; technique ; idéologique ; culturelle ; éducative ; écologique et institutionnelle. Dans le cadre de la gestion de risques de désastres, la menace à laquelle est exposée la population est un phénomène naturel, cependant le type de vulnérabilité de chaque personne vis-à-vis de cette menace peut varier selon ses caractéristiques spécifiques, par exemple : la vulnérabilité physique désigne la localisation des logements dans des zones de risque et leurs potentielles défaillances pour « absorber »

²⁶⁷ ANDERSON, Mary et WOODROW, Peter, « A framework for analyzing capacities and vulnerabilities », art. Cité, p. 10

²⁶⁸ WILCHES-CHAUX, Gustavo, « La vulnerabilidad global » dans MASKREY, Andrew (dir.), *Los desastres no son naturales*, Bogotá, Red de Estudios en Prevención de Desastres en América Latina, 1993 p.17

l'impact des menaces physique²⁶⁹. Ce qui implique que si toute la population est exposée à la même menace, certains foyers vont être plus vulnérables physiquement aux phénomènes que d'autres, si certaines maisons ont été construites suivant les normes de construction, pour résister aux inondations, tremblements de terre, etc., alors que d'autres ne l'ont pas été. Bref, pour reprendre les mots de Mary Anderson « toutes les personnes ne souffrent pas de la même façon d'un désastre donné »²⁷⁰.

Bien évidemment, il faudra se demander pourquoi certaines maisons ont été mieux construites que d'autres, ou pourquoi certaines sont installées dans des zones plus dangereuses que d'autres. Souvent la réponse se trouve dans d'autres types facteurs de la vulnérabilité globale, comme la vulnérabilité économique : selon Gustavo Wilches-Chaux de nombreuses études montrent en quoi les secteurs les plus pauvres de la population sont aussi les plus vulnérables face aux risques de désastres. Dans le cas de menaces de tremblement de terre, probablement les maisons qui ont été construites dans des zones à risques (où le terrain est plus instable) appartiennent aux personnes qui n'ont pas eu d'autre option de construction pour des raisons économiques (peut-être même que ces terrains ne sont pas autorisés pour construire). Aussi, les personnes habitant des établissements humains informels, souvent installés dans des zones à risques (proche des rivières, par exemple), seront plus exposés à la menace et plus vulnérables. De cette façon, la vulnérabilité physique peut être liée à la vulnérabilité économique.

Cette conception de la vulnérabilité nous permet de comprendre que les bénéficiaires ne sont pas des victimes « par nature », que leur vulnérabilité dépend de facteurs sociaux et économiques. Comme le montrent les théoriciennes du *care*, nous sommes tous vulnérables, mais ces vulnérabilités sont mises en évidence de façon différentes. Elles dépendent d'une configuration complexe où s'inscrivent les facteurs qui déterminent le niveau de dépendance et d'exposition aux menaces de chaque personne ou groupe social. Ainsi, la vulnérabilité n'est pas stable, naturelle ni prédéterminée. Or, la vulnérabilité n'exclue pas la possibilité de faire face à une menace : le concept de résilience, revendiqué dans le champ de la Gestion des Risques de Désastres, met en évidence le lien entre le social et le naturel, l'individuel et l'environnemental, et une certaine capacité d'agir malgré la vulnérabilité.

²⁶⁹ *Ibid.*, p.22-25

²⁷⁰ ANDERSON, Mary et WOODROW, Peter, « A framework for analyzing capacities and vulnerabilities », art. Cité, p. 10

La résilience est la capacité d'une communauté de se remettre d'un désastre, c'est-à-dire, sa capacité d'agir, de redevenir autonome et de s'adapter aux nouvelles circonstances. Il y a un lien entre la résilience et la vulnérabilité, d'ailleurs, nous avons vu que la vulnérabilité situationnelle varie selon la résilience individuelle, pour Mackenzie²⁷¹. Mais cette notion est importante pour la Gestion du Risque de Désastres, parce qu'elle désigne la possibilité *des populations* de mieux faire face à une menace : « en augmentant la résilience, il est possible de limiter les dégâts d'un séisme ou d'une inondation. Il est donc souhaitable de favoriser une augmentation de la résilience pour réduire les dommages d'une catastrophe. »²⁷². C'est intéressant, parce que cela impliquerait que malgré la menace, la communauté pourrait être préparée et subir moins de dommages grâce à sa résilience. Ce qui laisse penser à une capacité de la population et pas une impuissance totale face à l'exposition à une menace. Si une communauté est moins endommagée par un phénomène naturel, l'action humanitaire va être moins cruciale dans ce contexte, et la population moins dépendante. C'est pourquoi, Jean-François Mattei propose d'inclure la résilience dans les objectifs de l'action humanitaire durable. André Dauphiné et Damienne Provitolo signalent que trois facteurs positifs qui augmentent la résilience d'un système ou société perturbée sont souvent cités : « la diversité, l'auto organisation et l'apprentissage. »²⁷³. Ces éléments font référence au contexte social des communautés en question, c'est pourquoi les auteurs affirment que la résilience est un concept intégrateur du naturel et du social. Selon Mackenzie, la résilience est aussi influencée par l'environnement génétique, social et environnemental.

Dans cette perspective, Sandra Laugier affirme, dans son article « La vulnérabilité des formes de vies », que la vulnérabilité de l'humain est aussi une vulnérabilité de sa forme de vie, c'est-à-dire de la configuration de son existence, qui inclut sa coexistence avec les autres, l'articulation du social et du biologique dans sa vie (sa vie nue et sa vie politique), et en général ce qui constitue sa vie ordinaire. C'est-à-dire que lorsque l'humain est menacé, c'est sa forme de vie, ses relations et connexions, qui sont menacées. Pour Laugier, la pratique de *care* est à la fois l'attention à la vie humaine ordinaire, et une *réponse* au fait

²⁷¹ MACKENZIE, Catriona, ROGERS, Wendy et ODDS, Susan, *Vulnerability. Op. Cit.*, p.8

²⁷² Dauphiné André, Provitolo Damienne, « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de géographie*, n° 654, 2007, p.121

²⁷³ *Ibid.*, p.118

d'être menacé, notamment dans des situations de désastre. Ces contextes de crise conduisent à la perte de formes de vies des personnes qui sont affectées, et mettent en évidence leurs diverses vulnérabilités et fragilités. Selon Laugier, dans ces situations, le *care* est une réponse pour un maintien de l'ordinaire, il s'agit d'une activité de soutien à la vie et d'attention à la précarité par des mobilisations extraordinaires²⁷⁴. Les catastrophes rappellent ainsi la précarité des formes de vie, mais aussi ce qui résiste aux désastres dans ces formes de vie. Elles mettent en évidence les ressources qui permettent de surmonter les crises ou d'y faire face et « obligent à penser les conditions de la recréation de formes de vie »²⁷⁵. Cette approche, aussi bien que celle de la Gestion de Risques de Désastres, n'oppose pas la vulnérabilité à la capacité d'agir des personnes affectées par une menace ni leurs ressources, puisqu'elle est caractérisée en fonction de la possibilité d'agir de la population. D'ailleurs, Sandra Laugier aussi bien que d'autres théoriciennes du *care* utilisent la notion d'agentivité pour caractériser les récipiendaires du soin et la relation du soin.

2. Une autre caractérisation des récipiendaires : l'agentivité

Selon Manon Brouillet et Alessandro Buccheri, le terme d'*agency* connaît un essor dans la philosophie et les sciences sociales à partir des années 1980. Ils reprennent la définition de Sandra Laugier et Étienne Balibar pour affirmer que ce terme

tend à se dépouiller de sa référence à l'action intentionnelle humaine et à désigner « le point où s'effacent les dualismes action/passion, agent/patient, mais aussi où se définit de façon nouvelle le sujet/agent ». Pour le dire autrement, *agency* est devenu un mot se référant à la capacité d'agir, de manière plus neutre et flexible que d'autres termes, comme « intentionnalité » ou « volonté ».²⁷⁶

Pour Laugier et Balibar, la notion d'*agency* résume les difficultés exprimées par les philosophes pour définir l'action : elle désigne la *disposition* à agir, qui bouleverse l'opposition actif/passif. D'ailleurs la notion d'*agency* suppose que « les agents ne sont plus uniquement les acteurs/auteurs de l'action, mais qu'ils sont inscrits dans un système de relations qui décale la place et l'autorité de l'action et modifie[sa] définition »²⁷⁷. Ainsi, le

²⁷⁴ LAUGIER Sandra, « La vulnérabilité des formes de vie », *Raisons politiques*, 2015/1 (N° 57), p.68

²⁷⁵ *Id.*

²⁷⁶ BROUILLET, Manon et BUCCHERI, Alessandro, « Agents, intentionnalités et modes d'agir dans l'Antiquité », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 12 | 2019, p.4

²⁷⁷ BALIBAR Étienne et Laugier Sandra, « Agency », dans Cassin Barbara (éd.), *Dictionary of Untranslatables: a Philosophical Lexicon*, Princeton, Princeton University Press, 2014., p.17

terme d'*agency* offre une nouvelle perspective sur la capacité d'agir en mettant en question les notions de rationalité et autonomie. D'après Laugier et Balibar, le mot *agency* est difficilement traduisible en français, puisqu'il ne désigne pas exactement « l'agir » (qui suggère l'unilatéralité de l'action), ni la « puissance d'agir » (qui introduit la corrélation traditionnelle entre puissance et action). Le mot utilisé désormais en français est *agentivité*.

L'agentivité implique donc un sujet capable d'agir de façon rationnelle en vue d'une fin, mais inscrit dans un réseau relationnel. Elle suppose que le sujet délibère sur les moyens pour atteindre une fin selon ses objectifs, ses valeurs et son projet personnel. Ainsi, elle révèle la dimension intime du sujet ayant des sentiments, des convictions et des désirs, mais aussi des valeurs, des objectifs et des projets. Un sujet-agent a donc une image de soi-même et de son existence et il détermine sa forme de vie à travers son agentivité, qui lui permet de façonner son monde en fonction de ce qui est important pour lui.

Tension entre agentivité et vulnérabilité

Comprendre les bénéficiaires de l'aide humanitaire comme des sujets dotés d'agentivité suppose de mettre en valeur la dimension de leur vie politique, plutôt que les réduire à la condition de victime, souvent limitée à leur vie biologique. Mais comment peut-on concilier leur agentivité et leur condition de précarité propre aux contextes de crise dans lesquels ils se trouvent ? Quelle capacité d'agir peut-on avoir lorsqu'on est démuné et en détresse suite à une situation d'urgence ? Nous avons vu que la résilience peut nous donner une piste pour penser l'agentivité dans la vulnérabilité. Serene Khader propose une autre théorie pour penser cette difficulté dans le cadre de l'action pour le développement, à partir de sa conceptualisation des préférences adaptatives. Il s'agit d'un phénomène conceptualisé sous le nom de préférences adaptatives par le philosophe norvégien, Jon Elster dans les années 1980. Il désigne les préférences formées sous des situations qui rendent impossible la satisfaction de nos désirs : en raison de cette impossibilité nous transformons notre désir en aversion pour l'objet que nous ne pouvons pas obtenir. Cette conception classique des préférences adaptatives a été reprise par les théoriciennes féministes pour caractériser l'oppression subie par les femmes, notamment dans des contextes de faible développement. Depuis les années 1980 le concept de préférences adaptatives est utilisé pour mettre en évidence que « les valeurs poursuivies par les individus (ce qu'ils souhaitent réaliser) sont le résultat d'une interaction sociale déterminant à la fois ce qu'il leur semble possible de

réaliser et ce qu'il leur semble souhaitable de valoriser »²⁷⁸. C'est ainsi qu'on désigne par préférences adaptatives les désirs d'auto-privation que les personnes forment sous des conditions d'injustice et en raison de ces conditions. Tel que le signalait Ester, dans des situations contraignantes une personne peut décider de changer ses désirs si elle ne peut pas éliminer les obstacles qui l'empêchent de les satisfaire, mais au-delà de cela, dans un contexte de faible développement ou d'oppression, les préférences adaptatives expriment intériorisation de la domination : les personnes qui adaptent leurs désirs aux conditions d'oppression intérioriseraient les normes de façon à ce que leurs désirs sont conformes à ce qui dicte la norme. Mais, des théoriciennes comme Serene Khader, remarquent qu'à partir de la définition classique des préférences adaptatives, l'on déduit que la façon dont elles ont été formulées n'est pas autonome.

En réalité, dans la formulation classique des préférences adaptatives, les personnes sont considérées comme incapables de faire des choix rationnels qui favorisent leur développement personnel, en raison des conditions d'oppression et de précarité dans lesquels elles se retrouvent²⁷⁹. Cette approche pose un problème pour notre recherche, puisque le phénomène des préférences adaptatives pourrait s'appliquer à des contextes de précarité comme celui des situations d'urgence, de crises humanitaires, des guerres... Si dans ces contextes de privation (et parfois de violence) des personnes démunies ne pouvant pas satisfaire leurs désirs, font des préférences adaptatives, il faudrait considérer qu'elles n'ont pas d'autonomie et qu'elles ne sont pas capables de faire des choix rationnels qui favorisent leur épanouissement. Comment pourraient-elles donc contribuer aux projets humanitaires et indiquer la réponse adéquate à leurs besoins ? Si cela était le cas, la détermination de ce qui est approprié pour ces populations resterait aux mains des acteurs humanitaires. Les actions humanitaires glisseraient vers un modèle paternaliste. C'est ce que constate Khader dans le cadre de l'aide au développement : elle énonce un dilemme au sein des actions pour aider les personnes dans la précarité et dans des contextes d'oppression. Il s'agit du dilemme de l'agentivité : « Les féministes qui théorisent sur l'oppression et la privation sont confrontées à un acte d'équilibre – celui d'essayer de représenter les personnes démunies comme des

²⁷⁸ PREVOST Benoît, « Sen, la démocratie et le marché portée et limites d'une critique », *Revue Tiers Monde*, 2009/2 (n° 198), p.272

²⁷⁹ JOUAN, Marlène, « Introduction Générale III : Consentement, vulnérabilité et domination », séminaire « Philosophie morale, sociale et politique », année 2019-2020.

agents, sans pour autant cacher la réalité de leur victimisation. »²⁸⁰. En effet, le dilemme de l'agentivité consiste en la tension au regard des personnes démunies, il évoque la question que nous nous sommes posés : comment penser l'agentivité dans la vulnérabilité ? La difficulté est de rendre compte de la réalité complexe des personnes démunies : elles sont dans des conditions d'oppression ou de précarité, mais prétendre que de ce fait elles aucune capacité de choix, reviendrait à victimiser ces personnes. Khader tente alors de revendiquer leur capacité d'action et de dénoncer leur condition d'oppression en même temps. Nous avons vu en étudiant le concept de vulnérabilité qu'elle n'exclut pas l'autonomie ni la capacité d'agir, la résilience est un exemple de cette possibilité de s'adapter et de se remettre dans des situations d'urgence qui sont, elles aussi, des circonstances de précarité.

En analysant ce dilemme de l'agentivité dans des contextes d'oppression et de faible développement, Khader conclut que c'est la façon dont la notion de préférences adaptatives a été formulée qui est problématique. Elle propose donc une nouvelle une définition des préférences adaptatives et une théorie alternative de ce phénomène. Elle comprend les préférences adaptatives comme des

des préférences inconsistantes avec l'épanouissement élémentaire de base [*basic flourishing*] qu'une personne a développé dans des conditions non propices à l'épanouissement élémentaire de base et dont nous espérons qu'elles changent dans des conditions propices à l'épanouissement élémentaire de base.²⁸¹

Cette définition souligne l'aspect problématique que pointe aussi la définition classique : il s'agit de préférences formulées dans des conditions contraignantes, qui façonnent le désir adapté, mais Khader ne laisse pas entendre que le fait de formuler des préférences adaptatives implique un manque d'autonomie. En réalité, elle affirme que :

[L]es personnes qui ont des préférences adaptatives sont des agents aussi bien que des victimes : ces personnes font des choix rationnels [...] mais les conditions sociales les ont faits choisir et s'intéresser à des choses qui ne sont pas en cohérence avec leur développement.²⁸²

²⁸⁰ KHADER, Serene, *Adaptive preferences and women's empowerment*. Oxford University Press, 2011, p.31

²⁸¹ *Ibid.*, p.17

²⁸² *Ibid.*, p. 32

Ainsi, Khader conclut que le fait d'avoir des préférences qui ne contribuent pas au développement personnel n'implique pas que la personne soit incapable de faire des choix rationnels, mais qu'elle ne fait pas un choix en cohérence avec son développement, en raison des conditions d'oppression ou de précarité qu'elle subit. L'extrait ci-dessus exprime la solution du dilemme : les personnes qui ont des préférences adaptatives sont des agents, qui peuvent faire des choix rationnels, aussi bien que des victimes. Comment l'agentivité s'exprime dans le cadre des préférences adaptatives ? En réalité, Khader explique qu'en faisant ces choix, les personnes luttent pour avancer leurs propres désirs dans un cadre d'opportunités très limité. L'action est alors comprise dans une dimension qui met en avant la subjectivité et la particularité de chaque personne : c'est lorsqu'elle fait des choix qu'une personne définit ses objectifs en montrant ce qui est important pour elle, ce qu'il vaut la peine d'atteindre²⁸³. C'est pourquoi cette notion permet de dénoncer leur situation de précarité ou oppression, sans pour autant nier leur agentivité, qui est mise en évidence par la façon dont ces personnes font des choix. En effet, la théorie des préférences adaptatives de Khader est centrée sur le mode de délibération des personnes démunies qui subissent des conditions d'oppression.

À partir de cette théorie qui met en avant l'agentivité et le mode de délibération des personnes dans le besoin, Khader propose un type d'aide au développement fondé sur les préférences adaptatives qui implique les personnes démunies en tant qu'agents. Elle propose aussi que l'un des objectifs des actions de développement soit de cultiver l'agentivité des personnes bénéficiaires du programme²⁸⁴. Cette approche n'est pas pensée pour le cadre de l'aide humanitaire, cependant la théorie de l'auteure peut être utile afin de limiter le risque de colonialisme et de paternalisme²⁸⁵ des actions humanitaires.

Agentivité et autoreprésentation

Nous souhaitons proposer une conception alternative des bénéficiaires de l'aide à partir de l'éthique du *care* et les notions de vulnérabilité et d'agentivité. Cependant, nous rencontrons une difficulté : nous étudions la catégorie des populations assistées à partir des

²⁸³ *Ibid.*, p.31 et 113

²⁸⁴ *Ibid.*, p.108

²⁸⁵ Voir chapitre 2, section « Critiques de l'humanitarisme traditionnel »

représentations faites par les médias ou par les agences humanitaires. De ce fait dérive une deuxième difficulté : les bénéficiaires de l'aide sont souvent représentés comme un groupe homogène et il est donc difficile de saisir la complexité interne à cette population. C'est pourquoi il est important de considérer les études qui donnent la parole aux bénéficiaires de l'aide et recueillent leur témoignage, comme celle de Michel Agier, qui fait une étude ethnographique et anthropologique des réfugiés et leur vie dans les camps. Pour sa part, Marion Fresia fait un compte rendu des études anthropologiques sur les réfugiés. Les deux auteurs, suivant une approche critique, montrent la tension entre l'agentivité et la vulnérabilité dans la caractérisation des bénéficiaires de l'aide.

Pour Fresia, la catégorie de réfugié oscille entre deux biais interprétatifs au sein des recherches en sciences sociales : entre la figure de la victime et celle du stratège capable de contourner les contraintes liées à son statut. D'ailleurs, ces deux figures illustrent les représentations des personnes démunies en tension dans le dilemme de l'agentivité analysé par Khader. Elle identifie quatre dimensions où sont formulées les représentations des réfugiés : la dimension juridique et scientifique (des recherches anthropologiques), la dimension de l'opinion publique, et celle de la vie intime. La dernière est particulièrement intéressante, parce qu'elle met en avant une forme de représentation des bénéficiaires de l'aide humanitaire qui n'est pas souvent considérée : l'autoreprésentation. On comprend alors que pour faire une analyse critique des bénéficiaires de l'assistance à partir des catégories de l'éthique du care, il est nécessaire d'étudier non seulement l'agentivité de ces personnes, mais aussi la représentation qu'elles se font d'elles-mêmes. Cela constitue une façon d'écouter l'autre et de s'ouvrir à lui avec respect, dans l'esprit de la dernière phase du care (*recevoir le soin*), qui nous permet de caractériser les bénéficiaires de l'aide à partir d'autres catégories que celles des discours traditionnels de l'humanitarisme (victimes, compassion, précarité ...). Comment les bénéficiaires de l'aide se perçoivent-ils eux-mêmes et comment leur représentation met-elle en évidence l'agentivité des populations assistées ?

Premièrement, selon Marion Fresia, l'autoreprésentation se fait à partir d'un processus de reconstruction identitaire et de construction de la mémoire collective : « les réfugiés, après avoir traversé une période de chaos et de déstructuration de leurs repères,

reconstruisent rapidement de nouvelles marques sociales et identitaires »²⁸⁶. Elle constitue donc une façon de s'adapter aux changements dans leur vie qui réaffirme leur subjectivation ainsi que leur agentivité et leur vie politique (*bios*). Lorsque Michel Agier recueille les témoignages de réfugiés il réfléchit à ce qui se produit dans cet acte de prendre la parole :

Le contexte, les enjeux et la mise en forme du témoignage créent un événement – un acte de parole, d'écriture, voire de théâtre – distinct de celui ou de ceux auxquels il fait référence. [...]

Déplacement de contexte et détachement progressif du « soi » souffrant font exister l'*espace* et l'*auteur* du témoignage comme réalités spécifiques formant la base de ce travail comme acte autonome. Déplacement et détachement par rapport aux événements biographiques font que le témoignage n'est pas réductible à une simple parole référentielle (qui informerait sur un événement passé et vécu par le narrateur). Cette autonomie se manifeste avant même toute pensée esthétique : le *choix* de prendre la parole ou de garder le silence chez les réfugiés libériens est en effet un dilemme qui ne se réduit pas à la référence à un désordre psychologique passé, mais renvoie, du point de l'anthropologue, à la perspective normative du retour, au pardon et à une volonté de reconstruction sociale.²⁸⁷

Nous constatons que pour Agier il y a une construction de soi à travers la narration, qui est interprétée comme un *acte* autonome (« l'acte de parole ») qui dérive d'une décision. Mais l'acte de narrer son histoire implique une détermination et une certaine volonté. La portée de la prise de parole à travers laquelle il est possible de se reconstruire n'est pas identifiée uniquement par Agier. Débora Noal, psychologue de MSF, considère que la parole peut aussi constituer une forme d'action humanitaire. Pour Noal la parole est une forme de soin qui permet de réinventer le quotidien des personnes traversant une crise à partir de « l'art d'élaborer » de nouvelles significations de leurs histoires de vie. Dans son journal de bord, la psychologue raconte qu'une des démarches qu'elle a mis en place dans le cadre de l'attention aux migrants déplacés de la République Démocratique du Congo, fut une séance de groupe où les personnes de la communauté devaient raconter des histoires à partir de dessins. Bien que fictifs, ces récits étaient similaires à l'expérience des personnes de la communauté : l'objectif de l'exercice était d'analyser ces histoires avec les participants et d'élaborer des possibilités de resignification de ces expériences, ainsi que leurs propres

²⁸⁶ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.107.

²⁸⁷ AGIER, Michel, *Gérer les indésirables*, op. Cit., p. 257-258

histoires et narrations²⁸⁸. L'expérience de Noal rend compte de l'importance de la prise de parole par les bénéficiaires de l'aide. Ce type d'expérience est proche de l'effet perçu par Michel Agier lors de l'écoute des témoignages des réfugiés. Dans les deux cas la narration de sa propre histoire devient un acte non seulement d'autoreprésentation, mais aussi de soin et de réaffirmation de sa vie politique et de sa subjectivité. Peter Redfield, dans son livre *Life in Crisis*, signale que pour Hannah Arendt la distinction entre la vie biologique et la vie politique marque la différence entre le cycle de la vie propre à toutes les espèces, et la vie des humains racontée comme une histoire suivant un sens de la naissance à la mort : la vie *biographique*²⁸⁹. C'est ainsi que au sein du concept de *bios* la vie biographique est liée à la vie politique.

Dans un deuxième temps, l'étude des camps de réfugiés permet d'identifier la complexité des groupes de personnes assistées lorsque les dynamiques sociales, économiques et politiques sont mise en évidence. Marion Fresia rappelle ainsi que les opérations humanitaires ont lieu dans « des espaces politiques locaux et des dynamiques locales qui leur préexistent et en modifient inévitablement la portée ou les intentions »²⁹⁰. Ainsi, elle suggère de considérer les réalités sociologiques, historiques et migratoires dans lesquelles le droit international des réfugiés s'insère, pour s'interroger sur les dynamiques et formes d'organisation qui naissent à la rencontre entre plusieurs espaces : l'espace humanitaire international, l'espace national et l'espace historique local, « chacun étant régi par différentes normes et institutions à la fois »²⁹¹.

Michel Agier fait référence au niveau d'organisation sociale et politique qui surgit dans les camps. L'auteur étudie le cas de réfugiés libériens dans le camp de Tobanda, Sierra Leone en 2003. Il raconte que souvent des représentants sont élus parmi les réfugiés, pour servir d'interlocuteurs vis-à-vis les administrateurs des camps, gérés par des ONG internationales, par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), par des institutions locales, des représentants du gouvernement... Dans le camp de Tobanda, un représentant des réfugiés avait été choisi par votation, ce qui montre un niveau d'organisation sociale et politique à l'intérieur du camp. D'ailleurs pour Agier « c'est à ce moment-là, dans la prise de parole "au nom des réfugiés" [...], que la politique s'introduit

²⁸⁸ NOAL, Débora. *O humano do mundo. Diário de uma psicóloga sem fronteiras*. Bauru, Sao Paulo, Astral Cultural, 2017, p.137

²⁸⁹ REDFIELD, Peter, *Life in crisis*. London & California: University of California Press, 2013. p.16

²⁹⁰ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.106.

²⁹¹ *Ibid*, p. 107

dans le camp, et avec elle un peu de citoyenneté. »²⁹². D'après la définition de la politique et du politique que nous avons évoqué dans le deuxième chapitre, ce type de dynamique correspond plutôt au champ du politique, puisque le processus d'élection n'est pas inscrit formellement dans le cadre d'une institution politique, et d'ailleurs les réfugiés ne sont pas des citoyens. En revanche, ce processus met en évidence que les réfugiés sont des acteurs du système de gestion du camp, dans lequel sont aussi représentées des institutions et des gouvernements, et dans lequel leurs intérêts (des réfugiés et des autres acteurs du dispositif) peuvent être en conflit²⁹³. C'est en raison de cette tension entre les intérêts qu'il y a un souci d'interlocution avec les administrateurs du camp, et c'est pourquoi Agier considère que le fait de porter la parole est aussi un moment important de la subjectivation, qui réaffirme la vie politique des bénéficiaires de l'aide humanitaire. Souvent les « victimes » sont représentées comme un groupe homogène, cependant, cette dynamique sociale nous montre des rôles et des statuts différents à l'intérieur du camp. À ce propos, il convient aussi de rappeler le cas évoqué par Mary Anderson : les réfugiés et déplacés rwandais dans le camp ne constituaient pas un groupe homogène : il y avait des villages avec leur hiérarchie presque intacte. Des relations de pouvoir se sont maintenues parmi les réfugiés. Mais c'est certainement aussi le cas pour les autres opérations humanitaires : nous pouvons imaginer que lorsqu'un village est affecté par un phénomène naturel, malgré le désastre qui touche toute la population, les formes d'organisation sociale et politique peuvent subsister. Or, ces aspects ne sont pas souvent pris en compte lors de la caractérisation des bénéficiaires de l'aide humanitaire. En fait, les recherches mettent en évidence que les personnes assistées lors d'une crise font preuve de leur capacité d'adaptation à travers différentes stratégies.

La définition de la vulnérabilité de l'approche de la Gestion des Risques de Désastres, laisse entendre que les personnes affectées par une crise pourraient s'adapter au contexte d'urgence, notamment lorsque les communautés sont résilientes. L'article de Fresia montre qu'après avoir fui leurs villes les bénéficiaires de l'aide tentent de reconstruire leur vie dans leur nouvel espace, même s'il s'agit d'un camp de réfugiés. Les exemples énoncés ci-dessus

²⁹² AGIER, Michel, *Gérer les indésirables*, op. Cit., p.234

²⁹³ D'ailleurs Agier précise que la votation n'a pas été validée par les administrateurs du camp, pour lesquels le porte-parole élu « menaçait la tranquillité du camp ». Un autre représentant a été choisi par l'administration sans le soutien des réfugiés. Cet acte d'imposition est interprété par Agier comme une « double victimisation » des personnes assistées, qui sont victimes des guerres et de leur impuissance face au pouvoir du gouvernement humanitaire. (AGIER, Michel, *Gérer les indésirables*, op. Cit., p.235-237)

montrent de quelle façon les dynamiques sociales et politiques peuvent se reconstruire, mais c'est le cas aussi sur le plan économique. Certaines opérations humanitaires cherchent à fournir de l'assistance pour rétablir un niveau d'autonomie économique pour les bénéficiaires de l'aide (en leur fournissant des outils de travail, par exemple, afin que les personnes assistées puissent s'insérer dans le marché de travail). Cependant, Marion Fresia révèle que selon les recherches :

[L]es réfugiés reconstruisent rapidement un capital économique et social dans l'exil, en s'appuyant sur d'autres réseaux de solidarité ou d'échanges que la seule assistance humanitaire. Détournement de l'aide à d'autres fins, petit commerce illicite, échanges économiques avec le pays d'accueil etc., ces activités économiques empruntent souvent les voies de l'informel contournant ainsi les contraintes imposées par les institutions gouvernementales et les organisations humanitaires en termes de restriction sur les libertés de circuler et travailler²⁹⁴.

Les stratégies évoquées par Fresia sont des exemples de capacités des personnes à refaire leurs vies et chercher des moyens d'existence, indépendamment des aides reçues par les organisations humanitaires, et même en « contournant » le dispositif humanitaire, l'assistance n'étant pas le seul moyen pour retrouver un niveau d'indépendance économique. Davantage, les actions évoquées attestent de l'agentivité des réfugiés et des stratégies qu'ils mettent en place pour s'en sortir face à la précarité générée par la crise. On pourrait imaginer que ce type de stratégies économiques soit aussi utilisé par les bénéficiaires de l'aide humanitaire dans d'autres contextes d'urgence, surtout dans des milieux où le commerce illicite et les formes de travail informel sont courantes, même dans les conditions « normales » (avant la crise). D'ailleurs Fresia indique que les chercheurs ont essayé de caractériser une « culture de l'exil », et de rendre compte du « monde social des réfugiés »²⁹⁵, à l'opposé de l'image passive et résignée des personnes assistées. Cette culture comprend les pratiques des réfugiés au sein du dispositif humanitaire, qui ne se limitent pas à accepter l'aide telle qu'elle est fournie. En effet, les stratégies de survie des réfugiés ont pour objectif de profiter au mieux de l'action humanitaire en fonction de leurs objectifs personnels. Ces objectifs peuvent être à l'encontre des conditions de l'assistance humanitaire, qui est alors perçue comme contraignante et qui peut générer des formes de résistance « au pouvoir

²⁹⁴ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.107

²⁹⁵ *Id.*

exercé par les institutions humanitaires comme une forme de domination très subtile »²⁹⁶. À partir de ces constatations, les chercheurs insistent sur l'agentivité des réfugiés, dans des termes qui coïncident avec l'approche de Khader et de Laugier. Selon Fresia, « loin d'être de simples victimes habitant dans des non-lieux, les réfugiés sont présentés comme des agents actifs de leur destin »²⁹⁷, et on pourrait ajouter des acteurs ayant une *vie politique*. Quelles sont ces stratégies de survie ?

Michel Agier étudie l'expérience de personnes migrantes, réfugiés et demandeurs d'asile, à la frontière entre le Libéria et la Guinée. Il signale qu'il y a des personnes qui attendent dans des « zones grises » que le HCR les enregistre et les transporte vers les camps situés en Guinée. Cependant, il y a des personnes qui ne souhaitent pas aller dans les camps, synonymes de sécurité mais aussi d'enfermement, et qui se cachent des camions du HCR pour ne pas y aller. C'est ainsi que :

Petit à petit, les personnes apprennent à développer des stratégies de survie qui incluent une relation durable autant que précaire avec le dispositif humanitaire : les inscriptions multiples, les doubles résidences (en camp et en ville), le travail au noir, l'achat de cartes de ration alimentaire, etc.²⁹⁸

Ces multiples stratégies de survie identifiées par Michel Agier et d'autres anthropologues sont très révélatrices. D'une part, elles nous donnent un exemple concret où les personnes démunies pourraient ne pas vouloir l'assistance humanitaire, telle qu'elle est pourvue par les organisations internationales. Il ne s'agit pas d'un refus radical, (qui évoquerait le conflit éthique « absence ou présence de l'action humanitaire »), mais d'une mise en question de l'ensemble des conditions de l'assistance, et donc de sa forme de domination. D'autre part, nous pouvons apercevoir des éléments de l'agentivité développés par Serene Khader : les stratégies de survie des réfugiés nous révèlent que ces personnes les adoptent parce qu'elles ont des projets, des objectifs, des désirs, qui ne sont pas complètement compatibles avec les conditions du gouvernement humanitaire. D'ailleurs, selon Fresia, pour les réfugiés « les programmes d'assistance n'apparaissent plus que comme un moyen de survie parmi d'autres, voire même le moins important »²⁹⁹. Il y a donc une ambivalence du dispositif

²⁹⁶ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.105

²⁹⁷ *Ibid.*, p.107 (Fresia)

²⁹⁸ AGIER, Michel, *Gérer les indésirables*, op. Cit., p.135

²⁹⁹ FRESIA. Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.107

humanitaire, et du camp de réfugiés : il s'agit d'un endroit de sécurité pour des personnes forcées de fuir leur pays, mais il s'agit aussi d'un endroit où leurs libertés sont limitées et où leur vie est contrôlée. Enfin, le fait de se cacher des camions du HCR montre un acte de résistance et d'auto-détermination de personnes victimes de violence, vulnérables et démunies.

Une autre expérience de résistance de réfugiés est celle racontée par José María Mendiluce, ancien membre du HCR et médiateur humanitaire pour des conflits en Angola, Amérique Latine et l'ex-Yougoslavie. Lors de la guerre en Amérique Centrale des années 1990, Mendiluce fut chargé de la mission de rapatriement de réfugiés salvadoriens d'un camp en Honduras dans leurs villages. Au nom du HCR, il devait conduire 800 personnes du camp de réfugiés de Mesa Grande au Honduras, à leur village, Guarjilita, au Salvador. Le voyage de 80 kilomètres a duré huit jours, mais non pas en raison du mauvais état des autoroutes ni la mauvaise foi des autorités :

Les réfugiés, dirigés par Chepita, avaient décidé (ils avaient leurs raisons) de convertir cet acte volontaire de retour, totalement accordé, en un acte d'agitation et de revendication permanente [...] Encerclés par l'armée le jour et par le groupe de guérilleros au coucher du soleil, ils étaient déterminés à ce que les correspondants de presse qui nous accompagnaient, aient suffisamment de matériel à envoyer aux médias.

D'après Mendiluce les réfugiés avaient décidé de négocier à plusieurs reprises de nouvelles conditions, des changements de route, l'accès de différents groupes de religieux... L'auteur rappelle que toute l'opération avait été accordée par le HCR avec le gouvernement, l'armée et le groupe de réfugiés : cela avait impliqué un blocage de la route entre le Salvador et le Honduras pendant plusieurs jours. L'opération comptait plus de 4500 personnes et plus de 250 bus et camions. Chaque négociation prenait la forme d'une protestation où les réfugiés descendaient des bus, manifestant contre l'impérialisme, contre le HCR ou l'armée, et mobilisaient les responsables de la mission, et les autres acteurs de l'opération, pour créer un impact médiatique et marquer leur arrivée. Mendiluce insiste sur le fait que les réfugiés, dirigés par « Chepita », avaient pour objectif de faire entendre leurs conditions et de

bouleverser tous les acteurs impliqués dans l'opération d'accompagnement de leur retour, après avoir été forcés par l'armée à quitter leurs villages quelques années auparavant³⁰⁰.

Encore une fois, on constate l'agentivité de ces personnes, menant un projet selon leurs objectifs, et se positionnant face au dispositif humanitaire, non pas dans une attitude de soumission, d'acceptation et de remerciement (Mendiluce souligne avec regret que Chepita ne lui a pas souri une seule fois pendant tout le trajet), mais dans un acte de résistance, en pleine compréhension des enjeux politiques de l'opération et de leur pouvoir sur les acteurs humanitaires. Le narrateur signale qu'il était obligé de partir à la capitale et de traverser la zone de guerre même le soir pour négocier avec des évêques, ambassadeurs, responsables politiques, etc. Mendiluce rappelle qu'il ne pouvait pas les abandonner, étant représentant du HCR et responsable de toutes les personnes mobilisées dans la mission. Cette histoire montre une image des bénéficiaires de l'aide très éloignée de celle des victimes passives. La dirigeante des réfugiés, Chepita, fait valoir sa *vie politique* et celle de ses compagnons, vis-à-vis de l'organisation humanitaire qui assiste l'ensemble de réfugiés, pour assurer leur protection et le retour à leur vie dans leur pays.

Les exemples cités montrent les efforts des bénéficiaires de l'aide humanitaire pour revendiquer leur vie politique et biographique. Cette perspective des bénéficiaires des programmes d'assistance nous permet d'imaginer une relation humanitaire qui respecte la dimension politique de la vie des personnes assistées, en les impliquant dans les opérations afin d'éviter le risque d'augmenter leur dépendance avec une attitude paternaliste. Fresia signale que des chercheurs ont suggéré aux organisations humanitaires de mieux utiliser les potentialités des réfugiés, et de « partir d'«en bas», des réfugiés, en maximisant leur marge de manœuvre et en les faisant «participer» aux programmes d'assistance »³⁰¹.

Conclusion du chapitre : la vie nue, la vie politique et l'humanité

L'un des problèmes principaux de la conception des bénéficiaires de l'aide humanitaire, qui est au centre de la relation de domination établie par le dispositif, est la conception de la

³⁰⁰ ETXEBERRIA, Xabier. *Ética de la ayuda humanitaria*, Bilbao, Editorial Desclée de Brouwer, 2009, p.44-45

³⁰¹ FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie », art. Cité, p.107

vie des personnes assistées. Nous l'avons vu, pour l'approche traditionnelle et au sein des pratiques biopolitiques des acteurs humanitaires, les récipiendaires sont limités à leur vie biologique. Pour sa part, l'éthique du *care* tente de répondre aux besoins du récipiendaire, qui est compris comme *personne humaine*, et pas seulement comme personne vulnérable et dépendante. Sous la perspective de la personne humaine, les récipiendaires sont compris comme des sujets actifs, ayant des objectifs, des projets et des désirs, malgré leur condition de précarité. Cette vie humaine ne se réduit donc pas à leur vie biologique, elle est aussi vie biographique et politique.

Malgré la vision traditionnelle des récipiendaires de l'aide comme des victimes, et malgré la relation instaurée par les pratiques biopolitiques du dispositif humanitaire, la mission de l'action humanitaire qui justifie cette pratique est le respect de l'*humanité*. C'est ce que signale Hugo Slim dans son ouvrage : « une action humanitaire est celle qui a pour objectif de respecter et protéger l'humanité pour tous »³⁰². D'ailleurs, la charte humanitaire du manuel Sphère affirme que les personnes étant touchées par une crise ont le droit à l'aide ; ce droit garantit « les conditions essentielles pour une vie dans la dignité »³⁰³ et le code de conduite de la Croix-Rouge reconnaît les « victimes de désastres comme des êtres humains pleins de dignité, non comme des cas désespérés »³⁰⁴, qui « doivent être considérées dans nos activités comme des partenaires à traiter sur un pied d'égalité. »³⁰⁵

Il y a donc une compatibilité entre la notion d'agentivité, la vision des récipiendaires de l'éthique du *care*, et les principes fondamentaux de l'aide humanitaire, centrée sur la notion d'humanité et de vie biographique. Même si la justification traditionnelle de la pratique est ancrée dans le sentiment moral de la compassion, les fondements de l'aide humanitaire traditionnelle reconnaissent la dignité des personnes dans leur vie humaine comme une valeur, et les définitions que nous avons repérées dans le premier chapitre établissent comme objectif de l'action humanitaire la restitution de l'autonomie et des capacités de choix des personnes assistées. La perspective de l'éthique du *care* peut offrir une vision alternative des récipiendaires de l'aide humanitaire et fonder

³⁰² SLIM, Hugo. *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*, Oxford, University Press, 2015, p.45)

³⁰³ Association Sphère. *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018, p.5

³⁰⁴ Code de conduite CICR, p.5

³⁰⁵ *Id.*

un autre type de relation de soin, sans pour autant rejeter à part entière les fondements de l'action humanitaire.

En somme, nous avons identifié trois justifications de l'aide humanitaire fondées sur trois types de relations humanitaires : le discours de la compassion, propre de la vision traditionnelle de l'aide humanitaire ; le discours de l'égalité fondé sur l'identification entre les acteurs humanitaires et les populations assistées, propre du nouvel humanitarisme ; et le discours de l'altérité radicale, qui reconnaît la différence d'autrui qui fonde l'impératif d'écoute de l'autre dans le respect. Chaque caractérisation de la relation humanitaire révèle une conception différente des bénéficiaires de l'aide. Dans un deuxième moment nous avons vu que l'éthique du *care* nous permet d'étudier les différentes phases de l'aide humanitaire, ses enjeux, et par conséquent les conflits éthiques identifiés dans le deuxième chapitre, sous un angle qui revendique une conception alternative des populations assistées. Finalement, nous avons confirmé que les notions de vulnérabilité et d'agentivité, propres à l'éthique du *care*, sont des concepts à partir desquels caractériser les bénéficiaires de l'aide comme acteurs du dispositif, et saisir la complexité de leur condition dans leur singularité.

CONCLUSIONS

Afin de comprendre les défis éthiques de l'aide humanitaire, nous avons étudié dans un premier temps les fondements de cette pratique, nous avons identifié ses objectifs, sa justification et les principes qui régissent l'action. Le principe d'humanité et l'un des quatre principes fondamentaux et celui à partir duquel ont été formulés les trois autres principes : l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Nous avons constaté que le principe d'humanité désigne à la fois les fournisseurs de l'assistance et les bénéficiaires de l'action humanitaire, puisque l'humanité désigne une vertu, agir *humainement*, et une valeur, la vie humaine. En tant que valeur, l'humanité désigne la personne humaine, comme étant une fin en soi, c'est ainsi qu'au cœur de la justification de l'aide humanitaire et de ses principes fondamentaux, se trouve la notion de personne humaine, dont la dignité doit être respectée et protégée. Cette constatation est très importante parce que le conflit sur la portée de l'aide humanitaire soulève le problème de la considération des besoins des personnes assistées, et critique une approche selon laquelle l'objectif de l'action humanitaire se limite uniquement à la survie des personnes affectées par une crise.

En raison des difficultés inhérentes au champ de l'humanitaire, les principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ont été formulés pour guider la façon dont doit être respecté le principe d'humanité : de façon objective pour respecter son universalité (impartialité), sans prendre position politique dans les conflits (neutralité) et de façon indépendante des pouvoirs politiques (indépendance). C'est ainsi que nous avons conclu que les défis éthiques de l'aide humanitaire font partie de la nature de cette pratique, en raison des contextes dans lesquels elle se déploie, situations de crise qui sont au cœur de sa justification et lui donnent un sens. Les principes fondamentaux de l'aide humanitaire révèlent cette réalité, cependant, leur application ne garantit pas toujours une action éthique,

mais encore, nous avons constaté que les principes peuvent être interprétés de plusieurs façon selon les agences humanitaires. C'est pourquoi il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'application des principes mais aussi du fait qu'ils peuvent être interprétés de plusieurs façons. Nous avons conclu que d'autres valeurs peuvent aussi guider la prise de décision dans des situations contraignantes là où l'application des principes n'est pas suffisante.

Pour mieux comprendre la nature des conflits éthiques de l'aide humanitaire, et la manière dont les principes sont mis en question, nous avons systématisé les critiques adressées aux quatre principes fondamentaux de l'aide humanitaire, à partir de l'étude du débat entre le courant du « nouvel humanitarisme » et de « l'humanitarisme traditionnel ». Nous avons constaté que ces critiques sont reflétées dans les conflits éthiques récurrents de la pratique humanitaire. En réalité, les quatre conflits que nous avons étudiés (témoigner ou garder silence ; absence ou présence ; l'indépendance face aux pouvoirs politiques et la portée de l'aide humanitaire) révèlent que l'aide humanitaire peut avoir des effets négatifs pour la population assistée, que l'aide humanitaire n'est pas toujours pertinente ou bien ne constitue pas le mode d'action le plus efficace face à certains problèmes et qu'il est nécessaire d'avoir une approche réaliste des enjeux politiques de l'action humanitaire. De plus, l'un des enjeux le plus significatif de ces conflits est la légitimité de la pratique humanitaire aux yeux des populations et des pouvoirs politiques, et l'accès aux personnes à assister. En effet, nous avons identifié l'élément central de ces conflits, qui fait basculer d'une position à l'autre : les bénéficiaires de l'aide. C'est ainsi que, d'un point de vue méthodologique, nous avons constaté que pour résoudre des conflits éthiques récurrents de la pratique humanitaire, il convient de considérer les principes fondamentaux de la pratique en fonction des objectifs à atteindre, des enjeux très particuliers de chaque situation, des conséquences des actions envisagés, et aussi en fonction d'autres valeurs. Nous avons donc proposé d'analyser les conflits éthiques ayant comme perspective que l'objet de l'action humanitaire est la population qui traverse une crise et qui est dans le besoin. C'est pourquoi nous avons proposé dans la troisième partie du mémoire une approche alternative des bénéficiaires de l'aide humanitaire, qui puisse guider la délibération lorsque des conflits éthiques se présentent.

Suivant les critiques adressées à la conception des bénéficiaires sous-jacente à la pratique humanitaire traditionnelle, nous avons étudié les processus et mécanismes de contrôle mis en place lors des opérations humanitaires, qui révèlent que l'action humanitaire est une pratique biopolitique et une politique de la vie, et qui, par conséquent, mettent en

évidence une relation de domination au sein du dispositif. À partir de cette perspective, et des notions de vie biologique et de vie politique, nous avons aussi identifié les significations de la vie humaine sous-jacentes à la pratique. Ainsi, nous avons identifié deux justifications de l'aide humanitaire fondées sur deux conceptions des bénéficiaires : celle du nouvel humanitarisme et celle de l'humanitarisme traditionnel. Victimes, corps blessés, sujets de droits ou citoyens... ? En fait, chaque caractérisation de la relation humanitaire implique une conceptualisation différente des bénéficiaires de l'aide. Nous avons constaté des aspects problématiques dans les deux approches, c'est pourquoi nous avons proposé une troisième perspective, à partir de l'éthique du *care*. L'aide humanitaire comme pratique du *care* nous permet de proposer une vision des bénéficiaires de l'aide à partir d'une perspective relationnelle, fondée sur le respect et qui puisse répondre à des difficultés qui sont à la base des conflits éthiques récurrents de l'aide. Nous avons constaté que le concept de vulnérabilité reconnaît que la précarité des personnes assistées est une condition qui dépend de plusieurs éléments : des caractéristiques du sujet, de ses relations, de son environnement, c'est la façon dont ces éléments interagissent qui déterminent la vulnérabilité d'une personne. Mais en plus, le concept de vulnérabilité n'exclut ni l'autonomie, ni l'agentivité. Nous avons vu que l'agentivité des personnes vulnérables s'exprime de différentes façons : à travers leur résilience ; l'élaboration d'une identité collective ou personnelle après la crise ; la transformation, l'adaptation ou la formation de nouvelles structures sociales et politiques ; la résistance au dispositif humanitaire... Ce sont quelques exemples des capacités des populations assistées dans des contextes de crise.

Finalement, nous avons étudié la pratique humanitaire pour comprendre les défis éthiques qui se posent à la prise de décision des travailleurs humanitaires, malgré les normes et principes qui régulent la pratique. Nous avons identifié un axe transversal à notre recherche qui nous a permis de proposer une approche alternative des conflits et de la pratique humanitaire : les bénéficiaires de l'aide humanitaire. Ce sont eux qui légitiment et donnent sens à cette pratique. Nous avons étudié cet aspect sous trois angles : les bénéficiaires de l'aide humanitaire comme objet de la pratique humanitaire ; la signification de la vie humaine comme l'un des enjeux des différentes conceptions des bénéficiaires de l'aide et donc de la pratique humanitaire ; puis les bénéficiaires de l'aide dans la relation humanitaire.

En effet, à partir de l'analyse des conflits récurrents de l'aide humanitaire, nous avons constaté que la préoccupation sous-jacente aux conflits, qui constitue l'une des

intuitions morales au centre de la délibération, est la préoccupation pour la pertinence et l'efficacité de l'action, vis-à-vis des populations assistées : est-ce que l'aide humanitaire aide vraiment ceux qui sont dans le besoin ? L'aide humanitaire porte-elle plus de préjudices que de bénéfices à ceux qui sont assistés ? Ou tout simplement, est-ce que l'aide humanitaire parvient à son but : assister ceux qui sont dans le besoin ? Ces questionnements mettent en évidence que la légitimation de la pratique humanitaire réside dans les récipiendaires de l'aide. Le sens de cette pratique est donné par les populations assistées, parce qu'elles constituent la mission de l'aide humanitaire : protéger l'humanité, soulager les souffrances, rétablir les capacités de choix. Puisqu'il s'agit de la justification et des principes fondamentaux de l'aide humanitaire, on ne peut pas dire que les conflits éthiques surgissent en raison d'un problème dans les fondements de l'aide humanitaire : le nouvel humanitarisme pointe les défaillances de la pratique humanitaire traditionnelle, mais on n'en déduit pas pour autant qu'il faille réformer l'humanitaire, abandonner les principes fondamentaux, et élargir la portée de l'humanitarisme (son champ d'action). Il n'est pas de notre intérêt non plus de discréditer les propositions du nouvel humanitarisme : l'intérêt d'étudier ce débat n'était pas pour nous de défendre un courant et de refuser l'autre, mais de comprendre les enjeux soulevés par les critiques et les éléments problématiques lors de la prise de décision dans le cadre des situations d'urgence. Ainsi, nous avons conclu que pour faire face aux conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire, qui montrent les limites de ses principes fondamentaux, il convient de proposer une approche alternative à la pratique et à ses problématiques : une approche qui soit centrée sur les populations assistées. Cette perspective ne serait donc pas opposée ni à l'humanitarisme traditionnel, puisqu'elle reprendrait la mission humanitaire, ni au nouvel humanitarisme, puisqu'elle reprendrait des aspects de sa critique sur la considération des personnes assistées.

Au niveau de la justification éthique de l'action humanitaire, la question sur la conception des récipiendaires de l'aide, est en réalité une question sur la vie humaine et le principe d'humanité. La vie humaine et sa signification sont à la base des discours humanitaires, des conflits éthiques, des critiques de la pratique, et bien, sûr, de la relation humanitaire. La vie humaine est le principe fondamental et l'objectif de l'aide humanitaire, dont le traitement et signification sont en question, d'après les critiques adressées à l'humanitarisme traditionnel, par le nouvel humanitarisme, et en jeu dans les quatre conflits éthiques que nous avons analysé. Cette vie humaine prend la forme de la vie biologique dans les pratiques de contrôle et de gestion du dispositif humanitaire, cependant, nous avons

constaté que les dynamiques qui surgissent parmi la population assistée lors des opérations humanitaires révèle que la dimension politique de leur vie (leur vie politique) ne s'efface pas dans le contexte d'urgence : au-delà du fait que les acteurs du nouvel humanitarisme revendiquent leurs droits humains et prônent le renforcement des capacités de paix, les populations assistées maintiennent leurs formes d'organisation sociale et politique ou la modifient en raison de la situation de crise qu'elles traversent, élaborent des stratégies de survie (des formes d'activité économique par exemple), contournent ou défient le système humanitaire en fonction de leurs désirs, projets ou besoins... Bref, indépendamment du dispositif humanitaire, les bénéficiaires de l'aide font face aux crises de différentes façons, qui mettent en évidence leur vie politique ou biographique. Par ailleurs, l'universalité du principe d'humanité, nous permet de mettre en question la dichotomie établie par le dispositif humanitaire entre les fournisseurs de l'assistance et les bénéficiaires de l'aide : le rôle des travailleurs humanitaires dans l'action est différent des bénéficiaires, mais en plus leurs vies acquièrent des significations différentes dans la pratique.

Enfin, cette approche confirme le fait que les bénéficiaires de l'aide sont en réalité des acteurs du dispositif humanitaire, et pas seulement l'objet de l'action, bien qu'ils soient rarement impliqués dans la mise en place des missions humanitaires, dans l'identification des besoins, dans la définition des objectifs ponctuels à atteindre à travers l'action, à l'élaboration de stratégies pour atteindre leurs objectifs... Cependant, à partir de l'éthique du *care*, nous avons constaté que la pratique humanitaire peut être considérée comme une pratique du *care* ; cette perspective nous a permis de mettre en relief le rôle des personnes assistées dans l'action humanitaire, puisque l'éthique du *care* –étant une éthique relationnelle–, révèle que la pratique implique une relation de *care*, que dans notre étude est une relation humanitaire. Pour l'éthique du *care* la relation de soin est importante, ce qui est mis en avant parmi les quatre phases de cette pratique qui impliquent les bénéficiaires de différentes façons : pour fournir une réponse adéquate à la situation de dépendance il est essentiel que les besoins de les personnes à assister soient identifiés à partir de l'écoute de ces personnes, et que les stratégies d'action soient validées par elles. En effet, puisque dans le contexte humanitaire il n'est pas souvent possible de faire intervenir les bénéficiaires de l'action avant la mise en place de l'opération, la dernière phase du *care*, « recevoir le care », est un moment crucial, d'ouverture à l'autre et d'écoute, qui permet de vérifier si l'on a bien compris le contexte d'urgence et ses enjeux, si les besoins ont bien été identifiés, ainsi que

la pertinence de l'action. Ce moment permet d'ailleurs une rectification des stratégies, si l'action présente des défaillances.

Enfin, la relation humanitaire est une notion qui nous permet de mettre en relief le rôle des bénéficiaires de l'assistance dans la pratique humanitaire : en revendiquant la vulnérabilité comme un aspect essentiel de tous les êtres humains, elle permet de briser la dichotomie entre les fournisseurs de l'assistance, actifs, puissants, autonomes, et les bénéficiaires de l'aide, victimes passives et dépendantes. En reconnaissant l'altérité et la singularité des bénéficiaires de l'aide, nous constatons que les fournisseurs de l'assistance dépendent des bénéficiaires pour connaître leurs besoins, et déterminer si la réponse qu'ils portent est pertinente. Comme nous l'avons étudié dans le troisième chapitre, il ne s'agit pas de nier la condition de détresse et de précarité des populations qui traversent une crise, et qui dépendent de l'assistance pour survivre. Il s'agit de reconnaître que dans ces circonstances, étant vulnérables, les personnes sont aussi dotées d'agentivité, de capacité d'adaptation et peuvent être des interlocuteurs des acteurs humanitaires.

C'est ainsi que la perspective du *care*, de l'éthique appliquée et de l'éthique de vertus, nous a permis d'analyser les défis éthiques de l'aide humanitaire, en fonction de la justification et du sens même de cette pratique. Les différents courants théoriques que nous avons mobilisés nous ont permis de formuler une perspective alternative pour l'analyse des conflits éthiques de l'action humanitaire, qui mettent en évidence les limites des principes fondamentaux de la pratique, tout en reprenant les critiques adressées à la pratique traditionnelle, ainsi que la justification de cette pratique, en suivant comme fil conducteur de notre réflexion la mission humanitaire : la protection de l'humanité.

Bibliographie

Histoire de la philosophie

- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, tr. Fr. Bodéüs, Richard, Paris, Flammarion, 2016.
- AUDI, Paul, « D'une compassion l'autre », *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p. 189
- BODEÛS, Richard, dans ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, trad. Fr. BODÉÛS, Richard, Paris, Flammarion, 2004, p. 147.
- KANT Emmanuel, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Nathan, Paris, 2004
- SAMBUC Cléa, LE COZ Pierre, « La dignité humaine kantienne : une justification théorique des transplantations d'organes ? », *Raison publique*, 2012/2 (N° 17), p. 219-238.

Perspective théorique

Philosophie politique et biopolitique

- AGAMBEN, Giorgio, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. France, Le Seuil, 1995.
- BOLTANSKI, Luc, *La souffrance à distance* (1993), Paris, Gallimard, 2007.
- FASSIN, Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, vol.38, n.2, 2006, p. 35-48.
– *La vie mode d'emploi critique*, Paris, Seuil, 2018.
- FOUCAULT, Michel, *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité, T.1.*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT, Michel. *Naissance de la biopolitique*.
- JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste, « Terminologie. Le choix des mots », dans JEANGÈNE VILMER J. B. (dir.) *La guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 151-202
- LEFEBVRE, Rémi. *Leçons d'introduction à la science politique, troisième édition revue et augmentée*, Paris, Ellipses, 2017.
- LOYER, Barbara, *Géopolitique. Méthode et concepts*. Paris, Armand Colin, 2019.
- MOUFFE Chantal, « Politique et agonisme », *Rue Descartes*, n° 67, 2010, p. 18-24.
- PANDOLFI, Mariella et CORBET, Alice. « De l'humanitaire imparfait ». *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, no 3, p. 465-472.

Éthique appliquée et éthique des vertus

- BEAUCHAMP, Tom Lee, « The Nature of Applied Ethics », dans FREY, R.G. et WELLMAN C. H. (eds.), *A Companion to Applied Ethics*, Oxford, Blackwell, 2003, p. 1-16
- CANTO-SPERBER Monique, OGIEN Ruwen, *La philosophie morale*. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017.
- CANTO-SPERBER, Monique (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de Philosophie Morale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004
- HARE, Richard. « Methods of Bioethics: Some Defective Proposals », in *Objective Prescriptives and Other Essays*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 132-150.

- HURSTHOUSE, Rosalind and PETTIGROVE, Glen, « Virtue Ethics », dans Zalta, Edward N. (ed.) *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Winter 2018 Edition), URL : <<https://plato.stanford.edu/archives/win2018/entries/ethics-virtue/>>.
- LEGAULT Georges A, « La délibération éthique au cœur de l'éthique appliquée », *Revue française d'éthique appliquée*, 2016/1 (n° 1), p. 37-44.
- MARZANO Michela, *L'éthique appliquée*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2008.

Éthique du care, agentivité et vulnérabilité

- ANDERSON, Mary et WOODROW, Peter, « A framework for analyzing capacities and vulnerabilities », dans *Rising from the Ashes, Development Strategies in Times of Disaster*, 1989, p. 9-25.
- BALIBAR Étienne et LAUGIER Sandra, « Agency », dans CASSIN Barbara (éd.), *Dictionary of Untranslatables: a Philosophical Lexicon*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p.17-22
- BROUILLET, Manon et BUCCHERI, Alessandro, « Agents, intentionnalités et modes d'agir dans l'Antiquité », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 12 | 2019.
- BRUGÈRE, Fabienne, *L'éthique du « care »*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- COHEN, Joseph, « Après Levinas, l'éthique aujourd'hui », *Cités*, vol. 58, n°2, 2014, p.39-60.
- DANDOY, Arnaud, « L'éthique du care contre l'exceptionnalisme humanitaire », *Alternatives humanitaires*, n° 5, 2017, p.88-99
- DAUPHINE André, PROVITOLO Damienne, « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de géographie*, vol. 654, n°2, 2007, p. 115-125.
- GARRAU, Marie « Comment définir la vulnérabilité. L'apport de Robert Goodin ». *La raison publique*, n°14, 2011, p. 79-99.
- GOODIN, Robert, *Protecting the vulnerable*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985.
- JOUAN, Marlène, « Introduction Générale III : Consentement, vulnérabilité et domination », séminaire « Philosophie morale, sociale et politique », année 2019-2020.
- KHADER, Serene J. *Adaptive preferences and women's empowerment*. Oxford University Press, 2011.
- LALLAU Benoît, LAISSUS-BENOIST Perrine, MBETID-BESSANE Emmanuel, « Introduction : la résilience peut-elle passer de la théorie aux pratiques ? », *Revue internationale des études du développement*, 2018/3 (N° 235), p. 9-25.
- LAUGIER Sandra, « La vulnérabilité des formes de vie », *Raisons politiques*, 2015/1 (N° 57), p. 65-80.
- LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia, « Préface », in Gilligan, Carol, *Une voix différente : pour une éthique du "care"* (1986), Paris, 2008
- LOVELL, Anne, PANDOLFO, Sandra, DAS, Veena et LAUGIER, Sandra. *Face aux désastres. Une conversation à quatre voix sur la folie, le care et les grandes détresses collectives*. Montreuil-sous-Bois, Ithaque, 2013.
- MASKREY, Andrew (compilador), *Los desastres no son naturales*, Bogotá, Red de Estudios en Prevención de Desastres en América Latina, 1993.
- PAPERMAN, Patricia, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel » dans LAUGIER, Sandra et PAPERMAN, Patricia. *Le souci des autres. Éthique et politique du care*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales., 2005, p.281-297

- PRÉVOST Benoît, « Sen, la démocratie et le marché portée et limites d'une critique », *Revue Tiers Monde*, 2009/2 (n° 198), p. 269-284.
- REDFIELD, Peter, *Life in crisis*. London & California: University of California Press, 2013.
- ROBINSON, Fiona. *The Ethics of Care. A Feminist Approach to Human Security*. Philadelphia, Temple University Press. 2011.
- TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care* (1993). Paris, Éditions la Découverte, 2009, p.143
 – « Du care », *Revue du MAUSS*, 2008/2 (n° 32), p. 243-265.
- WILCHES-CHAUX, Gustavo, « La vulnerabilidad global » dans MASKREY, Andrew (compilador), *Los desastres no son naturales*, La RED-Tercer Mundo Editores, Bogotá, 1993, p.9-50
- ZIELINSKI, Agata, « L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin. » *Études*. Tome 413, 2010, p.631-641

Aide humanitaire

- ANDERSON, Mary « Aujourd'hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir ? », dans MOORE, Johnatan (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*. Maryland, Rowman & Littlefield, 1998
- AUDET, François, « L'acteur humanitaire en crise existentielle : les défis du nouvel espace humanitaire », *Études internationales*, Vol. 42, 2011, p. 447-472.
- BENAVIDES, Lourdes, « El régimen internacional del "nuevo humanitarismo" », *Relaciones Internacionales*, n°12, 2009, p.107-125
- BRAUMAN, Rony et DUFOURG, Frédéric, *Diplomatie de l'ingérence*, Bordeaux, Elytis, 2016.
- BRAUMAN, Rony. *L'action humanitaire*. Paris, Flammarion, 1995.
 – « Contre l'humanitarisme » *Esprit*, n°177 (12), 1991, p. 77-85
 – « Émotion et action humanitaire », *Études*, Tome 410, 2009, p. 9-19.
 – « Médecins Sans Frontières and the ICRC: matters of principle ». *International Review of the Red Cross*, vol. 94, n° 888, 2012, p. 1523–1535.
 – *Humanitaire, le dilemme : entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 2002.
- COCK, Emil, *Le dispositif humanitaire. Géopolitique de la générosité*. Paris, L'Harmattan, 2005
- DALLAIRE, Romeo, « End of innocence: Rwanda 1994 » dans MOORE, Johnatan (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*. Maryland, Rowman & Littlefield Publishing Group, Inc., 1998, p.80).
- EBERWEIN, Wolf-Dieter. « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes Et Pratiques. », *Cultures et Conflits*, no. 60, 2005, p. 15-37.
- FASSIN, Didier, *La raison humanitaire. Histoire morale du temps présent*. Paris, Gallimard, 2010
- FERRÉ, Jean-Luc, *L'action humanitaire*, Toulouse, Éd. Milan, 2007, p.25
- FONTANEL, Jacques « Compte rendu de ANDERSON, Mary B. Do no Harm. How Aid Can Support Peace ». *Études internationales*, vol. 31, n°4, 2000, p. 769–770
- FOX, Fiona, « New humanitarianism: Does It Provide a Moral Banner for the 21st Century? » *Disasters*, vol. 25, 2001, p. 257-289.
- HOURS, Bernard, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*. Paris, L'Harmattan, 1998
- LE COCONNIER Marie-Laure, POMMIER Bruno, *L'action humanitaire*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017.

- LEBAS, Jacques. « La présence pire que l'absence ». *Ingérences. Revue bi-annuelle de Médecins du Monde*, n° 3, 1994, p.14-18.
- MARTIN, Boris. *L'adieu à l'humanitaire ? : les ONG au défi de l'offensive néolibérale*. ECLM, 2016.
- MATTEI Jean-François, « La médecine humanitaire, modèle commun de l'action humanitaire », *Bull. Acad. Natle Méd.*, vol. 197, n°6, 2013, p.1207-1215.
– *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*. France, Éditions Les Liens qui libèrent, 2014.
– « Renouveler la pensée humanitaire par une approche éthique », *Revue internationale et stratégique*, 2015/2 (n° 98), p. 129-137.
- PERRIN, Pierre, « L'approche du CICR en matière de codes de conduite et de normes », in *Etikuma 99 : Colloque Européen de l'éthique humanitaire* « Les codes de conduite : Référence éthique et gage d'efficacité pour les actions humanitaires internationales du IIIe millénaire ? » Bioforce et DESS Développement et Coopération Internationale Université Paris I, Lyon, 10-11 décembre 1999, p. 126-127.
- RAICH, Jordi. "Evolución ética de la idea humanitaria". *Colección Cuadernos para el debate*. No. 18. Barcelona : IECAH., 2002
- RIEFF, David. *L'humanitaire en crise existentielle*. Paris, Le serpent à plumes, 2004, p.21.
- RYFMAN, Philippe. *Une histoire de l'humanitaire*. Paris, La Découverte, 2016.
- SCHLOMS, Michael. « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire ». *Cultures & Conflits*, no 60, 2005, p. 85-102.
- SLIM, Hugo. *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*, Oxford University Press., 2015
- SOMMARUGA, Cornelio « Préface », dans Moore, Jonathan, *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'aide humanitaire*. Paris, Gallimard, 1999.
- TIRMAN, John. « The New Humanitarianism: How military intervention became the norm ». *Boston Review*, vol. 28, n°6, 2004, p.11-23.
- WEISS, Thomas, « Principles, Politics, and Humanitarian Action », *Ethics and International Affairs*, vol. 13, n° 1, 1999, p.1-22

Aide humanitaire : cas d'étude, réfugiés et autres

- AGIER, Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris, Flammarion, 2008.
- FRESIA, Marion, « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : enjeux et perspectives », *Refugee Survey Quarterly*, vol.26, n°3, 2007, p.100-108
- HOURS, Bernard, « L'idéologie humanitaire. Anthropophage de l'altérité. » *Journal des anthropologues*. [En ligne], vol.2-3, n°77-78, 1999, p. 277-284
- MENDILUCE, José María; BONINO, Emma. *Con rabia y esperanzas: retos y límites de la acción humanitaria*. Planeta, 1997.
- MOORE, Johnatan (dir.), *Hard Choices. Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*. Maryland, Rowman & Littlefield Publishing Group, Inc., 1998
– *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'humanitaire* (1998), trad. Fr. D. Leveillé, Paris, Gallimard, 1999.
- NOAL, Débora. *O humano do mundo. Diário de uma psicóloga sem fronteiras*. Bauru, Sao Paulo, Astral Cultural, 2017.

Littérature non-scientifique :

Conférence

MARTÍNEZ, Norma (Host), MOORE, John, ALMEIDA, Samuel, CONE, Jason, LÓPEZ DE LEÓN, María, « Bearing Witness in Central America: Stories from the Central American Migration Crisis » Communication orale, conférence. Doctors Without Borders, Texas, 9 novembre 2018.

Documents officiels

DYUKOVA, Yulia, CHETCUTI, Pauline, « Les principes humanitaires en situation de conflit. Le respect des principes humanitaires en situation de conflit armé ou de violence : l'expérience d'ACF et son positionnement », Paris, Action Contre la Faim, 2013

Principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire, 2003, disponible sur : <https://www.ghdinitiative.org/assets/files/GHD%20Principles%20and%20Good%20Practice/GHD---23-Principles-French-Translation.pdf>

Projet Sphère, La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire. Genève: Practical Action Publishing, 2004.

Association Sphère. *Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018,

Principes fondateurs du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : <https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Un-mouvement-international/7-principes-fondateurs>

Articles de presse

« Rwanda 1994, opération "Turquoise" » *Le monde diplomatique*, décembre-janvier 2011

« Rencontre avec Didier Fassin. Les ambiguïtés de la compassion », *Sciences Humaines*, 2011/4 (N°225), p. 45-45.

Laurentin, Emmanuel et Prissé Manon. « Joan Tronto : "Organiser la vie autour du soin plutôt que du travail dans l'économie changerait tout" » 05/05/2020. <https://www.franceculture.fr/societe/joan-tronto-organiser-la-vie-autour-du-soin-plutot-que-du-travail-dans-leconomie-changerait-tout>

Émission radiophonique

La série documentaire, « Où va l'humanitaire ? (1/4) MSF : réfléchir avant d'agir », France Culture, Paris, 17/12/2018.

Sites internet :

Croix-Rouge

<https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Un-mouvement-international/7-principes-fondateurs>

<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm>

Médecins Sans Frontières

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6469308356568899584>

<https://www.doctorswithoutborders.ca/were-independent>

Table des annexes

Annexe 1 : Charte humanitaire Médecins Sans Frontières	168
Annexe 2 : Le Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge.....	169
Annexe 3 : Principes de l'aide humanitaire d'après Hugo Slim	170
Annexe 4 : Le dispositif humanitaire, d'après Émil Cock	171
Annexe 5 : Les différents courants de l'humanitarisme contemporain	172
Annexe 6 : Les types d'action humanitaire selon Jordi Raich	173
Annexe 7 : Autres classifications des conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire	174
Annexe 8 : Analyse de vulnérabilités et capacités. Anderson et Woodrow	175
Annexe 9 : Communication SOS Méditerranée 17 avril 2020.....	176
Annexe 10 : Les quatre phases du care et les quatre phases de l'aide humanitaire	177
Annexe 11 : Les activités de l'aide humanitaire.....	178

Annexe 1 : Charte humanitaire Médecins Sans Frontières

« Les Médecins Sans Frontières apportent leur secours aux populations en détresse, aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situation de belligérance, **sans aucune discrimination** de race, religion, philosophie ou politique.

Cœuvrant dans la **neutralité** et en toute **impartialité**, les Médecins Sans Frontières revendiquent, au nom de l'**éthique médicale universelle** et du **droit à l'assistance humanitaire**, la liberté pleine et entière de l'exercice de leur fonction.

Ils s'engagent à respecter les principes déontologiques de leur profession et à maintenir une totale indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

Volontaires, ils mesurent les risques et périls des missions qu'ils accomplissent et ne réclameront pour eux ou leurs ayants droit aucune compensation, autre que celle que l'organisation sera en mesure de leur fournir. »

<https://www.msf.fr/decouvrir-msf/la-charte-de-medecins-sans-frontieres>

Annexe 2 : Le Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un réseau humanitaire mondial fort de quelque 80 millions de membres et volontaires qui s'emploient à venir en aide aux personnes confrontées à une catastrophe, à un conflit armé ou à des problèmes d'ordre sanitaire et social.

Le Mouvement comprend le **Comité international de la Croix-Rouge**, la **Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** et les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

<https://www.icrc.org/fr/qui-nous-sommes/mouvement-de-la-croix-rouge-et-du-croissant-rouge>

Annexe 3 : Principes de l'aide humanitaire d'après Hugo Slim

33 Principles in Humanitarian Action

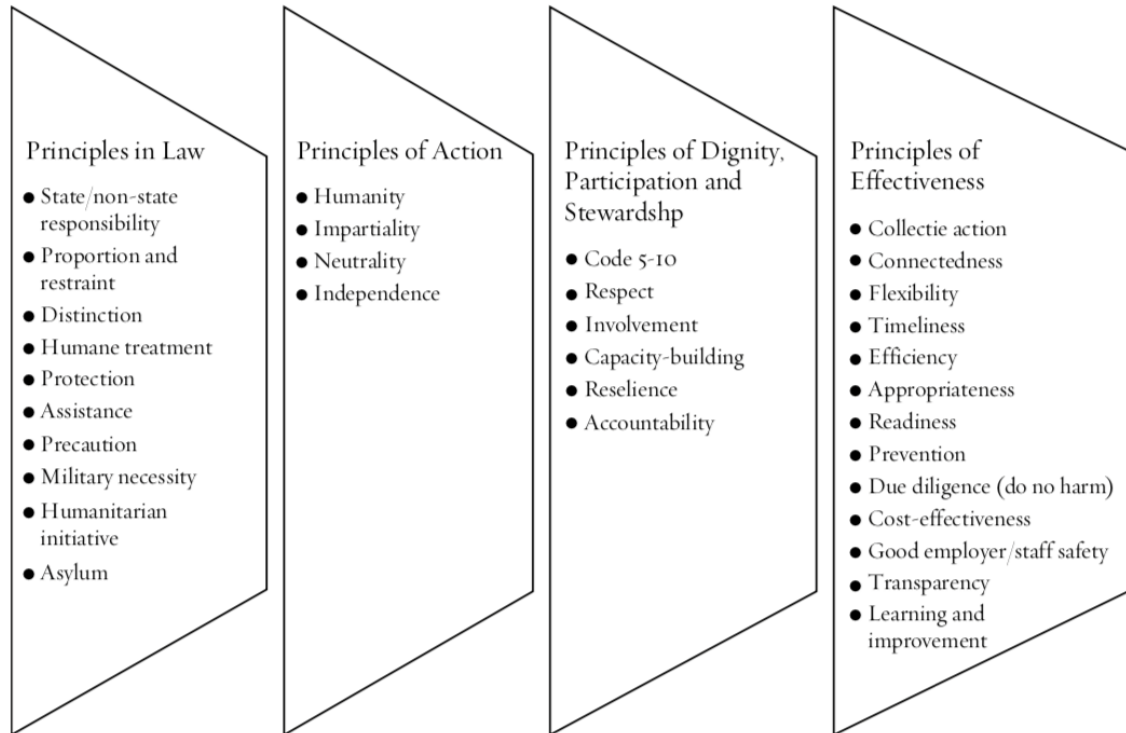


Figure 4. Les 33 principes de l'action humanitaire

SLIM, Hugo. Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster. Oxford University Press., 2015, p.40

Annexe 4 : Le dispositif humanitaire, d'après Émil Cock

Figure 1. Les flux de ressources à l'intérieur du système de secours international. OCDE/CAD, Conseils pour l'évaluation de l'aide humanitaire apportée dans les situations d'urgence complexes, Paris, 1999.

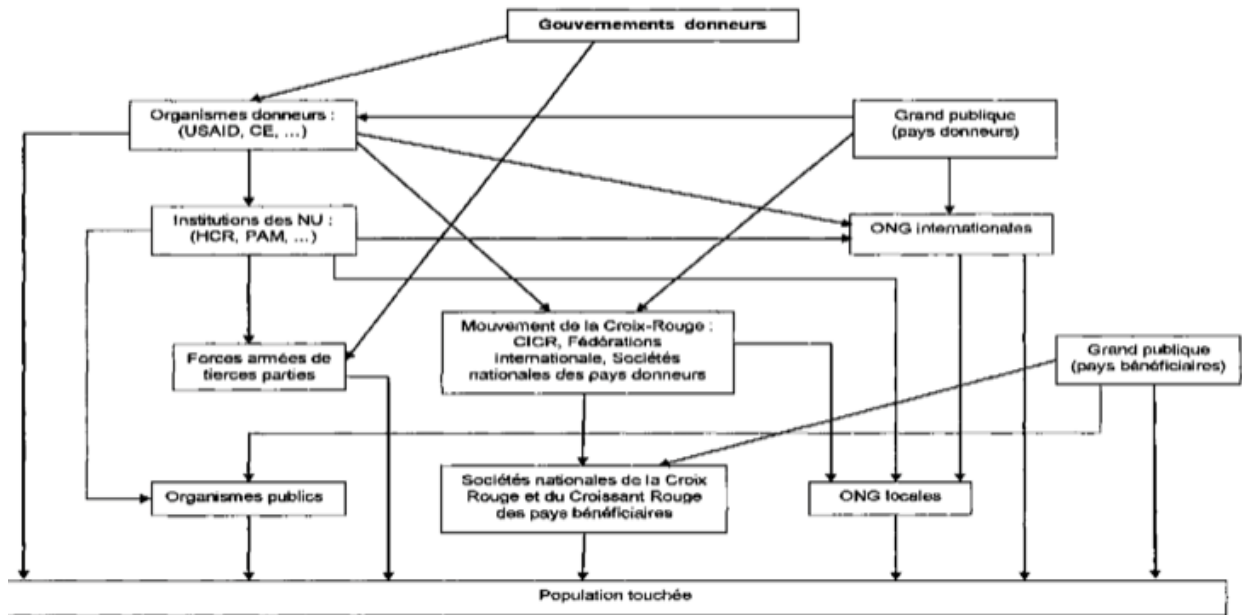


Figure 5 COCK, Émil. *Le dispositif humanitaire*. Op. Cit., p.8

Figure 2. Le dispositif humanitaire

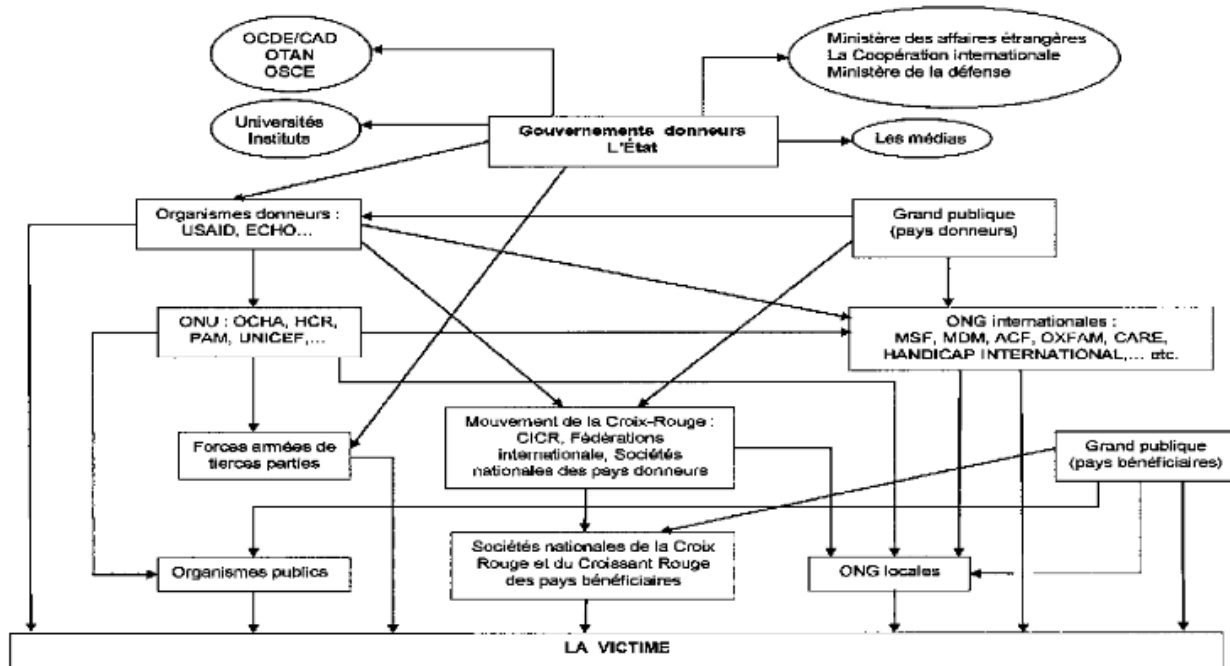


Figure 6. COCK, Émil. *Le dispositif humanitaire*. Op. Cit., p.10

Annexe 5 : Les différents courants de l'humanitarisme contemporain

Tableau 4. Tableau Thomas G. Weiss : Les différents courants de l'humanitarisme

	<i>Classicistes</i>	<i>Minimalistes</i>	<i>Maximalistes</i>	<i>Solidaristes</i>
	Humanitarisme apolitique : L'humanitaire devrait être isolé du politique	Humanitarisme politique à objectifs minimalistes : Do no harm	Humanitarisme politique à objectifs maximalistes : Employer l'action humanitaire dans une stratégie pour transformer les conflits	Humanitarisme politique
<i>Engagement avec les autorités politiques</i>	Éviter les confrontations publiques		←—————→	« Employer l'aide humanitaire comme partie intégrale d'une politique internationale pour mitiger la souffrance et protéger les Droits Humains pendant la guerre » ³⁰⁶
<i>Neutralité</i>	Éviter prendre parti		←—————→	Prend le parti <i>pour les victimes</i> .
<i>Respect du principe d'Impartialité</i>	Distribuer l'aide selon les principes de proportionnalité et non-discrimination		←—————→	Rejet de l'impartialité : agir en faveur des victimes. Les ressources sont réparties en fonction de ce principe.
<i>Consentement</i>	Suivi comme <i>sine qua non</i>		←—————→	Le consentement n'est pas un prérequis pour l'intervention
	Garantie si elle est en fonction des besoins des victimes, et divorcé des objectifs politiques et des conditions.	Ça vaut la peine si les efforts pour soulager les souffrances ne rend pas pire la situation et peut être soutenue.	Ça marche si ça fait partie d'une stratégie politique exhaustive et si elle est complémentée par des actions pour répondre aux racines de la violence.	Justifiée si elle est de la part de la plupart des victimes.

WEISS, Thomas, "Principles, Politics and Humanitarian Action", *Ethics & International Affairs*, 1999, vol.13, p.4.

³⁰⁶ "Here, though, "political humanitarianism" refers to conscious decisions to employ action as an integral part of an international public policy to mitigate life-threatening suffering and protect fundamental human rights in active wars." (Weiss, Thomas, 1999, p.4)

Annexe 6 : Les types d'action humanitaire selon Jordi Raich

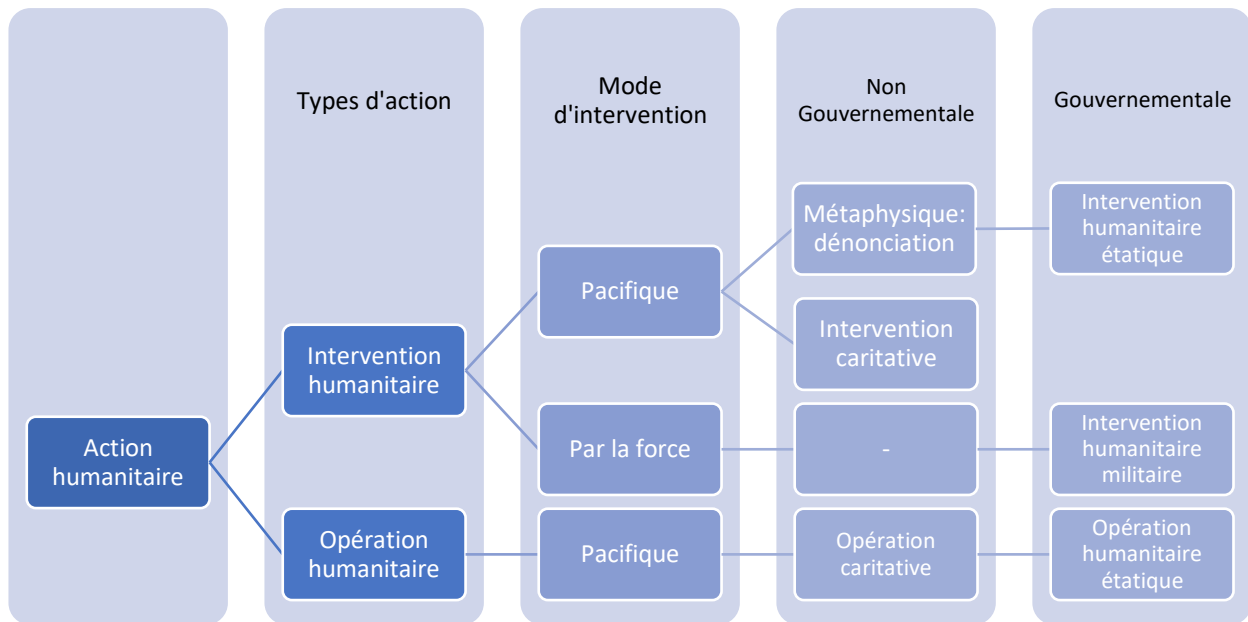


Figure 7. Les types d'action humanitaire

Schéma repris de RAICH, Jordi, *Evolución ética de la idea humanitaria. Colección Cuadernos para el debate*. No. 18. Barcelona, Dirección General MSF-E-c.: IECAH., 2002, p.32

Annexe 7 : Autres classifications des conflits éthiques récurrents de l'aide humanitaire

Marie-Laure Le Coconnier et Bruno Pommier
<ol style="list-style-type: none">1. Y aller ou ne pas y aller ? La question de la neutralité dans les choix d'une intervention.2. Comment ne pas privilégier la lutte contre certaines souffrances plus que d'autres quand les capacités financières sont limitées ou orientées par les bailleurs de fonds ? Comment mettre en œuvre le principe d'humanité ?3. Faut-il poursuivre ou ne pas poursuivre ? Qui est le premier bénéficiaire de l'action ? À qui va l'aide ?4. Agir et témoigner ? Agir sans témoigner ? Témoigner sans agir ? Jusqu'où se compromettre ?5. L'action humanitaire n'est-elle pas empreinte d'une vision trop ethno centrée ? Les aspirations des populations concernées sont-elles suffisamment prises en compte ?
Michael Schloms
<ol style="list-style-type: none">1. L'assistance indirecte à la déportation des populations2. La diversion de l'aide, la perpétuation d'une économie de guerre.3. L'escalade du conflit et de la compétition entre plusieurs groupes (en assistant des réfugiés mais pas des résidents, par exemple4. L'affaiblissement des capacités locales nécessaires pour faire face à une crise.5. Les actions qui sauvent des vies, participent-elles à la perpétuation du conflit ?
Hugo Slim
<ol style="list-style-type: none">1. La nocivité potentielle de l'aide humanitaire.2. Le risque de la complicité.3. Les devoirs de care envers les travailleurs humanitaires.4. Problèmes potentiels liés à la croissance du champ humanitaire et à l'ambivalence du pouvoir humanitaire.5. Thèse selon laquelle l'action humanitaire exerce un biopouvoir injuste sur les populations vulnérables.

Références bibliographiques :

- LE COCONNIER Marie-Laure, POMMIER Bruno, *L'action humanitaire*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017.
- SCHLOMS, Michael. « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire ». *Cultures & Conflits*, 2005, no 60, p. 85-102.
- SLIM, Hugo. *Humanitarian ethics: A guide to the morality of aid in war and disaster*. Oxford University Press., 2015

Annexe 8 : Analyse de vulnérabilités et capacités. Anderson et Woodrow

Tableau 5. Matrice d'analyse des capacités et vulnérabilités

	Vulnérabilités	Capacités
Physiques/matérielles Quelles ressources, compétences et risques existe-t-il ?		
Sociales/organisationnelles Quelles sont les relations et organisations parmi la population ?		
Motivationnelles/attitude Comment la communauté perçoit ses aptitudes pour provoquer un changement ?		

Cette matrice est adaptable à différentes approches d'analyse : elle peut être utilisée pour comparer les différences de vulnérabilités et capacités par genre, par condition socio-économique, par groupe social...

Référence : ANDERSON, Mary et WOODROW, Peter, chapitre "A framework for analyzing capacities and vulnerabilities", dans ANDERSON, M. et WOODROW, P. *Rising from the Ashes, Development Strategies in Times of Disaster*, 1989, p. 9

Annexe 9 : Communication SOS Méditerranée 17 avril 2020

« Chers amis,

Nous espérons que vous et vos proches vous portez bien en ces temps particulièrement difficiles. Comme nous vous l'avons récemment indiqué, compte tenu de la situation sanitaire actuelle due au Covid-19, l'Ocean Viking est temporairement en attente dans le port de Marseille. Notre priorité est de reprendre au plus vite nos opérations de manière responsable, dans des conditions qui nous permettent de garantir la sécurité de nos équipes et des rescapés. Or nous estimons qu'en raison de la forte perturbation du secteur maritime et des réactions des États ces conditions ne sont actuellement pas réunies.

Ne partageant pas notre stratégie, notre partenaire médical, Médecins Sans Frontières a décidé de rompre le partenariat qui nous lie depuis quatre ans autour de notre mission de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale. Nous prenons acte de cette décision même si nous la regrettons du fait de la remarquable coopération entre nos deux organisations à bord de l'Aquarius puis de l'Ocean Viking, qui nous a permis de sauver plus de 30 000 vies en mer.

Néanmoins, fortes de nos expériences passées avec notre premier partenaire Médecins du Monde, puis Médecins Sans Frontières, nos équipes sont déjà à pied d'œuvre et déterminées à reprendre le plus tôt possible, les opérations de sauvetage avec l'Ocean Viking.

Bien que nous ayons pleinement conscience de la situation extrêmement difficile à laquelle les Etats sont confrontés avec le Covid-19, les préoccupations et les mesures prises pour préserver la santé publique ne devraient pas se faire au détriment de l'assistance aux personnes en danger de mort en mer.

Plus que jamais, l'Europe doit être solidaire, à terre comme en mer ! Nous insistons pour ouvrir un dialogue urgent avec les Etats européens afin de travailler à des scénarios légaux les Etats européens afin de travailler à des scénarios légaux et innovants et relever ensemble ce défi.

Nous travaillons activement afin de repartir au plus vite sauver des vies en mer car cela reste notre devoir de citoyens européens et de marins. Nous vous informerons régulièrement de la suite de nos opérations.

Prenez soin de vous et merci pour votre soutien. Tant que vous serez à nos côtés, renoncer ne sera jamais une option. »

<http://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/CP-17-04-2020>

Annexe 10 : Les quatre phases du *care* et les quatre phases de l'aide humanitaire

Tableau 6. Les quatre phases du *care* dans l'aide humanitaire

1. Se soucier de	1. Identifier une situation de crise
1) Reconnaître l'existence d'un besoin 2) Reconnaître la nécessité de répondre 3) Évaluer la possibilité de répondre.	1) Savoir identifier les besoins de la population 2) Évaluer les risques et les dommages potentiels
Attention : capacité de s'identifier à autrui	<i>Impératif humanitaire</i>
2. Prendre en charge	2. Décider d'intervenir
Agir en vue de répondre à un besoin identifié. Raisonnement pratique : Déterminer les moyens à déployer parmi la délibération	Chercher la meilleure option ayant compte de l'incertitude et des risques associés à l'action et des moyens de les mitiger.
Responsabilité comme efficacité Sagesse pratique : Prudence et délibération dans l'indétermination	Conflits éthiques : Absence ou présence ? ; La portée de l'aide humanitaire ; indépendance face au politique <i>Impartialité, Neutralité, Indépendance.</i>
3. Prendre soin	3. Mener l'opération humanitaire
Contact, rencontre directe d'autrui à travers son besoin : dimension relationnelle du soin.	La plupart des conflits ont lieu pendant le déroulement des opérations humanitaires
Compétence : il faut procurer une réponse efficace aux besoins, il s'agit d'un travail <i>professionnel</i> du <i>care</i> .	La compétence est liée à l'efficacité, l'un des critères de la délibération. <i>Impartialité, Neutralité, Indépendance</i>
4. Recevoir le soin	4. Évaluation de la réponse
Capacité de réponse, évaluation du processus de soin : la réaction de l'autre indique la réussite ou l'échec de la réponse.	Écoute des bénéficiaires pour évaluer l'impact et l'efficacité de la réponse : vérification de leurs besoins. Peut avoir lieu pendant l'opération humanitaire
Réciprocité, réceptivité, compréhension et implication des bénéficiaires de l'aide.	L'action efficace et pertinente exige l'écoute et l'implication de l'autre dans l'action.

Tableau élaboré à partir de l'analyse des quatre phases du *care* dans le cadre de l'aide humanitaire.

Annexe 11 : Les activités de l'aide humanitaire

Tableau 7. Les activités de l'aide humanitaire

Situation d'urgence		Activités
Conflits armés		Gestion de camps de réfugiés Attention médicale Mise en place d'abris
Catastrophes causées par menaces :	Naturelles (dont menaces biologiques : virus et maladies)	Mise en place d'auberges Aide alimentaire
	Socio-naturelles	Attention médicale
	Menaces anthropique (pollution, déforestation)	Eau, assainissement et hygiène (activités pour l'accès à l'eau potable) Activités de reconstruction

Sigles et abréviations utilisés

ACF : Action contre la Faim

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

FICR : Fédération Internationale de la Croix-Rouge

MDM : Médecins du Monde

MSF : Médecins Sans Frontières

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONU : Organisation des Nations Unies

Table des figures

Figure 1. COCK, Emil, <i>Le dispositif humanitaire. Op.cit.</i> , p.10	41
Figure 2 : Schloms, Michael, 2006, p.6.....	43
Figure 3 Mattei. Les trois phases de l'action humanitaire. (2013, p.1212).....	93
Figure 4. Les 33 principes de l'action humanitaire.....	170
Figure 5 COCK, Émil. <i>Le dispositif humanitaire. Op. Cit.</i> , p.8.....	171

Table des tableaux

Tableau 1. Fin visée par l'action humanitaire	28
Tableau 2 Élaboré à partir de Slim, 2015, p.56-70	39
Tableau 3. Acteurs du système humanitaire	42
Tableau 4. Tableau Thomas G. Weiss : Les différents courants de l'humanitarisme	172
Tableau 5. Matrice d'analyse des capacités et vulnérabilités	175
Tableau 6. Les quatre phases du care dans l'aide humanitaire	177
Tableau 7. Les activités de l'aide humanitaire	178

Index des noms de personnes

- Agamben, Giorgio, 102, 103, 106
- Agier, Michel, 102, 104, 105, 146, 147, 148, 149, 151, 152
- Anderson, 62, 63, 64, 75, 78, 93, 95, 97, 109, 123, 127, 128, 136, 138, 139, 149, 168, 176
- Aristote, 17, 26, 53, 54, 55, 110, 126, 162
- Beauchamp, Tom Lee, 16, 17
- Boltanski, Luc, 70, 111
- Brugère, Fabienne, 20, 118, 119
- Fassin, Didier, 21, 23, 30, 31, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 113, 114, 116, 166
- Foucault, Michel, 103
- Goodin, Robert, 133, 134, 135, 137, 163
- Hare, Richard, 16, 17, 54, 55, 68, 73
- Hours, Bernard, 31, 107, 112
- Khader, Serene, 142, 143, 144, 145, 146, 151, 152
- Laugier, Sandra, 18, 20, 22, 120, 121, 141, 142, 151
- Mattei, François, 27, 29, 62, 63, 64, 67, 93, 94, 97, 115, 116, 140, 181
- Moore, Jonathan, 27, 34, 60, 65, 127, 164, 165
- Mouffe, Chantal, 80
- Noal, Débora, 5, 148
- Paperman, 18, 20, 22, 120, 121, 130, 133
- Redfield, Peter, 28, 148
- Robinson, Fiona, 20, 21, 22, 109, 113, 118, 119, 120, 121, 122, 124
- Rony Brauman, 9, 13, 23, 28, 29, 59, 60, 66, 70, 74, 76, 82, 84, 88, 89, 90, 92, 95, 96, 115
- Schloms, Michael, 13, 14, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 54, 65, 66, 76, 77, 78, 81, 82, 85, 89, 90, 93, 114, 130, 175, 181
- Slim, Hugo, 28, 30, 31, 32, 38, 39, 40, 48, 49, 57, 58, 66, 87, 88, 114, 154, 168, 171, 175, 181
- Tronto, Joan, 18, 19, 22, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 131, 133, 164, 166
- Zielinski, Agata, 122, 126, 132

Table des matières

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-PLAGIAT	3
REMERCIEMENTS	5
SOMMAIRE.....	6
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : Les principes traditionnels de l'aide humanitaire	24
I. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'AIDE HUMANITAIRE	25
1. <i>Quels sont les objectifs de l'aide humanitaire ?</i>	26
2. <i>Les discours qui justifient l'aide humanitaire.....</i>	28
II. LES PRINCIPES TRADITIONNELS DE L'AIDE HUMANITAIRE : PRESENTATION ET INTERPRETATION ..	31
1. <i>Le Projet Sphère</i>	34
2. <i>Les principes du mouvement de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.....</i>	35
3. <i>Interprétation des principes traditionnels de l'aide humanitaire</i>	36
III. LE CONTEXTE D'APPLICATION DES PRINCIPES : UN CONTEXTE D'URGENCE	40
1. <i>Les acteurs de l'aide humanitaire.....</i>	40
2. <i>L'ambiguïté : un aspect structurel de l'aide humanitaire.....</i>	44
3. <i>L'humanitaire dans des contextes politisés.....</i>	46
CONCLUSION DU CHAPITRE	49
CHAPITRE II : Conflits éthiques de l'aide humanitaire : les défis soulevés lors de l'application des principes traditionnels	51
I. LES CRITIQUES ADRESSEES A L'HUMANITARISME TRADITIONNEL ET A SES PRINCIPES : « LE NOUVEL HUMANITARISME »	55
1. <i>Mise en question du principe de neutralité</i>	56
2. <i>Mise en question du principe d'indépendance.....</i>	56
3. <i>La militarisation de l'aide humanitaire</i>	58
4. <i>L'approche fondée sur les Droits Humains</i>	60
5. <i>La fin de la distinction entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.</i>	60
6. <i>Les victimes au centre de la réflexion</i>	63
II. CONFLIT ETHIQUE N°1 : TEMOIGNAGE OU SILENCE ?.....	66
III. CONFLIT ETHIQUE N°2 : RESTER OU PARTIR ? ABSENCE OU PRESENCE ?	72
IV. CONFLIT N°3 : L'INDEPENDANCE DE L'ESPACE HUMANITAIRE FACE AU POLITIQUE	78
1. <i>Le politique et la politique dans l'humanitaire</i>	79
2. <i>L'action humanitaire apolitique</i>	80
3. <i>L'humanitaire politique.....</i>	82
4. <i>Option intermédiaire : réalisme politique</i>	85

V.	CONFLIT 4 : LA PORTEE DE L' AIDE HUMANITAIRE : L' ACTION A COURT TERME ET A LONG TERME	89
1.	<i>L' action humanitaire d'urgence</i>	90
2.	<i>L' action humanitaire à long terme</i>	91
	CONCLUSION DU CHAPITRE	96
	CHAPITRE III : La relation humanitaire. Une perspective pour penser les défis éthiques de l' aide humanitaire	99
I.	L' AIDE HUMANITAIRE : ENTRE LA DOMINATION ET LA COMPASSION	100
1.	<i>L' aide humanitaire comme biopolitique et politique de la vie</i>	101
2.	<i>Conceptualisation des bénéficiaires de l' aide dans la pratique humanitaire</i>	108
II.	L' AIDE HUMANITAIRE COMME PRATIQUE DE CARE	118
1.	<i>L' approche relationnelle de l' éthique du care</i>	119
2.	<i>Se soucier de - attention</i>	122
3.	<i>Prendre en charge – responsabilité</i>	124
4.	<i>Prendre soin - compétence</i>	127
5.	<i>Recevoir le soin – capacité de réponse</i>	129
III.	LA RELATION HUMANITAIRE, UNE RELATION DE SOIN	132
1.	<i>Une autre caractérisation des récipiendaires : la vulnérabilité</i>	132
2.	<i>Une autre caractérisation des récipiendaires : l' agentivité</i>	140
	CONCLUSION DU CHAPITRE : LA VIE NUE, LA VIE POLITIQUE ET L' HUMANITE	152
	CONCLUSIONS	155
	BIBLIOGRAPHIE	161
	TABLE DES ANNEXES	167
	SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	179
	TABLE DES FIGURES	180
	INDEX DES NOMS DE PERSONNES	181
	TABLE DES MATIERES	182

Résumé :

La pratique humanitaire contemporaine fait face à nombreux défis éthiques, qui rendent difficile la prise de décision des travailleurs humanitaires, malgré les principes, codes et normes qui sont censés guider la pratique humanitaire. Dans ce mémoire nous nous sommes interrogées sur la source de ces défis, dilemmes ou conflits éthiques et sur la limitation des principes mise en évidence au moment de leur application. Nous avons mené une réflexion éthique dans le champ de l'humanitaire, centrées sur les problématiques concrètes de cette pratique. Nous avons relié l'aspect normatif –les principes fondamentaux de l'action humanitaire–, et la pratique, par le biais du raisonnement pratique et l'étude de la délibération dans le cadre des conflits éthiques, en recourant à l'éthique des vertus. Nous nous sommes ensuite interrogées sur les problématiques sous-jacentes aux conflits éthiques identifiés : nous avons proposé une approche alternative pour étudier ces problématiques, en rapprochant le travailleur humanitaire, le sujet confronté aux conflits, et les bénéficiaires de l'aide humanitaire, l'objet de l'action, sous la perspective de l'éthique du *care*. Il s'agit d'une approche fondée sur la relation humanitaire et sur la conception des bénéficiaires comme des acteurs de l'aide humanitaire, dotés d'agentivité dans leur vulnérabilité et à impliquer dans les opérations humanitaires.

MOTS CLÉS : Aide humanitaire- Éthique du *care*- Éthique humanitaire- Éthique appliquée – Principes de l'aide humanitaire – Conflits éthiques.

Humanitarian Aid - Care ethics – Humanitarian ethics – Applied Ethics – Humanitarian principles – Ethical dilemmas